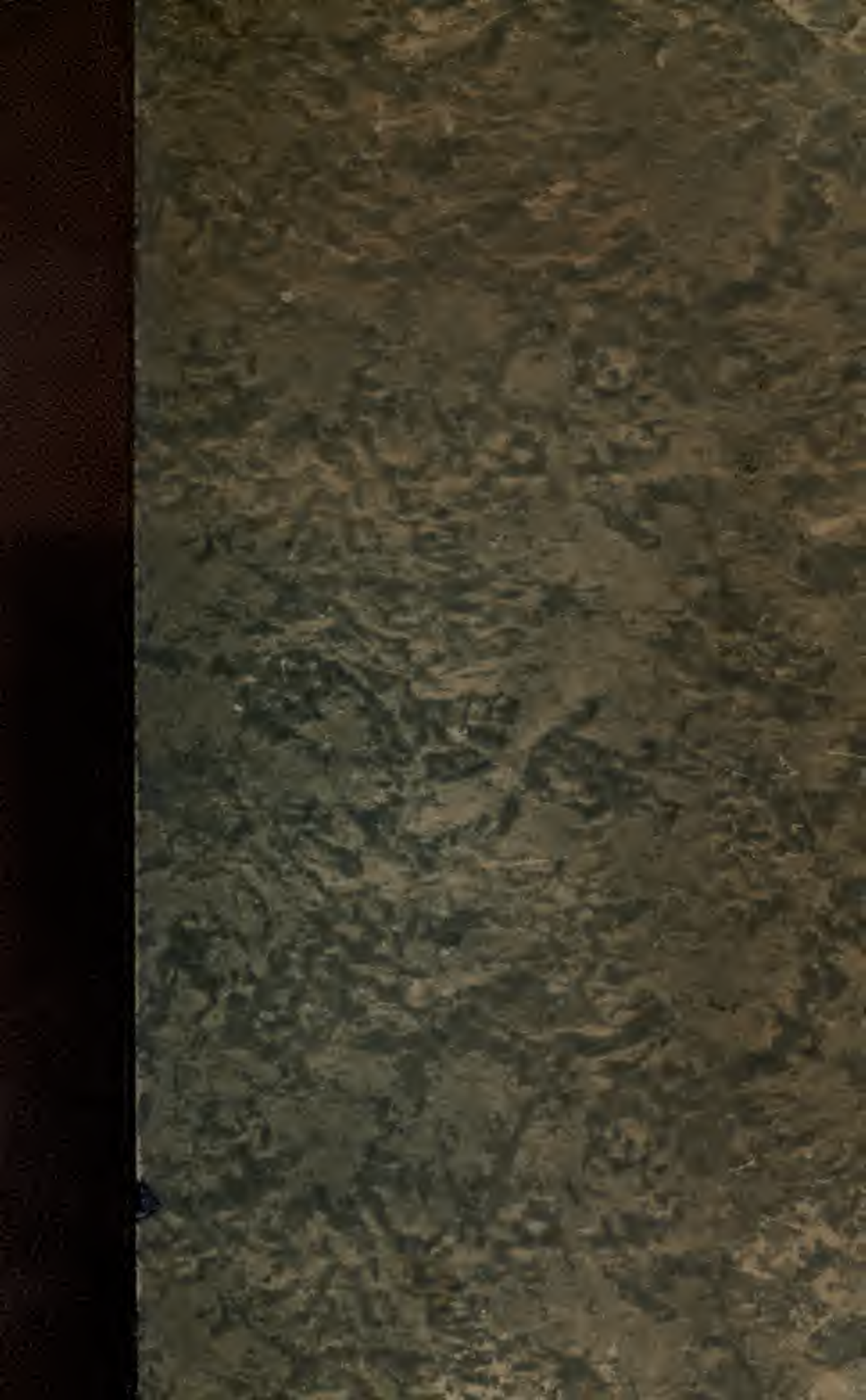
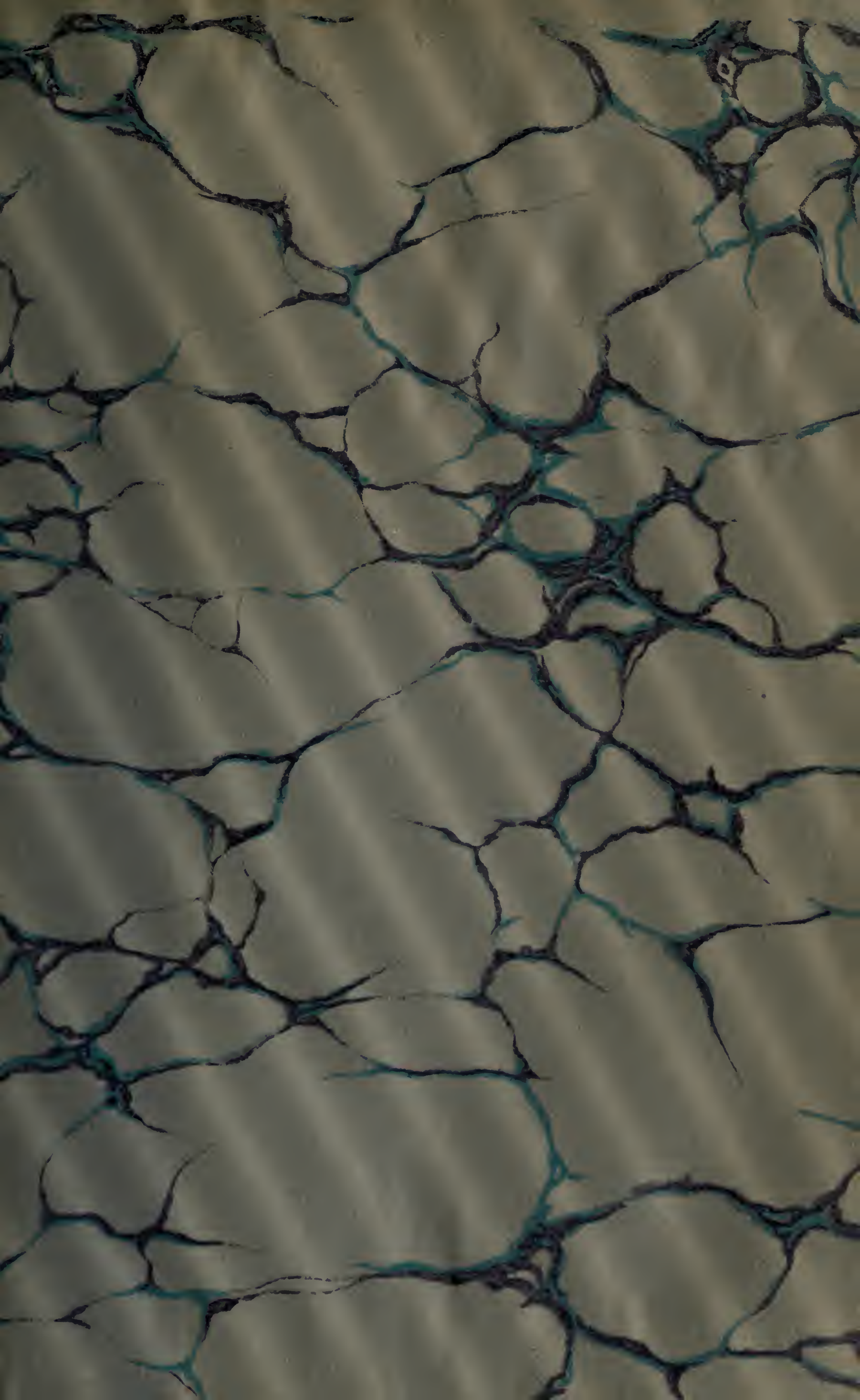






JACQUES GRÉVIN

(1538-1570)

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

LUCIEN PINVERT

DOCTEUR ÈS LETTRES

> « ... La France seroit ingratte à ses travaux si elle desdaignoit d'en conserver la mémoire. »
>
> GUILLAUME COLLETET. *Vies des Poètes françois... Vie de Grévin.* Bibl. nat., *manuscrits, fonds fr., nouv. acq.*, n° 3074, p. 337

(Ouvrage contenant sept gravures dont un portrait hors texte)



150862
2-6-19

Paris, 4, rue Le Goff, 4

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
du Collège de France, de l'École Normale Supérieure et de la Société des Études historiques

1899

JACQUES GRÉVIN

(1538-1570)

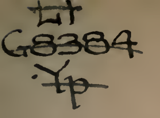
ETUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

39017. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9



JACQUES GRÉVIN

(Fac-simile du portrait placé en tête du *Théâtre*).


Lit G8384 .Yp

JACQUES GRÉVIN

(1538-1570)

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

LUCIEN PINVERT

DOCTEUR ÈS LETTRES

« ... La France seroit ingratte à ses travaux si elle desdaignoit d'en conserver la mémoire. »

GUILLAUME COLLETET, *Vies des Poètes françois... Vie de Grévin.* Bibl. nat., *manuscrits, fonds fr., nouv. acq.*, n° 3074, p. 337.

(Ouvrage contenant sept gravures dont un portrait hors texte)



Paris, 4, rue Le Goff, 4

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
du College de France, de l'École Normale Supérieure et de la Société des Études historiques

1899

PQ
1625
G6Z83



JACQUES GRÉVIN

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES DE GRÉVIN

L'article consacré à notre auteur par la dernière édition du dictionnaire de Brunet (*Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*, 5[e] éd., Didot, 1860-1865, t. II, col. 1736-1737) demeure incomplet sur un grand nombre de points. Outre que les différentes éditions ne sont pas toutes rapportées, Brunet ne fait aucune mention d'écrits qu'on ne saurait passer sous silence dans une étude sur Jacques Grévin. Le *Supplément*, publié en 1878, ne contient à l'art. *Grévin* (t. I, col. 566) qu'une indication de prix de vente, sans intérêt au point de vue bibliographique. Les autres recueils du même genre, tant anciens que modernes, sont insuffisants ou muets. Nous donnons ici une bibliographie dans laquelle nous avons essayé de ne rien omettre. Nous ne citons toutefois à cette place que les œuvres signées, ou celles dont l'attribution à Grévin repose sur des témoignages certains. Nous laissons de côté à dessein ces pamphlets contre Ronsard dans lesquels il revient à Grévin (tout au moins en ce qui concerne l'un d'eux) une part de collaboration assez difficile du reste à déterminer.

Tous les ouvrages ci-dessous rapportés sont peu communs.

Quelques-uns se signalent par leur rareté; nous indiquons pour ces derniers les bibliothèques où ils se trouvent. Enfin nous avons marqué d'un astérisque (*) deux opuscules et différentes éditions dont nous ne connaissons aucun exemplaire.

1. — Les Regretz de Charles d'Austriche empereur, cinquiesme de ce nom. Ensemble la Description du Beauvoisis, et autres œuvres. Par Jacques Grévin, de Cler-mont. Dediez à Madame Magdaleine de Suze, Dame de Warty. *A Paris, chez Martin l'Homme, Imprimeur demourant à la rue du Meurier pres la rue sainct Victor.* 1558. *Avec Privilege.* In-8 de 22 feuillets non chiffrés.

La *Description du Beauvoisis* a été réimprimée avec une *Histoire du siège de Beauvais en l'An* 1472, Beauvais, 1762; in-8 (Voir Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, nouvelle éd. par Fevret de Fontette, Paris, 1768-1778, t. I, nº 2188, p. 114, col. 2, et t. III, nº 34905, p. 365, col. 2). Bibliothèque communale d'Amiens, H., 3902.

2. — Hymne a Monseigneur le Dauphin, sur le mariage dudict Seigneur, et de Madame Marie d'Estevart, Royne d'Escosse. Par Jaques Grévin de Cler-mont. *A Paris, chez Martin l'Homme, Imprimeur demeurant en la rue du Meurier pres la rue sainct Victor.* 1558. *Avec Privilege.* In-4 de 16 feuillets non chiffrés.

*3. — « Les Préceptes de Plutarque de la manière de se gouverner en mariage », traduction imprimée à Paris, chez Martin l'Homme, 1558.

Voir Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs*, éd. revue par La Monnoye, Paris, 1722, t. III, p. 110; Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la*

république des lettres, Paris, 1727-1745, t. XXVI, p. 345; Goujet, *Bibliothèque françoise*, Paris, 1740-1756, t. XII, p. 165; La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, nouvelle éd. par Rigoley de Juvigny, Paris, 1772, t. I, p. 415, V° *Jacques Grévin*.

4. — Chant de joie de la Paix faicte entre le Roi de France Henri II et Philippe Roi d'Espagne. Par Jaques Grevin de Clermont. *A Paris, chez Martin l'Homme, Imprimeur demeurant rue du Meurier, pres la rue sainct Victor*. 1559. *Avec Privilege*. In-4 de 8 feuillets non chiffrés.

*5. — « Pastorale sur les mariages de tres excellentes Princesses Madame Elizabet, fille aînée de France, et Madame Marguerite, sœur unique du Roi, » imprimée à Paris par Martin l'Homme, 1559. In-4.

Titre ainsi rapporté par Draudius, *Bibliotheca exotica* (imprimée avec sa *Bibliotheca classica*, Francfort, 1625), p. 190; par Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, nouvelle éd. par Rigoley de Juvigny, Paris, 1772-1773, t. II, p. 283, V° *Jacques Grévin*, et par Niceron, *loc. cit.*, p. 341. Dans le volume de l'*Olimpe* où Grévin a reproduit cette pièce de vers (p. 192, sqq.), il l'intitule *Pastorale de Jacques Grévin de Cler-mont*.

6. — L'Olimpe de Jaques Grevin de Cler-mont en Beauvaisis. Ensemble les autres œuvres Poëtiques dudict Auteur, a Gerard L'Escuyer Prothenotaire de Boulin. *A Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne*. MDLX (1560). *Avec Privilege*. In-8 de 8 feuillets liminaires non chiffrés et 216 pages.

C'est par erreur que l'ouvrage des frères Parfaict, *Histoire du Théâtre françois depuis son origine jusqu'à présent*... Paris, 1745-1749, t. III, p. 312,

indique ce volume comme portant la date de 1561, tandis qu'il donne au volume suivant la date de 1560. Cette double erreur se trouve reproduite dans la *Bibliothèque du Théâtre françois depuis ses origines...* Dresde, 1768, t. I, p. 145.

7. — Le Theatre de Jaques Grevin de Cler-mont en Beauvaisis, a tresillustre et treshaulte Princesse Madame Claude de France, Duchesse de Lorraine. Ensemble, la seconde partie de l'Olimpe et de la Gelodacrye. *A Paris, pour Vincent Sertenas, demeurant en la rue neuve nostre Dame, à l'enseigne sainct Jehan l'Evangeliste, et en sa boutique au Palais, en la gallerie par ou on va à la Chancellerie. Et pour Guillaume Barbé, rue sainct Jehan de Beauvais, devant le Bellerophon.* MDLXI (1561). *Avec Privilege.* In-8 de 12 feuillets liminaires non chiffrés et 328 pages. Au V° du titre, portrait de Grévin gravé sur bois.

Il existe une autre édition sous la date de 1562. Les deux éditions ayant le même nombre de feuillets et de pages, et étant imprimées toutes deux en vertu du même privilège du 16 juin 1561, Brunet suppose qu'il n'y a de différence entre elles que dans le titre, réimprimé en 1562, ce qui est exact.

* La tragédie de *César* a été réimprimée séparément à Paris, chez Nicolas Bonfons, 1578, in-8 de 24 feuillets chiffrés avec un avis au lecteur qui ne se trouve pas dans les éditions du *Théâtre* (V. Brunet, *loc. cit.*).

Brunet mentionne en outre qu'elle fut encore réimprimée sous ce titre : *La Liberté vengée, ou César poignardé* (sans nom d'auteur), Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1606, petit in-12 de 46 feuillets. C'est aussi le titre que rapporte Beauchamps, *Recherches sur le Théâtre de France*, Paris, 1735, t. I, p. 415. Le vrai titre est : *La Liberté vangée* (sic) *ou Cesar poignardé* ; 46 pages et 1 feuillet. Bibliothèque de l'Arsenal, B. L., 10558. Voir *Catalogue de la bibliothèque dramatique de feu le baron Taylor...* Techener, éd., 1893, p. 65, n° 523.

Le texte entier de la tragédie de *César* a été donné récemment à la suite d'une dissertation de M. G.-A.-O. Collischonn, intitulée : *Jacques Grévin's Tragödie « Cæsar » in ihrem Verhältniss zu Muret, Voltaire und Shakespere* (Le « César » de Jacques Grévin dans ses analogies avec les tragédies de Muret, Voltaire et Shakespeare), publiée dans les *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie* (publications et dissertations du domaine de la philologie romane), Marbourg, 1886, t. LII, p. 49-74.

Les deux comédies qui composent avec *César* le Théâtre de Grévin ont été reproduites séparément, la *Trésorière* dans le recueil d'Auguis, *Les Poètes françois depuis le* XII[e] *siècle jusqu'à Malherbe*, Paris, 1824, t. V, p. 205-276, et les *Esbahis* dans l'*Ancien Théâtre françois* de Viollet Le Duc, Paris, 1854-1857, t. IV, p. 223-333.

8. — Responsio ad J. Carpentarii calumnias (*s. l.*) MDLXIIII (1564). In-8 de 8 feuillets non chiffrés.

Bibliothèque nationale, Rp. 8765.

9. — Response aux calomnies n'agueres malicieusement inventees contre J. G. soubs le nom faulsement deguizé de M. A. Guymara Ferrarois Advocat de M. J. Charpentier. *A Paris, chez Challot Billet*, 1564. In-4 de 16 pages.

Voir Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3[e] éd., Paris, 1872-1879, t. IV, col. 302 et 303.

Bibliothèque nationale, Réserve, Ye. 1064.

10. — Anatomes totius ære insculpta delineatio, cui addita est epitome innumeris mendis repurgata, quam de corporis humani fabrica conscripsit claris. Vesalius : eique accessit partium corporis tum simplicium tum compositarum brevis elucidatio, per Jacobum Grevinum Claromontanum Bellovacum,

medicum Paris. *Lutetiæ Parisiorum, Apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico Bellovaco.* MDLXV (1565). In-fol. de 2 feuillets liminaires non chiffrés et 52 feuillets chiffrés, avec 40 planches gravées sur cuivre.

C'est par erreur que Brunet (V° *Vesalius*, t. V, col. 1151) attribue à cet ouvrage la date de 1569. Il confond apparemment avec l'éd. française : *Les Portraicts anatomiques....* (Voir ci-après n° 20.) Une première éd. (*) avait paru en 1564; Voir Vander Haeghen, *Bibliotheca Belgica*, Gand-La Haye, 1880-1890, 1re série, t. XXV, V, 89$_1$.

La dissertation finale de Grévin : *Ad partium compositarum delineationes expositio*, suivie d'une note *De hominis procreatione*, a été reproduite intégralement sous cette rubrique : *Jacobi Grevini claromontani bell. medici paris. partium corporis tum simplicium, tum compositarum brevis elucidatio*, à la fin de l'ouvrage que Plantin a publié sous ce titre : *Vivæ imagines partium corporis humani æreis formis expressæ*, Anvers, 1566. Par suite, le travail de Grévin se trouve traduit dans l'éd.* flamande de cet ouvrage, donnée par Plantin sous ce titre : *Anatomie, oft Levende beelden vande deelen des menschelicken lichaems. Met de Verclaringhe vandien, inde Nederduytsche spraecke* (Anatomie, ou figures d'après nature des parties du corps humain : avec les explications en langue néerlandaise). Anvers, 1568.

11. — Discours de Jaques Grevin de Cler-mont en Beauvaisis, docteur en Medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine. Contre ce qu'en a escrit maistre Loys de Launay, Medecin de la Rochelle. *A Paris, De l'imprimerie d'André Wechel*, 1566. In-8 de 34 feuillets chiffrés.

12. — Proeme Sur l'histoire des Francois et Hommes vertueux de la maison de Medici, A la Royne de France, Mere du

Roy. *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur de sa Majesté.* MDLXVII (1567). In-4 de 8 feuillets non chiffrés.

Pour l'attribution à Grévin, consulter La Croix du Maine; Du Verdier; Niceron, p. 342; Goujet, p. 165 et 460; Draudius, *op. cit.*, p. 190; Antoine Teissier, *Les Eloges des hommes sçavants, tirez de l'Histoire de M. de Thou avec des additions...* Utrecht, 1694, t. I, p. 347; Maittaire, *Stephanorum historia*, Londres, 1709, t. I, p. 55; A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne...*, 2e éd., Paris, 1843, p. 169.

Voir *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, D. Morgand, éd., 1884-1893, t. I, p. 493, no 712.

13. — Cinq Livres de l'Imposture et tromperie des Diables : des Enchantements et sorcelleries : Pris du Latin de Jean Wier, medecin du duc de Cleves, et faits François par Jaques Grévin de Clermont en Beauvoisis, medecin à Paris. *A Paris, chez Jaques du Puys, demourant en la Rue sainct Jean de Latran, à l'enseigne de la Samaritaine.* MDLXVII (1567.) *Avec Privilege du Roy.* In-8 de 8 feuillets non chiffrés, 460 feuillets chiffrés et 28 non chiffrés pour la table.

Autre éd. de Jacques du Puys, 1569. In-8; 8 feuillets non chiffrés; 468 feuillets chiffrés et 39 feuillets non chiffrés pour la table.

Il existe aussi une éd. sous ce titre : *Histoires, Disputes et Discours des illusions et impostures des Diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs... Le tout comprins en six livres (augmentez de moitié en ceste dernière édition) par Jean Wier, médecin du duc de Clèves. — Deux dialogues de Thomas Erastus, Professeur en médecine à Heidelberg, touchant le pouvoir des sorcières; et de la punition qu'elles méritent. — Avec deux indices :*

l'un des chapitres des six livres de Jean Wier; l'autre des matières notables contenues en tout ce volume. Pour Jacques Chouet (Genève), 1579. Bibliothèque communale d'Amiens, S. et A., 2443. La première partie du vol. est bien la traduction de Grévin, mais remaniée et complétée, ainsi qu'il est indiqué au titre et dans la préface.

14. — Le second Discours de Jaques Grévin, Docteur en Medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine, Auquel Il est sommairement traicté de la nature des Mineraux, venins, pestes, et de plusieurs autres questions naturelles et medicinales, pour la confirmation de l'advis des Medecins de Paris, et pour servir d'Apologie contre ce qu'a escrit M. Loïs de Launay, Empirique. *A Paris, chez Jacques du Puys, Libraire Juré demeurant en la rue S. Jean de Latran, à l'enseigne de la Samaritaine.* (*s.d.*; l'épître dédicatoire est datée de Paris, le 25 Août 1567). In-8 de 8 feuillets non chiffrés, 127 feuillets chiffrés et 1 feuillet blanc.

Eloy (*Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, 1778, t. II, p. 385), mentionne une éd. (*) *Toulouse*, 1566, in-4. Je pense que c'est une erreur et une confusion avec le discours publié à cette date à Paris. Voir plus haut n° 11.

15. La premiere, et la seconde partie des dialogues françois, pour les jeunes enfans (Het eerste ende tveede deel van de Françoische t'samensprekinghen, ouergheset in de nederduytsche spraecke). *A Anvers. De l'imprimerie de Christophle Plantin.* MDLXVII (1567). *Avec Privilege.* In-8 de 256 pages.

Voir Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*. Anvers, 1882, p. 105 et 255.

Bibliothèque du Musée Plantin-Moretus, à Anvers. Réserve, 263 *bis*.

16. « Les Emblèmes du Seigneur Jehan Sambucus, traduits du latin en vers françois. » *Anvers*, *Christophle Plantin*, 1567. In-16, fig. sur bois.

Voir La Croix du Maine; Niceron, p. 345; Goujet, p. 165; Catalogue Techener, 1855, nº 1720, f. 65.
* Autre éd. sous ce titre : *Emblesmes de Jean Sambucus, traduits en vers françois*, Anvers, Christ. Plantin, 1568. Voir Ruelens et de Backer, *Annales Plantiniennes*, Paris, 1866, p. 76 et 87.

17. — Les Emblesmes du S. Adrian Le Jeune, Medecin et Historien des Estats de Hollande. Faicts François et sommairement expliquez. *A Anvers. De l'Imprimerie de Christophle Plantin.* MDLXX (1570). *Avec Privilege.* (Epître dédicatoire signée de Grévin et datée d'Anvers, le 20 octobre 1567). In-12 de 78 pages; fig. sur bois.

MM. Ruelens et de Backer (*loc. cit.*) n'indiquent ni cette éd., ni une éd. de 1575, qui reproduit page par page celle de 1570 : *British Museum*, 12305, aa. — Ils en mentionnent deux autres (*) de 1567 et 1568.

18-19. — Deux livres des Venins, ausquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons : par Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, Medecin à Paris. Ensemble, Les œuvres de Nicandre, Medecin et Poëte grec, traduictes en vers François. — *A Anvers, De l'Imprimerie de Christofle Plantin*, MDLXVIII (1568). *Avec Privilege du Roy.* In-4 de 4 feuillets liminaires non chiffrés, 334 pages et 3 feuillets non chiffrés; fig. sur bois dans le texte. — Les Œuvres de Nicandre Medecin et Poete grec, traduictes en vers François. Ensemble, Deux Livres des Venins, ausquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons. Par Jaques Grévin de Clermont en Beauvaisis,

medecin à Paris. *A Anvers, De l'Imprimerie de Christophle Plantin.* MDLXVII (1567). *Avec Privilege du Roy.* In-4 de 90 pages et 1 feuillet. Ensemble 2 part. en un recueil in-4.

Le Traité des Venins, ainsi que l'ouvrage de Nicandre et le Discours sur l'Antimoine, ont été traduits en latin par Jérémie Martius, d'Augsbourg, sous ce titre : *Jacobi Grevini Claromontani Bellovaci Parisiensis medici, et Philosophi præstantissimi de Venenis Libri duo, Gallice primum ab eo scripti, et a multis hactenus Latini desiderati, et nunc tandem opera et labore Hieremiæ Martii Augustanæ Reipublicæ Medici, in Latinum sermonem, summa fide et diligentia, in rei medicæ studiosorum utilitatem atque commodum conversi. Quibus adjunctus est præterea ejusdem auctoris de Antimonio tractatus, eodem interprete, una cum rerum memorabilium, præcipue ad operis calcem, Indice. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini.* CIↃ. IↃ. LXXI (1571). In-4 de 10 feuillets non chiffrés, 332 pages, 5 feuillets non chiffrés pour l'Index et 1 feuillet blanc.

20. — Les Portraicts anatomiques de toutes les parties du corps humain, gravez en taille-douce, par le commandement de feu Henry huictiesme, Roy d'Angleterre. Ensemble l'Abbregé d'André Vesal, et l'explication d'iceux, accompagnee d'une declaration Anatomique. Par Jaques Grevin, de Clermont en Beauvoisis, Medecin à Paris. *A Paris, chez André Wechel*, MDLXIX (1569). In-fol. de 4 feuillets liminaires non chiffrés et 106 pages. Les planches sont les mêmes que celles de l'éd. latine de 1565.

21. — Ode de J. Grevin à Robert Estienne. In-fol. plano (*s. l. n. d.*)

Bibliothèque nationale, Yc. 222.

Voir *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roy*, Belles-Lettres, t. I, p. 275, col. 2; p. 394, col. 2.

22. — Vingt-quatre « Sonnets inédits de Grévin sur Rome », publiés, d'après un manuscrit de Lestoile, dans les *Variétés bibliographiques* de M. Edouard Tricotel (Paris, 1863; ouvrage tiré à 250 exemplaires numérotés), p. 47-60.

M. Tricotel avait déjà fait paraître ces sonnets dans le *Bulletin du Bibliophile*, XVe série (année 1862), p. 1044-1061. Ils ont été reproduits récemment dans la nouvelle éd. des *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile, édition... conforme aux manuscrits originaux...* Paris, 1875-1896 (tirage à petit nombre); t. XI, p. 317-328.

Nota. — Pour les citations, nous indiquons simplement par les chiffres I et II les deux volumes de poésie édités par Grévin en 1560 (*l'Olimpe*) et en 1561 ou 1562 (le *Théâtre*, suite de *l'Olimpe* et de la *Gélodacrye*); le chiffre suivant renvoie à la page, le troisième au vers. Par exemple, I, 32, v. 15, signifie vol. I (éd. 1560), page 32, vers 15; — II, 236, v. 25, signifie vol. II (éd. 1561 ou 1562), page 236, vers 25. Les titres des autres ouvrages de Grévin sont rapportés en toutes lettres.

Pour les citations de Ronsard, on se réfère toujours à l'éd. de M. Prosper Blanchemain, Paris, 1857-1867. Ainsi : Ronsard, éd. P. Bl., VI, 173, v. 20, signifie Ronsard (éd. P. Blanchemain), tome VI, page 173, vers 20. De même pour les éditions données par M. Ch. Marty-Laveaux des œuvres de J. Du Bellay, Paris, 1866-1867; de Jodelle, Paris, 1868-1870; de Remy Belleau, Paris, 1878, et de Baïf, Paris, 1881-1890, éditions dites de *la Pléiade*.

AVANT-PROPOS

Le XVI[e] *siècle semble une mine inépuisable. Après tant de travaux critiques, et malgré la haute valeur de quelques-unes de ces études, générales ou particulières, il s'en faut qu'on ait achevé l'inventaire complet de tout ce que produisit chez nous ce grand mouvement des esprits, cet essor intellectuel auquel on a donné le nom de Renaissance littéraire. Dans ce renouvellement, ou plutôt dans cet éveil général de notre génie national, la poésie surtout fut partout cultivée avec ferveur et provigna sous tous les climats. « En bonne foy, écrivait Pasquier, on ne vit jamais en la France telle foison de Poëtes comme celle que nous voyons aujourd'huy »* [1]*; et ailleurs: « Vous eussiez dit que ce temps là estoit du tout consacré aux Muses...* [2] *». L'auteur dont on se propose de faire connaître simplement et aussi exactement que possible la vie et les divers ouvrages a joui en son vivant d'une haute et légitime réputation. Sa mémoire est tombée de nos jours dans un oubli immérité.*

Médecin, polémiste, humaniste aussi, comme tous les hommes de cette époque, poète surtout et poète d'une incontestable valeur, enfin l'un des fondateurs du théâtre régulier en France, je puis l'appeler à coup sûr un écrivain trop peu connu. Quand on n'aurait rien de lui, et qu'on saurait seulement qu'il posséda l'estime

1. Pasquier, *Lettres*, I, 8.
2. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VII, 7.

de Ronsard et qu'il brilla parmi les satellites de la Pléiade, son nom appartiendrait à l'histoire de la Renaissance et nous devrions le mettre en bonne place. Mais on trouvera que ses œuvres ont de l'intérêt et de l'agrément par elles-mêmes, et il mérite mieux, à tout le moins, que les courtes mentions concédées à son souvenir par les critiques qui ont écrit sur le XVI*e* *siècle avec le souci d'être complets. On a déjà parlé de son théâtre. Ce qu'on en a dit, encore que comprenant simplement quelques pages dans des études d'ensemble* [1], *est traité avec beaucoup de distinction, et je me félicite d'avoir pu en profiter. Plusieurs points cependant restaient à toucher ou à approfondir. D'autre part, les poésies de Grévin, si intéressantes, par endroits si remarquables, n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucun examen. Elles révèlent cependant chez leur auteur un très grand talent. Je n'ai pas à en dire davantage pour le moment. On est toujours suspect de surfaire un auteur qu'on présente. Le lecteur jugera.*

Après Grévin, ses amis. Leur nombre, la rareté, la curiosité des écrits de quelques-uns rendent encore témoignage de la fécondité littéraire du siècle. Tel de ces contemporains mériterait à lui seul une étude particulière. Par exemple, Simon-Guillaume de La Roque. Émule de Grévin, dont il se proclame l'héritier, disciple de Desportes, ami de Malherbe, ce gentilhomme poète est, lui aussi, un auteur oublié. Et pourtant, si son nom pâlit à côté de celui de Malherbe, et même à côté de celui de Grévin, il eut du charme, de la grâce, du nombre et une correction fort louable pour son temps. Il représente un bon écrivain de second ou de troisième ordre.

Ces écrivains secondaires (et qu'on range parmi eux Grévin lui-même, cela ne rendra la remarque que plus exacte), ces poetæ minores *qui existent à côté des grands auteurs, toujours étudiés et toujours cités, ont, dans l'histoire générale de la littérature, une importance qu'il ne faut pas méconnaître. Indépendamment*

1. E. Chasles, *La Comédie en France au* XVI*e* *siècle*. Paris, 1862, p. 29-65; E. Faguet, *La Tragédie française au* XVI*e* *siècle*. Paris, 1883, p. 120-126.

de la valeur qu'ils peuvent posséder par eux-mêmes, ils concourent à faire comprendre une époque, en l'éclairant comme par des jours pris de côté. Ils font voir à quel point le goût des lettres, à un moment donné, était partout en honneur. Ils montrent sur quels modèles on se réglait. Ils peuvent servir à expliquer quelques-unes des causes qui ont concouru à former le génie des grands écrivains, et quelle action ceux-ci ont exercée, à leur tour, sur leurs contemporains et leurs successeurs. Il est intéressant, par exemple, dans notre sujet, d'observer l'effort poétique de deux contemporains, Grévin et La Roque, tous deux enfants du même pays, l'un élève de Ronsard, l'autre disciple de Desportes et de Malherbe (cet ennemi juré de la Pléiade), et tous deux concourant ainsi par des moyens différents aux progrès futurs. En un mot, les écrivains de second ordre ou d'ordre inférieur ont un peu la même fonction que ces « types de transition » avec lesquels ils se confondent souvent, et dont on définissait naguères le rôle et l'utilité en disant qu'il nous faut leur demander « le secret de la variabilité des espèces, de l'évolution des genres et du progrès de l'art ». Et l'on ajoutait, en donnant des preuves à l'appui de ces formules un peu abstraites : « Si nous les négligeons, si nous ne leur prêtons pas l'attention qu'ils méritent, c'est la succession des faits qui nous échappe, c'est la généalogie des formes, c'est la continuité du mouvement intérieur qui vivifie l'histoire[1] ». Oui, sans doute, la loi de continuité existe en toutes choses, et se vérifie ici comme ailleurs. Nous devons considérer une littérature nationale comme un vaste monument, édifié peu à peu. On est habitué à ne voir du monument que les parties maîtresses, celles qui s'imposent aux regards par leur degré de perfection. On contemple l'arceau élégant et solide; on en vante la gracieuse ogive; on oublie que d'utiles étais lui ont permis de jeter dans les airs la courbe hardie de ses nervures.

A un autre point de vue encore, on peut trouver que le sujet

1. F. Brunetière, *Les Précurseurs de la Pléiade : Maurice Scève*, étude lue dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1894.

ci-après traité ne paraît pas indigne d'attention. A certains égards au moins, c'est une étude de littérature provinciale. J'insiste en peu de mots sur cet aspect particulier, dont je me garde d'exagérer l'importance, et sur lequel je ne reviendrai plus par la suite. En outre de ce mérite, qui relève de la littérature générale, d'avoir été des précurseurs ou des traits d'union, les auteurs intermédiaires, les auteurs de second plan, ont encore ce caractère, comme les autres et souvent même plus que les autres, d'appartenir et de se rattacher étroitement à leur région, à leur pays, à leur coin d'origine et de jeunesse. Et cela déjà leur donne quelque charme, même pour qui n'a pas, étant enfant, respiré le même air et joué au bord des mêmes ruisseaux. Mais surtout l'étude littéraire ici encore trouve son profit et se complète, en observant sur place l'action de forces locales qui ont compté plus ou moins dans le développement de l'esprit français. On serait disposé à croire, d'après les conditions et les habitudes de notre vie actuelle, que cet éveil des esprits, qui a comme illuminé le XVIe *siècle, s'est produit à Paris seulement. Il y a quelque utilité à rétablir les choses sous leur vrai jour et à montrer que l'effort fut universel et se produisit partout en même temps. Sans doute, la capitale fut toujours la dispensatrice des grandes réputations, et l'on comprend, par exemple, que Montaigne, en auteur avisé, ait cherché la consécration de sa renommée naissante en faisant imprimer à Paris une édition améliorée de ses* Essais; *encore est-il qu'il les avait écrits en Gascogne. La Picardie eut une part des plus honorables dans cette contribution de toutes les provinces à l'œuvre nationale. Dans le vestibule du Musée d'Amiens, au-dessus des fresques de Puvis de Chavannes, on lit cette inscription :* Ave Picardia nutrix. *Elle n'a rien de trop ambitieux. La Picardie fut toujours une terre généreuse et nourricière. Spécialement, le pays beauvaisin se signale, au temps merveilleux qui nous occupe, par la quantité d'hommes remarquables qu'il donne à la France. Je trouve le fait noté à l'époque même par un auteur qui, n'appartenant pas à notre province, n'est pas suspect de partialité en*

sa faveur : « Belgica secunda, qua... Bellovaci continentur, excellentium ingeniorum parens hoc sæculo fuit[1] ».

Plus spécialement encore, la ville de Clermont en Beauvaisis (Clermont de l'Oise, comme on l'appelle aujourd'hui) a vu fleurir, dans la deuxième moitié du XVIe *siècle, un groupe de littérateurs qui forment comme une sorte de petite académie clermontoise, très restreinte, si l'on veut, mais non dépourvue d'éclat. Jacques Grévin n'a guère vécu à Clermont que dans sa première jeunesse. Mais il n'a jamais oublié son pays :*

O ville de Cler-mont, mon pays tant aimé[2]. .

« *Il se rappelle plusieurs fois avec complaisance dans ses poésies, dit Goujet, le souvenir du lieu de sa naissance.* » *Ajoutons : et dans les titres de ses ouvrages, où il prend toujours le nom de Jacques Grévin* « *de Clermont* ». *Même l'amour qu'il porte à sa* « *fleur Parisienne*[3] » *(c'est ainsi qu'il appelle Olympe), ne lui fait pas dédaigner le langage de sa province; ayant écrit ce vers :* « *Je sen mon cueur qui souvent s'*evaltonne »[4], *il dit en note :* « *Mot Clermontois propre pour exprimer le Latin* emancipare ». *Un jour qu'il croit ou feint de croire qu'il va mourir, il adresse ses adieux à Paris, la grande ville où il vint, comme tant d'autres, pour chercher sa voie, mais dont il n'est pas l'enfant. Et il prépare lui-même son épitaphe :*

Cy gist sous ceste tombe *un poete clermontois*[5].

La Roque, qui eut une vie errante, a chanté son pays natal et ses amis de Clermont. Il prend soin, lui aussi, de mentionner dans le titre de ses divers opuscules qu'il est « *de Clermont en Beauvoisis* ». *Veut-on des noms qui tiennent de plus près*

1. Papire Masson, *Elogia varia.* Paris, 1638, 2e part., p. 269.
2. II, 295, v. 1. Cf. *Nicandre,* p. 59, v. 22.
3. I, 79, v. 23.
4. I, 81, v. 19.
5. II, 51, v. 24.

encore à l'histoire locale? Voici Charpentier, né à Clermont, médecin et humaniste, à ce titre doublement confrère de Grévin dont il fut l'ami, puis l'ennemi. Voici Jean de Filleau, qui exerça à Clermont des fonctions judiciaires; ami de Grévin, il a droit à un médaillon près des portraits de Grévin et de La Roque, et s'il n'est pas inédit, il est tout à fait inconnu, ou peu s'en faut. Et nous laissons en dehors de notre étude Loys Le Caron, dit Charondas, bailli de Clermont : connu surtout comme jurisconsulte, il écrivit des poésies françaises et fut lié avec La Roque. Que si l'on ajoute à ces Clermontois un autre Picard, Claude Binet, de Beauvais, qui aima Grévin et fit une complainte sur sa mort, et Antoine de Talon, qui, bien que né loin de là, se trouva mêlé à Clermont aux amis et aux coreligionnaires de Grévin, on aura une réunion d'écrivains locaux, compatriotes de naissance ou d'élection, tous liés entre eux, formant on n'ose dire une Pléiade, mais, pour emprunter un mot du temps, une Brigade provinciale, dont Grévin apparaît comme le Ronsard. Et de cette sorte de cénacle littéraire, les mérites, encore que secondaires, ou inférieurs, si l'on veut, pour une époque de si riche production, seraient dignes assurément d'un meilleur éloge que le nôtre.

CHAPITRE PREMIER

VIE DE GRÉVIN

Du manuscrit de Colletet comme source biographique. — I. Date de naissance de Grévin; opinions diverses. — Éducation; l'oncle de Prong. — Grévin au collège : Muret, Jodelle. — Grévin étudiant en médecine; — les œuvres dramatiques : la *Trésorière; César*; les *Esbahis* (1558). — II. Premières poésies (1558-1559). La *Pastorale* (1560). — Études médicales : baccalauréat. — L'*Olimpe* (1560). Amitié de Ronsard. Grévin et Nicole Estienne. Fuite de Grévin. — III. Grévin protestant. — IV. Grévin en Angleterre : le *Chant du Cigne,* poésie inédite (1560). — V. Il revient en France; encore *César* et *les Esbahis;* licence en médecine; — le *Théâtre* (1561 et 1562). — Doctorat en médecine (1562). — VI. Activité littéraire et médicale; participation aux pamphlets calvinistes contre Ronsard; rupture. — Querelle avec Charpentier : la *Responsio ad calumnias* et la *Response aux calomnies* (1564). — L'*Anatomes totius delineatio* (1565). — Polémique avec le médecin Louis de Launay : le *Discours sur l'Antimoine* (1566). — Le *Proème* (1567). — L'*Imposture et tromperie des Diables.* — Le *Second Discours sur l'Antimoine* (1567). — VII. Grévin à Anvers; relations avec Plantin : les *Dialogues pour les jeunes enfans* (1567); analyse de cet ouvrage. — Traductions en vers : Les *Emblèmes* de Sambucus et d'Adrien le Jeune; les *Œuvres de Nicandre* (1567). — Le *Traité des Venins* (1568). — Projet non exécuté d'une édition corrigée du *Théâtre.* — VIII. La vengeance de Charpentier : Grévin rayé de la liste des docteurs régents (1568) ; — les *Portraicts anatomiques* (1569). — IX. Grévin en Italie, à la cour de Turin. Les *Sonnets sur Rome;* analyse. — X. Mort de Grévin (1570). — XI. La *Complainte* de Claude Binet sur la mort de Grévin.

On sait que le précieux manuscrit de Guillaume Colletet, *Les Vies des Poètes françois par ordre chronologique depuis* 1209 *jusqu'en* 1614... fut détruit par l'incendie de la Bibliothèque du Louvre au mois de mai 1871 [1]. En ce qui concerne notre au-

1. L. Pannier, *Essai de restitution du manuscrit de Guillaume Colletet*, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1872, II, p. 324-338 (Tirage à part à 60 exemplaires sous ce titre : *Le manuscrit des* Vies des Poètes françois *de Guil-*

teur, cette perte ne tarda pas à se trouver réparée. En 1872, la Bibliothèque nationale acquérait une reproduction partielle du recueil de Colletet[1] faite, à ce qu'on suppose, dans les premières années de ce siècle, pour le compte d'Aimé Martin; elle comprend l'article sur Jacques Grévin[2]. Ce n'est pas tout. Depuis lors, une autre copie vint encore s'adjoindre à celle-ci, une transcription de la vie de divers poètes, parmi lesquels Jacques Grévin, d'après celle que M. Edouard Tricotel avait prise autrefois sur le texte autographe à la Bibliothèque du Louvre[3]. J'ai donc pu consulter la notice consacrée par Colletet à Grévin, notice restée toujours inédite[4]. C'est un document d'un grand prix. Colletet, à défaut d'autre mérite, possédait une réelle érudition, notamment en ce qui concerne le XVIe siècle, et il s'efforce de se montrer à la fois exact et complet. « Il y a peu de choses de cette nature qui me soient eschappées », dit-il lui-même à propos d'un opuscule de Grévin dont il proclame la rareté et qu'il se vante de posséder. Malheureusement, si son travail fournit des éclaircissements littéraires dont il ne faut pas méconnaître la valeur, il se trouve en revanche très sobre de renseignements biographiques. J'ai complété ce qu'il dit par quelques indications puisées à des sources peu connues et peu nombreuses. Bien des points resteront obscurs. En somme, on ne sait presque de la vie de Grévin que ce qu'il en a dit lui-même, et c'est peu de chose.

laume Colletet, brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre : essai de restitution par Léopold Pannier. Paris, 1872); — L. Paris, *Les manuscrits de la Bibliothèque du Louvre brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai sous le règne de la Commune*. Paris, 1872.

1. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 317.

2. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions*, n° 3073, fol. 211-217.

3. *Ibid.*, n° 3074, p. 336-346. Cette copie est plus complète que l'autre; c'est celle que nous suivrons.

4. P. Bonnefon, *Contribution à un essai de restitution du manuscrit de G. Colletet, intitulé : « Vies des Poètes françois »*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 72 et 74.

I

Jacques Grévin naquit à Clermont en Beauvaisis[1], pays de sa famille[2]. Sur l'année où il vint au monde, les biographes ne sont pas d'accord. Ce serait en 1538, selon les uns[3], en 1540[4] ou vers 1540[5], selon les autres. Baillet donne même la date de 1541[6]. On pourrait le croire bien informé. D'abord en qualité de Clermontois (né à la Neuville-en-Hez, près de Clermont). Ensuite, son témoignage prend une apparence de précision lorsqu'il dit que Grévin mourut le 5 novembre 1570 (ce qui est exact), « âgé de vingt-neuf ans et quelques mois[7] ». Cela le ferait naître en effet en 1541. Mais Baillet ne se pique pas d'être conséquent avec lui-même. Il prétend, d'autre part, que Grévin, lorsqu'il donna sa tragédie, c'est-à-dire en 1558, n'avait que treize ou quatorze ans![8] Baillet s'est laissé entraîner par

1. Soit dans les titres de ses ouvrages, soit dans ses épîtres dédicatoires, Grévin écrit presque toujours *Jaques* et non Jacques. Nous écrivons Jacques pour nous conformer à l'usage. D'autre part, nous nous conformons à l'orthographe suivie presque invariablement par Grévin lui-même en écrivant *Beauvaisis* et non Beauvoisis. Enfin nous devons noter qu'il écrivait son nom avec un accent aigu : *Grévin* (I, 18, v. 8; 34, v. 1; 42, v. 3; 56, v. 1; 76, v. 27; 95, v. 4), ce qui est très remarquable pour une époque où l'emploi de l'accent dans le corps des mots constituait une innovation. — Nous avons tenu à respecter scrupuleusement dans les citations l'orthographe de l'auteur, sauf que nous avons employé le *j* au lieu de l'*i* quand c'était nécessaire, et transcrit *v* les *u* consonnes : modifications aujourd'hui admises et qui ont pour effet de faciliter la lecture. Nous avons conservé l'accentuation de Grévin, du moins dans les citations en vers. Quant à sa ponctuation, qui est tout à fait arbitraire, nous avons cru pouvoir la modifier au besoin dans l'intérêt de la clarté.

2. *Response aux calomnies*, p. 9, v. 11-12.

3. Rigoley de Juvigny, en note sous La Croix du Maine, *op. cit.* (voir plus haut la Bibliographie), v° *Jaques Grévin*. — Ladvocat, *Dictionnaire historique et bibliographique portatif*. Paris, 1777, v° *Grévin*.

4. Lelong, *op. cit.*, t. IV, Appendice, p. 205, col. 2.

5. Niceron, *op. cit.*, t. XXVI, p. 339. — Goujet, *op. cit.*, t. XII, p. 152.

6. Baillet, *op. cit.*, t. VI, p. 78.

7. *Ibid.*, t. IV, p. 425.

8. *Ibid.*, t. VI, p. 77. Cf. Moréri, *Dictionnaire historique*, v° *Grévin*, qui copie Baillet.

le désir de placer Grévin parmi ses *Enfants devenus célèbres par leurs études et par leurs écrits.* La précocité de Grévin, en un siècle où des exemples autrement surprenants ne furent point rares (qu'on se souvienne d'Agrippa d'Aubigné et de La Boétie), reste assez grande sans qu'il soit nécessaire de l'exagérer encore. En réalité, ni la date de 1541, ni celle de 1540, qui a généralement la préférence des biographes modernes, ne saurait s'accorder avec ce que nous dit Grévin lui-même dans un sonnet duquel il résulte nécessairement qu'il avait plus de vingt et un ans en 1560[1]. Chose singulière : Colletet, toujours si bien informé, commet à son tour une erreur en faisant naître Grévin en 1539, « ce que j'infère, dit-il, de son portrait qui est à l'entrée de ses œuvres et dont la planche mesme estoit heureusement tombée en ma possession ». Au-dessous de ce portrait, on lit l'inscription suivante : *Ia. Grévin. — an. æt.* XXIII. Colletet n'a peut-être connu que l'édition de 1562. Mais le portrait orne déjà l'édition de l'année précédente ; et si Colletet l'avait regardé avec soin, il aurait vu qu'il porte en haut la date de 1561. Voilà un renseignement décisif : âgé de vingt-trois ans en 1561, Grévin naquit, par conséquent, en 1538.

Sa famille était de condition modeste[2]. Son père, marchand drapier[3], mourut ne laissant que peu de bien[4], et Grévin fut élevé par sa mère[5]. Il parle aussi de deux oncles, Jacques Grévin, à qui il a adressé une de ses premières poésies[6], et Pierre de Prong, dont il chérissait la mémoire comme celle d'un bienfaiteur et d'un « second père »[7]. Dans l'ode qu'il a écrite en souvenir de ce parent vénéré, l'ode *Pour le tombeau*

1. I, 32, v. 14 : En l'an vingt et uniesme apres que je fus né.... Cf. II, 236, v. 23, et Ronsard, éd. P. Bl., VI, 315, v. 2.
2. II, 224, v. 5.
3. *Response aux calomnies*, p. 11, v. 16.
4. *Ibid.*, v. 17-18. Cf. II, 303, v. 6.
5. II, 303, v. 7.
6. Dans les *Regretz de Charles d'Austriche... et autres œuvres*, et I, 149-151.
7. *Response aux calomnies*, p. 11, v. 19.

de M. Pierre de Prong, son oncle, il cherche à acquitter dans la mesure du possible la dette de sa reconnaissance :

Car de tout ce que je puis
Et qu'oravant pourray dire,
Son redevable j'en suis,
Son redevable est ma lyre[1].

C'est que l'oncle de Prong avait pris soin de l'instruction de Grévin, et, comme Horace remerciant son père d'une sollicitude analogue[2], Grévin n'était pas homme à payer d'ingratitude ou d'oubli un service de cette nature. Pierre de Prong donna à son neveu les premières leçons. Grévin, dans le discours qu'il lui prête, le fait parler en ces termes :

Toy que j'ay premierement
Apres la mort de ton Pere
Eslevé soigneusement
Ainsi qu'une douce mere,
Abbreuvant tes jeunes ans
De la foy des anciens :
Et des ta premiere enfance
Au giron de la science
T'aviandant aux secrets
Des autheurs Latins et Grecs[3]....

Tout jeune (vers 1550 ou 1551), Grévin fut envoyé à Paris, au collège de Boncourt ou à celui de Beauvais, je ne sais, plus probablement au dernier, qui recevait la jeunesse de la nation

1. I, 158, v. 9-12.
2. Horace, *Sat.*, I, 6.
3. I, 157, v. 18-27. Ces deux derniers vers sont cités comme exemple par La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois....* Niort-Paris, 1875-1882, v° *aviander*. Cf, I, 151, v. 15-17 :

Ceste douce liqueur
Dont la bouche divine
Aviande ton cueur.

de Picardie. Il y resta « enfermé » cinq ans[1], soumis au dur régime et à l'effrayant labeur que l'on imposait à la jeunesse studieuse de ce temps. Dans un passage de son *Elégie sur la misère des hommes*, il a laissé échapper ses impressions sur cette époque de sa vie. La description qu'il trace des misères de la vie scolaire fait songer aux doléances d'Érasme contre le collège de Montaigu, et à celles que Rabelais mettait dans la bouche de Ponocrates. Mais Grévin parle sans indignation et sans rancune ; il décrit sur le ton d'un lieu commun, et comme si c'étaient là des choses toutes naturelles, les tribulations du « pauvre escolier latin[2] ».

Si tu es au college, helas! combien de fois
Ne manges-tu le lard apres les pois :
Combien de fois, helas! te mets tu dans la couche
Quand plus la faim que le sommeil te touche.
Encore s'il advient que tu ayes sommeil,
Combien de fois auras-tu le reveil,
Avant qu'un nouveau jour rentre dans sa courtine,
Par l'aiguillon d'une espesse vermine?
Quand le froid Aquilon sifle, combien de fois
Sans feu sans leur (?) soufles-tu dans tes dois[3]?

Du moins, si l'on souffrait un « dur torment », on devenait docte. Grévin a des maîtres comme Muret, qui fut « son précepteur quelque temps ès lettres humaines[4] » ; il a des condisciples dont l'amitié décidera de sa vocation poétique ; un surtout, « qui mérite beaucoup pour la promptitude et la gentillesse de son esprit[5] », Étienne Jodelle.

Une après-midi de l'an 1552, le collège de Boncourt était en fête. On y jouait une tragédie historique, *Cléopâtre*, et une comédie de mœurs, *Eugène ou la Rencontre*, précédemment

1. II, 295, v. 5.
2. II, 307, v. 15.
3. II, 287, v. 10-19.
4. II, *Discours sur le Théatre.*
5. *Ibid.*

représentées à l'Hôtel de Reims devant le roi. Ces œuvres avaient pour auteur Étienne Jodelle, alors âgé de vingt ans. L'auditoire le plus éclairé se pressait à cette solennité, à laquelle Pasquier raconte qu'il assistait avec Turnèbe. On a rapporté cent fois son pittoresque récit. « Toutes les fenestres, dit-il, estoient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'escoliers que les portes du collège en regorgeoient[1] ». Les rôles étaient tenus par Jodelle et ses amis. Des auteurs modernes ont prétendu que parmi ceux-ci on aurait vu Jacques Grévin, désigné pour la circonstance sous le nom de Jaquet[2]. Mais ces auteurs n'indiquent pas la source à laquelle ils auraient puisé ce renseignement, et je n'ai pu la découvrir.

Le 5 février 1558, nouvelle solennité, cette fois à l'hôtel de Beauvais. Les Basochiens et les Enfants-sans-souci représentaient devant le roi et toute la cour[3] une comédie intitulée la *Trésorière*, qui obtint un très grand succès. L'auteur était Jacques Grévin. Il a pris soin de nous apprendre lui-même que le roi Henri II lui avait commandé cette pièce « pour servir aux nopces de Madame Claude, duchesse de Lorraine[4] ». Claude de France, fille de Henri II, épousa Charles II, duc de Lorraine, le 22 janvier 1558. Mais la comédie de Grévin se trouva « pour quelques empeschemens différée » jusqu'à cette représentation du collège de Beauvais, où elle fut « mise en jeu après la satyre qu'on appelle communément les Veaux ». On donnait ce nom à une espèce de sottie, grossière et brève, servant de prologue ou plutôt de parade, tandis que les acteurs s'habillaient[5].

Cette même année, les Confrères de la Passion, jaloux, nous

1. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VII, 6.

2. E. Chasles, *La Comédie en France au XVIe siècle*, p. 13; E. Faguet, *La Tragédie française au XVIe siècle*, p. 89; A. Darmesteter et A. Hatzfeld, *Le XVIe siècle en France*.... Paris, 1887, p. 156.

3. *Journal chronologique du Théâtre françois*, Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 9229, t. I, p. 141.

4. II, 47.

5. Les frères Parfaict, *Histoire du Théâtre françois*, t. III, p. 311.

dit-on, du succès de la représentation de Jodelle, se hâtèrent de mettre au théâtre deux nouvelles œuvres de Grévin : la tragédie de *César* et la comédie des *Esbahis*[1]. La réussite fut encore complète. Grévin, à l'âge de vingt ans, connaissait le succès le plus éclatant avec des essais d'un genre tout nouveau. Poète officiel, les diverses troupes d'acteurs se disputaient ses pièces, et il avait conquis la faveur du public avec des travaux qui ne tendaient à un autre but dans sa pensée que de le distraire d'occupations plus sérieuses ou qu'il jugeait plus sérieuses : au sortir du collège, il avait commencé l'étude de la médecine. Ces œuvres théâtrales, dont l'apparition marque une date importante dans l'histoire de notre littérature dramatique, avaient pour auteur un jeune étudiant. Investi vers 1556 du titre de maître ès arts, qui était la sanction des études scolaires, et quelque chose d'analogue à notre baccalauréat ès lettres, Grévin, dès cette époque, mena de front ses études médicales et la poésie.

II

En même temps qu'il travaillait après Jodelle, et avec plus de mérite que lui, à la fondation du théâtre régulier en France, Grévin, de 1558 à 1559, donnait successivement des poésies détachées ayant pour sujet des événements contemporains : en 1558, les *Regretz de Charles d'Austriche*, sur l'abdication de Charles-Quint (il y joignait la *Description du Beauvoisis* et diverses pièces de vers) ; l'*Hymne au Dauphin*, sur le mariage du dauphin François et de Marie Stuart; en 1559, le *Chant de joie*, sur la paix de Cateau-Cambrésis. Les mariages princiers qui scellèrent cette paix lui inspirèrent une Pastorale, représentée en 1560; Nicolas Denisot, Étienne Jodelle et Jacques Grévin lui-même tenaient les rôles des bergers Collin, Tenot et Jaquet. D'après le

1. *Journal du Théâtre françois*, t. I, p. 145-146.

Journal du Théâtre françois, la Pastorale « ne fut pas goûtée[1] ». Elle rappelait des événements encore trop récents : l'accident survenu à Henri II et le mariage de sa sœur Marguerite célébré pendant son agonie, la veille de sa mort. L'auteur put se consoler de ce léger échec par le succès qu'obtint une reprise de *César* et des *Esbahis*[2].

Cependant il continuait ses études médicales, qui, dans sa pensée, occupaient la première place. Nous avons la chance de pouvoir le suivre à l'école de médecine, grâce à une source d'informations extrêmement précieuse, les Commentaires manuscrits de la Faculté de médecine de Paris, « incomparables annales, écrites de la main des cent quatre-vingt-quatorze doyens qui se sont succédé à la tête de la Compagnie et qui y ont relaté tous les actes importants de leur administration[3] » depuis 1395 jusqu'en 1786. C'est en 1560 que le nom de Grévin apparaît pour la première fois sur ce vénérable document. Il y est rapporté qu'en cette année, Jacques Grévin, du diocèse de Beauvais, maître ès arts, a fait la preuve de ses quatre années d'études, *probavit quatuor annos sui studii*[4]. Il fallait en effet, pour se voir admis aux examens de baccalauréat, être âgé de vingt-deux ans (or nous savons que Grévin naquit en 1538) et avoir accompli le temps d'études réglementaire ou *tempus auditionis*, qui durait quatre ans[5]. D'autres mentions nous apprennent que, dans le cours de l'année, Grévin a subi les épreuves du baccalauréat en médecine[6].

Cette même année 1560, il faisait paraître chez Robert Estienne un livre de vers bien plus important que les poésies publiées par lui jusqu'à ce jour : *L'Olimpe de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis. Ensemble les autres œuvres poëtiques*

1. *Journal du Théâtre françois*, p. 159.
2. *Ibid.*
3. A. Corlieu, *L'Ancienne Faculté de médecine de Paris*. Paris, 1877, p. 155.
4. *Commentaires manuscrits de la Faculté de médecine de Paris*, t. VII, fol. 34.
5. A. Corlieu, *op. cit.*, p. 35.
6. *Commentaires mss. de la Faculté*, t. VII, fol. 39 v° et 40.

dudict Auteur. Cette fois, le bachelier de vingt-deux ans s'est acquis au milieu des écrivains de son temps une place de premier ordre. Prôné, exalté par Ronsard, qui lui dispense les plus grands éloges, vanté par Du Bellay, par Remy Belleau, par d'autres encore, la Pléiade salue en lui un astre nouveau. On dirait trop peu en disant qu'il est connu : il est célèbre.

Parmi les amis de Ronsard, il s'en trouva un, vers qui Grévin se sentit attiré, je pense, par la conformité de leurs goûts et de leurs études. Charles Estienne, troisième fils de Henri, le célèbre imprimeur, avait connu Ronsard lorsqu'ils faisaient partie tous deux de la suite emmenée par Lazare de Baïf, ambassadeur de France à la Diète de Spire (père d'Antoine de Baïf, le poète).

Etienne Medecin, qui bienparlant etoit[1],

devint typographe habile, médecin accrédité et « savant encyclopédique[2] ». De plus, il avait traduit de l'italien la *Comédie du Sacrifice* ou les *Abusés*, et exposé, dans l'épître dédicatoire au dauphin (plus tard Henri II), des idées théoriques touchant l'imitation des anciens, idées qui ne restèrent pas sans influence sur la formation de la poétique théâtrale à cette époque. Médecin, érudit, imprimeur, promoteur éclairé des études dramatiques, j'allais oublier le meilleur titre de Charles Estienne à la considération de Grévin : il était père d'une fille, appelée Nicole,

Belle, Gentille, Honeste, Gracieuse,
Fleur de seize ans[3]....

Grévin devint amoureux de Nicole Estienne. Leur première rencontre, ou la rencontre décisive, se fit à une de ces représentations de collège, alors si fréquentes, à laquelle Grévin prêtait son concours comme acteur. Le dieu d'Amour, dit-il, « m'apperceut jouant sur un public Théâtre[4] ». Selon l'habitude des

1. Baïf, éd. M.-L., I, *v*, v. 31.
2. A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne....* Paris, 1843, p. 358.
3. I, 81, v. 10-11.
4. I, 42, v. 23.

poètes de ce temps, renouvelée de Pétrarque (et de Dante, dans la *Vita nuova*), il nous informe avec exactitude du jour où naquit en lui un amour irrésistible : ce fut le 10 mars 1558, ancien style, c'est-à-dire 1559 :

> En l'an vingt et unieme apres que je fu né
> Je senty de l'Amour la premiere secousse....
> Le dixieme de Mars me sentant estonné...
> J'apperceu que deslors j'estois empoisonné[1].

Et ailleurs :

> Hastif et affamé le dixieme de Mars,
> Je devoray l'amour[2]....

Ailleurs enfin, et avec plus de précision encore :

> Cinq cens cinquante et huict, apres milles annees,
> Le dixieme de Mars, sur la moitié du jour,
> J'entray ou mes amours furent emprisonnees[3].

Du reste, il ne dit pas : *Ut vidi, ut perii!*[4]. Si ce jour-là il connut l'ébranlement profond de la passion, il y avait six mois que l'amour « séjournoit dans son cœur »[5]. De ce moment, Grévin n'aura plus rien à envier aux poètes de son temps. Il a rencontré, lui aussi, son idole poétique, l'inspiratrice de ses vers désolés, la beauté cruelle dont il célébrera les perfections et déplorera la froideur. Il fallut d'abord lui trouver un nom : ainsi le voulait l'usage. Colletet, dans sa vie de Ronsard, raconte que ce dernier, passant par Blois, « y devint espris d'une belle fille appelée Cassandre, dont le nom aussi bien que la beauté luy

1. I, 32, v. 14 sqq. Cf. I, 33, v. 1-4; I, 36, v. 10-11.
2. II, 236, v. 13.
3. II, 238. v. 12-14. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 10, v. 1-2; 71, v. 15; Du Bellay, éd. M.-L., I, 83, v. 13.
4. Ou s'il le dit une fois, c'est pour les besoins de l'imitation seulement : I, 23 v. 1.
5. I, 32, v. 18. Cf. I, 24, v. 11; 52, v. 5; 54, v. 2.

pleurent de telle sorte qu'il se résolut de la chanter dans ses vers[1]... ». Tous les poètes n'avaient pas cette chance, et le prénom de Nicole était décidément un peu bourgeois. Grévin « la loua, dit Colletet, sous le beau nom d'Olimpe ». Beau nom, en effet, pour la maîtresse d'un poète, et qui fournissait, qui formait à lui seul une poétique équivoque :

D'Olimpe vient ma Muse, Olimpe est le seul mont
Ou j'appris à toucher les cordes de la lyre,
Et ou j'ay commencé d'essayer à bien dire :
C'est mon seul Helicon, Parnasse à double front[2]....

Il fallait aussi une devise; c'était encore une mode du temps. Ronsard avait pris la sienne de Théocrite : Ὡς ἴδον, ὡς ἐμάνην. Dès 1559, Grévin, à la fin de son *Chant de joie de la Paix*..., inscrivait ces mots : *Aut nihil aut Olympus*. Ensuite, il préféra la forme grecque; le volume de l'*Olimpe* se termine par cette devise : Ἤδ' οὐδέν ἤδ' Ὄλυμπος[3], Olympe ou rien, jeu de mots qui se comprend de reste. Pendant neuf mois, nous dit Grévin, il composa ses sonnets en l'honneur d'Olympe[4] (en effet, le permis d'imprimer de l'*Olimpe* est du 25 novembre 1559).

Au point de vue des garanties morales, le poète offrait des gages tout particuliers vis-à-vis d'une famille savante et dans un temps où il n'y avait pas de vertu qu'on n'attribuât à l'érudition. Rare recommandation : en 1558 (sans doute dans la période des six mois d'amour préparatoire et pour faire sa cour), il avait publié une traduction d'un des traités moraux de Plutarque : *De la manière de se conduire en mariage* (le titre grec est Γαμικὰ παραγγέλματα). Par ce traité, Plutarque, en exhortant les époux à se donner mutuellement l'exemple des vertus, présente dans l'étude des belles-lettres un des moyens les plus efficaces de con-

1. P. Blanchemain, *Œuvres inédites de P. de Ronsard*.... Paris, 1855, p. 28.
2. I, 6, v. 1-4. Cf. I, 63, v. 24.
3. I, 215.
4. II, 256, v. 25 et 26.

server la pureté de mœurs et la dignité qui convient à l'état de mariage. On trouve au XVIe siècle un certain nombre de traductions des Γαμικὰ παραγγέλματα[1], comme si l'usage s'était établi d'édifier les jeunes épouses sur les obligations de leur nouvelle condition en mettant sous leurs yeux les conseils de la sagesse antique (Ne subsiste-t-il pas un souvenir de cette pratique dans la scène de *l'École des femmes* où Arnolphe fait lire à Agnès *Les maximes du mariage, ou les devoirs de la femme mariée*?)[2]. Voilà donc notre amoureux cherchant dans Plutarque un allié pour vaincre les résistances de sa belle. Soit pour l'amour du grec, soit pour toute autre cause, la « mignarde » ne semble pas s'être montrée bien farouche, encore qu'il faille accepter avec réserve les effusions du jeune poète relativement aux menues faveurs qu'il aurait obtenues, et dont la confidence, parfois assez indiscrète pour notre goût d'aujourd'hui, vient rompre de temps en temps la monotonie de ses éternelles doléances sur la cruauté de sa maîtresse. Nicole alla-t-elle jusqu'à devenir éprise? Oui, si l'on en croit le poète; mais peut-on croire un poète?

> Est-il ainsi maistresse? est-il vray que l'Amour
> Vous a du mesme tret dont il fait ma blessure
> Navré jusques au cueur? sa cuisante poincture
> Et son feu doux-amer vous brusle à vostre tour[1]?.

D'autre part, nulle hostilité chez la famille, bien au contraire : à l'automne de 1559, on mena Olympe à Clermont. Vous l'avez vue, s'écrie Grévin, ombrages de mon pays :

1. Par Jean Lode (Paris, 1535, 1536, 1545), par un anonyme qui l'ajoute à la traduction d'un dialogue italien de Sperone (Lyon, 1546; Paris, 1548); en vers par Jean de La Tapie (Paris, 1559), par Jean de Marconville (Paris, 1564, 1565, 1570 et 1571), par La Boétie (Paris, 1571). Sans parler d'Amyot. La traduction de Grévin, inconnue à Fabricius et à Hoffmann, semble perdue depuis longtemps. J'ai indiqué dans la Bibliographie (n° 3) les auteurs qui en ont parlé.

2. MOLIÈRE, *L'École des femmes*, III, 2.

1. I, 26, v. 15-18.

Naiades, qui hantez les humides rivages
De la riviere d'Oyse, et qui souventeffois
Sur les replis de Breche, au son de vostre voix,
Carollez à pleins saults sous les espez feuillages,

Vous veistes mon Olimpe, et de vos beaux ombrages,
Esleus entre les bras des plus verdoyants bois,
Vous lui feistes present le premier jour du mois
Qui donne liberal les vins et les fruictages.

Du moins la veistes vous, et pouvez maintenant
Juger si c'est en vain que je plains mon tourmant
Et si je suis heureux d'avoir telle Maistresse[1]....

Le mariage ne se fit pas. J'ignore pourquoi on lit généralement dans les biographes que Grévin fut refusé. Rien ne défend de penser qu'il ait opéré une retraite volontaire. Tout ce que nous savons avec certitude, c'est que chacun des deux jeunes gens se pourvut ailleurs. Grévin, nous le verrons, était marié quand il mourut. A quelle époque prit-il femme? Mystère. Nous le trouvons marié dès 1568, voilà tout. Quant à Nicole Estienne, elle épousa un médecin dijonnais, appelé Jean Liébault. M. Renouard, l'historiographe de la famille des Estienne, pense que ce mariage se conclut avant l'année 1561. Mais son hypothèse ne repose pas sur des raisons bien décisives[2]. Jean Liébault a laissé divers ouvrages de médecine et quelque réputation[3]. Il a notamment publié, avec des augmentations, la traduction française que Charles Estienne avait faite de son *Prædium rusticum*. Nicole écrivit aussi. Elle était fort instruite. « C'est, déclare un contemporain, une Dame bien accomplie tant en gaillardise d'esprit que grâce de bien dire, à ce que j'en ai vu, devisant une fois avec elle »[4]. Ce qui nous reste d'elle ne dément pas cette opinion. C'est une pièce de vers intitulée : *Les Misères de la Femme*

1. I, 50, v. 1-11. Cf. I, 64, v 7-9.
2. Renouard, *op. cit.*, p. 362.
3. Voir Moréri, v° *Liébaut*.
4. Du Verdier, v° *Nicole Estienne*.

mariée, ou se peuvent voir les peines et tourments qu'elle reçoit durant sa vie, mis en forme de stances par Madame Liébault (Paris, chez Pierre Menier, *s. d.*)[1]. Ces quelques stances constituent un petit poème tout à fait remarquable. On devrait les faire lire à tous les fiancés. Jamais on n'a dit aux maris des vérités aussi sévères dans une forme aussi mesurée. Nulle déclamation, nulle emphase. L'expression tire toute sa force de la simplicité même. Remarquez que Nicole Estienne ne dit pas : *les misères de la femme mal mariée.* Elle dit : *les misères de la femme mariée.* Plus d'un mauvais mari, plus d'un peut-être qui se croit du nombre des bons, se reconnaîtrait dans les descriptions de l'auteur. On a dit que celle-ci avait voulu faire une contre-partie aux stances de Desportes contre le mariage. C'est aussi une réponse anticipée, et la plus forte qui se puisse lire, à la Xe satire de Boileau. Et comme les misères de la femme mariée commencent même avant le mariage, Nicole, n'en doutons pas, se souvenait de Grévin en écrivant ces vers :

A peine maintenant sommes nous hors d'enfance,
Et n'avons pas encor du monde cognoissance,
Que vous taschez desjà par dix mille moyens,
Par présens et discours, par des larmes contraintes,
A nous embarrasser dedans vos labyrintes,
Vos cruelles prisons, vos dangereux liens.

Nicole ne fut-elle pas heureuse? A en croire Guy Patin, Jean Liébault n'aurait pas fait fortune[2]. Les biographes, qui se copient les uns les autres (et M. Renouard, qui sur ce point copie les biographes), s'apitoient sur la triste fin de Jean Liébault, qui, tombé dans la misère, serait mort d'inanition. On infère ce fait d'un passage des mémoires de Lestoile ainsi conçu : « [juin 1596] Le médecin Liébault, homme docte, mourust sur une

1. Cette pièce a été réimprimée dans les *Variétés littéraires* de M. Edouard Fournier, t. III, p. 321-331. Voir dans le Recueil de Rasse Desneux un sonnet de Nicole avec son anagramme : *Nicolle Estienne, J'estonne le Ciel*; Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 22563, 2me partie, p. 41.
2. Guy-Patin, *Lettres*, éd. Réveillé-Parise. Paris, 1846, t. III, p. 144.

pierre où il fust contraint de s'asseoir, en la rue Gervais-Laurent à Paris[1]. » Mais en lisant ce qui précède cet endroit dans le Journal de Lestoile, on voit que celui-ci rend compte d'une épidémie de « fièvres chaudes et pestilentes » qui sévissait à Paris, et qu'il énumère les divers personnages qui furent plus ou moins subitement victimes du fléau. D'ailleurs, Lestoile se montre mal informé, tant de la date exacte du décès de Liébault, que des conditions dans lesquelles il survint. On a publié récemment, d'après une minute du notaire La Barde, l'inventaire après décès de « Jehan Liébault, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris et premier médecin de Madame, sœur du Roy ». Il y est dit que Liébault mourut « le dernier juillet passé [1596], dans une chambre et estude des appartenances d'une maison, rue aux Fèves, où ledit defunt étoit demeurant[2] ». Cet inventaire, où, par parenthèse, se trouve portée une « Anatomie de Grévin », donne de curieux détails sur les affaires et les relations de Liébault, dont la situation n'était pas celle d'un indigent. Je n'ai pas à discuter la solvabilité du *de cujus*. Je note seulement que du mariage avec Nicole était née une fille, Marie, épouse d'Adrien Chappelain, auditeur des comptes.

Au reste, ce n'est pas l'héritage de Charles Estienne qui avait pu enrichir ses enfants. Emprisonné, soit pour religion, soit pour dettes, peut-être pour les deux motifs réunis, il mourut au Châtelet, en 1564, entièrement ruiné. On peut trouver dans le mauvais état de ses affaires, notoire dès l'année 1561, une des causes qui empêchèrent le mariage de sa fille avec notre poète. Un événement d'ailleurs va se produire dans la vie de celui-ci, qui suffirait à expliquer la rupture : dans la deuxième partie de l'année 1560, Grévin est obligé de quitter subitement la France à raison de ses opinions religieuses.

1. *Mémoires-Journaux de* Pierre de L'Estoile, *éd. conforme aux mss. originaux.* Paris, 1875-1896, t. VII, p. 65.

2. *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*, publiés par le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire. Paris, 1895, p. 180.

III

Il était protestant. De ce point témoignent à la fois ses écrits et sa vie. On comprend que MM. Haag lui aient donné une place importante dans leur savant et scrupuleux ouvrage[1]. L'oncle de Prong l'avait élevé dans la religion catholique, en

> Abbreuvant ses jeunes ans
> De la foy des anciens[2].

Ce passage a embarrassé Gouget, qui en propose une explication singulière. « Il y a lieu de croire, dit-il, que le poète entend par *la foi des anciens*, dans laquelle il fut élevé, le goût et la manière de penser des anciens. » La vérité, c'est que Grévin a renié les croyances qui étaient celles de sa famille. Au cours d'une de ses poésies les moins connues, il nous apprend que l'oncle de Prong était prêtre, et rend même hommage à sa piété[3]. Ailleurs, il se demande, dans un moment de lassitude morale, s'il n'eût pas mieux valu pour lui se contenter « de la doctrine apprise de sa mère »[4]. Enfin, il nous instruit de l'époque où il se convertit à la religion réformée. C'est en quittant le collège, alors, dit-il, que

> Sortant de l'ignorance,
> Ainsi comme le corps, croissoit mon esperance,
> *Dont encontre l'erreur dès l'heure je m'armé*[5].

L'erreur, c'était la religion romaine. Une telle attitude, qui avait quelque chose de batailleur, ne pouvait manquer d'attirer

1. Eug. et Em. Haag, *La France protestante*. Paris, 1846-1859, t. V. p. 363-367. L'art. *Grévin* n'a pas encore paru dans la nouvelle éd. entreprise en 1877.
2. I, 157, v. 23-24.
3. *Response aux calomnies*, p. 11, v. 20-24.
4. II, 303, v. 7.
5. II, 295, v. 6-8.

sur lui les disgrâces. Il souffrit pour sa foi. Quelques vers volontairement obscurs de l'*Ode à Antoine de Talon* laisseraient penser que, tout jeune, il fut inquiété, peut-être même incarcéré, pour son attachement aux idées calvinistes[1]. En tout cas, il déclare que plutôt que de renoncer à l' « amitié chrestienne » qui l'unit à Talon, il est prêt à subir « *les autres peines futures* », et, s'il le faut, « les efforts d'un dur martyre »[2].

Braver le martyre, à l'époque où il écrivait, pouvait n'être pas une vaine fanfaronnade. Grévin ne connaîtra pas le bourreau. Mais son existence sera sans cesse traversée, et sera abrégée peut-être, par les tracas que lui causera son amour pour la théologie de Genève. Il lui fallut bien d'abord dissimuler ses préférences. Pour devenir *philiâtre*, c'est-à-dire pour être admis aux écoles de médecine, le maître ès arts devait présenter son acte de baptême et prouver ainsi qu'il appartenait à la religion catholique[3]. Dans le cours de ses études et au jour des examens, il accomplissait plus d'un acte religieux[4]. Apparemment, ceux qui avaient embrassé les doctrines nouvelles ne se faisaient pas scrupule de se soumettre, pour devenir docteurs, à l'observation de pratiques qu'ils considéraient comme imposées à leur conscience. Plus tard, ils retrouvaient leur liberté d'opinion, dans les limites où la liberté d'opinion s'exerçait alors. Grévin n'attendit pas d'avoir reçu le bonnet pour se déclarer et se compromettre. Tel passage de ses Odes, qui viennent de paraître dans l'*Olimpe*, et, encore plus, tel Sonnet de la *Gélodacrye*, sinon tous, sont déjà suffisamment significatifs. Rien de moins orthodoxe d'ailleurs que son entourage. Je le trouve en relations avec la famille de Rasse Desneux[5] (un des huguenots les plus passionnés de son temps, au rapport de Le Laboureur)[6] et peut-être

1. I, 154.
2. I, 154, v. 26; 155, v. 2.
3. Corlieu, *op. cit.*, p. 18, 37.
4. *Ibid.*, p. 5, 21, 37, 44, 70, 72.
5. II, 304 : D'où vient que d'autant plus que l'on s'attache à eux....
6. Haag, *op. cit.*, t. VIII, p. 390.

même en relations avec Rasse Desneux lui-même. Il est lié avec Florent Chrestien, son ami intime, son « amy singulier », protestant zélé et fougueux, qui prend sur lui la plus grande influence. A Clermont, il fréquente chez des amis qui sentent le fagot. S'il adresse une pièce de vers à un dignitaire de l'église catholique, simple effet de relations mondaines. S'il appelle un évêque « docte prélat », et s'il lui parle de « nostre saincte Eglise »[1], simple formule de politesse et de courtoisie chrétienne. L'oncle de Prong reçoit l'hommage d'une reconnaissance fort sincère, mais ses leçons sont bien oubliées, son influence est bien abolie. L'ambition, l'amour du nouveau et l'amour de la lutte, une grande indépendance de caractère, l'ascendant de condisciples très instruits, religionnaires très actifs, enfin une âme généreuse et la vue des bûchers qui s'allumaient partout, voilà, sans pénétrer le secret des consciences, ce qui pouvait gagner un écolier à la cause évangélique dans les années qui s'écoulent entre l'édit de Châteaubriant et celui de Blois, à la veille de l'édit de Romorantin.

Mais lorsque survinrent les événements d'Amboise, il n'est pas surprenant qu'un homme comme Jacques Grévin ait craint pour sa sécurité. La situation allait devenir critique pour tout protestant déclaré, et même pour quiconque se déclarerait simplement l'ami des protestants. Avec un prince comme François II, fantôme de roi sans autorité personnelle, le complot avorté ne pouvait avoir d'autre effet que de raffermir l'autorité des Guise. Ceux-ci n'ignoraient plus que leurs adversaires, le cas échéant, ne les ménageraient pas. Ils prouvèrent assez, dès le lendemain du tumulte, qu'ils ne se feraient pas un point d'honneur de ménager leurs adversaires. Pour tout dire, Grévin avait peut-être quelque raison personnelle de se croire menacé, et voici pourquoi. La rancune des calvinistes vaincus s'exhala dans un libelle communément appelé *le Tigre*, ou, pour lui donner son titre complet, *l'Epistre envoiée au Tigre de la France*. Ce pam-

1. I, 122, v. 21 et 28.

phlet, dirigé contre le cardinal de Lorraine, est une diatribe enflammée, d'une allure quasi cicéronienne, « véritable catilinaire de la Réforme », comme l'appelle M. Ch. Read, qui en a donné une réimpression. Inutile de dire que le ton de cette invective montre une extrême violence. « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abomination, spectacle de malheur, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi?... Si tu veux m'en croyre, tu t'en iras cacher en quelque tannière, ou bien en quelque désert si loingtain, que l'on n'oye ni vent ni nouvelles de toy. Et par ce moyen tu pourras éviter la poincte de cent mille espées qui t'attendent tous les jours. » Qui avait écrit cette exécration? Peut-être Hotman[1], qui ne s'en vanta jamais; Jean Sturm l'a accusé formellement d'être l'auteur du *Tigre*[2]. Peut-être le factum naquit-il d'une collaboration, ce que ferait croire un propos tenu par le magistrat chargé d'instruire l'affaire[3]. Il fallait trouver un coupable. On découvrit chez un pauvre diable de libraire, *pauperculus librarius*, dit De Thou[4], quelques exemplaires du *Tigre*. Le 13 juillet 1560, ce libraire, appelé Martin L'Homme, était condamné à mort par arrêt du Parlement. Comme on le menait pendre place Maubert et que la populace s'acharnait sur lui, un marchand de Rouen qui passait d'aventure, arrivant à Paris, *rotomagensis quidam institor, qui adhuc ocreatus ex via erat*, fit entendre quelques paroles de commisération; on le pendit aussi. Ce Martin L'Homme avait été l'imprimeur de Grévin. Chez Martin L'Homme avaient paru toutes les œuvres de Grévin publiées jusqu'à ce jour, sauf l'*Olimpe*. Est-ce Grévin qui apporta chez lui les exemplaires incriminés? Grévin avait-il tenu dans sa boutique, avec Florent

1. R. Dareste, *Essai sur François Hotman*. Paris, 1850, p. 42, note 5.

2. R. Dareste, *François Hotman et la Conjuration d'Amboise*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. V, p. 362.

3. Voir J.-M. Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse en France*. Paris, 1859, t. I, p. 362.

4. Voir la notice qui accompagne la réédition du *Tigre* donnée par M. Ch. Read. Paris, 1875, p. 9 sqq.

Chrestien et les autres, de ces conciliabules que la *Chambre Ardente* allait avoir à rechercher et à punir? Connaissait-il l'auteur du *Tigre*? Reçut-il quelque avis? Il était plus désigné, à coup sûr, que le marchand de Rouen. Il prit peur, et s'enfuit.

IV

Il se rendit en Angleterre. La reine Elisabeth était depuis peu montée sur le trône. Après avoir hésité sur le parti qu'elle prendrait, elle avait accordé toute sa sympathie au protestantisme. On soupçonne qu'elle ne resta pas étrangère à la conjuration d'Amboise. Elle s'était faite la protectrice des réformés qui fuyaient leur patrie, et qui établirent en Angleterre ce qu'ils appelaient des églises de refuge. Elle accueillit Grévin. Il la remercia par une pièce de vers, jusqu'ici demeurée inédite, et qui est pour nous bien précieuse : elle est le seul document que nous possédions concernant le séjour de notre auteur en Angleterre. Cette pièce existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale[1]. Elle provient de la bibliothèque de la maison de l'Oratoire à Paris[2]. C'est une sorte d'Épître de 238 vers, intitulée le *Chant du Cigne*, dédiée « à la majesté de la Royne dangleterre », et datée de janvier 1560, c'est-à-dire 1561, nouveau style. (L'année n'ayant cessé de commencer à Pâques qu'en 1564, il s'ensuit que jusqu'à cette date les mois de janvier, février et mars furent, non les premiers, mais les derniers mois de l'année.)

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits*, *fonds latin*, n° 17075, ff. 87-92. La date de 1560 se lit deux fois : dans la dédicace « A la majesté de la Royne dangleterre. J. Grevin, en janvier 1560 » et en tête du premier folio, en haut, à gauche : 1560. Le ms. n'est pas de la main de Grévin. Au v° du dernier folio, on lit ces mots, de la même écriture que le ms. : « Vers du Poete Grevin a la Royne d'Angleterre ». Nous donnons cette poésie *in extenso* en Appendice.

2. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds*. Paris, 1871, p. 27.

La lecture de ces vers ne peut laisser aucun doute sur les causes du voyage de l'auteur :

Madame, encependant que la mutine noise
Brusle d'un feu guerrier la noblesse françoise
Et que le peuple amy d'audace et cruaulté
Choisist pour gouverneur sa seulle voullunté,
Cependant qu'au milieu de noz luttes sanglantes
Du couard citadin les armes insollentes
Rougissent dans le sang de ceulx qui sans support
Voyent au desprouvé les effroix de la mort,
Et bref encependant que Bellonne maistrise,
Je me suis retiré au bort de la Tamise[1]...
Je nageois de Paris l'ocean obstiné
Agité par les ventz du peuple mutiné[2]....
Les rochers de la guerre à fleur d'eau paroissoient...,
Et d'un bord incertain les bancs me menaçoient[3]....
Alors qu'abandonné aux ondes popullaires
Je naviguois la mer des civilles miseres[4]....

Quant au titre, le poète nous en donne l'explication. Dans sa douleur, il s'attendait à mourir. Il s'apprêtait à déplorer son trépas :

Je sentis mes deux bras, mes flancs et ma poictrine
Se charger peu à peu du plumage d'un cigne,
Non pour nager les eaux ou quittant les citez
Chercher du haut des lacs les cours precipitez...
Mais bien pour degoiser sur cest humide bort
Le lamentable chant de ma prochaine mort[5].

Inspiré par Platon, le poète moderne prêtera à son héros la même idée rendue avec plus de concision élégante :

1. *Chant du Cigne*, v. 1-10.
2. *Ibid.*, v. 15-16.
3. *Ibid.*, v. 19-20.
4. *Ibid.*, v. 213-214.
5. *Ibid.*, v. 221-228.

Les poètes ont dit qu'avant sa dernière heure
En sons harmonieux le doux cygne se pleure....
Je suis un cygne aussi; je meurs, je puis chanter[1]!

La bonté de la reine Élisabeth détourna Grévin de ces funèbres sentiments :

... Je sentis vostre parolle humaine
Alenter doulcement ma doulleur et ma peine
Lors qu'il vous plust me voir me faisant cest honneur
D'avoir pour agreable ung mien petit labeur[2].

Grévin entreprend donc les louanges de « la Royne Elisabet princesse bien aymée ». Et d'abord, éloge par prétermission des ancêtres de la reine : il n'a pas à s'occuper d'eux, il ne veut louer qu'elle. Venant à elle, il esquive assez habilement une difficulté du sujet dont Ronsard se tirera péniblement lorsqu'à son tour (1567) il adressera ses hommages poétiques à Élisabeth[3]. Il est malaisé de célébrer un souverain sans parler de la gloire de ses armes. Passe encore pour Henri VIII, « tant connu des Gaulois », qui se révéla tantôt l'ennemi, tantôt l'ami de la France. Mais Grévin ne peut, même pour se montrer courtisan, oublier qu'il s'est réjoui de la prise de Calais (dans les *Regretz de Charles d'Austriche*) et qu'il a chanté la paix de Cateau-Cambrésis. Que fait-il? De même qu'il ne loue pas Élisabeth des aïeux dont elle est issue, de même il ne la louera pas de sa puissance,

Car fortune est caduque et la prosperité
Est pleine d'impuissance et de fragilité.
La louange est à nous, la louange d'estime[4]...

Ce qu'il exalte, ce sont les mérites personnels de la reine, ses vertus politiques, sa prudence. Il la félicite de faire tout par elle-

1. Lamartine. *La Mort de Socrate.*
2. *Chant du Cigne*, v. 229-232.
3. Ronsard, éd. P. Bl., III, 336, v. 5-26.
4. *Chant du Cigne*, v. 107-109.

même, compliment qui doit sembler encore plus flatteur à une souveraine qu'à un souverain :

Vous voyez, entendez, et jugez promptement
Par l'œil et par l'oreille et par le jugement
De vos subjectz, qui sont fidelles en couraige
Et promptz a bien servir une princesse sage[1].

Enfin, il admire en la reine d'Angleterre une princesse d'esprit cultivé. Ce qu'il disait à cet égard n'avait rien d'hyperbolique :

Vous parlez promptement nostre langue françoise,
L'espagnolle, et thustonne, et latine, et gregeoise,
Vous scavez la vulgaire, et si avez cest heur
D'entendre et de respondre a tout ambassadeur,
Car vous n'avez besoing de mandier la bouche
De ceulx a qui de droict vostre affaire ne touche,
Et qui mallicieux ou bien maladvisez
Rendent le plus souvent les princes abusez[2].

Cette poésie ne vaut pas sans doute les brillantes allégories par lesquelles Spenser méritera un jour la faveur d'Élisabeth. Je reconnais même qu'elle est assez médiocre. Au moins elle ne manque pas d'une certaine adresse, et pouvait d'autant mieux plaire à la souveraine qu'elle venait d'un poète étranger. Une dernière remarque pour finir. Grévin nous dépeint

ces roys miserables
Qui trop mal asseurez, et possible coulpables,
Haynnes de leurs subjectz et n'estant point aymez,
Dedans leurs vieux pallais se tiennent enfermez[3].

Il est curieux de trouver la même idée traduite par deux vers de Racine :

Au fond de leurs palais leur majesté terrible
Affecte à leurs sujets de se rendre invisible[4]....

1. *Chant du Cigne*, v. 135-138.
2. *Ibid.*, v. 169-176. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., III, 324. v. 11-24.
3. *Ibid.*, v. 181-184.
4. Racine, *Esther*, I, 3.

En cent ans et plus, la langue française a acquis ce qui lui manquait au temps de Ronsard : la précision, la force et la mesure.

V

Quand il écrivait le *Chant du Cigne*, Grévin s'attendait à faire en Angleterre une « longue demourance[1] ». Nous le retrouvons en France très peu de temps après. Il avait de solides appuis et sa gloire naissante le protégeait.

Il était certainement revenu à Paris le 16 février 1560 (ancien style, c'est-à-dire 1561), jour où on donna au collège de Beauvais une représentation de *César* et des *Esbahis*. Il faut que je m'explique au sujet de la date de ce spectacle. Quand il publia son *Théâtre*, Grévin fit précéder les *Esbahis* de la mention suivante : « Ceste comédie fut mise en jeu au collège de Beauvais à Paris, le XVI. jour de février MDLX. après la Tragédie de J. César et les jeux satiriques appelez communéement les Veaux[2]. » A prendre cette indication à la lettre, on croirait (et tous les biographes l'ont cru, sauf peut-être Du Verdier, qui s'exprime sur ce point d'une façon amphibologique), que *César* et les *Esbahis* ont vu le jour *pour la première fois* le 16 février 1560. J'ai dit plus haut qu'en réalité ces pièces furent données en 1558, après la *Trésorière*, et jouées de nouveau, après la *Pastorale*, dans le courant de 1560, par conséquent avant cette date du 16 février 1560, puisque février 1560, ancien style, signifie 1561. J'ai invoqué un témoignage qui jouit en cette matière d'une autorité toute particulière : le *Journal chronologique du Théâtre françois*. Ce Journal est un manuscrit anonyme très intéressant, fait au XVIIIe siècle par Charles de Fieux, chevalier de Mouhy (ce qu'établit une note de la main de Beffara, placée au-devant du premier volume). Mouhy n'indique pas ses sources; mais il a dû tra-

1. *Chant du Cigne*, v. 226.
2. II, 113.

vailler sur des registres du temps, et l'on s'accorde à reconnaître l'exactitude du Journal, singulièrement en ce qui concerne le lieu et la date des spectacles, qu'il prend toujours soin de relever avec beaucoup de précision[1] (d'où le titre de Journal *chronologique*). Sur la représentation des œuvres de Grévin, le Journal fournit des détails assez circonstanciés : c'est par lui que nous savons que la *Pastorale* a été jouée publiquement. C'est lui, je le répète, qui nous a appris que *César* et les *Esbahis* eurent les honneurs de la représentation dès l'année 1558. Il est vrai qu'un passage des *Esbahis* semblerait donner à cette pièce la date de 1560 :

> ... Il vous souvient
> Comme il y a *trois ans passez*,
> Que les François furent chassez
> De Sainct Quentin[2].

Mais il va de soi que Grévin a pu retoucher ce détail historique de sa comédie au moment de la faire jouer à nouveau et imprimer. Maintenant, pourquoi a-t-il mis en tête des *Esbahis* l'avertissement rapporté plus haut, sans la moindre allusion aux représentations antérieures de ces *Esbahis* et de la tragédie de *César*? Soit par raison de symétrie, pour rattacher cette comédie, comme la *Trésorière*, au souvenir d'une représentation scolaire (ce qui expliquerait que l'avertissement précède les *Esbahis* et non pas *César*), soit plutôt parce que ces fêtes littéraires qui avaient lieu dans les collèges, et auxquelles n'étaient conviés que des invités de choix, constituaient un honneur exceptionnel pour l'auteur qui avait trouvé l'occasion de s'y produire. Les autres manifestations de ses pièces ne comptaient pas aux yeux d'un disciple de cette Pléiade érudite, qui « construisait le théâtre au milieu d'un collège, c'est-à-dire tout près du dépôt sacré de la littérature classique[3] ». En fait, et d'après le témoignage désin-

1. Voir Faguet, *op. cit.*, p. 90 (en note) et 120 (en note).
2. II, 163, v. 15-18.
3. Chasles, *op. cit.*, p. 106.

téressé de Mouhy, cette représentation du collège de Beauvais aurait été ce que dans le langage moderne on appelle une *reprise* et non pas une *première*.

Quant au *Journal du Théâtre françois*, qui ne s'occupe pas des divertissements privés, mais des spectacles offerts au public profane, j'y relève, sous la date de 1561, le passage suivant : « Jacques Grévin, dont la réputation étoit faite, fit remettre au théâtre de l'hôtel de Bourgogne *La mort de César ou la Liberté vengée*, au commencement de cette année, les jours suivants les *Esbahis*, et quelque temps après la *Trésorière*. Ces trois pièces eurent encore de la réussite[1]. » Le seul tort de cette indication, c'est de donner à la tragédie de *César* un sous-titre qu'elle ne portera que dans la réimpression publiée sous Henri III.

Ces succès, je devrais dire ces triomphes, n'avaient pas empêché le jeune auteur de poursuivre ses études de médecine. Cette même année 1561, il se fit recevoir licencié. Ce grade avait alors une grande importance. Le licencié pouvait se livrer à la pratique de son art; il avait, comme l'indiquait son titre, la licence d'exercer la médecine; il n'était pas nécessaire alors que le médecin possédât le titre de docteur. *Les Commentaires de la Faculté de médecine* nous apprennent que Grévin soutint une thèse le 14 juin 1561[2]. Les *Commentaires* contiennent précisément pour cette année 1561 une liste des licenciés de la Faculté. J'y vois figurer Grévin[3]. Il est également compris dans une liste des licenciandes qui, dans le cours de cette année, ont dû payer une amende pour n'avoir pas répondu en temps voulu à l'appel de leur nom : *quod in tempore non responderint*[4]. (Je suppose qu'il avait évité d'assister à quelqu'une de ces messes que les étudiants étaient obligés par les statuts d'entendre en commun sous peine d'amende[5]).

1. *Journal du Théâtre françois*, t. I, p. 160.
2. *Commentaires mss. de la Faculté de médecine*, t. VII, fol. 50 v°.
3. *Ibid.*, fol. 62 v°.
4. *Ibid.*, fol. 66.
5. Corlieu, *op. cit.*, p. 21.

Une fois reçu médecin, Grévin fit paraître son théâtre avec un nouveau recueil de vers, sous ce titre : *Le Théâtre de Jaques Grévin de Clermont en Beauvaisis.... Ensemble la seconde partie de l'Olimpe et de la Gélodacrye* (le Privilège est du 16 juin 1561). En tête du volume se trouve un portrait de l'auteur, gravé sur bois. Le poète médecin est représenté dans le costume de son nouvel état; par-dessus la robe noire, *vestis talaris*, que tout maître ès arts a le droit de porter dans les cérémonies officielles, il a revêtu la robe rouge à grandes manches du médecin[1]; les gants qu'il tient à la main sont également un accessoire important de son costume professionnel. Autour du portrait, on lit la devise du poète : Ἦδ' οὐδὲν ἦδ' Ὄλυμπος. Ce médaillon avait été commandé au temps où Grévin soupirait pour Nicole. La devise venait bien un peu tard, comme les derniers sonnets à Olympe. Mais Grévin ne voulut pas laisser perdre ceux-ci, et utilisa le portrait. Au reste, son éditeur n'est plus Robert Estienne; le livre paraît chez Vincent Sertenas et Guillaume Barbé. On y trouve cependant une longue ode à la louange de Robert Estienne[2] et un sonnet en faveur de l'*Olive* (l'olive typographique, marque des Estienne[3]). D'ailleurs Robert Estienne était allié aux Barbé. Grévin offre ce nouveau volume à « Madame Claude de France, duchesse de Lorraine ». Il lui avait été présenté par M. de Boulin, personnage à qui il avait dédié l'*Olimpe*. Il connaissait le médecin de la duchesse, Antoine Lepois, réputé aussi comme numismate. Dans une élégie adressée à ce médecin (qu'il appelle De Poix parce que le duc Charles l'avait anobli), il prend soin de glisser l'éloge de cette

princesse sage
Qui porte un meur esprit compagné d'un jeune aage[4].

La duchesse de Lorraine pouvait se souvenir que Grévin avait

1. Corlieu, *op. cit.*, p. 17, 34, 68.
2. II, 313.
3. II, 316.
4. II, 292, v. 8-9.

dû faire représenter la *Trésorière* lors des fêtes de son mariage. Grévin déclare que cette princesse avait « presté sa docte oreille aux accents de sa voix ». Elle me fait espérer, ajoute-t-il,

une faveur plus ample
Et qu'un jour je pourray suyvant ton bel exemple,
Recevoir de sa main tant et tant de faveurs,
Que mon devoir sera loyer de mes labeurs[1].

Aussi met-il son *César* sous sa protection, car il a déjà de nombreux ennemis. « Je vous prie donc, Madame..., de vouloir défendre nostre César de tout danger et conjuration que les envieus de mon nom luy pourroyent machiner. En quoy faisant, je n'auray crainte de le revoir massacrer encores une fois.... » Le *Théâtre* obtint un tel succès que, dès l'année suivante, il en parut une seconde édition.

Grévin se fit ensuite recevoir docteur en médecine. Pour acquérir ce haut grade, il fallait subir une double épreuve. Il y avait d'abord l'acte de *vespéries*, ainsi nommé parce qu'il avait lieu dans l'après-midi; ensuite, l'acte final[2]. Les *Commentaires* nous apprennent que Jacques Grévin fut « vespérisé » le 9 mars 1562, et subit l'acte final le 16 du même mois. Le président de thèse (nous le retrouverons tout à l'heure) s'appelait Millet. Je copie la mention des *Commentaires* : « *Die Martis 9ª Martii. Dñus Grevin vesperisatus fuit præside dño Millet.... — Eadem die 16ª martii Dñus Grevin factus est doctor præside domino Millet....*[3] » Plus loin, l'indication de diverses sommes qu'il a dû payer pour les deux examens et pour l'entretien de la chapelle, *pro sacello*[4]. Impossible de savoir sur quel sujet portaient les thèses, l'énoncé des sujets de thèse n'apparaissant sur le manuscrit des *Commentaires* qu'à partir de 1574.

1. II, 292., v. 12-15.
2. Corlieu, *op. cit.*, p. 78 et 81.
3. *Commentaires mss. de la Faculté de médecine*, t. VII, fol. 73 v°.
4. *Ibid.*, fol. 76 et 78.

Voilà donc Grévin docteur régent, comme on disait alors. Est-il besoin de rappeler la considération, le respect qui s'attachaient à un titre si peu prodigué? Grévin, à l'occasion, saura s'en souvenir avec une légitime fierté. Il criera à un de ses adversaires : « Avoir le nom de docteur est quelque chose, principalement quand ceux desquels on l'a acquis le donnent à juste raison.... Apprenez que c'est un honneur, lequel non seulement nourrit les arts, mais aussi lequel assurément discerne les hommes, qui sont approuvez par les républiques, d'avecque les imposteurs.... Apprenez que c'est une récompense de la vertu, laquelle est donnée à quelqu'un par le jugement et à la poursuite des citoyens : et que celuy en est digne qu'il l'a acquis par sentences et suffrages d'iceux[1]. » La régence conférait des fonctions et des droits relatifs au régime intérieur de la Faculté, à la gestion de ses affaires, à l'enseignement. Élève la veille, le docteur régent devenait professeur. Tous les ans, à la reprise de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois de novembre, le doyen qui avait été en exercice dans l'année écoulée rendait compte de son administration financière aux docteurs régents, qui approuvaient ce compte. De ce chef, la signature de Grévin figure à plusieurs reprises sur les *Commentaires de la Faculté*[2] :

Grévin

1. *Second Discours sur l'Antimoine*, p. 7.

2. *Commentaires mss. de la Faculté de médecine*, fol. 79 v°; 93; 114 v° (c'est la signature que nous reproduisons en fac-simile); 141 v°. — Baron (*Compendiaria medicorum parisiensium notitia... s. l.*, 1752; p. 11, col. 1) commet une erreur en attribuant le doctorat de Grévin au décanat qui expire en novembre 1562. Il n'a pas pris garde que mars 1562 signifie, en style nouveau, mars 1563. Aussi est-ce en novembre 1563 que nous trouvons pour la première fois Grévin au nombre des docteurs régents qui approuvent les comptes de gestion du doyen sortant.

VI

Libre du souci des études, il va donner carrière à l'activité de son esprit. Des ouvrages de médecine, des productions littéraires, trois polémiques, soit littéraires, soit médicales, voilà de quoi remplir les années 1563 à 1567.

Ronsard venait de lancer à la tête du parti calviniste son âpre et véhémente philippique, le *Discours des misères de ce temps*. Il avait voulu, dit Binet, « armer les muses au secours de la France ». De fait, on vit se déchaîner la guerre civile dans la poésie. L'attaque avait été rude : la défense fut violente. Florent Chrestien, qui y joua un rôle actif, engagea Grévin dans sa querelle. Sous le couvert de l'anonyme, Grévin prit une part plus ou moins grande, mais non douteuse, à ces pamphlets où Ronsard n'était pas seulement attaqué dans ses opinions et dans ses écrits, mais bafoué et déchiré dans sa vie et dans sa personne. La veille encore, Grévin se montrait le disciple déférant de Ronsard. L'amitié de Florent Chrestien fit de lui un homme de parti, et il rompit avec son maître sans retour et d'ailleurs sans raison, à moins que ce ne fût, comme l'écrit sévèrement Colletet, peu enclin cependant à la malveillance, « pour establir sa réputation naissante sur les ruines d'un autre ».

La lutte qu'il soutint contre son compatriote le médecin Charpentier tenait à des causes toutes personnelles et assez obscures. La question religieuse n'y resta sans doute pas étrangère. Nous devons à cette dispute un libelle en latin et un petit poème anonyme, la *Response aux calomnies* ...(1564). Grévin ne mesura pas ses coups : Charpentier se sentit cruellement atteint. Mais le médecin n'était pas homme à se contenter, comme le grand poète, d'un cliquetis de sarcasmes et d'une hautaine réprobation. La satire de Grévin put mériter les suffrages de Florent Chrestien. L'auteur put mettre les rieurs de son côté.

Son adversaire avait du crédit; il allait devenir puissant : le pousser à bout était une imprudence dont l'avenir montrera les effets.

En 1565, Grévin publia son premier ouvrage de médecine. Ce sont des notes sur Vésale, sous le titre : *Anatomes totius ære insculpta delineatio*.... L'éditeur s'appelait André Wéchel. Plus ou moins, tous ces libraires montrèrent de l'attachement aux principes de la Réforme : Wéchel, après la Saint-Barthélemy, n'eut que le temps de s'enfuir et de se réfugier en Allemagne.

En 1566, commencement de la troisième polémique. Cette fois, la querelle est toute médicale. Un médecin de La Rochelle, nommé Louis de Launay, avait émis, au sujet des vertus curatives de l'antimoine, certaines idées qui ne plurent pas à Grévin. Celui-ci donna son *Discours sur les vertus et facultez de l'Antimoine*.... Avec sa fougue habituelle, il prend parti contre le remède minéral, cher à Paracelse; il se signale ainsi dans les premières escarmouches de cette nouvelle guerre de cent ans qui va diviser les médecins depuis l'arrêt du parlement de 1566 jusqu'à celui de 1666. Grévin dédiait cet écrit à « Monsieur de Carnavalet, chevalier de l'ordre du Roy et gouverneur de Monsieur ». François de Carnavalet, ou plutôt de Kernovenoy, choisi par Henri II pour être gouverneur de son fils le duc d'Anjou, depuis Henri III, a laissé le souvenir d'un homme instruit, plein de prudence et de sagesse; on n'a jamais parlé de lui qu'en bien. L'épître dédicatoire de Grévin est datée « de Paris, ce premier jour de janvier 1566 ».

Le *Proème sur l'histoire des François et Hommes vertueux de la maison de Medici*, opuscule en vers que Grévin publia sans le signer, et que Robert Estienne dédia, sans nommer l'auteur, à la Reine-mère, le premier janvier 1567, prouve que notre médecin n'avait pas oublié la poésie. S'il ne la faisait plus servir à ses rancunes personnelles, il essayait de la faire servir à ses intérêts, par la recherche de protections puissantes. Il trouva ensuite le temps de traduire un volumineux traité, écrit en latin par un

professeur allemand. Cette traduction intitulée : *Cinq Livres de l'Imposture et tromperie des Diables*... fut « parachevée d'imprimer le penultième jour du mois d'avril 1567 ». Par une épître datée du 12 avril, Grévin dédia son ouvrage « à treshaut et trespuissant Prince, Monseigneur le duc d'Anjou... Frère du Roy ». Ce n'est pas par M. de Carnavalet qu'il avait approché le futur roi de France. Il connaissait son médecin, appelé Milet ou Millet, qu'il avait eu pour président à ses actes de doctorat. « M'estant trouvé quelqueffois, dit-il, en devis avec Monsieur Milet vostre médecin, comme il est studieux et diligent recercheur de choses naturelles, nous entrâmes en propos et discourusmes long temps des enchantements et sorcelleries.... »

Cependant Launay avait eu l'idée, fâcheuse pour lui, de répliquer au *Discours sur l'Antimoine*. Le ton de sa réplique était discourtois, et il donnait l'exemple d'une discussion dégénérant en attaques personnelles. C'était offrir le combat à qui ne demandait qu'à se battre. Grévin lança le *Second Discours sur l'Antimoine*. Colletet, qui rappelle avec raison sur ce sujet les démêlés de J. Du Bellay avec le médecin Louis Le Roy, dit Regius[1], ajoute que « les responses de Grévin semèrent la confusion sur le front de son adversaire ». Il faut lire un factum comme le *Second Discours sur l'Antimoine* pour se faire une idée de ce qu'était la polémique au XVI[e] siècle, et des armes que lui fournissait le vieux langage, avec « son je ne sais quoi de naïf, de hardi, de vif et de passionné[2] ».

Grévin dédia le second Discours, comme le premier, à M. de Carnavalet. Je note la date de la dédicace : « De Paris, ce XXV. aoust 1567 ». C'est le dernier jour où nous trouvions Grévin à Paris. Le 27 novembre 1567, a lieu, suivant l'usage, la réunion des docteurs régents de la Faculté. Pour la première fois depuis son admission au doctorat, la signature de Grévin ne figure pas

1. Voir H. BECKER, *Un Humaniste au XVI[e] siècle. Loys Le Roy de Coutances* Paris, 1897, p. 18 sqq.

2. FÉNELON, *Lettre à l'Académie française*.

parmi celles de ses collègues. Que cette nouvelle absence soit ou non entièrement volontaire, il a encore une fois quitté la France : il habite Anvers.

VII

Depuis quelques années déjà, l'occasion s'était présentée pour lui, j'ignore dans quelles circonstances, d'entrer en rapport avec un homme qui connut la plupart des écrivains réputés et des savants de son époque, l'« architypographe » des Pays-Bas, Christophe Plantin. L'histoire de leurs relations est curieuse. Elle nous fait connaître un petit travail dû à la plume de Grévin, production qui a passé jusqu'à présent inaperçue et dont il faut que je raconte en quelques mots l'origine.

En 1567, l'officine anversoise imprimait un volume intitulé : *La première et la seconde partie des dialogues françois, pour les jeunes enfans...* (suit une traduction flamande de ce titre). Les ouvrages en forme de dialogue étaient une mode de l'époque à laquelle Erasme avait sacrifié avec ses Colloques. En 1548, Plantin avait édité les *Colloques pour apprendre françois et flameng*, de Gabriel Meurier. Cette fois, il s'agissait de donner aux pays de langue flamande un livre qui répandît la connaissance du français parmi les enfants des écoles. Est-ce cette destination, peu propice à la conservation d'un ouvrage, qui amena la rapide disparition de celui-ci? Aucun bibliographe ne l'a cité. M. Max Rooses, le savant conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, n'en connaît que deux exemplaires, qui appartiennent tous deux à son Musée.

Des poésies liminaires précèdent les *Dialogues*. C'est Plantin qui parle. Il nous donne sur lui-même des détails très précis, qui offrent le plus grand intérêt pour sa biographie. Il nous apprend à la suite de quel accident il dut quitter son premier métier de relieur pour celui d'imprimeur. Il s'excuse de n'avoir pas encore

fait paraître le dictionnaire français-flamand-latin qu'il avait promis : les événements l'ont empêché de tenir cette promesse (le *Thesaurus theutonicæ Linguæ* ne verra le jour qu'en 1573). Il publie les *Dialogues* pour se faire pardonner ce retard. Ainsi, pour qui prend connaissance de ces vers, le doute ne saurait naître : les *Dialogues* sont l'œuvre de Plantin.

Eh bien! on commettrait une erreur en le croyant. Plantin, à part ses autres mérites, était un bon commerçant (M. Renouard, injuste selon nous, ne lui reconnaît même pas d'autre mérite). Or un bon commerçant vit avec des confidents auxquels il ne cache rien, même de ce qui peut intéresser son amour-propre d'auteur : ce sont ses livres de commerce. Le Musée Plantin, à Anvers, possède, conservés dans un état d'intégrité parfaite, tous les livres de commerce de l'imprimerie plantinienne : documents d'une inestimable valeur, pleins des détails les plus intéressants pour l'histoire littéraire du temps. M. Max Rooses a bien voulu me communiquer ces vénérables reliques. Et voici ce que j'y ai trouvé. Je prends le *Journal des Afaires* pour l'année 1565. Plantin a écrit de sa main cette mention : « Le dernier juin par rapport ici. Les colloques du langage françois, débiteur à Casse (c'est-à-dire à la Caisse). J'ay reçu p[ar] compte de mon frère M. Pierre Porret qu'il a payé à Me Jaques Grevin, à bon compte sur les colloques qu'il fait du langage françois : 5 fl. L. 16.8 (c'est-à-dire 5 florins qui font, en Livres de gros, 16 sous, 8 deniers)[1]. » Pierre Porret, l'ami d'enfance de Plantin, que celui-ci, durant toute sa vie, appela son frère, était l'intermédiaire ordinaire de l'officine anversoise pour les nombreuses affaires que celle-ci avait à traiter en France. Voici maintenant ce que Plantin écrit sur le *Grand Livre des Afaires*, qui naturellement, comme tout Grand-Livre, contient le relevé du Livre-journal dans un ordre méthodique : « Colloques du Langaige françois. Le premier de juin 1565. Pour autant de payer à bon compte à M. Jaques Grevin, à bon compte des colloques qu'il faict : L. s. 16. d. 8

1. *Le Journal des Afaires*, Registre III, fol. 31 v°.

(c'est-à-dire : en Livres de gros, 16 sous, 8 deniers)[1]. » Ce n'est pas tout. Voici un troisième manuscrit, le *Libro de la Stampa*, tenu, comme c'était beaucoup l'usage alors, par un comptable italien, qui, dans ses écritures, entremêle l'italien au français : « MDLXV. Colloques françoys. Dievo dare aujourdhui, 4 juillet, à Christophe Plantin : L. s. 16.8., avance à bon compte à Me Jaques Grevin[2] ». Ainsi, on paye à Grévin une somme d'argent *à bon compte sur les colloques qu'il fait*. Voilà une preuve convaincante et décisive : les *Dialogues* sont de Jacques Grévin.

Pourquoi Plantin eut-il cette faiblesse de vouloir se parer du travail d'un autre? Je n'en sais rien, et peu importe. Son nom reste assez glorieux pour n'avoir pas à souffrir des indiscrétions tardives que j'arrache à sa comptabilité. Il était Français; il n'eût pas eu de peine à écrire des dialogues dans sa langue (nous allons même en trouver, dans le nombre, qu'on doit lui attribuer). Mais son style, à le juger par ce que nous connaissons de sa correspondance, eût manqué de la verve pittoresque qui anime celui de Grévin. Il ne faut pas chercher dans ces *Dialogues françois* la satire pénétrante qui se cache sous le latin spirituel des Colloques d'Erasme. Tels qu'ils sont, ils présentent des détails de mœurs intéressants. Je n'aurai pas à revenir sur cet opuscule ignoré; qu'on me permette d'introduire ici une digression et de tracer une rapide analyse de ces *Dialogues*.

Et d'abord les poésies liminaires[3]. Dirai-je toute ma pensée? Je crois que celles-ci sont elles-mêmes l'œuvre de Grévin. Plantin écrivain a perdu ma confiance. Je me méfie de la muse de cet imprimeur qui n'a encore produit que quelques vers insignifiants, et qui se met à en écrire (et à en écrire de bons) dès qu'il a fait la connaissance de notre poète. La première de ces poésies est

1 *Le Grand Livre des Afaires*, Registre IV, fol. 94 v°. Suit un compte de ce qu'a coûté l'impression et cette indication que l'ouvrage a été tiré à 1500 exemplaires.

2. *Le Libro de la Stampa*, Registre I, fol. 69.

3. Elles ont été réimprimées récemment dans une brochure tirée à petit nombre : *Les Rimes de Christophe Plantin publiées par Max Rooses, Conservateur du Musée Plantin-Moretus*. Lisbonne, 1890.

adressée « Aux excellens et magnifiques signeurs (*sic*) Messigneurs les bourghemaistres, eschevins, et prudent Sénat de la très renommée ville d'Anvers » (180 vers). Dès le début, nous reconnaissons la facture de Grévin, ses tournures, ses rejets, ses comparaisons lentement déduites :

Comme un bon metayer, qui auroit afermé
Quelque champ labourable, et là dedans semé
Divers pepins et grains, et fait sa diligence
De le faire valoir, pour en cueillir l'aisance
De contenter son maistre, et puis s'entretenir;
On verroit éperdu lors qu'il a veu venir
Sur son espoir en herbe un foudroyant orage,
Qui lui auroit broui l'heur de son labourage :
Ainsi, nobles Signeurs, m'en prend-il maintenant....

Nous pourrions tout citer, car évidemment tout est de Grévin, même les formules de modestie par lesquelles Plantin s'excuse de ses audaces poétiques :

Ainsi est quelquefois le pasteur astrologue :
Ainsi le savetier trenche du theologue :
De la geographie ainsi le nautonnier
Fait les descriptions : ainsi le gros bouvier
Veut traicter chose grande : et de philosophie
Compter le jardinier....

De Grévin encore et surtout les allusions voilées à ce sujet qui le possédait : les luttes religieuses, la méchanceté des hommes, le courroux de Dieu, qui

chasse l'arrogance
D'un tas de serviteurs qui luy font deshonneur,

et les remerciements qui lui sont dus « de la prospérité rendue à son Eglise ».

Le style de Grévin, et jusqu'à l'emploi des expressions familières à un disciple de la Pléiade, se reconnaît encore davantage

dans la pièce de vers qui suit : « Christophe Plantin imprimeur, aux prudens et experts Maistres d'écolles, et tous autres qui s'employent à enseigner la langue Françoise » (140 vers).

Non, Messieurs, non, je ne me vante pas
D'estre orateur, poete, ou maistre d'ecole...
De la fontaine au chevalin ruisseau
Je n'ay pas beu : et si n'ay souvenance
D'avoir jamais dormi sur le coupeau
De la Montagne aux dames d'eloquence....

Pour finir, quelques stances d'une allure gracieuse « aux jeunes enfans de bon naturel ». Le poète n'oublie pas qu'il faut rendre l'instruction attrayante, et, comme il disait tout à l'heure aux bourgmestres, « allicher de loin » l'enfant qu'on veut instruire :

Petits mignons, voici des fraises
De nostre champ, et du pain cuit :
Mais, pour bien croistre sains et aises,
Mangez le pain avec le fruit.
Tout fruit crud à déjeuner nuit,
Que sans pain manger on s'advance :
Et puis apres, pour recompense,
On tombe en haine et mauvais bruit....

Puis viennent les *Dialogues*. D'un côté le texte français; sur la page en regard, le texte flamand. On comprend que je ne me prononce pas sur les mérites de la traduction de Kerkhovius et de Camille de Bomberghe[1]. J'indique successivement le thème de chaque entretien.

Première Partie. — I. *Le lict, et les habitz* (p. 16). *Le serviteur, et deux escoliers.* — Description amusante des efforts du serviteur pour faire lever les élèves et des raisons invoquées par ceux-ci pour continuer à goûter les douceurs du lit. Voca-

1. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*. Anvers, 1882, p. 235. Cf. *Le Grand Livre des Afaires*, Registre IV, fol. 94 v°.

bulaire précieux de tous les termes d'usage pour désigner les diverses parties de la literie et de l'habillement.

II. — *La Prière* (p. 30). *Jacques, Pierre et Robert.* — L'écolier Jacques décide son camarade Pierre, peu religieux de sa nature, à commencer la journée en priant Dieu : deux prières et le *pater*.

III. — *La table ou le repas des escoliers* (p. 46). *Antoine, François, Nicolas et le serviteur.* — Le jeune François crie famine : « J'ay vingt aunes de boyaux vuides, pour festoyer mes amis ». Pour le coup, voilà une expression qui n'est pas de Plantin. Elle appartient en propre à Grévin, qui l'affectionne, car il l'emploiera encore; il écrira, en faisant une description anatomique « : Le second boyau a esté nommé *Niste* et *Jejunum*, pour-autant qu'il est toujours vuyde : aussi l'ay-je nommé le vuyde, ensuivant le proverbe commun des François, lesquels voulant signifier un homme qui a bon appétit, disent qu'il a *une aulne de boyaux vuydes, pour festoyer ses parens*[1]. »

Pendant le repas, la conversation prend un tour littéraire. On cite Properce et Virgile. On recorde la leçon que le maître faisait la veille. Ainsi Gargantua et Ponocrates en dînant « devisoient des leçons leues au matin ». Cependant Nicolas se déclare « si saoul que le ventre lui tire ». Le serviteur leur a pourtant prêché la sobriété. Un trait de mœurs : ce serviteur n'est pas un homme du peuple, mercenaire illettré; c'est un écolier pauvre, dont les services payent l'instruction. Et comme ceux-là retardent celle-ci, il vieillit entre les murs du collège, dont il possède les traditions : « Mais que vous ayez esté aussi longtemps au collège comme moy, vous en parlerez davantage : car ayant des parens comme vous avez, lesquels ont la puissance de vous entretenir, vous n'avez que faire de vous soucier. Mais moy, il faut que je travaille en estudiant ». C'est ainsi que Ramus fut domestique d'un élève riche du collège de Navarre. Le savant

1. *Les Portraicts anatomiques*, p. 5, col. 1.

Guillaume Postel prit également ses degrés dans cette condition servile.

IV. *Le Meuble commun de la salle et de la chambre* (p. 70). *Charles, Martin et Simon.* — Le maître étant absent, un écolier veut dormir. Les autres, pour l'en empêcher, bouleversent tout le mobilier du logis : encore des pages curieuses pour la terminologie de la vie pratique à cette époque.

V. — *De ne laisser l'estude* (p. 80). *Pierre, Estienne.* — Récit édifiant des tribulations d'un jeune écolier qui a voulu courir le monde, et qui, ramené d'un village voisin à son père, se voit sévèrement corriger.

VI. — *De bien estudier* (p. 94). *Jacques, Pierre, Estienne.* — Conception morale des avantages de l'instruction et de son utilité pratique pour la direction de la vie, idée familière à l'époque. « L'étude, dit l'écolier Pierre, nous fait entendre le bien et le mal. Le bien de soy-mesme nous invite à le suivre, et nous monstre comment il faut fuir le mal, à cause des inconvénients qui en adviennent.... » Les enfants du comté d'Anvers, auxquels les *Dialogues* s'adressaient, n'étaient pas destinés à lire les *Essais* de Montaigne; ils y auraient retrouvé des maximes semblables : « Le gaing de nostre estude, c'est en estre devenu meilleur et plus sage[1].... »

VII. — *L'ingratitude* (p. 102). *Antoine, Pierre.* — VIII. *L'ingratitude encore* (p. 108). *Antoine et Jacques.* — Deux dialogues d'un caractère purement moral. L'auteur note la mauvaise volonté de Pierre qui refuse à Antoine, malgré les services qu'il en a reçus, de lui prêter son livre. Antoine serait en peine d'apprendre sa leçon, si Jacques ne venait de bonne grâce à son secours. La conclusion que tirera Antoine de cet incident sera sévère à l'égard de son camarade Pierre : « L'homme n'est plus homme, depuis qu'il a laissé et contemné les liens d'humanité ».

Deuxième Partie. — I. *Promesse fait estudier* (p. 112). *Le pédagogue, Antoine et François.* — Antoine a hâte de déjeuner

1. Montaigne, *Essais*, I, 25.

(ces écoliers qui ont toujours faim semblent traduire la rancune des fringales de quelque Montaigu ou de quelque collège de Beauvais). Le maître veut que ses élèves travaillent d'abord, et promet de donner « quelque chose de bon à celuy qui estudira le mieux ».

II. *De faire le commandement du maistre* (p. 114). *Robert, Antoine et François.* — Antoine et François se mettent donc à l'œuvre. Leur tâche est d'apprendre par cœur quelques lignes de maximes morales tirées de Platon, et Robert survient à temps pour les faire répéter.

III. *Des divers noms imposez aux parties du corps* (p. 122). *Alexandre, Denis et Louis.* — Ce dialogue était bien de la compétence de Grévin. Les écoliers, pour se distraire, repassent les noms de toutes les parties apparentes du corps de l'homme. Aucune expression technique : pur exercice de conversation pour apprendre le français aux jeunes Flamands. Les noms énumérés sont les appellations de la langue usuelle. Aucune omission d'ailleurs. Alexandre s'en permet une, que nous aurions pu mettre sur le compte de la pudeur, sans une rectification consciencieuse de Denis, faite en termes qui nous montrent que les enfants du xvi[e] siècle apprenaient à désigner les choses par leur nom.

IV. *Le livre* (p. 134). *Jacques et Pierre.* — V. *L'écritoire* (p. 138). *Estienne et Denis.* — Encore deux dialogues intéressants pour l'étude de la langue courante au xvi[e] siècle. Les mots dont il s'agissait d'apprendre aux jeunes Flamands l'équivalent français, et inversement, ont trait à la reliure et à la confection du livre, et aux divers objets nécessaires à l'écriture manuscrite.

VI. *La Prononciation et les Accens* (p. 148). *Antoine, Pierre et Jaques.* — Les écoliers s'exercent à bien parler. Pierre récite un quatrain français :

Bien heureux est quiconques
Sert à Dieu volontiers,
Et ne se lassa onques
De suivre ses sentiers.

Antoine se récrie. « Il semble, dit-il, que ta bouche soit pleine de bouillie ». Au tour de Jacques de se soumettre à l'épreuve. Il fait choix d'un vers d'Horace : *Sperne voluptatem, nocet empta dolore voluptas*. Pierre, cette fois, triomphe. Non seulement Jacques parle entre ses dents, mais il n'a pas observé la quantité, il n'a pas fait la différence des brèves et des longues. Jacques lui répond bien qu'il n'a pas prononcé autrement lui-même; mais c'est que Pierre parlait en français, et le français n'a pas de syllabes longues ou brèves; le français est une langue sans accent. Sans protester contre cette affirmation (dont nous laissons la responsabilité au jeune Antoine), Jacques fait à son camarade une objection : si le français n'a pas d'*accent*, pourquoi a-t-il des *accents*? A quoi ceux-ci servent-ils?

Ici, nous devons nous étendre quelque peu sur le cours d'accentuation que l'écolier Antoine improvise devant ses jeunes condisciples. Les idées d'Antoine, c'est-à-dire de Grévin (ou même de Grévin et de Plantin, car le savant imprimeur a pu échanger ses vues avec Grévin sur un sujet qui touchait de si près à son art), ces idées sont des plus intéressantes pour une époque où les questions de cette nature, depuis Geoffroy Tory, et, plus récemment, depuis Meigret, prenaient tous les jours de l'importance. Antoine a répondu avec justesse que les accents en français ne sont pas un signe de la quantité; ils diversifient la signification du mot, ou servent à indiquer la prononciation. Un exemple : l'auteur des *Dialogues* considère l'accent aigu ou, comme il l'appelle, l'acut. Que signifie ce petit trait? Que la lettre sur laquelle il est mis doit sonner pleinement. Les mots *donne* et *donné*, à part l'accent, s'écrivent de même; ils se prononcent différemment. Les poètes français distinguent aussi les sons masculins (quand l'*e* final est prononcé pleinement) et les sons féminins (quand l'*e* final est « my-rompu, prononcé à demi-ton » et au besoin « mangé par la voyelle suivante »). De suite des exemples, qui sont en vers, parce que évidemment Grévin,

en parlant de sons, pense surtout à la rime. Sons masculins :

> Qui au conseil des malins n'a esté,
> Qui n'est au trac des pecheurs arresté.

Sons féminins :

> Qui des moqueurs au banc place n'a prise :
> Mais nuict et jour la loy contemple et prise.

On le voit, c'est une conférence. Avait-elle un grand intérêt pour un auditoire flamand? En tout cas, elle trahit les préoccupations du poète français et montre aussi avec quelle attention on s'inquiétait à l'étranger de tout ce qui touchait au progrès de la poésie française. Mais voici où elle devient originale. L'accent aigu, dit Antoine, ne se place pas seulement à la fin des mots; il se place quelquefois aussi au commencement ou au milieu. On emploie communément le mot *escrire*. Mais des auteurs ont adopté la forme *écrire* (c'est celle que Ronsard venait de recommander en propres termes dans l'*Abbrégé de l'Art poétique* : « Tu éviteras toute orthographie superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots si tu ne les profères.... Tu escriras *écrire* et non *escripre*... »[1]. Avec cette nouvelle forme, on supprime l'*s* comme inutile et on marque l'*e* d'un accent aigu. Eh bien! selon Grévin, cet accent aigu n'aurait pas de raison d'être. Qu'il se trouve ou non accompagné d'un *s*, l'*e* initial ne peut que se prononcer pleinement : *esté* ou *eté*, *estendre* ou *etendre*. Mais où l'accent aigu est nécessaire, c'est dans le corps des mots, quand il faut que l'*e* soit prononcé pleinement; sinon, on le prononcera « my-rompu ». On doit écrire *doctement* et *prévoir*. Il s'en fallait que cette idée fût admise par tous. Grévin y tenait. J'ai déjà noté qu'il écrivait son nom avec un accent, et que c'était, sinon une innovation, du moins une hardiesse. Hardie aussi, la théorie de l'accent circonflexe. Les « vulgaires ecrivains » emploient les

1. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 334.

mots *tempeste*, *teste*, « lesquels estans ainsi ecrits, se peuvent, voire se doivent prononcer à l'italienne, c'est asçavoir faisant sonner l'*s*. Mais ceux qui ont observé les choses de plus près ont obvié à cest inconvenient, et au lieu de cest *s*, ils ont mis dessus l'*e* un accent, que les Latins ont nommé circumflexe.... » Cet accent se met aussi sur l'*a* quand l'*a* est long. Il faut écrire *théâtre* et non *theastre* comme font « les vulgaires ». Grévin reconnaît bien que ce ne sont pas là les formes admises par tous; la raison n'a pas encore triomphé partout de l'abus, et il n'y a que trop de livres imprimés d'après de mauvais principes. Pour lui, il se tient avec ceux qui veulent « ôter la superfluité des lettres en l'ecriture », avec ceux qui s'efforcent « de reformer les abus de l'ecriture en l'ortographie ». Sans doute, il ne pousse pas cette vue jusqu'au bout, et, au moment même où il parle ainsi, plus d'une forme lui échappe qui sent encore la mode condamnée. Bien des réformes restent à réaliser, tant sur les accents que sur les signes de ponctuation, auxquels est consacrée la fin des *Dialogues*. Mais l'effort de Grévin pour simplifier l'orthographe est intéressant et ses idées sont justes : il faudra encore bien du temps pour que les changements désirés par lui s'accomplissent.

A cet endroit du livre, Plantin, dans un avis daté du 18 décembre 1566, déclare qu' « à la suasion de quelques siens amis », il ajoute quatre Dialogues aux premiers. En réalité, les dialogues ainsi annoncés se trouvent au nombre de trois. Ils sont, je crois, l'œuvre personnelle de Plantin. C'est en ce sens qu'on peut parler d'une collaboration de Plantin et de Grévin dans la rédaction des *Dialogues françois*[1]. Ceux de Plantin ne ressemblent pas aux autres. Plus étendus, ils portent sur des matières plus importantes. Ils ont pour sujet : *les Nombres*, *la Musique*, *l'Écriture et l'Imprimerie*. Ce dernier chapitre, rempli de détails techniques, relevait au premier chef de la compétence de l'imprimeur anversois : il nous fait connaître le nom et

1. Max Rooses, *Christophe Plantin...*, p. 103.

l'emploi des outils de la typographie et nous apprend comment on pratiquait cet art au xvie siècle.

Mais quelle différence au point de vue du style avec les *Dialogues* que la plume de Grévin a écrits ! On reconnaîtrait ceux-ci à leur saveur gauloise. Rien de moins flamand, à coup sûr, rien de plus vraiment français, que ces dialogues français-Flamands. La langue est vive, imagée, familière, pleine de saillies, de dictons, de brocards, de proverbes. C'est le parler de l'Ile-de-France. Par instants, c'est presque du picard. Si les écoliers veulent dormir, ils « s'acagnardent » dans leur lit[1]. S'ils veulent manger, ils risquent de « se brusler le gavion[2] ». Nous pouvons dire à l'auteur ce que dit un de ses personnages : « Tu sentiras tousjours ton terroir[3] ».

Divers ouvrages de Grévin parurent pendant son séjour à Anvers : la traduction poétique des *Emblèmes* de Sambucus, celle des *Emblèmes* d'Adrien le Jeune, celle des *Œuvres de Nicandre*, impressions commencées ou projetées depuis un certain temps déjà, et qui attendaient leur achèvement[4]. Grévin dédie les *Emblèmes* d'Adrien le Jeune à « Monsieur de La Forest, ambassadeur en Angleterre pour la Majesté du Roy de France ». Le personnage est inconnu, mais, cette fois encore, cet usage des dédicaces, cher aux écrivains du xvie siècle, aura pour effet de nous renseigner; celle-ci contient deux particularités intéressantes : une allusion, la seule que Grévin ait faite, à son séjour en Angleterre, et une indication précise relativement à l'époque de son séjour à Anvers. Elle est datée : « D'Anvers, ce XX d'octobre 1567 ».

Après ces ouvrages poétiques, Plantin imprima le *Traité des*

1. *Dialogues françois*, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 56.
3. *Ibid.*, p. 94.
4. *Le Journal des Afaires*, Registre III, fol. 20, 25, 31; *Le Grand Livre des Afaires*, Registre IV, fol. 85 v° et 93 v°. Cf. Max Rooses, *Correspondance de Christophe Plantin*, Anvers-Gand, 1883-1885, t. I, p. 121-122.

Venins (1568). Grévin songeait-il à retourner en Angleterre? Il offre les *Venins* à son ancienne protectrice, la reine Élisabeth. Il célèbre « la naturelle bienveillance qu'elle porte aux Lettres et aux hommes qui en font profession ». Cette préface ampoulée donnerait du prix au *Chant du Cigne*.

Enfin, le musée Plantin-Moretus possède un très curieux souvenir du passage de notre auteur à Anvers : un exemplaire du *Théâtre* où Grévin a revu et corrigé de sa main les pièces composant le théâtre proprement dit, c'est-à-dire la tragédie et les deux comédies, en y ajoutant la Pastorale[1]. Grévin a couvert chaque page de nombreuses annotations qui témoignent de son souci pour l'amélioration du style. Évidemment il préparait une nouvelle édition de ses œuvres dramatiques, et il se disposait à confier à Plantin le soin de cette réimpression. Les événements l'empêchèrent de mettre ce dessein à exécution.

Pendant qu'il était absent, ses ennemis à Paris profitaient de son éloignement pour intriguer contre lui et travailler à sa perte.

VIII

Assistons, pour les voir à l'œuvre, à l'assemblée annuelle de la Faculté de médecine tenue le 6 novembre 1568. Les docteurs régents sont réunis dans cet hôtel de la rue des Rats[2], aujourd'hui, hélas! si déchu de son ancienne gloire. Contemplons un instant ces personnages à mine austère, et n'oublions pas que nous avons affaire à des hommes de Renaissance, c'est-à-dire que sous ces graves visages, sous ces robes vénérables, se cachent d'âpres passions, d'opiniâtres ressentiments. Nous trouvons comme doyen une de nos connaissances, Jacques Charpentier,

1. Bibliothèque du Musée Plantin-Moretus, à Anvers. Réserve. 90. Voir plus loin, à l'Appendice, le tableau complet de ces Variantes.
2. Actuellement rue de l'Hôtel Colbert.

ACTE PREMIER.

SCENE I.

LOYS, RICHARD.



T bien Richard, quelle nouuelle
Apportes-tu de ma Cruelle?
Veult-elle dõcque estre tousiours
Ainsi paoureuse en ses amours?

Richard.

Mõsieur, ie croy que la pauurette
Sans aucun repos uous souhaitte
Entre ses bras, uoulez uo⁹ mieux?

Loys.

Ie pense moy que tous les Dieux
Prennent plaisir en mon martire:
~~Incessamment mon mal~~ empire, Car ie voy mon mal qui
Sans ~~toutesfois auoir cest heur~~ que ie voye en ce tourment
~~D'appaiser mon amour uainqueur~~ Moyen d'aucun amendement

Richard.

Non non, monsieur, i'ay esperance
Que uous en aurez ioüissance
En peu de temps. Laissez moy faire,
~~C'est mon office, dont i'espere~~ Et croyez que pour vous
~~En faire~~ si bien mon deuoir. I'en feray

Loys.

~~Ouy, mais tousiours~~ le uain espoir Tu dis bien, mais
Trompe ma trop grande constance
~~Au milieu de mon~~ impuissance. Et me recharge d'

Richard.

Vrayment une telle beauté
A bien un amant merité:
Qui plein d'une flame amoureuse
Serue sa ~~beauté~~ dame rigoureuse

Une page de l'exemplaire d'Anvers (Fac-simile de l'écriture de Grévin).

de Clermont en Beauvaisis : il inaugure à la fois l'année et ses fonctions. Grévin n'est pas là. Un des assistants, nommé Rousselet, prend la parole en son nom et présente pour lui une requête à l'assemblée. On doit à Jacques Grévin des droits, *jura*, c'est-à-dire une somme d'argent, sans doute à raison des leçons ou lectures faites par lui aux étudiants (ce qui indique, pour le dire en passant, que son activité se répandait même dans l'enseignement professionnel). Comme il se trouve absent, ne pourrait-on pas payer ces droits à sa femme ? (Ainsi, il est marié à cette époque.)

Solliciter une faveur sous le décanat de Charpentier, cela, de la part de Grévin, tenait de la témérité. Le doyen refusa. « Chacun fut de l'avis de Monsieur le Doyen. » On fit plus : quelqu'un proposa une mesure qui, dans la généralité de ses termes, ne visait que Grévin, ou le visait surtout, et cette mesure fut adoptée. Je cite le texte des *Commentaires*, tel qu'il a été rédigé par Charpentier lui-même ou sous sa dictée : « *Eadem die, d. Rousselet pro Ja*[*cobo*] *Grevino absente postulavit, ut jura omnia uxori persolverentur; sed, quum hic abesse videretur, quod a vetere religione catholica et romana, ad cujus professionem omnes Regis edicto et Academiæ decretis tum invitabantur, animo abhorreret, hoc illi denegatum est, nisi prius is, cujus nomine hoc postulabatur, conceptis verbis juraret in eam fidei catholicæ et romanæ formulam, quam universa Academia a theologorum ordine acceperat nobisque præscripserat. Cum vero d. Le Conte pro suo in eamdem religionem animo adjecisset æquum videri, ut idem statueretur de iis doctoribus medicis, qui præsentes in urbe nondum erant professi, placuit hos ad id vocari; quod si recusarent, omnibus nostri ordinis fructibus privari : imo doctorum, quos regentes vocant, albo expungi*[1]. » Le refus est bref : *hoc illi denegatum est*. Mais de quel dédain Charpentier enveloppe ce refus ! Est-ce que celui pour qui l'on fait cette demande (il ne

1. *Commentaires mss. de la Faculté de médecine*, t. VII, fol. 172.

veut même pas prononcer le nom de Grévin) ne se trouve pas absent pour cause d'hérésie? Qu'il fasse d'abord profession de catholique romain; on verra après. Et quand un partisan du doyen propose d'exiger le serment religieux de tous les docteurs présents à Paris, pour arriver ainsi à une revision du *tableau* des docteurs régents, avec quelle perfidie Charpentier va accueillir une motion qui lui permettra de consommer sa vengeance particulière en la colorant des apparences d'un zèle respectable pour les intérêts généraux! Cependant on dresse, comme tous les ans à pareille époque, une liste des docteurs régents de la Faculté. Bien entendu, Grévin y figure encore. Mais c'est la dernière fois. Dans le compte-rendu de la séance qui se tient l'an d'après, le 10 novembre 1569, une brève mention nous apprend que l'épuration a eu lieu : « ... *Qua die pro more recitata sunt nomina eorum qui pro doctoribus regentibus haberentur, ex decreto Facultatis expunctis omnibus qui religionem catholicam, apostolicam et romanam noluerant profiteri, eoque nomine ab urbe aberant*[1] ». Puis on rédige la liste des docteurs. On y chercherait en vain le nom de Grévin. L'exécution est accomplie. Charpentier est satisfait. Les preuves d'orthodoxie exigées par lui continueront à l'être par ses successeurs avec une rigueur qui gênera parfois la Faculté elle-même[2]. Au siècle suivant, les instances du roi Louis XIII en personne ne pourront la décider à ouvrir ses portes à un protestant[3].

Cette sorte de *capitis deminutio* n'empêchait pas un médecin d'exercer sa profession, pour laquelle le doctorat n'était pas exigé. Aussi Grévin, quand il donnera les *Portraicts anatomiques* (1569), les signera-t-il « Jacques Grevin, de Clermont en Beauvoisis, médecin à Paris ». Encore faut-il remarquer que le livre paraît sans dédicace, sans liminaires, comme honteux. C'est qu'une telle exclusion avait une portée morale.

1. *Commentaires mss...*, t. VII, fol. 187.
2. Corlieu, *op. cit.*, p. 58.
3. M. Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière*. Paris, 1863, p. 22.

Elle atteignait Grévin dans sa considération, et le frappait d'autant plus durement qu'elle était injuste et qu'il n'avait pas manqué à l'honneur. Nul doute qu'il n'en ait ressenti un vif chagrin. Sa personne, en tout cas, restait hors des entreprises de ses ennemis. Il avait quitté la France sans esprit de retour. Il était attaché à une princesse dont il avait célébré les mérites et chanté le mariage : la princesse Marguerite de France, épouse de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

IX

Impossible de savoir exactement l'époque de son arrivée à Turin. Le 20 octobre 1567, il demeure encore à Anvers (dédicace des *Emblèmes* d'Adrien le Jeune). Peu après, il en est parti ; la dernière page des *Venins* porte cette mention : « De l'imprimerie de Cristofle Plantin, à Anvers, 1567, au mois d'octobre ». Disons fin octobre, pour tout concilier. Dans un avertissement au lecteur, Plantin, pour s'excuser des fautes typographiques, invoque « l'absence de l'autheur, lequel n'a peu voir les corrections ».

Français, poète et proscrit, Jacques Grévin avait tous les droits à la protection d'une fille de François Ier, instruite et bonne. Cette princesse ne démentit pas les dithyrambes de la Pléiade. Amie des lettres comme les deux autres Marguerite, sa tante et sa nièce, elle a sur elles la supériorité de ses vertus. Catholique (officiellement du moins), elle se montra secourable aux protestants. Elle ne demandait pas aux hommes de mérite s'ils étaient protestants ou catholiques. Quand elle appela Cujas à Turin, elle fit envoyer à Bourges, pour le remplacer, François Hotman. Elle avait réclamé pour Ronsard un bénéfice[1] ; elle accueillit Grévin, ennemi de Ronsard. « Cette

1. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 137.

vertueuse princesse, dit Colletet, ayant connu son mérite par ses escrits, le retint pour son médecin ordinaire, l'appela auprès de sa personne à Turin, luy, *sa femme et ses enfants*, le gratifia d'une charge de conseiller d'État de Piedmont et de Savoye, et se servit de son ministère en plusieurs affaires importantes à sa personne et à son estat. » Ces renseignements du consciencieux biographe sont confirmés par un document qui se trouve à la Bibliothèque nationale, au Cabinet des Titres, parmi les *Pièces originales*. Dans un des volumes de ces *Pièces originales*, qui proviennent des anciennes Archives de la Chambre des Comptes, et constituent par suite des éléments d'information d'une authenticité officielle, il existe une courte notice sur Grévin, où je relève ces mots : « Marguerite de France duchesse de Savoie [le] retint pour son médecin et le retira à sa cour à Turin, *sa femme et ses enfants* ; et le fit conseiller d'estat de Savoie et Piemont.... »[1] Le manuscrit portait d'abord *son enfant* : on a corrigé ensuite.

Nous touchons ici à la période de la vie de notre auteur sur laquelle nous avons trouvé le moins de renseignements. C'est au moment où il devient personnage officiel qu'on cesse d'être informé de ses actions. Les Archives ducales restent muettes à son égard[2]. Les historiens locaux ne viendront pas à notre secours. Seul, Samuel Guichenon, auteur d'un excellent ouvrage sur la maison de Savoie, fait mention de Grévin. Il est vrai que son indication mérite d'être retenue : il signale Grévin parmi les précepteurs du duc Charles-Emmanuel, fils unique de Philibert-Emmanuel (né en 1562). Voici le passage de Guichenon : « Ses précepteurs furent en divers temps Anthoine Govean, Guy

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 27 891 (*Pièces originales*, Dossier *Grévin*, n° 31 748). Cf. Goujet et Niceron.

2. Voici la liste des documents qu'on a consultés à la Surintendance des Archives du Piémont, à Turin, sans y rencontrer le nom de Grévin : les Patentes ducales enregistrées par la Chambre des Comptes, le Registre du Contrôle des Finances, les *Conti della Casa Reale dal* 1561 *al* 1570 ; les *Lettere particolari*, les *Lettere Ministri*, les tables des *Protocolli ducali*.

Pancirolle, François de Vimercat, François Valleriole, Jean Argentier, Jean-Baptiste Benedetti, Jean-Baptiste Giraldo, Alfonse d'Elbene et Jacques Grevin, personnages signalés en doctrine »[1]. Et comme autorité, Guichenon cite en marge un éloge manuscrit de Charles-Emmanuel, écrit en latin par le jésuite Pierre Monod[2]. Mais de quelle nature ont pu être les missions confidentielles auxquelles Colletet fait allusion? La duchesse employa-t-elle Grévin pour les intelligences qu'elle entretenait secrètement avec Genève? Le nom de Grévin ne figure pas, à Genève, sur les Registres du Conseil. Grévin fit un voyage à Rome. Était-ce en simple touriste, était-ce en qualité d'envoyé diplomatique? Il y aurait quelque chose de piquant à voir un protestant accrédité auprès de la Curie par un prince qui compta toujours parmi les plus violents ennemis des protestants. En tout cas, ce voyage réveilla chez Grévin l'amour des lettres et de la poésie. A Rome, il parcourut la ville, contempla les ruines, lut Pétrarque, et écrivit vingt-quatre sonnets qu'il dédia à *Madame de Savoye*. Par ces sonnets, le dernier de ses ouvrages et non certes le moins remarquable, nous allons connaître l'état de son esprit vers la fin de sa vie. (A la Bibliothèque nationale, il existe deux copies de ces sonnets : l'une dans le fonds Dupuy[3], l'autre dans un curieux manuscrit de Lestoile qui appartint au président Bouhier : *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps. Par Pierre de l'Etoille, père de Claude de l'Etoile de l'Académie françoise, et de sa propre main*[4]. En tête des vers

1. S. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*. Lyon, 1660, t. I, p. 709.

2. Cf. *Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon*.... Lyon, 1851, fol. 60 v°, n° 50.

3. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds Dupuy*, n° 843, fol. 2-7.

4. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 25 560, fol. 166-174. Nous donnons ci-après, en Appendice, le texte de ces sonnets, qui n'ont encore été imprimés que dans des ouvrages tirés à petit nombre (voir plus haut la Bibliographie, n° 22. Il faut noter que M. Tricotel n'a pas connu la copie de la collection Dupuy).

de Grévin, on lit ce titre : *Vingt-quatre Sonnets de Grevin sur Rome*).

Un tel sujet ne pouvait manquer de le tenter. Jadis, il avait chanté « le bonheur et malheur de la ville de Rome ». Il avait voulu

> buriner d'une main plus heureuse
> Dans l'acier immortel ceste Ville poudreuse[1].

(Ce qui a fait supposer à tort qu'il aurait nourri l'ambitieux dessein d'écrire en vers toute l'histoire de Rome)[2]. Cette œuvre poétique se perdit, ou l'auteur crut devoir la détruire, soit par modestie, soit par prudence :

> Mais le Temps envieux, envieux de mon bien,
> S'opposant contre moy, a converti en rien
> Ce que j'avoy tracé, et d'une faulse craincte
> De l'œuvre commencé, tira la main contraincte[3].

Ces vers dont il regrette la perte ne sont pas les sonnets que Lestoile nous a transmis. Grévin écrivit ces sonnets après une visite à Rome. Entre 1559, année où la princesse Marguerite devint « Madame de Savoye », et 1560, année où parut, dans *l'Olimpe*, l'Élégie qui contient le passage ci-dessus cité, il n'y a pas place pour un voyage de Grévin en Italie. Ces premiers vers sur Rome étaient-ils des vers latins, inspirés par les *Antiquitez* de J. Du Bellay, qui avaient vu le jour en 1558? On a disserté[4] sur une pièce de vers manuscrite, *De Roma incerti authoris*, dans laquelle on a vu le modèle d'un des sonnets de J. Du Bellay, et dont la forme même accuserait plutôt une traduction[5] (la pièce se compose de quatorze vers, coupés comme ceux d'un sonnet).

1. I, 114, v. 15-16.
2. E. Faguet, *La Tragédie française au* XVIe *siècle*, p. 121.
3. I, 114, v. 17-20.
4. Du Bellay, éd. M-L., II, 554.
5. Bibliothèque nationale, *manuscrits*, *fonds latin*, nos 8158, fol. 72, et 8159, fol. 115.

Constituerait-elle une épave de ces essais de Grévin dans la poésie latine? En tout cas, un détail géographique des *Sonnets sur Rome* prouve bien que leur composition se rattache au séjour de l'auteur à la cour du duc de Savoie. J'avais, dit-il, une telle connaissance de Rome par mes études,

> Que soudain j'eus desir d'en voir la verité.
> *Je passay l'Apennin...*[1].

Il ne parle pas des Alpes, parce qu'il venait, non de France, mais de Turin.

Voir Rome, reconnaître ses monuments, saluer ses ruines avec piété, fouler la poussière des anciens, la prendre en main pour ainsi dire : *Expende Annibalem* !... Il semblerait que ce dût être là pour les hommes de la Renaissance, si épris de l'antiquité, la cause d'une volupté profonde et l'occasion de laisser échapper des pages émues. D'où vient qu'on remarque, dans les écrits de ceux qui ont visité Rome, une absence de toute ivresse qui, chez des modernes, passerait pour du dédain? C'est que, lors même qu'ils ne se trouvaient pas possédés par quelque préoccupation particulière, ils étaient trop humanistes, ou du moins trop exclusivement humanistes. L'étude leur avait tellement fait une âme antique, qu'ils connaissaient Rome avant d'y venir. Un manuscrit leur en disait plus qu'un monument. Quand ils se hâtaient vers les bibliothèques, ils passaient distraits devant les ruines. Leur érudition toute « livresque » les rendait étrangers au sentiment archéologique, comme d'ailleurs au sentiment de la nature. Erasme, traversant les Alpes pour la première fois de sa vie, composait des vers latins sur les inconvénients de la vieillesse[2]. Dans les lettres qu'il écrivit de Rome, pas un mot qui trahisse le moindre transport chez le savant voyageur. Rabelais ne nous a pas livré ses impressions. Olivier de Magny ne rapporta de Rome

1. *Sonn. sur Rome*, III, v. 8-9.
2. G. Feugère, *Erasme*. Paris, 1874, p. 34.

que ses *Souspirs* (1557), souvenirs amoureux, d'une poésie plus que médiocre. Du Bellay (1558) avait raison et montrait une fierté légitime lorsqu'il se félicitait

> D'avoir chanté le premier des François
> L'antique honneur du peuple à longue robbe[1].

Les *Sonnets sur Rome* de Grévin ressemblent beaucoup aux *Antiquitez de Rome* de J. Du Bellay, et, en même temps, s'en éloignent sensiblement. Expliquons-nous sur cette analogie et ces différences.

Le poète angevin arrivait à Rome tout rempli d'enthousiasme. Ses premières impressions furent délicieuses. Aussi artiste qu'érudit, il sentit avec force le charme mélancolique de tant de souvenirs du passé, et des vestiges, caducs eux-mêmes, de tant de grandeur évanouie. Ce qu'il comprenait si bien, il l'exprima avec bonheur. Il se fit le chantre éloquent de la majesté antique et de la décadence du peuple romain. Grévin aussi. Par la force du style et sa convenance au sujet, plus d'un passage des *Sonnets sur Rome* peut être rapproché du fameux tableau de « la Bérécynthienne », tracé par Du Bellay. Écoutons Grévin :

> Comme on voit d'un torrent la course vagabonde
> Descendre des rochers impetueusement,
> Alors que le soleil plus vigoureusement
> Touche le doz neigeux de la terre feconde :
> Il bruit et si remplit la vallée profonde,
> Il ravage et ruine; il paroist seulement;
> Rome ainsy se monstra quand orgueilleusement
> L'empire la rendit premiere de ce monde[2].

Le seul tort de Grévin consiste à s'inspirer trop directement et trop visiblement de Joachim pour cet ordre d'idées. Le sonnet IX, dont je viens de citer le début, et le sonnet XII,

1. Du Bellay, éd. M-L., II, 279, v. 27-28.
2. *Sonn. sur Rome*, IX, v. 1-8.

forment le développement du sonnet XIV des *Antiquitez*[1]. Tout le sonnet XXIV de Grévin est imité pas à pas, et presque mot pour mot, y compris une fâcheuse pointe qui sent le plus pur pétrarquisme, du sonnet VII des *Antiquitez*[2].

Par la suite, les idées de Joachim Du Bellay prirent un autre cours. Son inconstance naturelle, la pente de son esprit, l'ennui de fonctions subalternes, le spectacle des désordres, des ridicules et des scandales qui régnaient autour de lui, causèrent chez le poète un amer désappointement, qui se répandit dans les *Regrets*. Avec Grévin, il n'en fut pas de même. Grévin ne se réveilla pas désillusionné, parce qu'il arrivait sans illusions. Il apportait avec lui ses idées toutes faites, son désenchantement et ses tristesses. N'oublions pas qu'il visitait Rome en exilé, et que l'idée des luttes civiles de sa patrie ne cessait d'assombrir sa pensée :

> Je voulus voir les arcz, les theatres prisez,
> Ces colonnes aussy et portiques brisez,
> Car puisque j'estois nay en saison malheureuse,
> J'aimois mieulx aller voir les ruines d'aultruy
> Et m'en esmerveiller, que tousjours plein d'ennuy
> Voir de mes propres yeux la France ruineuse[3].

La différence entre les *Sonnets sur Rome* et les *Antiquitez* tient à la pensée satirique qui éclate dans les premiers et pour laquelle ils ont été faits. Grévin n'écrit pas une méditation, mais une diatribe. Son idée préférée, c'est que Rome n'existe plus. Rome lui apparaît comme une ville

> Dont le nom est plus grand que n'est sa verité[4].

Magni nominis umbra ! Ce n'est pas lui qui dirait qu' « encores

1. Du Bellay, éd. M-L., II, 270 : Comme on passe en esté le torrent sans danger...
2. *Ibid.*, 267 : Sacrez costaux, et vous sainctes ruines...
3. *Sonn. sur Rome*, VII, v. 9-14.
4. *Ibid.*, II, v. 3.

retient-elle au tumbeau des marques et images d'empire[1] ». Il veut de ses mains lui arracher son diadème :

O palais enterrez dessoubs vos profondeurs,
Tombeaux ensepvelis en vostre propre cendre,
Colonnes que le temps en poudre faict espandre,
Theatres affaissez soubs vos propres haulteurs[2]...
Asyle authorizé, chevaulx, braves guerriers,
Fils d'Apelle et Phidie, antiques pyramides,
Braves ponts estendus sur les ondes liquides
Que le Tybre conduit des grands lacs montaniers...
Vous n'estes rien que cendre[3]....

Rome ne présente qu'un amas de ruines, qui, elles-mêmes, périssent d'heure en heure. On cherche Rome, on ne la trouve pas. Voilà ce que le poète répète à satiété, et sous toutes les formes, sans paraître s'apercevoir de l'exagération manifeste où l'entraîne son inspiration protestante, C'est qu'au fond il s'irrite surtout de cette appellation de Ville-Éternelle que les catholiques aiment à décerner à Rome. Pour un protestant, il n'y a pas de Ville-Éternelle : il n'y a d'éternel que le Très-Haut. Témoin Rome elle-même,

Qui crie en declarant sa ruine publique,
Que rien n'est eternel que la grandeur de Dieu[4].

C'est pourquoi elle subira la loi commune, et disparaîtra. Dans son orgueil, elle s'est « forgé une principauté ». Elle a voulu devenir « des Ames l'Emperière[5] ». Cette domination-là « ruine et empire » tous les jours et passera comme l'autre. On le voit, les *Sonnets sur Rome* procèdent du plus sévère calvi-

1. Montaigne, *Essais*, III, 9.
2. *Sonn. sur Rome*, VI, v. 1 4.
3. *Ibid.*, XXIII, v. 5-8.
4. *Ibid.*, XV, v. 13-14.
5. *Ibid.*, X, v. 8.

nisme. Ce n'est pas à la duchesse de Savoie qu'il aurait fallu les dédier, c'est à Florent Chrestien. Grévin dit très bien :

Je ne veux imiter les fureurs de Petrarque[1];

la véhémence de ses sentiments se fait jour dès qu'il parle de celui qu'il appelle « un vieil Laocoon », c'est-à-dire du pape. Reine d'Égypte, s'écrie-t-il, ô Cléopâtre, tu es vengée aujourd'hui que le temps

te fait voir les Romains
Reduicts piteusement sous le pouvoir d'un moine[2].

Cette fois, voilà la véritable pensée de Grévin sur Rome. Ce qu'il y trouve surtout de choquant, c'est la papauté. Le Vatican lui gâte le Capitole. Il en oublie le Forum, et, du même coup, les Catacombes.

X

Grévin ne devait pas jouir longtemps du repos que lui procurait la protection de Marguerite. Il paraît avoir eu une jeunesse maladive. En courtisant Olympe, il ne manquait pas de gémir de mille maux, imitant en cela les poètes de son temps; mais on sent je ne sais quel accent de sincérité dans ses plaintes, soit qu'il dépeigne

le teint palissant
De *son* corps demi-mort que l'ame va laissant[3],

1. *Sonn. sur Rome*, I, v. 1. Voir les Sonnets de PÉTRARQUE qui commencent par ces mots : *Dell' empia Babilonia, ond' è fuggita*;— *Fiamma del ciel su le tue treccie piova* : — *L'avara Babilonia ha colmo' l sacco*; — *Fontana di dolore, albergo d'ira.*
2. *Ibid.*, XVIII, v. 13-14. Pie II était dominicain lorsqu'il se vit élever à la papauté en 1566. Ce passage viendrait à l'appui de ce qui a été dit plus haut sur la date à laquelle Grévin écrivit les *Sonnets sur Rome*.
3. II, 252, v. 20-21.

soit qu'il s'écrie :

Je n'ay point veu les jours de l'an vingt et deuxieme,
Et si je suis desja en mon mal plus extreme,
Desseiché en ma chair, en mes nerfs et mes os,
Je ne sens plus d'humeur aux veines et arteres[1]....

De santé débile, sujet à la fièvre[2], épuisé par les fatigues d'une vie nomade, il avait de plus commis de véritables excès de travail, étudiant et écrivant sans trêve, et, comme il dit lui-même, « par les chemins »[3]. Il mourut à Turin le 5 novembre 1570[4], âgé de trente-deux ans. S'il eût vécu deux ans de plus, il eût vu les massacres de la Saint-Barthélemy. S'il eût vécu assez pour atteindre la vieillesse, il eût vu la conversion de Florent Chrestien au catholicisme.

La duchesse se montra inconsolable. Cet homme qui se fit des ennemis implacables était adoré de ses amis. De Thou l'appelle « *homo tot ingenii dotibus instructus et amœnitate ingenii cunctos in sui amorem rapiens* »[5]. Marguerite disait qu'elle avait perdu en même temps son médecin pour les maladies du corps et son consolateur pour les inquiétudes de l'esprit[6]. Rare éloge, surtout si l'on songe à l'âge de celui qui le méritait. « Elle le soupira, dit Colletet, et crut avoir perdu en lui ce qu'après le prince et sa famille elle avoit de plus cher au monde; et dans ce noble ressentiment, elle prit soin de le faire enterrer avec honneur, voire mesme avec pompe et avec magnificence, et quant à la veufve du défunt et à sa fille unique, à laquelle elle avait donné sur les sacrés fonts du baptême le nom de Marguerite-Emmanuelle, elle les retint toujours auprès de sa personne autant qu'elle

1. II, 237, v. 23-26. Cf. I, 60, v. 11; 70, v. 25.
2. *Venins*, p. 25. Cf. I, 69, v. 14 : La Fievre et le Voulime (?) ennemis de ma vie.
3. *Emblesmes d'Adrian le Jeune*, Dédicace.
4. Niceron, *op. cit.*, p. 340; Goujet, *op. cit.*, p. 158. « Le 15e jour de novembre environ », dit Colletet.
5. De Thou, *Historiæ, lib.* XLVII *in fine* (éd. de La Rovière, t. II, p. 664).
6. De Thou, *ibid*; Niceron, Goujet, *loc. cit.*

vesquit ». Ainsi, la duchesse Marguerite avait voulu servir de marraine à la fille de Grévin, ce qui est très remarquable si l'on songe aux sentiments protestants de celui-ci. Plus haut, Colletet, dans un passage que j'ai cité à propos de l'arrivée de Grévin à Turin, a parlé *des enfants* du poète. J'ignore ce que devint cette fille ou ce que devinrent ces enfants. Mais on voit par un endroit des commentaires de Claude Garnier sur Ronsard qu'en 1623, année où parurent ces commentaires, la descendance de Grévin subsistait encore[1].

La duchesse continua sa faveur à la veuve et à la fille du poète. « Il n'est point, poursuit Colletet, de solides témoignages de bienveillance et d'amitié qu'elle ne leur rendist en toutes les occasions, faisant ainsy paroistre après la mort de cet excellent homme qu'elle recognoissoit en la personne de celles qui lui estoient si proches les bons offices qu'elle avoit reçus de luy pendant sa vie ». Et l'honnête Colletet, dont les souvenirs classiques sont parfois un peu inattendus, ajoute que la duchesse montrait en agissant ainsi « qu'elle ne ressembloit pas à ces antiques vaisseaux percés des Danaïdes ». J'aime mieux le grave De Thou : « *Margarita,.. eo non solum medico, sed et consiliario in gravissimis negotiis semper usa est, adeo ut, Grevino exstincto, se et valetudinis suæ curatore eximio, et in animi anxietatibus amico solatore orbatam doleret. Itaque et mortuo honorificum funus fecit, et viduam ac filiam ejus unicam Margaritam Emanuelida, quam de sacro lavacro susceperat, quamdiu vixit, penes se retinuit et omni humanitatis ac beneficientiæ genere prosecuta est, ut quæ virum dilexerat, etiam ossa ac reliquias, quæ in vidua ejus*

1. Claude Garnier, parlant de la *Response de Pierre de Ronsard aux injures et calomnies...* s'exprime ainsi : « L'autheur respond à certaines gens qui avoient semé contre luy divers poëmes et discours, et mesme de ceux qu'il avoit honorez franchement de son amitié pour la gentillesse de leur esprit, et pour l'intelligence qu'ils avoient des bonnes lettres. J'en tairay le nom, pour ce que l'un d'eux est bien mort en la foy de la vraye Eglise, *et que les enfans de l'un et de l'autre vivent.* Dans le tome du Recueil de Poësie de l'autheur, quelque pièce leur touche et leur appartient ». Après avoir cité ce passage, M. Blanchemain ajoute avec raison : « Ces deux auteurs sont Florent Chrestien et Jacques Grévin ». (Ronsard, éd. P. Bl., VII, 95, note 1).

ac carissima filia restabant, insigni grati animi exemplo se diligere ostenderet[1] ».

XI

Si Grévin était mort en France, au temps où ses œuvres excitaient l'enthousiasme des membres et des familiers de la Pléiade, ceux-ci n'eussent pas manqué de se réunir pour lui composer, selon la mode de l'époque, un *Tombeau*, c'est-à-dire un recueil d'éloges funéraires en vers français et latins, et sa renommée s'en serait trouvée accrue. Mais il décédait au loin, en des jours troublés, et Ronsard l'avait rayé du nombre de ses disciples, comme la Faculté de médecine du nombre de ses régents. Du moins, un de ses amis ne l'oublia point, un compatriote, Claude Binet, de Beauvais, le biographe de Ronsard. Binet tenait Grévin en haute estime. Dans sa vie de Ronsard, il l'appelle « Jacques Grévin, médecin, bel-esprit certes, et l'honneur de nostre pays Beauvoisin[2]. » En 1573, il fit paraître une *Complainte sur le trespas de Jacques Grevin de Clermont en Beauvoisin*[3]. C'est une élégie provinciale, d'une inspiration assez touchante. On sent que l'auteur éprouve une émotion sincère en pleurant le destin prématuré de cet enfant de son pays :

Ainsi Grevin est mort et un tombeau emmure
Celuy qui florissoit hier, comme au matin
La printanniere fleur qui au soir ne demeure,
Ainsi est mort l'honneur de nostre Beauvaisin.
Toy donc, douce Venus, toy Cupidon, vous Fées,
Qui souvent vous baignez au pli de mon Terain,
Soyez toutes de noir désormais atifées....

1 De Thou, *loc. cit.* Cf. Teissier, *Les Eloges des hommes sçavants...*, t. I, p. 345.

2. Voir L. Cimber et F. Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*. Paris 1834-1840, t. X, p. 408.

3. *Les Œuvres de J. de la Péruse, avec quelques autres diverses Poésies de Cl. Binet B.* Paris, 1573, fol. 159 v° sqq. Voir ci-après, à l'Appendice.

Il fait allusion aux fatigues et aux peines de celui qui vient d'entrer dans l' « infini repos » et qui avait vieilli avant l'âge :

Cependant les labeurs font acourcir la vie
Et font neiger sur nous avant nostre printemps.

Ce qui suit pourrait à première vue sembler assez difficile à expliquer. Le poète plaint Grévin en ces termes :

Voila, voila que c'est, voila la recompense
D'avoir d'un cœur hardi le monstre combattu,
Monstre fier et infect qui gastoit nostre France,
Voila le beau loier de suivre la vertu.

Que Binet ait oublié, au bord d'une tombe, le *Temple* et les querelles passées, on le conçoit. Mais de quel monstre veut-il parler? On comprendrait cette expression de la part d'un calviniste. Elle a lieu de surprendre sous la plume d'un écrivain qui resta toujours attaché à la cause catholique. C'est que Binet, nourri de Ronsard, suppose chez le lecteur la même connaissance de l'œuvre du maître. Il se souvient, en écrivant ces vers, d'un passage de l'Ode à Marguerite de Savoie, où Ronsard disait à cette princesse, en la comparant à Pallas :

Ainsi tu allas trouver
Le vilain monstre Ignorance,
Qui souloit toute la France
Dessous son ventre couver[1].

Binet associe dans un même éloge Grévin et le « grand Ronsard ». Ni l'un ni l'autre, selon lui, n'aura rien à redouter des efforts du « fauche-tout vieillard ». Et il confie à la piété des « sœurs triplement trois » les restes de celui qui les a honorées de son vivant :

Ornez donc son tombeau d'un éternel lierre,
De mille et mille fleurs, et quand le renouveau
Aura fait son quartier, qu'un beau laurier enserre
Tout au long de l'hiver de Grevin le tombeau.

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 49, v. 19-22. Cf. Grévin, I, 193, v. 6-7. L'expression de « monstre Ignorance », usuelle parmi les poètes de la Pléiade, se trouve encore dans Grévin, I, 125, v. 3.

CHAPITRE II

GRÉVIN MÉDECIN

La médecine en France au XVIe siècle. Les médecins clermontois : Fernel, Charpentier, Grévin. L'œuvre médicale de Grévin : I. Anatomie. L'*Anatomes totius ære insculpta delineatio* (1565), avec les planches de Gemini. Traduction française : *Les Portraicts anatomiques de toutes les parties du corps humain* (1569). Plantin utilise le travail de Grévin dans ses *Vivæ imagines* et dans la traduction flamande avec les planches de Valverde. — II. La querelle de l'Antimoine. L'opuscule de Launay sur *La faculté et vertu admirable de l'Antimoine* et le *Discours de Jacques Grevin sur les vertus et facultez de l'Antimoine* (1566). La délibération de la Faculté de médecine et l'Arrêt du Parlement; influence de Grévin sur l'avènement de ces deux décisions. La *Responce au Discours de maistre Jacques Grevin* par Louis de Launay et *Le Second Discours de Jacques Grevin sur les vertus et facultez de l'Antimoine* (1567). — III. Toxicologie. *Les Œuvres de Nicandre, Médecin et Poète grec, traduictes en vers François* (1567). Grévin et Jean de Gorris. Les *Deux livres des Venins* (1568) et leur traduction latine (*De Venenis libri duo*) par Jérémie Martius, d'Augsbourg. — IV. Démonologie. Elle est une des branches de la médecine au XVIe siècle. L'ouvrage latin de Jean Wier sur les démons et les sorciers. La traduction de Grévin : *Cinq livres de l'Imposture et tromperie des Diables* (1567). Wier et Grévin supérieurs à la superstition de leur siècle. — Conclusion. Rôle médical de Grévin; les amis et les ennemis; un ennemi posthume : Grévin et Jean Le Bon, médecin du cardinal de Guise.

Il ne serait pas facile de se faire, d'après les témoignages littéraires, une opinion sur l'état de la médecine en France au XVIe siècle. Veut-on savoir ce que pensait de celle-ci un homme très éclairé et doué d'un esprit merveilleusement ouvert? Qu'on lise les passages des *Essais* où Montaigne, impitoyable pour les médecins de son temps, ne se contente pas de railler leurs travers, leur pédantisme, leur « trongne magistrale », et va jusqu'à leur dénier tout savoir et toute connaissance des secrets du corps

humain[1]. Il ne faudrait pas le prendre à la lettre. Outre qu'on vit toujours des gens, même très intelligents, nourrir des préventions contre la médecine et les médecins, jusqu'à la maladie exclusivement, il y eut à toute époque deux espèces de médecins, les bons et les mauvais, et la thérapeutique du XVI[e] siècle méritait bien les sévérités de Montaigne par tout ce qu'elle tenait de l'astrologie, de l'alchimie, du mysticisme, par le mépris trop fréquent de l'observation positive. Ce qui le rebutait à bon droit, c'était un grossier empirisme, dont il rapporte maint exemple, et qui, même à la fin du siècle suivant, n'avait pas perdu tout crédit, si nous croyons sur ce point certaines lettres de Mme de Sévigné. De là une occasion pour Montaigne de se moquer en passant de la connaissance humaine, de laisser percer un peu de cet agnosticisme qui forme la tendance préférée de son esprit. Tout autrement Rabelais, qui n'avait pas cette préoccupation, et qui fut médecin lui-même, et de mérite, ne pouvait pas ne pas prendre la médecine au sérieux. Sans doute, il dut coudoyer dans sa carrière bien des charlatans et bien des pédants, prôneurs de remèdes cornus et « grabeleurs de sentences ». Mais il avait vu à l'œuvre, à Montpellier et à Lyon, ces patients et laborieux professeurs, dont le mérite consista justement à rechercher l'investigation rationnelle en s'élevant au-dessus des tâtonnements de l'empirisme, *experientia vaga ac mera palpatio*, dira Bacon, et qui furent de bons médecins parce qu'ils eurent l'esprit philosophique. Quel charmant portrait du praticien éclairé trouvons-nous dans *Pantagruel* sous le nom de Rondibilis ! Et Rondibilis n'est pas un personnage imaginaire, c'est Guillaume Rondelet, professeur à Montpellier, condisciple et ami de Rabelais. Bon sens, bonhomie, pénétration, notion réfléchie de l'action réciproquement exercée l'un sur l'autre par le physique et par le moral, rien ne manque à ce tableau, sauf un trait qui se trouvait alors trop commun pour qu'il valût la peine d'en parler : les

1. Montaigne, *Essais*, III, 13; II, 37.

connaissances de toutes sortes, littéraires ou scientifiques, que le médecin adjoignait à ses connaissances professionnelles. Tout bon médecin se doublait d'un humaniste. Avant d'aborder l'étude de la médecine, l'écolier devait savoir le grec, le latin, la rhétorique, et avoir fait deux années de philosophie, pendant lesquelles il étudiait la logique, l'éthique, la physique, la métaphysique, et se nourrissait d'Aristote, le maître universel. Chez un sujet studieux et bien doué, c'était presque la réalisation du programme que Gargantua traçait en deux mots à son fils : « Somme, que je voye ung abysme de science ». Placés entre des empiriques et de véritables savants, les hommes du xvi[e] siècle, au demeurant, ne savaient trop que penser de la médecine. Ils aimaient à la dénigrer, et, en un besoin, à s'en servir. « Il n'y a, disait Pasquier, homme plus idolastre des médecins que moy, quand je suis malade, ne qui estime leur art plus douteux lors que je suis sain[1] ». Nous devons nous montrer plus justes que les contemporains et rendre pleinement hommage aux savants médecins du xvi[e] siècle, dont ceux d'aujourd'hui sont les héritiers et les continuateurs médiats. Trois de ces hommes ont pris naissance à Clermont en Beauvaisis à peu près à la même époque : Fernel, Charpentier et Grévin lui-même.

Des auteurs, Moréri notamment, veulent que Fernel ait vu le jour à Montdidier; d'autres à Amiens, parce qu'il portait dès son enfance le surnom d'Amiénois. Guillaume Plancy, dit Plantius, son ami intime et son disciple, qui passa dix années auprès de lui et qui publia sa vie, déclare formellement qu'il naquit et fut élevé à Clermont en Beauvaisis. Quant à son surnom, il s'expliquerait, d'après Plancy, par ce fait que le père de Fernel était d'Amiens; d'après un autre auteur, par ce fait que le père de Fernel demeurait à Clermont dans la partie de la ville qu'on appelait faubourg d'Amiens : hypothèse confirmée par la découverte d'un érudit clermontois, qui a retrouvé, dans un manuscrit

1. Pasquier, *Lettres*, XIX, 16.

conservé aux archives de l'hospice civil de la ville de Clermont, un document relatif au séjour de la famille de Fernel en cet endroit[1]. Fernel naquit donc à Clermont (en 1497). L'histoire de la médecine donne à son nom une place importante. Son érudition, son éloquence, ses livres, son éclectisme éclairé le mettent au rang le plus élevé dans l'opinion de la critique médicale. Après avoir appris la grammaire chez un maître d'école de Clermont, il vint étudier à Paris au collège Sainte-Barbe. Tout jeune, il possédait une instruction si étendue qu'il ne savait pas s'il s'attacherait à la philosophie, aux mathématiques ou à la jurisprudence. Il professa la philosophie. Il cultiva les sciences avec succès : il a raconté lui-même, dans sa *Cosmotheoria*, sa tentative pour mesurer une portion du méridien, et la science moderne reste surprise de voir à quel point il approcha de la vérité avec des moyens imparfaits[2]. Enfin il s'adonna à la médecine et se rendit célèbre par de nombreux ouvrages dont le principal est la *Medicina universa*. Henri II le choisit comme médecin. D'après Bourbon le Jeune, ses soins auraient guéri Catherine de Médicis de la stérilité, ce qui constituerait une cure merveilleuse, l'épouse de Henri II n'ayant pas eu moins de dix enfants! Jusqu'à sa mort, survenue en 1558, il conserva un très grand crédit à la cour[3].

Comme Jean Fernel, Jacques Charpentier (né à Clermont en 1524) enseigna au sortir du collège. Il professa la philosophie au collège de Bourgogne. « Ses leçons, dit Eloy, lui procurèrent tant de réputation que jamais on ne vit de concours d'écoliers si prodigieux. Il s'en présentoit de toute nation et en si grande foule, qu'une partie de la rue en étoit pleine, même dans les tems les plus fâcheux de l'année[4] ». Principal de ce collège de

1. P.-S.-E. Féret, *Recherches historiques sur la ville de Clermont (Oise). Un mot sur Fernel et sur le lieu de sa naissance*. Clermont, 1851.

2. Voir le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales (Dict. Dechambre)*, Paris, 1864-1889, 4me série, t. I, p. 681.

3. Brantôme, éd. L. Lalanne, t. III, p. 285.

4. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine...*, t. I, p. 600.

Bourgogne, recteur à vingt-cinq ans, pourvu d'une chaire au Collège royal (Collège de France), il se tourna ensuite vers la médecine, et n'y réussit pas moins. Noël du Fail, dans une de ses historiettes, le compte avec Fernel au nombre des médecins les plus réputés de l'époque, appelés par un malade à son chevet[1]. Nous avons rapporté son élévation au décanat en 1568. Il devint médecin de Charles IX. Il est surtout connu pour ses démêlés avec Ramus, contre qui il défendit avec violence l'autorité d'Aristote. Il faut voir dans l'ouvrage que M. Waddington a publié sur Ramus avec quelle haine persévérante Charpentier poursuivit son adversaire[2]. On le soupçonne de n'avoir pas reculé devant un crime pour s'assurer le dernier mot dans cette polémique en faisant assassiner Ramus pendant les troubles de la Saint-Barthélemy. M. Waddington, pour qui la culpabilité de Charpentier ne paraît pas douteuse, a réuni tous les témoignages défavorables à l'accusé[3]. Ils sont nombreux. Leur examen ne rentre pas dans notre étude. Rapprochons-en seulement, pour mémoire et sans conclure, un témoignage produit à la décharge de Charpentier : Freytag déclarait posséder une relation manuscrite des événements de la Saint-Barthélemy, faite à l'époque par un magistrat nommé Jean-Guillaume de Bonheim. D'après ce document, non seulement Charpentier ne serait pas l'auteur de l'assassinat de Ramus, mais il en aurait éprouvé un profond chagrin : « ... *Lacrymas fundere cœpit, indigne ferens tam doctum virum, qui acumine ingenii præcellebat, et propter eruditionem ubique terrarum celebris erat, vita privari*[4] ». Charpentier après ces événements traîna pendant dix-huit mois une vie languissante, et mourut de consomption en 1574.

Jacques Grévin s'apprêtait par ses travaux à marcher sur les

1. Noel du Fail, *Œuvres facétieuses*, éd. J. Assézat. Paris, 1874, t. II, p. 43.
2. Ch. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*. Paris, 1855, p. 265.
3. *Ibid.*, p. 273. Voir, en sens contraire, J. Bertrand, *Jacques Charpentier est-il l'assassin de Ramus?* dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XLIV (1881) p. 286-322.
4. Freytag, *Adparatus litterarius...*, Leipsick, 1752-1755, t. I, p. 511.

traces de ses doctes compatriotes. Nul doute qu'il ne les eût égalés s'il eût vécu. L'œuvre qu'il a laissée, bien qu'interrompue trop tôt par la mort, lui mérite une place à côté d'eux.

L'anatomie et l'étude des poisons, ou ce qu'on appellerait aujourd'hui la toxicologie, attirèrent surtout son attention.

I

Après que Vésale eût publié à Bâle, en 1543, son grand ouvrage d'anatomie, *De humani corporis fabrica libri VII*, et son *Epitome*, il surgit une quantité de compilations dont les auteurs se copiaient les uns les autres, et pour lesquelles les éditeurs contrefirent à l'envi les planches qui ornaient le traité de Vésale[1]. Les plus célèbres de ces contrefaçons sont celles de Gemini et de Valverde.

La première parut à Londres en 1545 : *Compendiosa totius Anatomie delineatio, ære exarata : per Thomam Geminum*. Pour le texte, c'est l'*Epitome* de Vésale. Les gravures comprennent, outre le titre, une planche à deux figures, représentant un homme et une femme nus, et trente-neuf planches anatomiques, le tout gravé sur cuivre par Thomas Gemini. Ces planches, très belles d'ailleurs et très nettes, regardées comme appartenant aux premières gravures en taille-douce tirées en Angleterre, ne sont que des copies réduites de la plupart de celles qui figurent dans l'ouvrage de Vésale. Cette publication eut une grande vogue et fut à son tour imitée. En 1560, André Wéchel avait imprimé une édition de l'*Epitome* sans planches. En 1564, il fit paraître l'*Anatomes totius ære insculpta delineatio, cui addita est epitome innumeris mendis repurgata, quam de corporis humani fabrica conscripsit clariis.* (sic) *Vesalius : eique accessit partium corporis*

1. Voir un article du Dr E. Turner, *Ce que sont devenues les Planches anatomiques de Vésale publiées en* 1543... dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie*, année 1878, p. 49.

tum simplicium tum compositarum brevis elucidatio, per Jacobum Grevinum Claromontanum Bellovacum, medicum Paris. C'est le livre de Thomas Gemini, annoté par Grévin. Le texte ancien se distingue par des lettres italiques, les commentaires de Grévin intercalés dans le texte après chaque chapitre de l'*Epitome* (et portant chaque fois en tête la mention *Grevinus*), par des petits caractères romains. Le volume se termine par une dissertation de Grévin : *Jacobi Grevini... ad partium compositarum delineationes expositio* et *De hominis procreatione*, qui occupe les feuillets 51 et 52. Les figures sont toutes pareilles à celles qui ornent le livre de Gemini et disposées dans le même ordre avec la légende latine. Elles semblent tirées au moyen des cuivres qui avaient servi pour l'édition de Londres en 1545, mais elles offrent moins de netteté que dans celle-ci. Le verso du titre porte une belle composition représentant les armes de Philippe de Boulainvilliers-Dammartin, comte de Courtenay et de Faucamberge, auquel le livre est dédié, non par Grévin, mais par Wéchel. Le même personnage se voit adresser une pièce de vers latins par Jodelle.

Cette édition de 1564 fut réimprimée en 1565 avec une simple modification au titre : une faute (*clariis.*, au lieu de *clariss.*) se trouve corrigée[1].

En 1569, Wéchel édite *Les Portraicts anatomiques de toutes les parties du corps humain, gravez en taille-douce, par le commandement de feu Henry huictiesme, Roy d'Angleterre. Ensemble l'Abbrégé d'André Vesal, et l'explication d'iceux, accompagnée d'une déclaration Anatomique. Par Jaques Grevin, de Clermont en Beauvoisis, Médecin à Paris*[2]. C'est une traduction française, faite par Grévin lui-même, de l'*Anatomes totius ære insculpta delineatio* de 1564 et 1565. Les mêmes cuivres ont servi à l'impression des planches, souvent un peu effacées.

1. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, Gand La Haye, 1880-1890, 1re série, t. XXV, V, 87_1, 88, 89_1, 89_2, 89_3, 90.
2. *Ibid.*, 105.

L'ouvrage commence par un avertissement au lecteur dans lequel Grévin justifie son travail; car écrire un ouvrage de science en langue vulgaire était à cette époque une tentative singulièrement inusitée, presque audacieuse. Et cependant les traductions doivent rendre des services, « tant pour enrichir nostre langue françoise, que pour trouver moyen de profiter à plusieurs, lesquels défavorizez des biens de fortune, et toutefois récompensez au double par un bon naturel, peuvent regaigner aux traductions Françoises ce qu'en leur jeune aage ils ont perdu pour n'avoir esté instruicts en la cognoissance des langues ». Notons au passage la préoccupation littéraire de Grévin, toujours écrivain même en traitant des questions de médecine : « Ayant donques déliberé *d'aider en partie, voire d'enrichir, s'il m'est possible, nostre langue*, j'ay choisi ce qui m'a semblé estre convenable à ma profession, à savoir le traicté de l'une des parties de la Médecine, laquelle est aujourd'huy la plus requise et nécessaire ». Puis, faisant allusion à ces chirurgiens détestés que les médecins, leurs éternels ennemis, ne laissaient passer aucune occasion de rabaisser, il vante l'utilité de sa traduction en ce que précisément cette partie de l'art de guérir « est communéement exercée par gens nullement, ou bien peu versez ès langues grecques ou latines ». Vient ensuite une sorte de dictionnaire des noms français imposés à quelques parties du corps humain. L'*Abrégé* est la traduction de l'*Epitome* proprement dit; la *Brefve Déclaration* est la traduction, divisée en chapitres, des notes de Grévin intercalées dans cet *Epitome* et du chapitre final : *Jacobi Grevini... ad partium compositarum delineationes expositio*. Enfin, la *Méthodique Division et dénombrement de toutes les parties du corps humain* forme un chapitre nouveau, tableau original qui reflète, dit le Dr Turner, les théories médicales de l'époque[1].

Jean Valverde, médecin espagnol, voulut introduire dans sa patrie l'œuvre de Vésale. A cet effet, il publia à Rome, en 1556,

1. Turner, *loc. cit.*, p. 66.

une *Historia de la composicion del cuerpo humano....* Comme les planches de Gemini, les planches de Valverde sont une réduction de celles de Vésale. Comme Gemini, Valverde se vit plagié à son tour. Peu après que Wéchel eut publié à Paris une imitation des planches de Gemini, Christophe Plantin publia à Anvers une imitation des planches de Valverde dans un ouvrage intitulé : *Vivæ imagines partium corporis humani æreis formis expressæ* (1556). Ce qui nous intéresse dans cette édition plantinienne, c'est qu'elle se termine par une partie intitulée : *Jacobi Grevini Claromontani bell. medici paris. partium corporis tum simplicium, tum compositarum brevis elucidatio*, reproduction pure et simple de la dissertation qui se trouve à la suite de l'*Anatomes totius delineatio*. Plantin divise seulement le travail de Grévin en chapitres, et la note finale, *De hominis procreatione*, devient ainsi le chapitre XII. Pour finir, un tableau synoptique que Plantin intitule : *Partium omnium corporis differentiæ, per Jacobum Grevinum*. L'anatomie de Plantin ne contient donc pas autre chose que l'anatomie de Wéchel, sauf que les planches sont une copie de celles de Valverde au lieu d'être une copie de celles de Gemini. Il fallait bien changer un peu! Ni MM. Ruelens et de Backer, ni M. Max Rooses n'ont signalé cet emprunt fait à Grévin par l'imprimeur anversois. Ce n'est pas la première fois que nous voyons celui-ci profiter du travail de celui-là. Mais dans l'occurrence, il le nomme, et il fait même son éloge dans la dédicace : « *At eruditissimo Grevino me pluribus nominibus fateor devinctum, eique gratiam habeo pro ejusdem Epitomes emendatione, quam meis postponere tabulis utile duxi, ut hic parum aut nihil, quod ad fabricam humani corporis perscrutandam pertinet, juvenis medicus desiderare posset* ». En 1568, Plantin mit en vente une édition flamande : *Anatomie, oft Levende beelden vande deelen des menschelicken lichaems. Met de Verclaringhe van dien, inde Neder-duytsche spraecke.* (Anatomie, ou figures d'après nature des parties du corps humain : avec les explications en langue néerlandaise). Cette fois, « Jacob Grevin

van Clermont in Beauvais » se voyait faire les honneurs d'une traduction à l'étranger (p. 179-196).

II

Grévin commençait à « escrire des poisons », c'est-à-dire qu'il travaillait à son traité des *Venins*, lorsque parut à La Rochelle, en 1564, un opuscule intitulé : *De la faculté et vertu admirable de l'Antimoine, avec responce à certaines calomnies : le tout composé par Maistre Loys de Launay, Médecin ordinaire de La Rochelle.* Selon la mode du temps, des poésies liminaires célèbrent en français et en latin les mérites de l'auteur. Celui-ci avait pour amis des Rochelais de distinction : *Claudius Danglerius preses Rochellanus*, c'est le président Claude d'Angliers, issu d'une vieille famille saintongeoise; *Petræus urbis præfectus*, c'est Jean Pierres, lieutenant général en la sénéchaussée de La Rochelle et jurisconsulte; tous deux appartiennent au calvinisme, qui a conservé leur mémoire[1]. J'ignore qui était *Petrus Renaldius*. Quant aux initiales P. B. R., elles désignent certainement Pierre Bouchet de La Rochelle, que nous retrouverons tout à l'heure.

Le titre dit assez le sujet du livre : l'éloge des vertus curatives de l'antimoine. La défaveur qui s'attache à cette substance est un préjugé : « Il n'y a maison notable en ceste ville, où du premier coup on ne m'ait incontinent getté cela au visage; ne me apportez point vostre Antimoine, car c'est une poison ». D'accord, quand le précieux métal n'a pas subi un traitement par le feu : mais une fois calciné convenablement, suivant les préceptes de Mathiolus (Mattioli), c'est un remède de grande vertu, « puis qu'après l'avoir pris, il en vient telle commodité aux malades, qu'ils en sont guéris, ou pour le moins, portent le reste de leur mal plus facilement, et se trouvent grandement allégez de leur

1. Haag, *op. cit.*, t. I, p. 110; t. VIII, p. 240.

personne ». L'auteur expose en terminant les observations de sa pratique personnelle et les cures qu'il a obtenues.

Nous ne possédons aucune compétence pour hasarder notre avis dans une controverse médicale. Qu'on nous permette toutefois de répéter, parce que c'est un lieu commun, la remarque toujours faite à ce sujet : c'est que la question, dès l'origine, se trouvait mal posée, parce qu'on lui donnait une forme absolue. On ne recherchait pas si le nouveau remède pouvait produire des modifications salutaires dans l'économie, administré rationnellement, dans de certains cas et à de certaines doses. (On ignorait d'ailleurs que le minerai d'antimoine contient une certaine proportion d'arsenic.) On voulait qu'il fût ou toujours nuisible ou toujours bienfaisant. On discutait : *Si l'antimoine est un poison*. Les uns y voyaient une panacée, les autres un agent de mort. Grévin partageait ce dernier avis. Il répondit à Launay par son *Discours de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, docteur en Médecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine. Contre ce qu'en a escrit maistre Loys de Launay, Médecin de La Rochelle* (1556). Ce n'est pas sans peine que Grévin a pu se procurer le livre de Launay. Ceux qui le possèdent le gardent comme « un reliquaire » et refusent de s'en dessaisir, « ce qui fut cause, dit-il, que je visitay par sept ou huit jours toutes les boutiques des imprimeurs et libraires de ceste ville ». Enfin, on lui en prêta un exemplaire pour dix ou douze heures. Grévin fait d'abord un « extraict sommaire » de la monographie de Launay, puis il la réfute en forme. Trois points : 1° ce que c'est que l'antimoine; 2° l'antimoine est un poison; 3° les antidotes de l'antimoine, ou moyens de se préserver des effets de « ceste drogue dangereuse ». Quant aux observations personnelles de Launay, Grévin n'en prend pas souci, refusant de le suivre sur ce qu'il appelle, avec une ironie confraternelle, « le champ spatieux de ses expériences ».

La dissertation de Launay et le discours de Grévin ne constituent pas de simples spécimens de cette littérature antimoniale qui va pendant un siècle produire une véritable bibliothèque

d'écrits de tout format et de toute nature. La *Faculté et vertu admirable de l'Antimoine*, venant après l'éloge de ce remède par Paracelse (éloge extravagant, dit un médecin)[1], avait contribué à en propager l'usage bien au delà du cercle de la clientèle que visitait le médecin rochelais. Grévin lui-même porte témoignage de l'idolâtrie qui s'attachait à ce manifeste des antimoniaux. Grévin voyait dans la diffusion de la dangereuse substance un péril pour la santé publique. Il voulait que « le magistrat, lequel a l'entretien de la police en la charge », proscrivît la vente de l'antimoine, puisque c'est un poison. « Que vous servira doncques, Messeigneurs, s'écriait-il, d'avoir défendu aux apothicaires de bailler du sublimé *ou de l'Arsenicle*, si vous permettez, et si par connivence vous donnez la main à cestuy-ci[2]? ». On dirait qu'il avait deviné la véritable composition du métal incriminé. Son cri d'alarme ne fut pas le seul. D'autres médecins associèrent leurs efforts aux siens. Le 3 août 1566, peu de temps par conséquent après le *Discours* de Grévin, la Faculté de médecine décrétait solennellement que l'antimoine est une substance délétère, et, comme tel, doit être classé parmi les simples de nature vénéneuse : « *Stibium deleterium esse, et inter ea simplicia, quæ venenata qualitate pollent, annumerandum.* » A son tour, le bras séculier intervint : un arrêt du Parlement, rendu cette même année, interdisait, non l'emploi de l'antimoine dans la thérapeutique, mais son usage sans avis ou ordonnance de médecin. Voilà l'action du « magistrat », réclamée par Grévin! L'influence de Grévin, alors âgé de vingt-huit ans, avait été décisive; c'est à elle, Eloy le déclare formellement, qu'il faut attribuer la délibération de la Faculté et l'arrêt du Parlement. Ce point devra être mis en évidence lorsqu'on fera l'histoire, qui mérite bien qu'on l'écrive, de cette querelle de l'antimoine. « Tout jeune qu'il étoit, dit Eloy, cette compagnie (la Faculté) adopta ses opinions au sujet de certains remèdes qu'il croyait pernicieux. Il regardoit l'usage

1. M. Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière*. Paris, 1863, p. 175.
2. *Discours sur l'Antimoine*, fol. 26. Cf. fol. 33 v°.

interne des préparations d'antimoine comme une pratique dangereuse.... On eut égard à ses remontrances; l'antimoine fut banni de la médecine par un Décret de la Faculté de Paris que le Parlement confirma[1] ».

Launay ne se tint pas pour battu. Il fit paraître, à la fin de l'année 1566, la *Responce au Discours de maistre Jacques Grevin, Docteur de Paris, qu'il a escript contre le livre de maistre Loys de L'Aunay, Médecin en La Rochelle, touchant la faculté de l'Antimoine.* Il dédiait cette *Responce* à Jean-Baptiste du Mesnil, avocat du roi au Parlement à Paris. Ce magistrat, dont Loisel fait le plus grand éloge, avait occupé le siège du ministère public dans le procès de l'antimoine, et nous apprenons par la dédicace de Launay qu'il avait conclu à un renvoi de l'affaire pour un supplément d'information. Enfin, les poètes du crû viennent cette fois encore à la rescousse dans les liminaires du volume. Il en est d'inconnus : *Petrus Renaldius*, déjà nommé ; le poète latin qui signe : I. L. R., et un poète français nommé Bessart. Deux autres ont laissé quelque trace : le sieur de La Guillotière, « gentilhomme bas poictevin », et Pierre Bouchet. Robert Ribaudeau ou Rivaudeau, seigneur de La Guillotière, était un protestant anobli sous Henri II par une charge de valet de chambre du roi. Il épousa Marie Tiraqueau, fille du célèbre jurisconsulte, et en eut un fils, André Rivaudeau, auteur d'une tragédie d'*Aman*. Pierre Bouchet, qui fut lié avec le père de Ronsard[2], a traduit en vers français la *Pandora*, poème latin du saintongeois Jean Olivier, évêque d'Angers, traduction qui parut à Poitiers en 1548. Connus ou inconnus, ces amis de Launay rivalisent de violence envers Grévin. Il ne suffit pas à Bessart de lui reprocher d'être hérétique. Les ignorants, ajoute-t-il,

Comme pourceaux souillez en leurs bourbiers tresbords
Mesprisent d'Orient les plus riches thresors :
Ce que tu fais, Grevin....

1. Eloy, *op. cit.*, t. II, p. 385.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 6, note 1.

Même style chez La Guillotière. Il s'en prend à

> un tas de jeunes veaux
> Qui veulent rabrouer tous les moyens nouveaux.

Grévin a loué sa langue aux drogueurs. Il vit aux crochets d'un tas d'apothicaires. Sa dent ne pourra rien sur l'honneur du sage Launay. Il se rongera les doigts de dépit. C'est un Zoïle ; c'est « un fouet ». Les mérites de Launay, reprend Bouchet,

> Sont griefs à Grevin, ce flateur de boutiques,
> Mais verité vaincra le temps et son outrage.

J'abrège beaucoup. Eh bien ! ce langage n'est pas dépourvu d'aménité, si on le compare à celui de Launay lui-même. De la partie médicale de sa dissertation, je ne puis rien dire : c'est une longue amplification, en 124 pages serrées, de son premier traité. Mais elle est précédée de quelques pages où il déverse sa rancune personnelle, et qui respirent une remarquable rage. Et, en vérité, on se demande pourquoi. Il semble que les hommes de cette époque s'injuriaient pour le plaisir. Grévin avait bien employé quelques expressions un peu vives. Je crois même qu'il a laissé échapper le mot ignorance. N'importe : c'est encore là une critique armée à la légère, pour un siècle où bien des combattants, de Scaliger à Juste-Lipse, ont manié avec aisance de très pesantes invectives. Grévin désirait une lutte courtoise. Il prévenait son adversaire de ce désir en des termes qui ne sentaient guère la provocation. Il lui disait : « Ainsi doncques, Launay, je vous prie de penser que je ne me veux défendre ni vous assaillir d'autres armes, et que ainsi vous estimant homme de lettres, je pense que vous ne vous destracquerez point du sentier de raison, laquelle nous doit conduire à la vérité ». Homme de lettres ! Grévin ne connaissait pas d'appellation plus flatteuse. Il ajoutait : « Faisons doncques tellement que les regardans puissent remarquer en nous une grande partie de

l'honnesteté et gentilesse des anciens chevaliers que l'on nommoit errans, lesquels souventesfois, après avoir combattu long temps, si d'aventure la nuict survenoit, ne laissoyent de se caresser l'un l'autre et coucher ensemble, en attendant le jour auquel ils devoyent vuider leur querelle[1] ». Où donc Launay a-t-il pris les « injures atroces », les « charretées d'injures » dont il se plaint? Ces injures, il le concède, auraient été produites, « non pas apertement, mais il ne s'en faut guères ». Irrité de l'opposition que rencontrent partout ses méthodes, il adresse à Grévin tous les outrages qu'il s'imagine en avoir reçus. Chose amusante : ce qui excite surtout sa fureur, c'est le titre de docteur de Paris qui appartient à son adversaire. « Je ne fu jamais si estonné qu'à l'heure que le messager de ceste ville me présenta vostre livre.... Je le pren : et convoiteux de le lire, entray en mon estude, et le lis tout du long, avant disner, jaçoit que l'heure s'approchast de mettre cousteaux sur table. Neantmoins voyant estre venu d'un docteur de Paris, n'espargnay ma peine à le voir, pour apprendre tousjours quelque chose d'un tel personnage ». Il revient vingt fois sur ce point : que Grévin cherche son pareil ; Launay s'avoue indigne de se mesurer avec lui. Et, l'érudition aidant, il poursuit avec une lourde ironie ses protestations de modestie affectée, sans préjudice des épithètes les moins courtoises, appuyées des citations les plus fastueuses. Dans ce fatras de récriminations pédantes, qui remplit douze grandes pages imprimées en petit texte, il est deux passages qui ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de Grévin. Le premier visait, non pas « apertement », mais peu s'en faut, son honneur professionnel : c'est un tableau des manœuvres employées par les docteurs de Paris pour s'introduire dans les riches maisons. Dans le second, Launay prend la défense de Mattioli, qui n'est pas « quelque badin, ou farceur, ou *faiseur de ballades* ». Et pour que le doute ne soit pas possible, Launay donne plus loin le

1. *Discours sur l'Antimoine*, fol. 7.

commentaire de ces paroles : « Je suis bien marri que mon livre ne vous a autant agréé que la beauté de vostre Olympe, et que n'y ayez pris autant de plaisir que à vos baisiers ». Grévin répondit.

Sa réponse s'appelle : *Le Second Discours de Jaques Grévin, Docteur en Médecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine, auquel il est sommairement traicté de la nature des Minéraux, venins, pestes, et de plusieurs autres questions naturelles et médicinales, pour la confirmation de l'advis des Médecins de Paris, et pour servir d'Apologie contre ce qu'a escrit M. Loïs de Launay, Empirique* (1567). Si je transcris ce titre en entier, c'est pour avoir le plaisir d'en citer un commentaire spirituel : « Ce long titre, a-t-on dit, ce *sommairement*, qui fait songer au *compendieusement* dont l'Intimé foudroie le malheureux Dandin dans les *Plaideurs*, cette énumération terminée par un *et cætera* insidieux, et l'*Empirique* jeté à la fin comme un coup de poing, tout cela est gros de menaces [1] ». Ce second Discours forme un véritable volume. L'importance que l'auteur y attache est indiquée par le *titre courant* placé au haut des pages : *Apologie de Ja. Grévin*. C'est qu'en effet il ne défend pas seulement ses idées, mais sa personne, et, en sa personne, la médecine et la poésie. Il reproduit d'abord le texte latin des lettres d'approbation que lui ont adressées des praticiens fameux : *Joannes Gorræus* (Jean de Gorris) ; *Nicolaus Magnus* (Nicolas Legrand) ; *Simon Petræus* (Simon Pierre) ; *Gulielmus Plantius* (Guillaume Plancy). Vient ensuite une Préface qui constitue à elle seule un véritable pamphlet. Grévin reste stupéfait du ton adopté par son adversaire. De quelles injures se plaint-il ? « Car il ne se trouve pas que je luy en aye dit une seule, si ce n'est qu'il soit si chatouilleux qu'au moindre son d'estrille qu'il entend autour de ses oreilles, il veuille ruer et mordre comme si quelque pallefrenier

1. Discours sur *Jacques Grévin, poète et médecin clermontois*, prononcé par M. Deshayes, professeur au collège de Clermont (Oise), à la distribution des prix du collège, le 5 août 1890 (Voir le *Semeur de l'Oise*, n° du 7 août 1890).

impatient luy voulloit estriller sa gale. » On pense si, commençant ainsi, la discussion manquera de vivacité. Grévin ne permet pas que l'on se moque de son titre de docteur. « Avoir le nom de docteur est quelque chose... » (nous avons déjà cité ce fier passage[1]). Il ne permet pas que l'on suspecte le désintéressement des médecins de Paris. Surtout il ne peut souffrir qu'on l'appelle « faiseur de balades, de farces, plaisant, qui resent encores les traicts de Cupidon, qui fait l'amour ». Depuis Platon, depuis Aristote, qui serait donc le « maistre farceur », depuis les anciens jusqu'aux modernes (et Grévin fait des uns et des autres une longue énumération), les grands jurisconsultes, les grands philosophes, les grands médecins ont été poètes. Que Launay demande à son docte compatriote Jean de Lahaize[2]. Quand Grévin citera tout à l'heure quelques vers de Nicandre, il ajoutera aussitôt : « Cela n'est pas une ballade, Maistre Loys ». Colletet dit avec raison que la défense de Grévin sur ce point est l'éloge de la poésie. Mais le sujet me paraît traité avec plus d'érudition que d'éclat et ne trouve pas le relief qui lui manque dans la citation de quelques vers « que Jaques Tahureau escrivit sur la traduction françoise de *Paul-Æmile* faite par Jean Renard ». Sur le peu de doctrine de Launay, notre auteur avait beau jeu. Launay ne raconte-t-il pas inconsidérément que lors d'une épidémie qui désolait La Rochelle, tandis qu'il se voyait impuissant à combattre le fléau, et qu'il s'affligeait d'avoir essayé en vain toutes les ressources de la pharmaceutique usuelle, l'idée de recourir à l'antimoine lui avait été suggérée un beau jour *par un passant !* Et de suite, il avait éprouvé le nouveau remède sur l'*anima vilis* des malades de l'hôpital, avec la connivence du barbier, c'est-à-dire du chirurgien, comme s'il eût été nommé (c'est Grévin qui parle) le bourreau public de La Rochelle. Grévin le renvoie aux livres. « Estudiez donques, maistre Baudet, et vostre ignorance et malice quiteront paravanture la place qu'elles se sont

1. Voir plus haut, p. 48.
2. Avocat huguenot de La Rochelle ; Haag, *op. cit.*, t. VI, p. 222.

acquise en vostre bestialle cervelle.... Lisez les bons livres, et ne vous arrestez plus à suyvre l'opinion du barbier et du passant. »

Ce n'est là que la Préface; l'*Apologie* ne le cède pas en violence à ce préambule. Grévin ne laisse pas, comme faisait du moins son confrère, la discussion technique en dehors de la polémique personnelle. Le médecin rochelais y reçoit de « furieux coups de fouet ». Les mots « cervelle asnière » et « Baudet » sont les plus doux. Sur tel point, lui dit Grévin, « vous avez choppé si lourdement que vous avez donné du museau en terre ». Et ailleurs : « Mais j'ay grand peur que je ne perde ma lexive et ma peine à laver la teste d'un asne ». Je m'en tiens à ces échantillons; il serait facile de les multiplier. Pendant ce temps, les marges de chaque page portent des annotations dans ce goût : *Launay ignorant ès principes de la nature; Launay ignorant en Logique; Faute de Launay en la Practique; Ignorance de Launay*. A mesure que la philippique s'avance, le langage de Grévin devient plus sévère. « Vous laissastes un peu trop tost les leçons pour vous aller expérimenter par la mort des hommes.... » Et pour terminer : « Je suis d'advis maintenant... que vous quittiez le mestier que vous n'entendez autrement, et que par ce moyen n'occupiez la place d'un homme sçavant non imposteur, lequel gaignera et recevra les gages que depuis trente ans vous avez mal pris des citoyens de La Rochelle, aux despens desquelz vous avez apris à faire mourir les hommes... ». Launay assassin! On attendait ce cri comme dernière expression de la colère de Grévin. Et le pauvre Rochelais entend dresser la liste détaillée, assez longue du reste, des divers habitants de sa ville que son traitement par l'antimoine aurait guéris pour jamais de tous les maux de l'humanité. Cette conclusion féroce prend des allures de réquisitoire.

Ce n'est pas encore tout. Launay a eu ses poètes; Grévin aura les siens. Répondre lui-même, il le pourrait : il n'est pas « tellement destitué de ce baston poétique ». Mais il ne daigne. Il avertit seulement La Guillotière qu'il possède certain dizain de

J. Du Bellay sur son compte, morceau dont la publication ne lui serait pas agréable. Au reste, ses amis répondent pour lui : vers français de Florent Chrestien au commencement du volume, et, à la fin, satire en vers latins de Franciscus Thorius. Ce dernier est évidemment le même que le sieur François Thory qui traduisit en vers latins l'*Exhortation pour la Paix* de Ronsard (Paris, 1558)[1]. On pense que c'était un fils du célèbre Geoffroy Tory ou Thory, dont les livres sont aujourd'hui si recherchés.

Comme dans les duels de l'époque, tandis que les adversaires ferraillent, les seconds vident leur querelle entre eux. La satire de Thory est assez incolore. Mais Florent Chrestien se charge à lui seul des amis de Launay ; il les tient au bout de son stylet, et ils vont mordre la poussière. Ils veulent être connus, s'écrie-t-il ; eh bien ! qu'ils le soient !

Qu'on cognoisse un Bouchet qui d'une sotte plume
Offensant celuy la qu'il ne cogneut jamais,
Frappe avec un Sonnet ceux qui n'en peuvent mais,
Sonnet de tous sonnets le cancre et l'apostume.
Qu'on cognoisse un Vessard (*sic*) gangrene poëtique,
Ulcere tresinfait de sa religion,
Qui a veu, ce dit-il, l'estrange region
Du païs d'Americq, sans y estre heretique :
Qui veut faire des vers sans que Phebus le pousse,
(Vers tels que les enfans en feroient de meilleurs).
Qui selon le mestier des bons escornifleurs
Flatte son de Launay, ce medecin d'eau douce...

Le ton particulièrement acrimonieux de cette pièce s'explique par le titre. C'est une Épître de Chrestien à Grévin « son amy singulier ». On a touché à son ami intime ; il ne se connaît plus. Seul, La Guillotière trouve grâce à ses yeux. Florent Chrestien ne s'indigne pas, il s'afflige de voir

sa blanche poësie
Avecques la noirceur de ces beans corbeaux.

1. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 81.

Pourquoi cette indulgence? Je l'ai dit : Riveaudeau était protestant :

Si devois-tu devant que faire aucune chose
T'enquerir de Grevin, tu te fusses tenu
D'escrire pour Launay : tu l'eusses recogneu
Pour estre compagnon en une bonne cause.

Avec Florent Chrestien, l'homme de parti reparaît toujours. Rien que son style est compromettant. Donnant à antimoine une rime trop prévue, il termine en appelant les amis de Launay, autres que Riveaudeau :

Peste autant a chasser comme est un meschant moine.

Et voyez comme la passion égare les hommes! En attaquant si furieusement Launay, Chrestien se doutait-il qu'il tirait peut-être sur un allié? Si Launay ne comptait pas à La Rochelle parmi les coreligionnaires de Florent Chrestien et de Grévin (ce que j'ignore), sa femme avait donné des preuves de son dévouement à la cause protestante, dans des circonstances dont les fastes locaux ont conservé le souvenir. En 1562, après la défaite de Duras par Montluc, un certain nombre de prisonniers calvinistes, que les geôles de la ville ne pouvaient contenir, avaient été logés chez les habitants, en attendant un sort plus cruel. La femme du médecin Launay fit évader le huguenot qu'on avait placé dans sa maison : c'était le pasteur Odet de Nort[1]. Launay mourut en 1568[2].

III

L'oracle de Launay, c'était Mattioli, traducteur de Dioscoride. Grévin lui opposait Nicandre : « Ne pensez pas jamais rien

1. L. Delmas, *L'Église réformée de La Rochelle*. Toulouse, 1870, p. 74.
2. Bibliothèque de la Ville de La Rochelle, *Manuscrits*, n° 352 (Biographies de Jourdan).

entendre en la matière des venins, si vous n'avez leu et entendu Nicandre : et si vous ne l'avez collationné avecques Dioscoride, qui delà a transcrit la plus part de ses livres pour les enrichir[1] ».

Nicandre, grammairien, poète et médecin grec, né à Claros, près de Colophon, en Ionie, vivait dans le second siècle avant l'ère chrétienne, au temps d'Attale, dernier roi de ce nom. Par ses nombreux ouvrages, dont Suidas rapporte le catalogue[2], il s'était acquis une grande réputation. Une épigramme de l'Anthologie félicite Colophon d'avoir donné le jour à Homère et à Nicandre[3]. Ce dernier faisait partie de la Pléiade. Grévin, qui termine sa traduction par un « Abbrégé de la vie de Nicandre », rappelle cette particularité, et la remarque est curieuse sous sa plume : « Il fut Médecin et Poète tres excellent, mis au nombre des sept, lesquels à cause de la gentillesse de leur esprit furent nommés les poètes de la Pléiade, ou de la Poussinière, comme excellents et apparoissants entre tous autres, ainsi que sont les sept estoilles lesquelles composent au ciel l'astre de la Poussinière ». Cicéron[4] parle des *Géorgiques* de Nicandre comme d'un ouvrage remarquable par sa richesse poétique. On suppose que ces *Géorgiques* de Nicandre ne furent pas inutiles à Virgile ; ses *Métamorphoses* ont peut-être inspiré Ovide. Comme savant, il n'obtint pas un moindre renom : Pline lui doit de nombreux emprunts.

Deux de ses écrits seulement sont parvenus jusqu'à nous : un poème intitulé Θηριακά, qui traite, comme l'indique ce titre, des blessures causées par différents animaux venimeux et des remèdes qui leur conviennent (958 vers) ; — un poème intitulé Ἀλεξιφάρμακα, c'est-à-dire les contrepoisons, petit traité des poisons et de leurs antidotes (630 vers). Plutarque, qui com-

1. *Second Discours sur l'Antimoine*, fol. 19.
2. Voir Fabricius, *Bibliotheca græca*. Hambourg, 1790-1809, t. IV, p. 348.
3. *Ibid.*, p. 344, note *a*.
4. Cicéron, *De Oratore*, I, 16.

menta ces ouvrages, leur refusait tout mérite poétique[1], et Haller leur dénie toute valeur médicale. Les *Thériaques* ne sont, dit-il, qu'un fatras, « *longa, incondita, et nullius fidei farrago* ». Fatras aussi le second poème : « *descriptio vix ulla..., magna farrago et incondita plantarum*[2] ». Haller ne tenait pas assez compte de l'état de la science à l'époque où écrivait Nicandre, et le jugement porté sur celui-ci a paru trop sévère aux médecins de nos jours, qui ont relevé dans ses poèmes des particularités zoologiques réellement intéressantes, et qui le considèrent comme un naturaliste très savant pour son temps[3]. Quant à l'appréciation qu'il convient de réserver à sa poésie, on doit peut-être, en tenant compte des difficultés d'un sujet technique, se garder de la sévérité de Plutarque et de l'enthousiasme de Scaliger, qui célèbre Nicandre dans les termes les plus pompeux et le compare (idée assurément originale) à Lucain[4]. Il faut remarquer à ce propos la vogue singulière qu'obtinrent au XVIe siècle les opuscules du médecin grec. Alde Manuce en avait donné l'édition *princeps* en 1499, à la suite du livre de Dioscoride, *De materia medica*. En 1523, ils parurent séparément, chez Alde, avec des scholies. En 1531, Jean Lonicer en publia à Cologne une traduction en prose latine. Peu après, un médecin allemand, Euricius Cordus, fit une traduction en vers latins des *Theriaca* et des *Alexipharmaca*, éditée à Francfort-sur-le-Mein en 1532 (et rééditée dans les *Opera poetica* du même auteur, Helmstædt, 1616, p. 66-129). D'autres traductions suivirent, que je note au passage : traduction en vers latins des *Alexipharmaca* seulement par Jean de Gorris (Paris, 1549); — traduction en vers latins des *Theriaca* seulement par le médecin espagnol Stève ou Estève (Valence, 1552); — traduction en vers latins des *Theriaca*, par Jean de Gorris, avec une réédition de la traduction précédente des

1. Fabricius, *loc. cit.*, p. 346, note *e*.
2. Haller, *Bibliotheca botanica*, Zurich, 1771-1772, t. I, p. 54.
3. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 2me série, t. XIII, p. 199.
4. Fabricius, *loc. cit.*, p. 348.

Alexipharmaca (Paris, 1557). En 1566, Henri Estienne comprenait les poèmes de Nicandre dans ses *Poetæ Græci Principes heroici carminis*. La traduction française de Grévin constituait, on le voit, une nouveauté.

Grévin dédie cette traduction à Jean de Gorris. Plusieurs raisons guidaient ce choix. Jean de Gorris, réputé, selon Scévole de Ste-Marthe, pour sa connaissance de la langue grecque, avait, le premier en France, donné une traduction latine de Nicandre. Comme Grévin, il était médecin : de 1548 à 1550, il exerça le décanat. Comme Grévin, il était calviniste. Plusieurs fois inquiété à cause de ses opinions religieuses, exclu de l'Université, rétabli par faveur, il sera, en 1569, rayé en même temps que Grévin de la liste des docteurs régents de la Faculté, et, s'il doit survivre aux événements de la Saint-Barthélemy, il mourra peu d'années après d'une paralysie causée par la terreur qu'ils lui inspirèrent. On comprend que Grévin ait saisi l'occasion de faire précéder sa traduction d'une Épître « A M. Jehan de Gorris excellent médecin à Paris[1] ». Cette occasion servait à la fois ses amitiés et ses rancunes. Le poète imagine que la Muse latine, « paravant delaissée » et fière du tribut que lui apporte Jean de Gorris, s'adresse à sa sœur, la Muse française, et lui remontre qu'elle n'a pas tant à s'enorgueillir des hommages que lui rendent les rimeurs du temps :

Les plus braves d'entre eux qui pensent vous complaire
Et qui seuls se vantoyent vous pouvoir satisfaire
Ne vous donnerent rien de riche et d'excellent
Qu'ils ne l'eussent à nous emprunté paravant[2].

C'est déjà la querelle des anciens et des modernes. L'auteur de l'*Olimpe* ne cache pas ses préférences, et dans l'étalage de celles-ci perce le parti pris d'ignorer l'œuvre jadis tant aimée de Ronsard. Piquée par ce « mordant propos », la Muse française

1. 224 vers.
2. *Nicandre*, p. 5, v. 13-16.

jette un regard sur ses poètes, réunis « en un prochain bocage ». Auprès d'eux, à l'écart, elle distingue Grévin et l'interpelle :

Lors elle m'aperceut hors la trouppe seduitte,
Marchant par les sentiers du mocqueur Abderite,
D'Hippocrate et Galen, et m'appelant de loing :
Grévin, ce me dit-elle, est-ce donc la le soing
Que tu disois avoir de la muse de France,
Veu que m'ayant quité tu cerches l'alliance
D'une dame nouvelle, encor que paravant,
Jurant de demourer mon fidelle servant,
Tu eusses à mes pieds chanté l'ardante flame,
Qui te faisoit aimer une gentille dame,
Et puis apres changeant de ton et d'instrument,
Tu eusses devant moy chanté tragicquement
Les malheurs de Cesar, et d'une voix comique
Montré des citadins l'amoureuse trafique[1]?

La réponse de Grévin fait bien voir à quel point ses idées avaient pris un nouveau cours depuis le temps de ses succès poétiques. L'amour de la poésie a quitté son cœur avec l'amour d'Olympe. Il ne dit pas comme le poete de notre siècle : « O Muse, sœur insatiable[2]!... » Il dit : « Muse, jouet des foux.... » Il s'excuse de ses compositions amoureuses : il était « mal caut et sage ». Les vers lui servaient de distraction et de passe-temps. Grévin n'est plus poète, il n'est plus que médecin.

Cependant la Muse s'aperçoit qu'il tient précisément en main l'ouvrage de Jean de Gorris. Elle l'adjure d'en donner une traduction, œuvre sérieuse et utile. Grévin, cédant à ses instances, prend l'engagement qu'elle réclame et place son travail sous l'autorité et la protection de Jean de Gorris. Tout à l'heure, il sera heureux, son œuvre achevée, de se rappeler à l'affection de de son docte confrère :

1. *Nicandre*, p. 8, v. 9-22.
2. A. de Musset, *La nuit de mai.*

Et toy, mon de Gorris, qui dans cette ecriture
As peu veoir des Serpens la diverse nature,
Et le moyen aussi que Dieu par sa bonté,
Pour nous sauver de mort, nous y a presenté :
Recoy en amitié, et aye souvenance
De Grevin qui a pris en Clermont sa naissance[1].

Je n'ai pas à présenter une analyse des *Thériaques* et des *Alexipharmaques* de Nicandre. Conseils aux laboureurs pour leur apprendre à se préserver des atteintes des serpents, description des diverses espèces d'ophidiens venimeux, formule des topiques ou des électuaires qui peuvent en guérir les morsures, revue des différentes sortes d'araignées et de scorpions, traitement des blessures extérieures, tous ces sujets dont se compose le premier ouvrage n'ont rien de bien poétique par eux-mêmes, et l'on conçoit que la traduction de Grévin[2] ne puisse que se ressentir de leur aridité. Elle révèle néanmoins une main experte, en même temps qu'on y retrouve la trace de l'influence ronsardienne. Je prends comme exemple ce passage de la description des serpents :

On en voit quelques uns par le corps se charger
D'une coulleur semblable aux limaçons de terre.
Dans une ecaille verte un autre se renserre :
Ainsi diversement riolant piolant
Sa longue entortillure : un autre se mêlant
Au milieu de l'arene et se vautrant au sable
S'en va tout blanchissant la rondeur de son rable[3].

1. *Nicandre*, p. 59, v. 17-22.
2. 1292 vers.
3. *Nicandre*, p. 20, v. 20-26.

Nicandre :

Ἄλλος δ' αὖ κόχλοισι δομὴν ἰνδάλλεται αἴης·
ἄλλω δ' εγχλοάουσα λοπὶς περιμήκεα κύκλον
ποικίλον αἰόλλει· πολέες δ' ἀμάθοισι μιγέντες
σπείρῃ λεπραίνονται ἀλινδόμενοι ψαμάθοισι.

(*Ther.*, v. 153-156).

Heureusement, des épisodes tempèrent un peu la sécheresse de ces nomenclatures. Quelques vers empruntés à l'un d'eux suffiront à donner une idée du style de Grévin traducteur. Voici une fable qu'on pourrait intituler *l'Ane et le Serpent*. Jupiter, après avoir partagé avec Neptune et Pluton l'empire des éléments, voulut récompenser les hommes de ce qu'ils l'avaient averti du larcin de Prométhée. Il leur donna la Jeunesse, qu'ils emportèrent de l'Olympe. Mais bientôt, le fardeau leur semblant trop pesant, ils le chargèrent « sur un blanc ventre nice », dit Grévin, c'est-à-dire sur un âne au ventre blanc (*nice* est un vieux mot qui signifie naïf ou niais),

lequel ayant marché
Flechissoit, et avoit son gosier desseché.

L'âne passa près d'une fontaine limpide, gardée par un serpent. Il s'adressa humblement à

ceste bete tortue;
En flattant la pria qu'en sa deconvenue
Elle le secourût; mais elle demandoit
A ce sot pour loyer la charge qu'il avoit
Receuë sur son dos; luy voyant que ce faire
Etoit necessité, n'alla point au contraire.
Et tout depuis ce temps, les hommes sont vetus
De viellesse facheuse, et les serpens tortus
Laissent leur vielle peau[1]...

1. *Nicandre*, p. 30, v. 1-9.
NICANDRE :

Νωθεῖς γὰρ κάμνοντες ἀμορβεύοντο λεπάργῳ,
δῶρα· πολύσκαρθμος δὲ κεκαυμένος αὐχένα δίψῃ
ῥώετο· γωλειοῖσι δ' ἰδὼν ὁλκήρεα θῆρα
οὐλοὸν ἐλλιτάνευε κακῇ ἐπαλαλκέμεν ἄτῃ
σαίνων· αὐτὰρ ὃ βρῖθος, ὃ δή ῥ' ἀνεδέξατο χρειοῖ.
Ἐξότε γηραλέον μὲν ἀεὶ φλόον ἑρπετὰ βάλλει
ὁλκήρη, θνητοὺς δὲ κακὸν περὶ γῆρας ὀπάζει.

(*Ther.*, v. 348-354).

Ronsard, dont l'érudition n'omettait aucun classique (et le nombre des traductions de Nicandre témoigne assez qu'au xvie siècle on considérait cet auteur comme un classique), connaissait les œuvres du médecin grec avant la version poétique de Grévin. Il cite Nicandre dans un sonnet qui porte la date de 1560 :

Celuy qui boit, comme a chanté Nicandre,
De l'aconite, il a l'esprit troublé[1]...

et déjà dans une de ses odes du livre II (publié en 1550), il s'inspirait de ce conte de l'Ane et du Serpent, et il s'écriait, sans préparation ni explication, et comme faisant allusion à un texte bien connu :

Ah! que maudite soit l'asnesse
Qui, las! pour sa soif estancher,
Au serpent donna la Jeunesse,
Que garder on devoit tant cher,
Jeunesse que le populaire
De Jupiter avoit receu
Pour loyer de n'avoir sceu taire
Le secret larrecin du feu[2]!

On avouera que le commentaire de N. Richelet n'était pas de trop, pour apprendre au lecteur que dans cette strophe Ronsard se souvenait d'un passage des *Thériaques* de Nicandre !

Les *Contrepoisons*, c'est-à-dire la traduction[3] des *Alexipharmaques*, ne nous arrêteront pas plus longtemps. Le poème grec passe en revue les poisons internes qui agissent sur les organes de la digestion. Après la description des diverses substances, viennent les effets pathologiques qu'éprouvent ceux qui les ont avalées, et les remèdes, parfois plus ou moins étranges, que con-

1. Ronsard, éd. P. Bl.. I, 396, v. 6-7. Cf. 395, note 4.
2. Ronsard, éd. P. Bl., II, 154, v. 1-8.
3. 844 vers.

seillait la thérapeutique du temps de Nicandre. Peu de digressions. Ceux que charme dans le vieux langage la naïve impudeur des expressions pourront chercher dans la traduction de Grévin[1] l'épisode de Vénus changeant une jeune fille en lis, et, pour l'humilier davantage, attachant à la fleur, par un raffinement de vengeance, une particularité dont ne se fussent point offusquées, au temps de Juvénal, Laufella ou Médulline[2]. J'aime mieux citer le passage où nous voyons les enfants villageois

qui laissent degourdis
Le ramper dangereus, et par voye douteuse
Marchent sans le suport de leur mere soigneuse[3],

s'amuser à mâcher la fleur de la jusquiame qui leur fait gonfler les lèvres et les gencives. Comme les *Thériaques*, les *Contrepoisons* se terminent par quelques vers adressés à Jean de Gorris :

Toy aussi, de Gorris, qui as l'esprit divin
Favorise toujours le nom de ton Grévin,
Qui poursuivant les pas d'une Muse parfette
S'est fait, comme l'auteur, medecin et Poëte :
Favorise moy donc, qui premier des François
Ay montré mon langage à ce Poete gregeois[4].

Sans être littérale, la traduction de Grévin se recommande par sa fidélité. Les extraits ci-dessus rapportés, comparés aux passages correspondants de Nicandre, montrent dans quel esprit elle est conçue, cherchant à se conformer non seulement au sens, mais encore au mouvement du texte, rendant, par exemple, un rejet par un rejet. Cette façon de traduire semble aujourd'hui

1. *Nicandre*, p. 79, v. 11.
2. Juvénal, sat. VI, v. 334.
3. *Nicandre*, p. 79, v. 25-27.
Nicandre :

... οἷα τε πολλὰ παρασφαλέες τεύχονται...
ὀρθόποδες βαίνοντες ἄνευ σμυγεροῖο τιθήνης.
(*Alex.*, v. 416 sqq.).

4. *Ibid.*, p. 90, v. 8-13.

toute naturelle ; au xvi[e] siècle, elle n'était pas si commune. Colletet, qui se déclare grand admirateur de l'ouvrage de Nicandre, enveloppe dans les mêmes éloges l'auteur et le traducteur. C'est, dit-il, « un poème si beau et si curieux que celuy qui aime la philosophie naturelle comme un des plus utiles et des plus dignes objets de la poésie ne sçauroit lire ces vers sans ravissement. Ce n'est pas que tous soyent d'esgale force, mais c'est qu'il n'y en a pas un duquel on ne puisse apprendre plusieurs beaux secrets de la nature ». Pour nous qui nous occupons, non du sujet, mais du style de la traduction, nous préférons l'appréciation plus froide et plus raisonnée de l'érudit De Thou. Celui-ci faisait grand cas de la traduction de Grévin ; il y trouvait une élégance qui lui rappelait à la fois celle du texte original et celle de la traduction latine de Jean de Gorris : « *Nicandrum elegantissime a Jo. Gorræo Latinum factum Gallicis versibus non cedente Græcis Latinisque elegantia reddidit*[1]. »

Son auteur cependant, plus épris désormais de médecine que de poésie, ne lui attribuait qu'une importance secondaire. Imprimée en 1567, elle ne vit le jour qu'en 1568, à la suite d'un ouvrage avec lequel elle forme un recueil en un volume : les *Deux livres des Venins, ausquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, thériaques, poisons et contrepoisons*. L'œuvre originale d'abord, la traduction ensuite, comme un appendice. Le traité des *Venins* est une longue dissertation de 300 pages compactes, comprenant deux parties qui reproduisent la division des poèmes de Nicandre : dans le premier livre, « il est discouru de la nature des bestes venimeuses et des thériaques, qui sont les remèdes contre leurs morsures » ; le second livre traite « de la nature des poisons et contrepoisons ». Le premier livre commence par un long chapitre *Des Venins en général* (p. 3-40). Grévin, ne voulant imiter, dit-il, les écrivains sans méthode, « lors que brouillants les doctrines infallibles, ils veulent,

1. De Thou, *Historiæ*, lib. XLVII *in fine* (Ed. de La Rovière, t. II, p. 664).

comme on dict communément, écorcher les anguilles par la queue », prend soin d'abord de donner ses définitions, d'indiquer les divisions du sujet et d'exposer l'ordre qu'il doit observer. Au reste, à partir du chapitre II, il suit Nicandre pas à pas. Les deux livres des *Venins* sont le commentaire des deux poèmes, auxquels Grévin se réfère très fréquemment, en citant sa propre traduction. Seulement, le commentaire est très étendu. Par exemple, là où les *Thériaques* énumèrent en quelques vers les poissons venimeux, Grévin consacre des chapitres distincts à la *Murène*, à la *Pastenaque*, à la *Vive*, ou *Dragon marin*, et aux différentes espèces de *Turpille*. Par endroits, Grévin complète la doctrine du médecin grec. Il ajoute à la fin du premier livre un chapitre *Du chien enragé* (ch. XXXV), et, à la fin du second, un chapitre *De plusieurs poisons desquels Nicandre n'a point escript* (ch. XXIII). Le chapitre XXIV et dernier du second livre est la reproduction pure et simple du premier *Discours sur l'Antimoine*, à la fin duquel Grévin avait annoncé la prochaine apparition de son traité des *Venins*.

J'ignore ce que vaut scientifiquement cette monographie. Colletet, qui n'était peut-être pas plus compétent que moi, ne lui marchandait pas son admiration : « Ouvrage non seulement excellent, dit-il, mais qui sans doute a eu toute l'approbation dans son siècle et qui l'aura peut-être dans tous les siècles à venir.... Je souhaitterois que quelque bon libraire voulût faire réimprimer cet ouvrage; je croy qu'il y trouveroit son compte et le public sa satisfaction, et ce d'autant plus que ce livre est fort rare et fort difficile à recouvrer ». La critique médicale de nos jours n'a pas eu, que je sache, l'occasion de se prononcer sur les *Venins*. Ce que je puis dire, c'est qu'au point de vue littéraire, le livre présente un intérêt auquel on ne se serait pas attendu. Selon l'usage du temps, l'auteur l'a bourré de citations classiques. Tous les anciens qui ont parlé des serpents, reptiles ou bêtes venimeuses, sont mis à contribution, tous les poètes du moins, car c'est à eux seuls que l'érudition de Grévin fait ses

emprunts. Or (et c'est là ce qui constitue l'originalité de l'ouvrage et ce qui nous le rend précieux), ces citations, Grévin les traduit en vers français. Il était resté poète, en dépit de lui-même! Et il ne s'agit pas seulement de quelques bribes empruntées çà et là à Virgile ou à Horace, à Aratus ou à Lycophron. Des pages entières d'auteurs grecs ou latins sont rendues en vers; toute une floraison poétique que les biographes ont dédaignée. Le IXe livre de la Pharsale contient une digression sur les diverses sortes des serpents de la Libye, nés du sang de Méduse, et un tableau des souffrances que les reptiles font endurer à l'armée de Caton. En maint endroit, Grévin se mesure avec Lucain; un de ces extraits fournit un morceau de 28 vers[1]. Autre exemple : trois passages d'Oppien ne donnent pas moins de 30, 36 et 44 vers[2]. Je transcris le premier de ces trois fragments parce que l'on pourra le comparer avec l'endroit correspondant de la traduction d'Oppien en vers français par Florent Chrestien[3]. Il s'agit du combat du crocodile et du *Cercheur* ou *Rat de Pharaon* (ichneumon ou mangouste).

Le Cercheur est petit, toutesfois il merite
Pour sa force et vertu et prudente conduicte
D'estre parangonné aux plus grands animaux :
Pourtant qu'il faict mourir les serpens plains de maux,
Les Crocodils aussi dangereux et nuisibles,
Qui sur le bord du Nil apparoissent horribles :
Car lors que quelqu'un d'eux s'endort profondement
Ouvrant son grand Chaos dentellé triplement,
Et de ses grosses dents la diverse closture,
C'est lors que le Cercheur, caut et fin de nature,
Les observe de pres regardant de travers
De ce grand animal les boyaux tout ouverts.
Puis il se va veautrer dans la boue et le sable,
Et passant la largeur du gosier effroyable,

1. *Venins*, p. 94.
2. *Ibid.*, p. 71, 149 et 157.
3. *Les quatre Livres de la Venerie d'Oppian, par Florent Chrestien*. Paris, 1575, fol 28 v°.

Il s'escoule subit, et gaillart et accort,
Il entre d'un grand cœur par le sueil de la mort.
Lors d'un somme profond le pauvret se resveille,
Et portant dans ses flancz ceste estrange merveille
Du mal inespéré, il se met en fureur,
S'escoulant çà et là : ore en la profondeur
Du fleuve retiré, et ores sur la greve
Il s'estend tourmenté du grand mal qui le greve.
Mais l'autre ce pendant, beaucoup moins soucieux,
Se recree en mangeant un repas doucereux,
Qu'il arrache à loisir des environs du foye :
Puis le soir approchant sortant il se faict voye,
Et laisse le corps vuide. O le Cercheur prudent
Combien grande est ta force et ton miracle grand!
Quelle audace a ton cœur! combien as-tu de peine,
Mettant ton petit corps contre la mort prochaine[1]!

1 Oppien :

Ἰχνεύμων βαιὸς μὲν, ἀτὰρ μεγάλοισιν ὁμοίως
μέλπεσθαι θήρεσσι πανάξιος εἵνεκα βουλῆς
ἀλκῆς τε κρατερῆς ὑπὸ νηπεδανοῖσι μέλεσσιν.
Ἦ γαρ τοι κέρδεσσι κατέκτανε διπλόα φῦλα,
ἑρπυστῆρας ὄφεις τε καὶ ἀργαλέους κροκοδείλους,
κείνους Νειλώους, φόνιον γένος · ὁππότε γάρ τις
θηρῶν λευγαλέων εὕδῃ τρίστοιχα πετάσσας
χείλεα καὶ χάος εὐρὺ καὶ ἄσπετον αἰόλον ἕρκος,
δή ῥα τότ' ἰχνεύμων δολίην ἐπὶ μῆτιν ὑφαίνων
λοξοῖς ὀφθαλμοῖσιν ἀπείρονα θῆρα δοκεύει,
εἰσόκε τοι βαθὺν ὕπνον ἐπὶ φρεσὶ πιστώσαιτο ·
αἶψα δ' ἄρ' ἐν ψαμάθοισι καὶ ἐν πηλοῖσιν ἐλυσθεὶς
ῥίμφ' ἔθορεν, πυλεῶνα διαπτάμενος θανάτοιο
τολμηρῇ κραδίῃ, διὰ δ' εὐρέος ἤλυθε λαιμοῦ.
Αὐτὰρ ὅγ' ἐξ ὕπνου βαρυαέος ἔργετο δειλὸς,
καὶ κακὸν ἐν λαγόνεσσι φέρων τόσον ἀπροτίελπτον,
πάντη μαινόμενος καὶ ἀμήχανος ἀμφαλάληται,
ἄλλοτε δ' ἐν ψαμάθοισι κυλινδόμενος ποτὶ χέρσον,
ἄγριον ἀσθμαίνων, στρωφώμενος ἀμφ' ὀδύνησιν.
Αὐτὰρ ὅγ' οὐκ ἀλέγει, γλυκερῇ δ' ἐπιτέρπετ' ἐδωδῇ,
ἤπατι δ' ἄγχι μάλιστα παρήμενος εἰλαπινάζει ·
ὀψὲ δὲ τοι προλιπὼν κενεὸν δέμας ἔκθορε θηρός.
Ἰχνεῦμον μεγάθυμε, μεγασθενὲς, αἰολόβουλε,
ὅσσην τοι κραδίη τόλμαν χάδεν! ὅσσον ὑπέστης,
ἀγχίμολον θανάτοιο τεὸν δέμας ἄχρις ἐρείσας!

(*De Venatione*, III, v. 407-432. Cf. Strabon, XVII I, 59.)

En passant, Grévin s'accorde un amusement littéraire : ayant à traduire « un gentil épigramme en Ausonne », il en tire un sonnet :

> Quelque femme adultere un poison apresta
> Pour son mary jaloux : mais craignant que la prise
> Asses tost ne parfist sa mechante entreprise,
> Un poison d'argent vif encore elle adjousta.
>
> A chasqu'un de ces deux la nature presta
> Un venin plein de mort, pour-veu qu'on les divise :
> Mais celuy la qui but tous les deux par surprise,
> Pour un contrepoison heureux il les gousta.
>
> Car du venin mortel le lieu est delaissé,
> Ce pendant que les deux combattent leur querelle,
> Et qu'au ventre d'embas le tout est dechassé.
>
> O Dieu, que tu es bon ! La femme plus cruelle
> Est la plus profitable : et, alors que tu veux,
> On sent par deux poisons un secours bienheureux[1].

Grévin cite aussi Ronsard[2], et il ne s'interdit pas de se citer lui-même (deux vers de *César*, un passage d'une de ses odes, le commencement d'un de ses sonnets, et un de ses sonnets en entier[3]). Parle-t-il du chien enragé, il écrit : « Les signes du

1. *Venins*, p. 25.
AUSONE :

> *Toxica zelotypo dedit uxor mœcha marito,*
> *Nec satis ad mortem credidit esse datum.*
> *Miscuit argenti letalia pondera vivi,*
> *Cogeret ut celerem vis geminata necem.*
> *Dividat hæc si quis, faciunt discreta venenum;*
> *Antidotum sumet, qui sociata bibet.*
> *Ergo, inter sese dum noxia pocula certant,*
> *Cessit letalis noxa salutiferæ.*
> *Protinus et vacuus alvi petiere recessus,*
> *Lubrica dejectis qua via nota cibis.*
> *Quam pia cura Deum! prodest crudelior uxor;*
> *Et, quum fata volunt, bina venena juvant.*

2. *Venins*, p. 89.
3. *Venins*, p. 191, 146, 38.

chien enragé ont esté compris en une response faicte aux calomnies d'un mesdisant, en ces vers :

> Retirez-vous arriere, à fin que vostre veue
> Ne se souille, voyant une beste incognue[1].... »

Les dix-huit vers rapportés en cet endroit sont extraits de la *Response aux calomnies*, pamphlet anonyme de Grévin contre Charpentier[2]. Grévin n'a rien abdiqué de ses rancunes. Il aime à se souvenir de Charpentier, en passant en revue les bêtes malfaisantes.

Cinquante-cinq figures illustrent l'ouvrage. Plantin avait commencé l'impression des *Venins* au mois de novembre 1565. Il reprit le travail en juillet 1567 et l'acheva le mois suivant. Geoffroy Balin ou Ballain, artiste de Paris, en dessina les planches, Jehan de Gourmont les grava sur bois. Nous avons sur ces divers points le témoignage des registres de Plantin[3]. Deux lettres de celui-ci à Pierre Porret nous mettent au courant des retards que subit l'apparition du volume : « D'Anvers, ce 7 juillet 1567.... Vous voyés par ces feilles que j'ay commencé le livre de M. Grevin, de si long temps delaissé, faute de papier, dont grâces à Dieu, j'espere doresnavent avoir assés, pour le moins autant et plus que je n'en pourray payer, si la vente ne me soulage mieux d'un costé ou d'autre, pour continuer les ouvrages que je pourois entreprendre, soyent in-8° ou in-f° commun. Je vous prie faire mes recommandations et excuses audit sieur Grevin, et luy dire que j'espere de continuer à son livre tant qu'il soit achevé, et que je suivray à mon pouvoir ses advis et luy envoyeray des feilles le plus souvent que je pourray[4]. » Et peu de temps après : « J'ay commencé le livre de Grévin

1. *Venins*, p. 167.
2. *Response aux calomnies*, p. 5-6.
3. *Le Journal des Afaires* (ms. cité), Registre III, fol. 25 ; fol. 31.
4. Max Rooses, *Correspondance de Christophe Plantin*. Anvers-Gand, 1883-1885, t. I, p. 121-122.

que je continue à mon pouvoir. Si Samon est tant fascheux, je vous prie faire avec Balin qu'il veille s'aider d'autres lectres jà faictes par cy-devant, et m'achever les cadeaux commencés tellement quellement, le plus tost qu'il sera possible[1] ».

Le traité de Grévin fut reçu comme un travail de haute valeur. Sans doute il présentait le dernier mot de ce que la science de l'époque connaissait ou croyait connaître sur cette matière. On ne parla plus de poison sans citer Grévin. Muret, commentant le premier livre des *Amours de Ronsard* et trouvant dans le sonnet CXLIX une comparaison tirée des effets contraires de deux venins qui se neutralisent[2], dit dans sa note : « Voyez Nicandre et son commentaire de Grévin ». Le succès de l'ouvrage s'étendit hors de France. Un médecin d'Augsbourg, Jérémie Martius, en entreprit une traduction latine. Nous possédons à ce sujet deux curieuses lettres de Plantin à Martius, écrites en latin. Par la première, Plantin mande au médecin allemand qu'il a appris avec plaisir son projet de traduire les *Venins* de Grévin, et qu'il imprimera l'ouvrage aussitôt qu'il en aura reçu la copie : « 9 *julii* 1568. — *Clarissimo Doctissimoque D. Hieremiæ Martio Augustano medicinæ doctori. — Binas tuas ejusdem argumenti accepi, vir clarissime, utrique vero variis a reditu nostro e Gallis occupatus paucis respondere cogor. Quod Jacobi Grevini nostri librum de Venenis latine reddideris est mihi gratissimum, eumque laborem multis utilem fore non dubito. Proinde me, ubi miseris exemplar versionis tuæ, prælo submissurum, Deo favente, polliceor. Quod si ad nundinas quadragesimales cupias emitti, curare debes ut in ipsis nundinis proximis vel paulo post exemplar versionis tuæ nobis reddatur. Scis etenim, ni fallor, nos hic nihil prorsus imprimere ulla lingua, nisi prius a doctoribus ad hoc officium ab aula destinatis perlectum approbatumque sit. Tuum itaque erit curare ut mature possimus habere. Vale, Domine observantissime. — Ant-*

1. Max Rooses, *op. cit.*, p. 122.
2. Ronsard, éd. P. Bl., I, 86, v. 25-26.

verpiæ, 9 julii[1]. » La seconde lettre nous initie aux conventions entre éditeur et auteur au XVI[e] siècle. Plantin attend la traduction latine des *Venins* et se montre toujours désireux de l'imprimer. Toutefois, il ne pourra accorder au traducteur d'autres honoraires que douze ou vingt exemplaires de l'ouvrage. Si ces conditions ne plaisent pas à Martius, Plantin est prêt à imprimer la traduction au prix que le travail lui coûtera, et à prêter gratuitement les gravures faites à ses frais : « *Pridie kalendas Augusti* 1568. — *Clarissimo doctissimoque viro Hieremiæ Martio Augustano medicæ doctori.* — *Spero equidem me ad proximas nundinas Francofordiam iturum : quare tuum erit statuere num illuc vel huc exemplar versionis tuæ mittere cupieris. Ne te vero suspensum detineam, vel vana spe lactem, aut in gratiam nostram videaris hanc operam sumpsisse, pro certo tibi persuadeas velim me illius suscepturum editionem latinam, potius ut tibi gratificer, quam quod inde aliquid lucri exspectem. Proinde non est quod a me quid pro remuneratione laboris hujus exspectes, præter* 12 *aut* 20 *exemplaria, amicis tuis abs te, si velis, donanda. Ut autem intelligas me tuo et studiosorum potius quam meo hac in re consulere velle, paratus sum cujuslibet impensis et commodo imprimere et meis figuris ornare; neque quid aliud ultra pensum operarium diurnum exspecto quam ut tuus manere possim, ad id, quod numine tuo potero, paratissimus.* — *Plantinus*[2]. » La traduction de Martius parut chez Plantin en 1571. Le titre qu'elle porte indique bien en quelle estime on tenait l'auteur des *Venins* dans le monde savant : *Jacobi Grevini Claromontani Bellovaci Parisiensis medici et philosophi præstantissimi de Venenis Libri duo. Gallice primum ab eo scripti, et a multis hactenus Latini desiderati, et nunc tandem opera et labore Hieremiæ Martii Augustanæ Reipublicæ Medici, in Latinum sermonem, summa fide et diligentia, in rei medicæ studiosorum utilitatem atque commodum conversi.*

1. Max Rooses, *Correspondance de Christophe Plantin*, p. 298.
2. *Ibid.*, p. 314.

Quibus adjunctus est præterea ejusdem auctoris de Antimonio tractatus, eodem interprete, una cum rerum memorabilium, præcipue ad operis calcem, Indice. En tête du volume, une épître latine du traducteur à l'empereur Maximilien II, dans laquelle Grévin est traité de *medicus et philosophus Parisiensis doctissimus*, et deux petites pièces latines signées des initiales H. W. F. On a utilisé les planches de l'édition française. Du fait de cet ouvrage, nous possédons une traduction latine du Discours sur l'Antimoine : *Tractatus Jacobi Grevini de viribus et facultate Antimonii adversus scripta Ludovici Launæi Medici Portus Santonum.* Voici, comme échantillon du latin de Martius, en quels termes il reproduit un passage de Grévin ci-dessus rapporté[1] : « *Itaque, mi Launæe, sic tibi persuadeas velim me nullo alio armorum genere tecum vel pugnaturum, vel adoriturum esse te, et quia hominem te judico, qui doctrina excultus, et artibus eruditus sit ingenuis, nullo modo te limites rationis, quæ nobis ad veritatem viam monstrare debent, transgressurum esse plane confido. Sic itaque agamus, ut spectatores vere possint animadvertere inesse in nobis nescio quid candoris et integritatis prioris sæculi equitum (quos errantes appellare consueverunt), qui sæpenumero post absolutum certamen, quod longo tempore duraverat, si forte fortuna nox illos obruerat, omni benevolentiæ et amoris genere invicem se complectebantur, et eodem in lecto somnum capiebant, exspectaturi diem, quo litem finituri essent*[2]. »

Il reste, pour en finir avec les *Venins*, un dernier point à éclaircir. Le volume de Martius se termine par une traduction des deux poèmes de Nicandre en hexamètres latins (l'épître à Jean de Gorris ne figure pas), comme le volume de Grévin par une traduction de ces poèmes en vers français. Qui a fait cette traduction latine?

La question n'a pas laissé d'embarrasser de savants auteurs. Lectius, en insérant les deux poèmes de Nicandre dans ses *Poetæ*

1. Voir plus haut, p. 95.
2. H. Martius, *De Venenis*, p. 243.

græci, s'excuse, en ce qui concerne les *Thériaques*, de n'en donner que le texte grec, sans traduction latine en regard, contrairement à sa méthode. Je n'en ai pas, dit-il, de traduction littérale, mais on trouvera à la suite une excellente traduction en vers latins par Jacques Grévin : « *Cum nulla nobis de verbo ad verbum versio suppeteret, græcum textum hic tibi solum damus. Ne tamen hac in re officium erga te nostrum mancum videretur, Jacobi Grevini medici et philosophi Parisiensis doctissimi versibus latinis translationem subjunximus, qui etsi* παρὰ πόδα *græcis non respondeant, sunt tamen tam elegantes et eruditi, mentique Nicandri ita consoni, ut ipsi etiam Ligurino Momo facile satisfacere possint* [1]. » La traduction des *Thériaques* ainsi vantée est celle qui termine le volume de Martius :

Reptilium, quæ dente nocent, ictuque, ferarum
Tum varias formas, tum noxia vulnera, quis hæ
Incautos perimant homines..., etc.

Donc, pour Lectius, ces vers appartiennent à Grévin. Chose bizarre : Lectius, venant ensuite aux *Alexipharmaques* de Nicandre, donne en regard du texte, sans explication, une traduction en vers latins différente de celle qu'on lit dans le volume de Martius. Par conséquent, nous voilà déjà sûrs que Fabricius commettait une erreur en imprimant, dans la première édition de sa *Bibliotheca græca*, que les deux poèmes latins rapportés par Lectius sont, le premier comme le second, l'œuvre de Jacques Grévin[2], opinion que partagèrent d'autres bibliographes, notamment Jean Rhode[3]. Lectius lui-même n'en disait pas tant, et n'attribuait à Grévin que la première traduction. Pour le dire en passant, on s'explique d'autant moins cette inexactitude de Fabricius, qu'il n'ignorait pas l'existence de la version de Jean de

1. Lectius, *Poetæ Græci veteres carminis heroici scriptores*. Genève, 1606, t. I, p. 657.
2. Fabricius, *op. cit.*, t. VIII, p. 634.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 352.

Gorris : il eût pu facilement se convaincre de ce fait que la traduction latine placée en regard des *Alexipharmaques* par Lectius n'est autre que celle de Jean de Gorris :

Sint quamvis Asiæ procul a se dissita latæ
Mœnia, queis urbes nostri cinxere parentes,
Protagora, atque illas spatium disterminet ingens..., *etc.*

Aussi Schneider prend-il soin de relever cette indication erronée dans la préface qu'il écrit en tête de son édition des *Alexipharmaques* de Nicandre. Schneider rappelle que Lectius a emprunté le texte de Nicandre à Henri Estienne; et il ajoute : « *Hanc* (*editionem*) *repetiit in gemina Collectione poetarum Coloniæ Allobrogum anno* 1606 *edita Jac. Lectius, addita tamen versione latina poetica Jacobi Grevini, Galli, qui antea gallico carmine Nicandrum interpretatus anno* 1570, *postea latinam etiam ejus versionem expertus est, quam videlicet Lectius Theriacis subjunxit; contra Alexipharmacorum versionem a Jo. Gorræo profectam juxta posuit*[1]... » Une rectification en ce sens fut insérée par Harles dans la nouvelle édition de la *Bibliotheca græca* de Fabricius[2]. Ainsi, voilà qui demeure entendu : la traduction des *Alexipharmaques* imprimée dans l'ouvrage de Lectius est celle de Jean de Gorris. Reste à savoir (seul point qui nous intéresse), de qui vient la traduction des *Thériaques* rapportée par le même Lectius :

Reptilium, quæ dente nocent, ictuque, ferarum
Tum varias formas..., *etc.*

Cette traduction, Lectius et les autres après lui ont-ils eu raison d'en reporter l'honneur à Grévin? Bien entendu, lorsque nous connaîtrons l'origine de cette traduction des *Thériaques*, nous connaîtrons également l'origine de la traduction des *Alexi-*

1. J.-G. Schneider, *Nicandri Alexipharmaca*. Halle, 1792, p. X.
2. Fabricius, *loc. cit.*

pharmaques qui l'accompagne dans l'ouvrage de Martius, et que Lectius a remplacée, je ne sais pourquoi, par une autre :

Quanquam majores sua quondam mœnia nostri
Quorum et nos de stirpe sumus, non urbibus istis
Vestræ Asiæ junxere, meamque tuamque sit inter
Immensus patriam, qui nos disjungat, hiatus,
Optime Protagora..., etc.

A qui Martius a-t-il emprunté la traduction des *Thériaques* (et, par conséquent, à qui a-t-il emprunté cette traduction des *Alexipharmaques*)? A Grévin, déclarent unanimement Lectius, Fabricius, Schneider et Harles. Ils font erreur, malheureusement. A la suite du passage que j'ai cité, Schneider, passant en revue les différents traducteurs de Nicandre, glisse cet aveu : « *Versionem poeticam ab Euricio Cordo medico profectam nunquam tractavi nec curavi....* » S'il l'avait eue en mains, cette traduction élégante, mais un peu libre, d'Euricius Cordus, il l'aurait reconnue : c'est par elle que Jérémie Martius, sans en nommer l'auteur, termine son traité *De Venenis*. Seul, Hoffmann a vu clair dans cette question. Après avoir parlé de l'ouvrage de Martius, il ajoute : « *Accedunt Nicandri Theriaca et Alexipharmaca in latinum sermonem reducta per Euricium Cordum*[1]. »

IV

Dans ce traité des *Venins*, Grévin a indiqué à deux reprises les liens qui, dans les idées de son temps, rattachent à la médecine la connaissance des « enchantements et sorcelleries[2] », soit que ces enchantements aient pour cause quelque médicament ou breuvage, auquel cas leur étude se rapporte à la théorie même

1. Hoffmann, *Lexicon bibliographicum*. Leipsick, 1832-1836, t. III, p. 120, col. 1.
2. *Venins*, p. 9 et 31.

des venins, soit que l'enchanteur ne fasse usage que de simples paroles et de la « fascination ».

Même lorsqu'elle est représentée par des hommes d'une doctrine prodigieuse pour leur époque, tels que Paracelse ou Corneille Agrippa, la science du XVIe siècle reste l'héritière du moyen âge, dont elle a conservé la foi et aussi la superstition. On croit à l'astrologie, à l'occultisme, à la cabale, à la magie. On croit que la nature est peuplée de démons et de gnomes, et l'on croit au pouvoir des sorciers, intermédiaires entre l'homme et ces puissances invisibles et malignes. Le grand Fernel lui-même a donné dans les qualités occultes et dans les démons : Guy Patin, son admirateur à tous autres égards, le lui a assez reproché. Que devait donc penser la foule, si de tels hommes étaient crédules? La crédulité générale a son reflet dans la littérature. Ronsard, dans un de ses grands hymnes, intitulé *Les Daimons*, dédié à Lancelot Carle, évêque de Riez, s'étend poétiquement sur le pouvoir des démons et sur les hypothèses que l'on peut faire touchant leur origine :

Quand l'Eternel bastit le grand palais du Monde,
Il peupla de poissons les abysmes de l'onde,
D'hommes la terre, et l'air de Daimons, et les cieux
D'Anges, à celle fin qu'il n'y eust point de lieux
Vuides en l'univers, et selon leurs natures
Qu'ils fussent tous remplis de propres creatures[1]....

Quelques protestations se firent entendre contre ce rôle du surnaturel dans l'étude de la nature. La plus célèbre est celle de Rabelais : « Laisse moy l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius, comme abus et vanitez, » écrit Gargantua à son fils Pantagruel. Cette voix ne fut pas la seule. Grévin souhaitait qu'on débarrassât la science médicale de l'hermétisme et du merveilleux. Dans le *Second Discours sur l'Antimoine*, il criait à Launay : « Voyla... comment vostre marchandise est esventée et mise au rang des

1. Ronsard, éd. P. Bl., V, 125, v. 11-16.

impostures par ce tant excellent personnage Jean Wier, lequel en ces derniers temps s'est employé à descouvrir les faucetez, lesquelles ont esté long temps meslées parmy les divins préceptes de l'ancienne Médecine[1]. »

Jean Wier, ou Weyer ou Meyer, nommé encore Piscinarius, né à Grave (Brabant), en 1515, élève de Corneille Agrippa, étudia en France dans diverses universités. Il était médecin du duc Guillaume de Clèves lorsqu'il fit paraître un ouvrage intitulé : *De præstigiis Dæmonum et incantationibus ac veneficiis libri V*, Bâle, 1564 et 1566. C'est le livre auquel Grévin faisait allusion. Grévin ne se contenta pas de l'admirer. Il en donna une traduction française sous ce titre : *Cinq livres de l'Imposture et tromperie des Diables : des Enchantements et sorcelleries: Pris du latin de Jean Wier, médecin du duc de Clèves, et faits François par Jacques Grévin de Clermont en Beauroisis, médecin à Paris* (1567). Bien qu'il ne s'agisse pas d'une œuvre originale de notre auteur, le traité de Wier avait trop d'importance aux yeux de son traducteur pour que nous puissions nous dispenser d'en présenter l'analyse et d'en noter les tendances : en travaillant à propager les opinions de Wier, Grévin s'attribuait la mission, comme il le déclare dans l'épître dédicatoire au duc d'Anjou, de « donner congé aux foles opinions, lesquelles, comme de père en fils, ont pris racines si profondes, que l'accroissement de leurs branches a obfusqué une partie des meilleures entes. » Ces « foles opinions », c'est la croyance aux démons et au pouvoir des sorciers « et toutes telles superstitions, ausquelles le simple peuple adjoute foy[2] ». La superstition, voilà le mot lâché. Mais parle-t-on seulement pour « le simple peuple » ? Au fond, la démonographie de Wier et de Grévin, c'est le procès des croyances démonistes de leur temps. C'est surtout un appel à l'humanité et à la raison contre les horribles traitements infligés aux prétendus sorciers.

1. *Second Discours sur l'Antimoine*, fol. 103.
2. *Venins*, p. 31.

Rien à dire du livre I, « Du Diable, de son origine, de son estudie et puissance ». Toujours l'érudition chère à l'époque, et toujours les citations poétiques, parfois assez longues, traduites par Grévin en vers français. L'auteur entre dans le vif du sujet au livre II, « Des Magiciens infâmes, des sorcières et des sorceleries, ensemble de leur pouvoir ». De tout temps, les Magiciens ont été des imposteurs, et leur théurgie n'a dû son succès qu'à la crédulité des hommes, heureux quand l'ignorance de certains médecins ne venait pas en aide, car « les indoctes Médecins... tout ainsi que cette ignorante trouppe de chirurgiens barbereaux... couvrent leur bestise et erreur par les sorcelleries, et par la vertu des sainets ». Imposture encore, ou folie de nulle puissance, la « paction » des sorcières, malheureuses « mélancholiques », qui, lorsqu'elles sont le plus sincères, « croient et confessent avoir fait les choses que jamais elles n'ont peu faire ». Rien de plus remarquable que les aperçus psychiâtriques de ce médecin de la Renaissance : on s'attendrait à l'entendre prononcer les mots d'hystérie et d'autosuggestion. Je passe sur le livre III, « De ceux que lon pense avoir été ensorcelez par les sorcières », et sur le livre IV, « lequel comprend la guérison de ceux que lon pense estre charmez par les sorcières ou possédez du Diable ». Au sujet du cinquième livre, « auquel il est traitté de la peine deue aux Magiciens infâmes, aux sorcières, et aux empoisonneurs », Wier disait dans sa préface : « Poussé par l'instinct de ma conscience, j'ay adjousté ma telle quelle opinion avec ces quatre livres, et déclairé au cinquième, qui est comme un accessoire aux premiers, que c'est que je pense, et sur quelles raisons appuyé je donne advis touchant la punition.... » Ne vous y trompez pas : cet « accessoire » constitue le principal; tout l'ouvrage a été écrit pour lui; il en présente la conclusion logique. Si les sorciers sont d'habiles charlatans, si les sorcières sont « de povres vieilles affolies », il faut plaindre celles-ci et mépriser ceux-là : il ne faut pas les dévouer aux flammes. Qu'on brûle les livres de magie, qu'on réserve la peine de mort aux seuls empoi-

sonneurs : les magiciens, sorciers et sorcières ne méritent point de périr dans les plus affreux tourments.

Un tel cri de pitié aujourd'hui peut sembler naturel. Deux cents ans avant Beccaria, il s'opposait seul à tout le sentiment public. Les catholiques et les calvinistes se sont reproché réciproquement leurs cruautés. Personne n'a élevé la voix contre la sévérité des châtiments réservés aux malheureux convaincus de maléfices et de sortilèges : le supplice de ceux-ci paraissait une chose toute naturelle. J'ai sous les yeux un petit volume intitulé : *Nicolaii Remigii dæmonolatreiæ libri III*... (Cologne, 1596). L'auteur, Nicolas Remy, juge et conseiller privé du duc de Lorraine, y donne des détails au sujet de huit cent soixante-trois sorciers ou sorcières qu'il fit condamner dans le duché pendant les quinze ans qu'il exerça ses fonctions. Et encore déplore-t-il que huit cents autres accusés se soient soustraits par la fuite à ses arrêts, et que d'autres enfin en aient évité les conséquences par la mort volontaire. Ne doit-on pas honorer hautement les hommes qui, comme Wier et Grévin, ont compris le fanatisme de leur temps et n'ont pas craint de le dénoncer ?

Est-ce à dire qu'il faille leur reconnaître la moindre influence ? Je ne le pense pas. Longtemps encore on brûlera des sorciers et l'on écrira des ouvrages sur leur pouvoir et sur celui des démons ; témoin Jean Bodin, dont le traité *De la Démonomanie des Sorciers* (Paris, 1580) se termine par une « Réfutation des opinions de Jean Wier ». Toutefois, la traduction de Grévin eut, de son vivant même, deux éditions successives (1567 et 1569). Guy Patin, dans une de ses lettres, en fait mention (sans en nommer l'auteur)[1]. Pour le prudent Colletet, « cette excellente et curieuse version françoise » est « un livre fort beau, et les questions qui y sont proposées et décidées méritent bien d'estre leues attentivement et peut-estre avec quelque sorte de précaution ».

Plus tard, Jean Wier ajouta à son ouvrage un sixième livre. I

1. *Lettres de Guy Patin*, éd. Réveillé-Parise. Paris, 1846, t. I, p. 305.

parut alors une nouvelle édition de la traduction de Grévin sous ce titre : *Histoires, Disputes et Discours des illusions et impostures des Diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs.... Le tout comprins en six livres (augmentez de moitié en ceste dernière édition), par Jean Wier, médecin du duc de Clèves. — Deux dialogues de Thomas Erastus, professeur en médecine à Heidelberg, touchant le pouvoir des sorcières : et de la punition qu'elles méritent. — Avec deux indices : l'un des chapitres des six livres de Jean Wier; l'autre des matières notables contenues en tout ce volume.* — s. l. (Genève) 1579. « Il y a neuf ans passez, est-il dit dans un avant-propos, que cinq livres de l'imposture des diables prins du latin de Jean Wier, et traduits en françois par Jacques Grevin furent imprimez à Paris.... J'ay estimé faire plaisir à nos François de leur présenter en leur langue ce que Grevin avoit premièrement traduit, un peu adouci et ragencé.... » Bien entendu, le volume comporte la traduction du nouveau livre de Wier. Quant aux dialogues qui terminent l'ouvrage, ils ont pour auteur Jean Erastus, c'est-à-dire Jean Lieber, médecin à Heidelberg, connu par sa polémique avec Théodore de Bèze. Au contraire de Wier, Erastus professe qu'on ne saurait montrer trop de sévérité contre les sorcières : on n'en brûle pas assez! Le lecteur entendra ainsi le pour et le contre, et pourra se faire une opinion. Nous savons par Colletet qui est l'auteur anonyme de cette édition complétée. C'est Simon Goulart de Senlis[1], théologien protestant qui écrivit de nombreux ouvrages. Singulier éclectisme que celui de ce pasteur! Il aurait pu négliger Erastus. Il semble ne pas avoir saisi la vraie pensée de Wier. J'ajoute : ni peut-être la pensée secrète du traducteur. Qui sait si Grévin, en répandant l'ouvrage du docteur allemand, en déplorant avec lui ces injustes bûchers, ne songeait pas à d'autres bûchers qui se dressaient trop souvent pour des hommes moins coupables encore que les sorciers eux-mêmes, puisque leur crime ne consistait, devait-il penser, qu'à se réunir pour prier Dieu?

1. Cf. La Croix du Maine, V° *Simon Goulard.*

Wier était catholique. « Or, dit-il par manière de conclusion, ne veux-je avoir tellement asseuré ceste chose en ce livre, que je ne la submette en tout et par tout au plus équitable jugement de l'Église catholique de Jésus-Christ, estant prest de la recorriger et la rechanter au contraire si en quelque endroit je suis convaincu d'erreur ». Grévin, dans son épître dédicatoire au duc d'Anjou, présente Wier « comme un homme docte et de saine religion. » Que signifient ces paroles? Faut-il y chercher la preuve d'une versatilité qui ne resta point sans exemple à cette époque? Gardons-nous bien de le croire; ce serait nous abuser étrangement sur notre auteur. Je ne vois dans l'éloge de l'orthodoxie de Jean Wier qu'un acte de précaution et de prudence, peut-être un mot d'ironie renfermée. Dans le traité des *Venins*, qui parut peu après l'*Imposture des Diables*, Grévin a donné toute leur énergie à ses véritables opinions sur « la magie cérémonieuse qui se parfaict par invocations, oblations, hosties, sacrifices et autres superstitions[1] ». Cela est encore un peu enveloppé, mais l'idée va se préciser : « Ceux qui ont vescu sous le Paganisme avant Jésus-Christ... consacroyent au nom de Vénus, de Mars et de Saturne. Les nostres consacrent au nom de Jésus Christ et de la vierge Marie, et par le moyen de l'eau béniste ». Hâtons-nous de dire que dans cette hardie allusion aux rites du polythéisme et à leur persistance, Grévin ne parle pas des prêtres : il parle des anciens magiciens et des modernes enchanteurs qui « abusent de l'Introïte de la Messe du sainct esprit ». Mais assurément il ne lui déplairait pas que l'on se méprît sur le sens de ses paroles, ou plutôt il compte bien que le lecteur avisé ira plus loin que la prudence ne lui permet de le faire à lui-même, et saura bien à quoi il pense, quand il exprime son mépris pour ces enchanteurs *qui consacrent*, et quand il se pose la question de savoir « si les cérémonies, dont lon abuse pour le présent ès enchantemens sont descendues des payennes, et s'accordent en ce que les unes et les autres ont esté inventées pour

1. *Venins*, p. 35.

tromper le simple populaire ». Inutile de suivre plus loin Grévin sur ce terrain où les détours qu'il prend pour hasarder son opinion ésotérique n'empêchent pas celle-ci d'apparaître, croyons-nous, assez clairement. Risquer cette interprétation extensive des doctrines empruntées à Wier, et, après avoir traduit l'ouvrage du docteur allemand sur l'imposture de ceux qui font enchantements et sorcelleries, ranger, même à mots couverts, la messe parmi les sorcelleries, la consécration parmi les enchantements, et le dogme de la présence réelle parmi les impostures, c'était là, on en conviendra, atteindre d'un coup les dernières limites de l'audace, et Genève ne pouvait pas en demander davantage au jeune écrivain. Heureusement pour celui-ci, il parlait de loin à la Sorbonne. Le bourreau a parfois brûlé livre et auteur pour des pages qui n'en disaient pas plus, et même qui n'en disaient pas tant.

V

En somme, Jacques Grévin, à un âge où d'autres ont à peine quitté les bancs de l'école, sut conquérir une notoriété brillante. Sa véhémente intervention dans la querelle de l'antimoine décida du sort de la bataille et dicta l'arrêt du Parlement. Ses confrères rendaient hommage à ses mérites, et il avait pénétré chez les grands. A l'étranger on traduisait ses livres, on citait son nom avec éloge. Plantin l'appelait *eruditissimus Grevinus*; le traducteur des *Venins* va lui donner le titre de *præstantissimus philosophus* (cette appellation désignait tout médecin qui s'occupait avec distinction des sciences naturelles; c'est à ce titre que Lenglet-Dufresnoy a compris Grévin dans son catalogue des philosophes hermétiques)[1]. Il y eut bien aussi quelques déboires et quelques dégoûts. Grévin connut, précisément parce qu'il

1. Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de la Philosophie hermétique*. Paris, 1742, t. III, p. 179.

devint célèbre, ces inimitiés qui semblent, en toute carrière, la consécration du succès. S'il eut des amis comme Jean de Gorris, il eut aussi des ennemis comme Charpentier, et des adversaires très acerbes, comme Louis de Launay et Jean Le Bon. Ce dernier a pourtant compté parmi les opposants à la doctrine antimoniale. Mais il était médecin du cardinal de Guise (Louis de Lorraine, archevêque de Sens, frère du cardinal de Lorraine et de François de Guise). Comme tel, c'est-à-dire comme familier de la maison de Lorraine, il devait exécrer tout ce qui touchait au calvinisme. Lié avec Jean Liébault, l'ancien rival de Grévin, il lui dédia un de ses ouvrages[1]. Nous possédons deux témoignages relativement aux démêlés de Jean Le Bon avec notre auteur. Je rencontre le premier dans le plus humble des biographes de Grévin, à qui il ne consacre que quelques mots, le seul d'autre part qui ait touché ce point; il est vrai qu'il s'agit d'un compatriote, Denis Simon, président du bailliage de Beauvais, continuateur de Loisel et de Louvet. Simon s'exprime ainsi dans sa très courte notice sur Jacques Grévin : « Il eut pour antagoniste Jean Le Bon, médecin de Monsieur le duc de Guise[2]. » (Simon veut dire : du cardinal de Guise.) Le second témoignage est celui de La Croix du Maine, qui, dressant la liste des ouvrages de Jean Le Bon, écrit cette mention : « Poëmes contre Jaques Grévin Médecin. Je ne sais s'ils sont imprimés[3]. » Rien de tel ne figure dans les écrits de Jean Le Bon parvenus jusqu'à nous. Et pourtant, caché dans un coin de l'un de ces derniers, voici le curieux souvenir que je rencontre de cette haine de Jean Le Bon pour Grévin. Il existe un opuscule extrêmement rare de Jean Le Bon, sous ce titre : *Adages et Proverbes de Solon de Voge. Par l'Hétropolitain* (c'est-à-dire par Jean Le Bon, né à Autreville, près de Chaumont en Bassigny, dans les Vosges, aujourd'hui Haute-Marne), *A Paris, par Nicolas*

1. Eloy, *op. cit.*, t. I, p. 397, V° *Bon* (*Jean Le*).

2. Denis Simon, *Le Nobiliaire de vertu, ou supplément aux Mémoires de maîtres Antoine Loysel et Pierre Louvet* (publié à la suite de son *Supplément à l'histoire de Beauvais*. Paris, 1704), p. 50.

3. La Croix du Maine, V° *Jean Le Bon*.

Bonfons... s. d. (on ne connaît la date de ce volume que par la date des épîtres qui précèdent la deuxième et la troisième partie : 1576 et 1577)[1]. C'est un petit recueil très curieux, qui ne renferme pas moins de cinq mille proverbes ou dictons sur toutes les matières, classés par ordre alphabétique. Ouvrons-le à la deuxième partie (dédiée à Ronsard). Nous y relevons, sous la lettre P, ce simple brocard :

Plus poltron que Grevinio.

Et cet autre, quelques lignes plus bas :

Plus ignorant et expert médecin que Grevin.

Ce nom de Grevinio rappelait malignement l'exil de Grévin et son établissement en Italie. Jean Le Bon pensait que ses attaques, enveloppées de la sorte, iraient à la postérité. Jusqu'à présent, il n'a point fait erreur. Avec cela, pas de riposte à craindre. Quand l'auteur des *Adages* écrivait ces lignes, il y avait plusieurs années que Grévin était mort.

1. Bibliothèque nationale, Réserve, Z. 2600.

CHAPITRE III

LE THÉATRE DE GRÉVIN

Le Théâtre français au XVIe siècle. Le théâtre régulier date de Jodelle, et par conséquent de Grévin, qui lui a succédé immédiatement. — I. Idées générales de Grévin sur l'art dramatique : le *Brief Discours pour l'intelligence de ce Théâtre;* Grévin se présente lui-même comme novateur. — *César*. Analyse et comparaison avec le *Julius Cæsar* de Muret. Appréciation de la tragédie de Grévin au point de vue littéraire. La conception dramatique : jugement de Sainte-Beuve. Les idées : jugement de Laharpe. Le style : jugement de M. E. Faguet. — Comparaison de *César* et de *La Mort de César* de Voltaire. Voltaire s'est inspiré de Grévin et lui a fait de nombreux emprunts : opinion de M. G.-A.-O. Collischonn. — II. L'*Avant-jeu* des deux Comédies; idées de Grévin sur la comédie de son temps. — La *Trésorière*. Analyse; caractère licencieux et satirique. Identité avec la *Maubertine*. Comparaison avec l'*Eugène* de Jodelle; réfutation d'une opinion de M. E. Chasles. — Les *Esbahis*. Analyse. Cette pièce n'est pas, comme le soutient M. E. Chasles, une imitation des *Abusés* de Charles Estienne. — La satire de l'italianisme. — III. La *Pastorale*. Analyse. — IV. Conclusion. Grévin supérieur à Jodelle sous tous les rapports. Métrique du Théâtre de Grévin. Ses prétentions à la priorité dramatique sont-elles légitimes? Grévin, auteur comique, apprécié par M. G. Lenient. Jugement de La Fresnaye-Vauquelin.

Dans son *Discours à Jacques Grevin*, Ronsard a fixé poétiquement une date célèbre de notre histoire littéraire en saluant Jodelle comme le premier qui fit entendre sur la scène française des ouvrages d'un caractère national :

> Jodelle le premier d'une plainte hardie,
> Françoisement chanta la Grecque tragedie;
> Puis en changeant de ton, chanta devant nos Rois
> La jeune comedie en langage François[1]...

1. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 314, v. 32-35.

C'est un grand éloge en peu de mots, et Grévin, qui succéda de si près à Jodelle, peut en réclamer sa part. Oui, Ronsard a raison : le théâtre français a vu ses destinées commencer avec *Cléopâtre* et avec *Eugène*; mais aussi, ajouterons-nous, avec *César*, avec la *Trésorière* et avec les *Esbahis*. D'ailleurs, Ronsard ne vante ainsi Jodelle, dans une pièce de vers adressée à Grévin, que pour faire un mérite à celui-ci d'avoir repris de suite, et non sans un grand bonheur, la tentative de celui-là (*Cléopâtre* et *Eugène* sont de 1552 ; nous avons vu que, d'après le *Journal du Théâtre françois*, les trois pièces de Grévin se jouèrent en 1558). Jodelle et Grévin, chacun dans une mesure que nous chercherons à apprécier, ont inauguré un genre nouveau ; s'ils n'ont pas accompli une révolution littéraire (l'expression serait exagérée), ils ont commencé une révolution qui s'accomplira après eux avec des vicissitudes diverses. Avant Jodelle et avant Grévin, le théâtre français n'existait pas.

Non pas qu'on n'ait vu avant eux, dans la première moitié du xvi[e] siècle, quantité de représentations ou d'œuvres dramatiques. A chaque instant des pièces nouvelles se produisaient, encouragées à la fois par la faveur royale et par le goût toujours croissant du public pour tout ce qui tenait au théâtre. Et ces productions, qu'elles soient destinées à la représentation ou simplement à la lecture, il s'en faut qu'elles ne méritent ni attention ni étude. Mais que valent-elles sous le rapport de l'originalité, et en quoi tendent-elles à introduire sur la scène une forme dramatique que la poésie française puisse enfin revendiquer comme sienne? Prenons les tragédies du temps. Ce sont des emprunts faits sans déguisement aux anciens, des travaux d'humanistes. Je ne parle pas, bien entendu, des tragédies en latin : on en connaît de fameuses, telles que celles de Buchanan et ce *Julius Cæsar* de Muret (imprimé dans ses *Juvenilia*, 1552), que Montaigne a peut-être joué avec ses camarades en son collège de Guyenne [1].

1. Montaigne, *Essais*, I, 25, *in fine*.

Même lorsqu'elle parle en vers français, la tragédie ne fait que rendre les échos de la scène classique. On imite, on copie l'antiquité; le plus souvent, on ne fait que la traduire (*Electre*, par Lazare de Baïf, 1537; *Antigone*, par Antoine de Baïf; traductions de Sophocle; — *Iphigénie à Aulis*, par Thomas Sibilet, 1549; *Hécube*, par Lazare de Baïf, 1550; traductions d'Euripide. Il y a aussi une *Hécube* de Bouchetel, une *Hélène* de Hugues Salel, vers 1550). Pour la comédie, ceux que rebutent les farces trop grossières et trop voisines encore des sotties du moyen âge, ou ceux qui ne veulent pas imiter les Italiens comme Charles Estienne dans sa *Comédie du Sacrifice* (1547), se tournent encore vers l'antiquité, et se contentent humblement d'en faire passer les chefs-d'œuvre dans notre langue (traduction de l'*Andrienne*, de Térence, par le même Charles Estienne, 1540; du *Plutus*, d'Aristophane, par Ronsard, 1549). Impossible de prendre davantage à la lettre les conseils de Joachim Du Bellay: « Quant aux comédies et tragédies, disait-il, si les Roys et les Républiques les vouloient restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usurpée les Farces et Moralitez, je seroy bien d'opinion que tu t'y employasses, et si tu le veux faire pour l'ornement de ta langue, tu sçais où tu en doibs trouver les Archétypes[1]. » L'imitation servile de l'antiquité érigée en maxime, voilà la poétique de Joachim Du Bellay en matière de théâtre. Du Bellay écrivait son manifeste en 1549. Trois ans après, Jodelle faisait représenter *Cléopâtre* et *Eugène*.

Il prenait à l'antiquité le sujet de *Cléopâtre*, comme il lui prit ensuite le sujet de *Didon se sacrifiant* (date postérieure, mais incertaine), comme Grévin va lui prendre le sujet de *César*. Mais là s'arrête l'emprunt. La mise en œuvre est personnelle; l'auteur ne procède que de lui; il ne traduit pas, il crée. Pour la comédie, innovation plus complète encore. L'auteur dédaigne « les farceurs »; d'autre part, il n'a que faire des Grecs et des Latins: « l'invention n'est point d'un vieil Ménandre[2] ». Le poète a

1. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 45, v. 12.
2. Du Bellay, *La Deffence et illustration de la langue françoise*, II, 4.

regardé autour de lui et puisé dans le fonds commun de l'humanité; il a imaginé la comédie de mœurs et d'intrigue. C'est ici que la réforme apparaît profonde et que Jodelle mérite surtout les éloges de Ronsard pour avoir

Rempli premier le François eschauffaut[1].

Voilà ce qu'était le théâtre français lorsque Grévin aborda la scène à son tour. A ce caractère dominant, l'absence de toute inspiration originale, il faut ajouter des traits secondaires: l'influence d'Aristote, l'influence de Sénèque, l'influence des Italiens. Aristote, après avoir été l'oracle du moyen âge, va devenir le législateur de la scène, et son autorité, tempérée dans les commencements, croîtra jusqu'à la tyrannie. Sénèque possède un crédit non moindre, qu'il doit au goût du temps pour les idées générales et les développements sentencieux. Les Italiens ont pour eux la cour, qui les applaudit et les encourage: en 1548, représentation de la *Calandria* de Bibbiena, donnée à Lyon devant Henri II et Catherine de Médicis. J'ai avancé qu'on a tort, quand on parle de Jodelle comme d'un précurseur, de ne pas associer à son nom celui de Grévin. Voyons maintenant ce qu'a fait Grévin. Je ne reviens pas sur les questions chronologiques et anecdotiques. Je prends ses pièces dans l'ordre où il les présente en son *Théâtre*: la tragédie, la *Trésorière*, les *Esbahis*. J'y joins la *Pastorale*; elle fait bien partie du théâtre de Grévin: le *Journal du Théâtre françois* nous a appris qu'elle fut jouée en représentation publique, et Grévin se proposait de la comprendre dans la nouvelle édition de ses œuvres dramatiques préparée à Anvers par ses soins (Voir les Variantes de l'édition d'Anvers).

1. Jodelle, éd. M.-L., I, 14, v. 13.

I

La tragédie de *César* est précédée d'un *Brief Discours pour l'intelligence de ce Théâtre*, où Grévin expose en quelques pages sa théorie de la tragédie.

Avant tout, il professe que le respect de l'antiquité doit être grand. Ceux qu'il faut admirer s'appellent Eschyle, Sophocle, Euripide, et, chez les Latins, Sénèque. En eux se trouvent le modèle et la source de toute inspiration dramatique. Mais nous savons par ce qui précède qu'on peut démêler une nuance d'ironie dans les paroles de Grévin lorsqu'il salue en eux « la fontaine de laquelle tous les bons poëtes Tragiques ont beu, et le trésor auquel ils ont pris les richesses pour embellir leurs poëmes ». Cela n'était que trop vrai et il s'agissait de faire autrement. Comment donc s'y prendre pour réussir dans ces « compositions non accoustumées en nostre langue »? Suivre les préceptes d'Aristote, auquel Grévin emprunte ou croit emprunter sa définition de la tragédie : « La Tragédie (comme dit Aristote dans son Art poëtique) est une imitation ou représentation de quelque faict illustre et grand de soy-mesme, comme est celuy touchant la mort de Jules César ». Définition trop incomplète pour se recommander d'Aristote. Ce n'est pas Grévin qui se pique d'expliquer la fameuse κάθαρσις. Quant à la comédie, il l'appelle « un discours fabuleux, mais approchant de vérité, contenant en soy diverses manières de vivre entre les citadins de moyen estat... ». Voilà une bonne définition : elle émane de la doctrine aristotélique, et fait déjà pressentir la formule définitive de Fénelon : « La comédie représente les mœurs des hommes dans une condition privée ». Grévin y ajoute un souci d'instruction et de perfectionnement moral par la scène; sa définition se termine par ces mots : «... et par lequel on peult apprendre ce qui

est utile pour la vie, et au contraire cognoistre ce que lon doit fuir, enseignez par le bonheur ou malheur d'autruy ». C'est l'idée que Ronsard reprendra avec force dans la seconde préface de la *Franciade*, en voulant que la tragédie et la comédie « soient du tout didascaliques et enseignantes[1] ».

Toutes les tragédies du XVI[e] siècle comportent des chœurs, pour cette unique raison qu'on trouve des chœurs dans la tragédie antique. Les hommes de la Renaissance ne se sont pas demandé si l'auditoire moderne a les mêmes goûts que celui d'Athènes, et si le mélange de la poésie lyrique avec la poésie dramatique ne doit pas dérouter le spectateur français, amoureux avant tout d'action et d'unité. Grévin se conformera donc à l'usage en plaçant un chœur à la fin de chaque acte (cette séparation des actes était même ce qui justifiait l'emploi du chœur aux yeux de Scaliger). Mais, au sujet de ces chœurs, il fait une remarque qui prend bien, il me semble, la portée d'une observation générale. On a trop l'habitude de confier le rôle du chœur à des « chantres », personnel invariable et indifférent, auquel on ne se soucie pas d'attribuer un caractère qui soit en rapport avec le sujet de la pièce. On a tort. « J'ay faict, dit-il, la troupe interlocutoire de gensdarmes des vieilles bandes de César, et non de quelques Chantres, ou autres, ainsi qu'on a accoustumé... ». D'où un double profit; le chant sera banni du théâtre, où il choque le public français, et le drame y gagnera de la *vérité* : c'est Grévin qui emploie ce mot, bien curieux pour une époque où l'on ne s'occupait guère de ce qu'on a appelé de nos jours la couleur locale : « J'ay eu en ceci esgard que je ne parloy pas aux Grecs, n'y aux Romains, mais aux François, lesquels ne se plaisent pas beaucoup en ces chantres mal exercitez, ainsi que j'ai souventeffois observé aux autres endroicts ou l'on en a mis en jeu. Davantage puis qu'il est ainsi que la Tragédie n'est autre chose qu'une représentation de vérité, ou de ce qui en ha apparence,

1. RONSARD, éd. P. Bl., III, 19.

il me semble que ce pendant que là ou les troubles (tels que lon les descrit) sont advenues ès Républiques, le simple peuple n'avoit pas grande occasion de chanter, et que, par conséquent, lon ne doit faire chanter non plus en les représentant, qu'en la vérité mesme... ». On le voit, il s'en fallait de peu que Grévin n'allât jusqu'à supprimer le chœur. Innovation, dira-t-on. Eh quoi ! ne peut-on « oser quelque chose »? Et qui aura le droit d'oser, sinon Grévin? Dans sa pensée, il innove, à vrai dire, et la tragédie et la comédie, telles qu'elles n'ont pas encore été jouées sur la scène française. « Ami Lecteur... premier de nostre temps je me suis hazardé de mettre la Tragédie et Comédie Françoise entre tes mains... ». Déjà, dans l'épître dédicatoire à Claude de France, il appelait son théâtre « poëme non encore veu en nostre langue ». Et Jodelle, dira-t-on? Grévin ne méconnaît pas Jodelle. Il ne disconvient pas que Jodelle a donné avant lui des pièces écrites *en français*; seulement il n'accorde pas que ce soient des pièces *françaises*. Jodelle est plein d'esprit. « Mais aussi, ajoute immédiatement Grévin, je diray ceci sans arrogance, que je suis encores à voir Tragédies et Comédies Françoises ». Les pièces de Jodelle, il les a « tirées des Grecs et Latins pour les replanter en France ». Grévin, qui ne considère Jodelle que comme le dernier des imitateurs ou des traducteurs, ne devait pas goûter entièrement l'épître que Ronsard lui a adressée et dans laquelle il présentait Jodelle comme le premier en date des écrivains de notre théâtre national. Je me contente pour le moment de prendre acte de la prétention de Grévin. Si je veux soutenir qu'il faut voir en lui, chronologiquement parlant, le premier dramaturge de la scène française, je trouve déjà quelqu'un qui partage cette opinion, c'est Grévin lui-même.

Quant au sujet de *César*, il reconnaît qu'il le doit à Muret, son professeur. A la vérité, il s'agit là d'un sujet tout classique, et qui, sous une forme ou sous une autre, dut souvent défrayer les représentations de collège. « Mylord, demande Hamlet à Polonius,

vous avez joué autrefois à l'Université? — Oui, Mylord, le rôle de Jules César; Brutus me tua au Capitole ». Mais Grévin nie que sa pièce constitue, comme certains l'ont prétendu, une copie de celle de son maître, « car là ou elles seront confrontées on trouvera la vérité ». Pour faire cette confrontation, analysons d'abord le poème de Muret.

Acte I. — L'exposition se fait au moyen d'un monologue de César, qui discourt sur la puissance de Rome et sur sa propre grandeur :

Ipsa victrix gentium
Mihi Roma cessit.

Et pourtant il ne tient pas à la vie et ne redoute pas une mort subite. En lui prêtant ces sentiments, d'après Plutarque, Muret nous prépare à l'intrigue qui se noue : César parle des avertissements que lui donnèrent un devin et certains de ses amis; peut-être quelque danger le menace, mais il repousse la crainte comme indigne de lui :

At enim timere Cæsaris nunquam fuit.

Le chœur chante l'inconstance de la fortune et cite des exemples tirés de l'histoire romaine.

Acte II. — Monologue de Brutus. Il s'excite à l'action dont son nom lui fait un devoir :

Quousque tandem, Brute, virtutem tuam
Dormire pateris otiosam degener?
Quousque differs, civitatem liberam
Tua videre vindicatam dextra?
Nihilne te virtus tuorum commovet
Nomenque Bruti?

Survient Cassius, qui salue avec joie ce jour tant désiré où doit tomber le tyran. Cassius voudrait qu'Antoine partageât le sort de

César; mais Brutus refuse de se rallier à ce projet, et les deux conjurés se séparent pour terminer leurs préparatifs. Le chœur célèbre l'amour de la patrie, la haine des tyrans, la légitimité du tyrannicide et la vertu d'Armodius.

Acte III. — Calpurnie confie ses pressentiments à la nourrice :

Dilecta nutrix, quid mihi instat, nescio :
Sed me misellam mirus invasit timor.

Elle lui raconte le songe qui l'a effrayée la nuit précédente. La nourrice la rassure et lui conseille de sacrifier aux dieux :

Rite conceptis deos
Mollire votis, thuraque aris omnibus
Adolere præstat. Non inexorabilis
Mens est deorum.

Calpurnie ne se propose pas moins de dissuader César d'aller au Sénat. Le chœur implore la faveur des dieux pour la fête des Lupercales.

Acte IV. — Après une si longue exposition, nous voyons enfin commencer l'action et naître un intérêt de curiosité. Calpurnie conjure César de ne pas assister à la séance du Sénat. César résiste d'abord à ses prières, puis finit par céder : *Mittatur senatus in hunc diem.* Mais Decimus Brutus lui demande si le vainqueur de tant de nations s'arrêtera aux songes d'une femme :

Si Cæsar orbem, Cæsarem mulier regit!

Et César n'hésite plus ; il s'écrie :

Eamus : omnis jacta nobis alea est.

Le chœur blâme la facilité des hommes à mépriser les conseils de la femme.

Acte V. — Le meurtre est accompli. Brutus, entrant en scène, jette la nouvelle au peuple dans une apostrophe dramatique :

Spirate, cives! Cæsar interfectus est....

puis, Cassius et Brutus appellent le peuple à la liberté. On s'attendrait à ce que la pièce prît fin en cet endroit, par un chœur qui porterait aux nues la conduite des conjurés. Muret, désireux de nourrir son cinquième acte, le termine par une seconde partie, d'une allure assurément théâtrale, mais qui se rattache assez faiblement à la partie précédente. Calpurnie reparaît, se lamente et crie à ceux qui ont tué son époux qu'ils doivent lui faire partager son sort. Le chœur, oublieux tout d'un coup des sentiments républicains dont il a fait montre, maudit les meurtriers de César. L'ombre de celui-ci surgit alors. Ce n'est pas, comme le dit M. Faguet, le cadavre du dictateur qu'on apporte sanglant sur la scène[1]. C'est bien son ombre qui nous déclare qu'elle demeure déjà avec les habitants de l'Olympe. César fait allusion à la vengeance qu'on tirera de sa mort; Calpurnie laisse éclater sa joie de cette apothéose, et la pièce se termine paisiblement par des considérations du chœur sur l'immortalité de l'âme.

Venons maintenant à la tragédie de Grévin. La comparaison à laquelle il nous convie se fera peu à peu : nous n'aurons qu'à la résumer.

Acte I. — César, parvenu au faîte de la grandeur, se sait entouré de périls. Mais un héros tel que lui ne doit pas redouter le trépas :

Quoy! qu'au cueur de Cesar la craincte prenne place!
Non, il n'en sera rien : car cela seul efface
L'honneur de mes beaux faicts. Il vault bien mieux mourir
Asseuré de tout poinct, qu'incessamment perir

1. E. Faguet, *op. cit.*, p. 79.

Faulsement par la peur[1]....
Mais n'est-ce pas assez vescu pour de ma gloire
Ensuyvre heureusement une longue memoire?
Mais n'est-ce pas assez qu'avoir par mes vertus
Rengé dessous mes loix les vainqueurs des vaincus[2]?...
Vienne quand ell'voudra, vienne la mort trencher
Le long fil de mes ans, ell'ne me peult fascher.
Cesar qu'un chascun craint, ne craint point ce passage[3].

Il rappelle à Rome qu'elle lui est redevable de sa grandeur, et prédit que les assassins de César ne trouveraient partout que réprobation et châtiment. Marc-Antoine lui répond. Voilà un personnage que nous n'avons pas vu dans la pièce de Muret. A ce rôle nouveau, l'exposition de Grévin gagne de la vivacité : le soliloque de César, qui remplit tout le premier acte de la tragédie latine, va se compléter par un dialogue. César et Marc-Antoine discutent la question de savoir quel est le meilleur moyen de gouvernement, de la sévérité ou de la modération.

CÉSAR.

C'est peu d'avoir vaincu, puis qu'il fault vivre en doute.

M. ANTOINE.

Mais s'en peult-il trouver un qui ne vous redoute?

CÉSAR.

Celuy qu'un chascun craint se doit garder de tous[4].

Le maître du monde voudrait gouverner par la douceur; son confident ne croit qu'à la force. Rendre sympathique la future victime, en mettant en lumière sa générosité, n'est déjà pas maladroit. Surtout, Grévin se montre habile en faisant paraître dès le premier acte ce personnage d'Antoine, qui, jouant un rôle important dans la conclusion du drame, devait être présenté au spectateur.

1. II, 2, v. 7-11.
2. *Ibid.*, v. 19-22.
3. *Ibid.*, v. 29-31.
4. II, 6, v. 24-26. Cf. Laberius : *Necesse est multos timeat, quem multi timent* (Macrobe, *Satrn.*, II, 1).

Après qu'Antoine a déclaré à César que si ses craintes se réalisaient, il ne saurait vivre sans venger sa mort, les deux interlocuteurs se séparent pour se rendre chacun de son côté au Sénat, et le chœur, je veux dire « la troupe des soldats de César » (nous savons que Grévin tient à cette distinction), vante la guerre qui procure la gloire aux soldats et fait obstacle aux dissensions civiles.

Acte II. — La conjuration. Brutus et Cassius, comme chez Muret. Et ils tiennent le même langage :

M. BRUTE.

Rome, jusques à quand, jusques à quand sera-ce
Que tu pourras souffrir une nouvelle audace
Eslever par sur toy le bras imperieux,
Avec l'impieté d'un chef presomptueux?
Quel souvenir te point? Quel honneur t'esguillonne
Des ayeux, des neveux[1]?

Mais Grévin prend soin d'introduire dès cet acte Decimus Brutus, à qui il attribuera une influence décisive à l'acte suivant. A part cet artifice de composition, Grévin suit Muret : Discours de Brutus ; il évoque le souvenir des précédents régicides ; il se rappelle à lui-même les traditions de sa propre famille ; il acquerra une gloire éternelle en débarrassant sa patrie du tyran. ; il n'a que trop tardé. Discours de Cassius et de Brutus : ils sont prêts à venger la liberté romaine, dès ce jour, et comment?

D. BRUTE.

Qu'attendez-vous donc plus?

M. BRUTE.

Qu'il s'en vienne au Senat[2].

Les conjurés vont donc s'y rendre eux-mêmes, après que Brutus a repoussé l'idée de tuer Antoine en même temps que

1. II, 12, v. 19-24.
2. II, 19, v. 15.

César. Les « gensdarmes » s'entretiennent de la puissance de César et de ses hauts faits, d'ailleurs en des termes qui rappellent plus la manière de Ronsard que la concision de Muret :

> ... Ceste part ou le Soleil
> Retire son beau teinct vermeil
> Et l'or de sa perruque blonde,
> Hors les bras de la prochaine onde,
> Qui, se ridant en mille plis,
> Ore en œillets et ore en lis,
> Et ore en roses vermeillettes
> Et mille petites fleurettes,
> Semble qu'elle face l'amour
> A Phebus le dieu porte-jour[1].

Mais la fortune est inconstante, et après avoir cité à ce sujet des exemples historiques, les soldats expriment des craintes sur le sort de leur glorieux chef.

ACTE III. — Les pressentiments de Calpurnie, comme dans l'ouvrage de Muret. L'épouse de César confie à la nourrice les terreurs dont elle est agitée :

> Nourrice, je ne scay quel destin me menace :
> Mais une peur tremblante en ma poitrine efface
> Tous les plaisirs passez[2].

Récit du songe. Consolation et avis de la nourrice : le plus sûr est de se concilier les dieux par un acte religieux :

> Il vauldroit beaucoup mieux par une obeissance
> Appaiser leur courroux, que plorer plus long temps .
> Se presenter à eux, et avecque l'encens
> Parfumer les autels des temples honorables :
> Car, Madame, les dieux ne sont inexorables[3].

1. II, 20, v. 20 sqq.
2. II, 26, v. 1-4.
3. II, 27, v. 26 sqq.

Dans Muret, l'acte se termine là. Mais Grévin a réuni en un seul acte ce qui forme chez Muret les actes III et IV. A cet effet, il fait venir César sur la scène. Les larmes de Calpurnie n'ont pu obtenir jusqu'à présent qu'il veille à sa propre sûreté. Elle renouvelle ses supplications et adjure César de ne pas aller au Sénat. Nous voici cette fois en plein intérêt dramatique. L'intérêt dramatique peut résider dans la question de savoir si un personnage se résoudra ou non à en tuer un autre. Par exemple, Hamlet se décidera-t-il à frapper Claudius? Quand un personnage a formé le dessein de commettre un meurtre, l'intérêt pourra naître de la question de savoir s'il trouvera l'occasion propice pour accomplir son forfait. Nous savons par l'exposition que Brutus et ses amis n'hésiteraient pas à poignarder César. Mais le pourront-ils faire? Oui, si César va au Sénat. Ira-t-il au Sénat? Voilà l'incertitude, et partant de quoi captiver le spectateur.

César commence par rester sourd aux prières de sa femme. Un songe! Se doit-on inquiéter d'un songe? Puis, l'insistance de Calpurnie le fléchit :

> Laissons pour ce jourdhuy nos desseins à parfaire[1].

Mais aussitôt, nouvelle péripétie : Decimus Brutus est là, qui fait honte à César de sa condescendance aux alarmes d'une femme :

> Chose estrange! de voir Cesar qui a domté
> Les plus braves du monde, estre serf d'une femme[2].

César reste hésitant :

> Je me sens agité, ainsi qu'on voit au vent
> Un navire[3]....

Enfin l'ascendant de D. Brutus l'emporte, et le dictateur s'éloigne

1. II, 29, v. 12.
2. *Ibid.*, v. 19-20.
3. II, 30, v. 5-6.

avec lui. Calpurnie n'a plus d'espoir que dans la protection des dieux et sort pour sacrifier. Les césariens dissertent à nouveau sur l'inconstance de la fortune : ils redoutent pour César quelque malheur et déplorent qu'il n'ait pas suivi le conseil de Calpurnie.

Acte IV.— César a vécu. Mais nous n'apprenons pas sa mort, comme dans la pièce précédente, par le cri farouche de Brutus : *Spirate, cives!* Un messager, personnage ajouté par Grévin, vient faire à Calpurnie le récit des événements. Aux premiers mots, Calpurnie a compris : « Hé! nourrice, il est mort.... » Le messager lui-même domine difficilement son émotion :

> Hé! faut-il que je sois d'un malheur tant estrange
> Le rapporteur? Je sen une voix qui se change
> Trembloyante en ma bouche, ainsi qu'on voit souvent
> Les roseaux se ployer sous le souspir du vent[1].

Son récit achevé, non sans qu'il ait dépeint avec énergie l'attitude des conjurés, « la dague dans la main, la fureur dans les yeux », Calpurnie laisse éclater sa douleur et ses imprécations. Le messager maudit les meurtriers à son tour. Les vétérans échangent des considérations sur la destinée des grands et sur les avantages de la condition du soldat, indifférent aux changements qui surviennent dans la forme du gouvernement.

Acte V. — Les conjurés n'ont agi que dans l'intérêt général et pour le bien du peuple. Il leur reste à faire approuver leur conduite par le peuple (au fond, le sujet du drame n'est-il pas la lutte de l'idée monarchique et de l'idée républicaine?) Discours de Brutus :

> Le Tyran est tué, la liberté remise,
> Et Rome a regaigné la premiere franchise . .
> Respire donc à l'aise, ô liberté Romaine,
> Respire librement sans la crainete inhumaine
> D'un Tyran convoiteux. Voyla, voyla la main
> Dont ore est affranchi tout le peuple Romain[2].

1. II, 34, v. 11-14.
2. II, 39, v. 3-4; v. 19-22.

A cette harangue déclamatoire, comme aux paroles enflammées que prononcent ensuite Cassius et D. Brutus, je remarque que le peuple reste muet, et ce silence est bien dans la vérité historique. Marc-Antoine prend la parole à son tour. Il exhale à la fois sa douleur, son indignation, sa soif de vengeance. S'adressant aux soldats, il leur montre la toge du dictateur déchirée et sanglante. Cette fois, les vétérans, qui représentent le peuple, font entendre des cris de haine. Comme le consul vient de prononcer le nom de « l'homicide Brute », ils l'interrompent : « Armons-nous sur ce traistre ». Habile péripétie qui prolonge l'intérêt du drame au delà du drame lui-même, en nous laissant entrevoir ce que produira dans l'avenir le conflit du principe monarchique et du principe populaire. La pièce ne se termine pas par un chœur : on ne peut donner ce nom aux quelques mots que prononce un des soldats pour constater que leurs pressentiments se sont réalisés. Observons aussi que dans ce dernier acte les soldats s'expriment, non en vers de huit syllabes, ainsi que dans les autres actes, mais en alexandrins, comme si l'auteur avait voulu marquer par là qu'il leur attribue un rôle actif dans le dénouement.

Après ce parallèle des deux pièces, je ne saurais souscrire cette opinion de M. Faguet : « La vérité est que Jacques Grévin n'a pris à Muret que sa composition, qu'à vrai dire il suit pas à pas[1] ». On pourrait presque soutenir le contraire; Grévin a emprunté à Muret la plupart des développements de celui-ci, et rien qu'eux. Un écrivain allemand a consacré une étude très consciencieuse aux rapports qui existent entre la tragédie de Grévin et les tragédies de Muret, de Shakespeare et de Voltaire[2] (compa-

1. E. Faguet, *op. cit.*, p. 122.

2. G.-A.-O. Collischonn, *Jacques Grévin's Tragödie* « Cæsar », *in ihrem Verhältniss zu Muret, Voltaire und Shakespere* (Le « César » de Jacques Grévin dans ses analogies avec les tragédies de Muret, Voltaire et Shakespeare). Marbourg, 1886. — C'est une thèse de doctorat présentée à la Faculté de philosophie de Marbourg.

raison très intéressante, au moins en ce qui concerne Muret et Voltaire; les analogies qu'on peut relever entre Grévin et le poète anglais sont toutes fortuites : M. Collischonn approfondit ce point avec un luxe de preuves bien inutile). L'auteur de ce travail a fait patiemment le relevé de tous les vers de Muret que Grévin s'est appropriés. Il en trouve environ 200, en négligeant les chœurs, dans lesquels Grévin a introduit le plus de modifications. Or, la pièce latine, si on en retranche les chœurs, ne contient que 355 vers. En faisant entrer les chœurs en ligne de compte, c'est environ 250 vers que Grévin doit à Muret, sur un total de 570 que comprend la pièce de celui-ci. C'est donc, si l'on veut, la moitié de la tragédie latine qui a été transportée dans la tragédie française[1], sous forme de traduction ou d'amplification oratoire. Mais si Grévin reste tributaire de son professeur dans cette mesure, il s'est cru en droit de tracer à sa guise le dessein de son drame, introduisant des personnages nouveaux, coupant les actes autrement, changeant le dénouement. Et de cette façon propre de concevoir l'action résulte précisément une différence tout à fait saillante entre les deux ouvrages. La raison de cette différence, M. Collischonn l'indique avec sagacité : Grévin ne s'est pas contenté de lire Muret, il a lu Plutarque. Et, dans Plutarque, il ne s'est pas contenté de lire la vie de César, dans laquelle seule Muret avait puisé, il a lu les biographies de Brutus et d'Antoine. La première lui a servi pour le récit du messager[2], la seconde lui a fourni l'idée du discours d'Antoine aux soldats[3], qui manque vraiment au dénouement de Muret. A cette remarque de M. Collischonn, j'ajoute une observation : c'est que Grévin a fait également son profit de Suétone. Deux passages de sa tragédie sont empruntés au biographe latin. Seul Suétone a mentionné, au nombre des présages qui annoncèrent à César sa fin prochaine,

1. 1103 vers.
2. Plutarque, *Brutus*, XX. Cf. *César*, LXX.
3. Plutarque, *Antoine*, XVI. Cf. *Brutus*, XXIII.

la découverte des restes de Capys et le prodige des larmes versées par les chevaux du Rubicon :

> La teste de Capys, et les chevaux sans brides
> Plongez incessamment en leurs plainctes humides[1].

De Suétone aussi ce détail sur la mort du dictateur : « *Utque animadvertit undique se strictis pugionibus peti, toga caput obvolvit; simul sinistra manu sinum ad ima crura deduxit, quo honestius caderet, etiam inferiore corporis parte velata*[2]. » Écoutons, dans Grévin, le messager :

> Mais le pauvre Cesar voyant la resistance
> Ne luy pouvoir servir contre telle puissance,
> S'est caché dans sa robbe, et en ce grief torment
> A prins garde sur tout de choir honnestement[3].

Ainsi, voilà une différence entre les deux essais des poètes contemporains : la conduite libre et originale du sujet chez celui qui est venu le second. En voici une autre. La tragédie latine est une pièce républicaine. Elle respire l'amour de la liberté populaire, elle exalte les Harmodius et les Aristogiton :

> *Odit tyrannos Jupiter, et favet,*
> *Cum quisquam in illos consilium parat...*

A une époque comme le XVIe siècle, où nul ne songeait à mettre en discussion le principe monarchique, on ne voyait dans ces sentiments que des lieux communs d'école et le prétexte à de beaux développements, écrits « par manière d'exercitation seulement », comme disait Montaigne en parlant de la *Servitude volontaire* de La Boétie[4]. Quant à Grévin, s'il confie à certains de ses

1. II, 29, v. 8-9. Cf. Suétone, *César*, LXXXI.
2. Suétone, *César*, LXXXII.
3. II, 35, v. 11-14.
4. Montaigne, *Essais*, I, 27.

personnages l'éloge des vertus républicaines, c'est visiblement sans enthousiasme, et l'affabulation qui termine son poème :

Ceste mort est fatale
Aux nouveaux inventeurs de puissance royale[1],

ne vient pas en résumer l'idée maîtresse et en exprimer la moralité. On sent bien que pour Grévin, Rome, qui doit sa puissance à César, ne peut que redouter les effets d'une révolution. Ces palais, s'écrie le dictateur,

Sçauront apres ma mort de combien ma presence
Sert pour contregarder leur antique puissance[2].

Il est facile de voir que l'auteur partage les sentiments du messager lorsque celui-ci exècre les assassins, et ceux des vétérans lorsqu'ils laissent percer des doutes sur l'efficacité des promesses démagogiques :

Et je crains qu'un mesme soleil
Ne l'aist vue un malheur predire
Et qu'il ne voye cest empire
Cruellement ensanglanté
Sous *l'ombre* d'une liberté[3].

Comme sens historique, c'était très intelligent. Fallait-il prêter l'ivresse de l'affranchissement à une populace plutôt capable d'offrir à Brutus, ainsi que dans le chef-d'œuvre de Shakespeare, le titre de César en témoignage de sa reconnaissance? Comme dramaturgie, c'était fort adroit, tout l'intérêt se concentrant sur la victime. Soit répugnance personnelle, soit sentiment critique de la situation, Grévin se montre très sobre de déclamation démocratique. A ce point de vue encore, je me sépare de M. Faguet, qui voit dans le *César* quelque chose comme « la *Servitude volontaire* en vers ». On peut parler ainsi de la pièce de Muret,

1. II, 42, v. 8-9.
2. II, 4, v. 9-10.
3. II, 33, v. 17-21.

non de celle de Grévin. Brutus est le héros de la première; le héros de la seconde, c'est César.

Et pourtant, la tragédie de Grévin a eu cette destinée singulière, que les partis politiques en ont fait à deux reprises une arme de combat. Elle fut rééditée pendant la Ligue, puis sous Henri IV. Ce *Contr' Un* si fameux, on le délaissait pour chercher dans une tragédie romaine un instrument de propagande. Étrange coïncidence! En 1578, on réimprime *César:* onze ans après, Henri III meurt assassiné. En 1606, on le réimprime sous ce titre significatif : *La Liberté vangée ou César poignardé*[1] *:* quatre ans après, Henri IV meurt assassiné. Quand l'ouvrage de Grévin serait empreint d'une exaltation que nous n'y avons pas trouvée, on ne saurait reprocher à l'auteur d'avoir suscité Jacques Clément et Ravaillac. Il en va parfois ainsi de certaines idées que des lettrés répandent « par manière d'exercitation ». De plus avisés les rééditent, et attendent. Un fanatique viendra, qui fera le reste.

Maintenant que nous connaissons les origines de *César* et que nous savons en quoi il se sépare de la composition latine qui lui a servi de modèle, que devons-nous penser de ses mérites propres et de ses qualités littéraires?

La première chose qui frappe dans cette œuvre dramatique, c'est son extrême simplicité. Rien de moins implexe que la tragédie au XVIe siècle. « Que ce soit, dit Sainte-Beuve, une Cléopâtre, une Didon, une Médée, un Agamemnon, *un César*, voici ce que l'on y remarque constamment : nulle invention dans les caractères, les situations et la conduite de la pièce; une reproduction scrupuleuse, une contrefaçon parfaite des formes grecques; l'action simple, les personnages peu nombreux, des actes fort courts, composés d'une ou de deux scènes et entremêlés de chœurs; la poésie lyrique de ces chœurs bien supérieure à celle du dialogue; les unités de temps et de lieu observées moins en

1. La préface de l'éditeur, que Brunet qualifie de curieuse, n'offre en réalité aucun intérêt.

vue de l'art que par un effet de l'imitation; un style qui vise à la noblesse, à la gravité, et qui ne la manque guère que parce que la langue lui fait faute.... Telle est la tragédie dans Jodelle et ses contemporains[1]. » Il y a beaucoup de vrai dans cette appréciation : elle deviendrait tout à fait exacte si Grévin n'était pas mis sur la même ligne que les autres. Sans doute, il ne faut pas chercher dans *César* des analyses psychologiques. Et pourtant les caractères sont bien indiqués, tout au moins les nuances discernées avec une attention en somme assez déliée. Brutus garde du commencement à la fin une attitude calme et réfléchie, formant contraste avec l'emportement des autres conjurés. Cassius, quand il insiste pour le meurtre d'Antoine, ne nous surprend pas : dès ses premiers mots, il sentait « bouillonner son courage[2] ». Les idées heurtées et confuses de César au premier acte, plus tard les angoisses de Calpurnie, voilà de bonnes ébauches de peinture morale. Les unités se trouvent respectées, l'unité de lieu avec une facilité née du choix de la scène (une place publique devant la maison de César[3]), l'unité de temps avec une rigueur à laquelle fait allusion un des personnages du drame[4]. Les sentiments exprimés par les personnages prennent une dignité un peu emphatique, je le concède. Mais quelle différence avec la platitude ou la boursouflure des œuvres contemporaines! Les héros de Grévin sont les ancêtres de ceux de Corneille. Ils les annoncent. César nous confie les tristesses et les inquiétudes d'une puissance souveraine toujours exposée au danger :

Quel soucy renaissant empesche mon repos?
Quel presage certain d'horreur, d'ennuis, de flâme,
D'ennemis et de mort se mutine en mon âme[5]?

1. Sainte-Beuve, *Histoire du Théâtre français au* XVI[e] *siècle.*
2. II, 17, v. 1-2.
3. II, 36, v. 9-11.
4. II, 17, v. 26-27 :

Si le soleil levant vous a veu tourmenté,
Il fault qu'à son coucher il voye liberté.

5. II, 1, v. 2-4.

Auguste nous révélera qu'il n'a trouvé dans le pouvoir suprême que désenchantement et terreurs :

> D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes,
> *Mille ennemis secrets, la mort à tout propos.*
> Point de plaisir sans trouble et jamais de repos[1]...

Plutôt mourir que de vivre dans cette cruelle anxiété. Grévin :

> Ne donneray-je fin
> Au vouloir obstiné de ce peuple mutin?
> C'est trop vivre paoureux, c'est par trop vivre en doute.
> Mais n'est-ce pas assez vescu... etc.[2]

Corneille :

> Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile....
> Meurs enfin, puisqu'il faut ou tout perdre, ou mourir.
> La vie est peu de chose, et le peu qui t'en reste
> Ne vaût pas l'acheter par un prix si funeste[3].

Dans Grévin, le maître du monde se qualifie lui-même : « César, non plus César, mais esclave de crainte[4] ». et dans Corneille, Maxime dira à l'empereur : « Esclave des grandeurs où vous êtes monté! »[5] Obsédé de pressentiments funèbres, comme le sera Auguste, César soutient à Antoine que la douceur fournit le meilleur moyen pour se concilier ce « peuple opiniastre ». Auguste demandera à Cinna et à Maxime si le pouvoir d'un seul ou le gouvernement démocratique convient mieux à cette nation romaine chez qui « la haine des rois » est restée si vivace. Des deux côtés, opposition du principe d'autorité et du principe de liberté populaire. Des deux côtés aussi une conspiration. Et

1. Corneille, *Cinna*, II, 1.
2. II, 2, v. 13-15; v. 19-20.
3. Corneille, *Cinna*, IV, 2.
4. II, 2, v. 3.
5. Corneille, *Cinna*, II, 1.

Brutus n'est pas moins éloquent que Cinna. Quand le second crie aux conjurés :

> Faites voir après moi si vous vous souvenez
> Des illustres aïeux de qui vous êtes nés[1],

je crois entendre un écho de l'apostrophe du premier à la ville de Rome :

> Quel souvenir te point? Quel honneur t'esguillonne
> Des ayeux[2]?...

Je me suis étendu sur ces analogies, qui ne viennent sans doute que de l'identité des situations. Mais la simple possibilité de pareils rapprochements me semble souverainement flatteuse pour le poète qui écrivait vers la fin du règne de Henri II. Laharpe, qui consacre seulement quelques pages hâtives à l'enfance de la tragédie française, ne peut s'empêcher de citer notre auteur avec une estime toute particulière. Il le met au-dessus de Jodelle, en quoi il a bien raison : « Grévin, dit-il, fit jouer au collège de Beauvais une Mort de César, dont la versification est moins mauvaise que celle de Jodelle; il y a même des morceaux de force : tel est celui-ci, dont il ne faut juger que le fond, sans faire attention au langage... » Laharpe transcrit un passage qui n'est pas celui que nous aurions choisi pour n'en citer qu'un :

> Alors qu'on parlera de Cesar et de Rome... etc.[3]

Et il ajoute : « Qu'on mette ces idées en vers tels qu'on en peut faire aujourd'hui, on verra qu'elles sont grandes et fortes, et du ton de la tragédie... »[4]

Ce style de Grévin, dont Laharpe fait trop bon marché, il faut

1. Corneille, *Cinna*, I, 4.
2. II, 12, v. 23-24.
3. II, 13, v. 15 sqq.
4. Laharpe, *Cours de Littérature*; *Poëtes tragiques avant Corneille.*

le déclarer remarquable pour l'époque. Malgré quelques expressions prosaïques[1], quelques traces de gaucherie[2] ou de manque de goût[3], malgré des comparaisons malencontreuses[4], et surtout malgré l'abus de ces maximes que les auteurs du xvi[e] siècle aiment à mettre entre guillemets, les vers en maint endroit jaillissent vigoureux, pleins et sonores. Je voudrais donner comme exemple tout l'acte II, notamment le discours de Brutus[5], et plus encore celui de Cassius aux conjurés :

> Je suis appareillé pour vous y faire escorte
> Et mettre le premier, quand il sera besoing,
> Le courage en mon sang et la dague en mon poing.
> Parlez, que tardez-vous[6] ?...

Et cette fière apostrophe qui vient ensuite :

> Tu verras aujourdhuy, antique Palatin,
> Eschine saturnale, et toy mont Avantin,
> O Croupe Quirinale, ô grandeur Celienne,
> O Vimal ancien, et haulte Exquilienne,
> Et vous arcs de triomphe, honneur d'antiquité,
> Vous verrez aujourd'hui renaistre liberté[7].

Surtout je ne puis omettre l'impétueuse exécration d'Antoine au V[e] acte :

> J'invoque des Fureurs la plus grande fureur,
> J'invoque le Chaos de l'eternelle horreur,
> J'invoque l'Acheron, le Styx et le Cochyte,
> Et si quelque aultre dieu sous les enfers habite,
> Juste vangeur des maux, je les invoque tous,
> Homicides cruels, pour se vanger de vous...
> Et vous, braves soldats... etc.[8].

1. II, 6, v. 6; v. 9; 18, v. 16.
2. II, 24, v. 10.
3. II, 16, v. 8-10.
4. II, 25, v. 1; 35, v. 2.
5. II, 14, v. 20-31.
6. II, 17, v. 29-30; 18, v. 1-2.
7. II, 20, v. 12-17.
8. II, 40, v. 19-24.

Les chrestomathies citent ce passage, seul morceau de Grévin connu, si quoi que ce soit de Grévin peut s'appeler connu. Pour la composition, il est assurément inférieur à l'admirable discours que, dans le drame anglais, Antoine prononce près du cadavre, sur le cadavre de César, harangue d'une éloquence si ferme dans sa forme mesurée à dessein, d'une gradation si savante dans sa simplicité voulue, d'une adresse si avisée dans son hypocrite modération. On doit faire déjà un mérite à Grévin d'avoir conçu l'idée de cette scène pathétique. Qu'on songe qu'il en a trouvé le thème dans quelques mots de Plutarque disant simplement qu'Antoine « mêla à l'éloge de César ce qu'il crut le plus propre à exciter la pitié et à enflammer l'âme des auditeurs[1] ». « Certes, dit M. Faguet, ce n'est point là le discours d'Antoine dans le *Jules César* de Shakespeare... mais c'est un discours énergique et passionné qui n'est pas d'une plume inexpérimentée, et déjà l'on y peut saisir une certaine intelligence des contrastes dramatiques. Parler au peuple par la bouche de Cassius de la jouissance de ses droits, aux soldats par la bouche d'Antoine de la jouissance du monde conquis, c'est bien opposer les langages contraires qu'inspirent les passions et les situations différentes[2]. » Le style montre ces qualités de force et ce progrès vers la précision que je signalais tout à l'heure. Pour conclure sur ce point, je ne puis qu'emprunter encore le témoignage de M. Faguet : « Grévin a une abondance, de bon aloi souvent, et un mouvement plein de feu qui font de sa pièce *le premier modèle vraiment important de la tragédie oratoire.* Il n'y a guère dans son poème que des discours, mais d'une verve et d'un élan qui ébranlent et remuent même après trois siècles de tragédie éloquente[3]. »

Mais le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'œuvre de Grévin,

1. Plutarque, *Antoine*, XVI.
2. E. Faguet, *op. cit.*, p. 125.
3. *Ibid.*, p. 122.

c'est de montrer le parti que Voltaire en a tiré, d'ailleurs sans prévenir.

« En ce qui concerne les rapports de la tragédie de Grévin avec celle de Voltaire, écrit M. Collischonn, nous pensons être arrivé à éclaicir des points nouveaux et intéressants. » Un critique allemand, Ebert, qui a étudié les caractères de notre théâtre tragique depuis la *Cléopâtre* de Jodelle jusqu'à l'*Horace* de Corneille, a dit en parlant du *César* de Grévin : « Voltaire en a eu connaissance[1] ». Mais Ebert n'apporte aucun argument à l'appui de cette assertion ou de cette conjecture. M. Collischonn a entrepris de la défendre preuves en mains.

Si l'on en croyait la préface que Voltaire a mise en tête de sa tragédie (éd. de 1736), il n'aurait eu d'autre intention que de « faire connaître les muses anglaises en France » et de composer, en imitant librement Shakespeare, un *Jules César* « dans le goût anglais ». Or, il n'est rien qui ressemble moins au chef-d'œuvre anglais que la pièce de Voltaire. Celui-ci en réalité s'est inspiré directement, non de Shakespeare, mais de Grévin. Examinons tout ce que l'auteur de *la Mort de César* doit à son devancier du XVI[e] siècle.

D'abord son plan. Le goût anglais ne se soucie pas de l'unité. Shakespeare, aux actes IV et V, transporte le spectateur au camp de Brutus sous les murs de Sardes, puis dans les champs de Philippes, où l'action se termine par la défaite et la mort de Brutus. Voltaire ne fait aucun emploi de ces deux actes et son drame prend fin au même point que celui de Grévin, c'est-à-dire à la mort de César. Donc, première ressemblance à noter : le même dénouement. Pour écrire une pièce politique et en bannir tout intérêt amoureux, Voltaire supprime le rôle de Calpurnie, et comme celui-ci remplit deux actes de Grévin (les actes III et IV), Voltaire se trouve en présence de trois actes seulement

1. Ebert, *Entwickelungsgeschichte der französischen Tragœdie, vornehmlich in* XVI *Jahrhundert* (Histoire du développement de la Tragédie française principalement au XVI[e] siècle). Gotha, 1856, p. 130.

fournis par son modèle. De là une tragédie en trois actes (forme inusitée), et en trois actes calqués sur ceux de Grévin : I. L'état d'esprit de César. — II. La conjuration. — III. Les discours après le meurtre. Maintenant entrons dans le détail.

Un monologue de César et un dialogue entre César et Antoine remplissent l'acte I de Grévin. Voltaire compose son premier acte d'une conversation entre César et Antoine, interrompue pendant quelques instants seulement par l'apparition des sénateurs, et dont les éléments sont empruntés tant au monologue qu'au dialogue de *César*. Antoine aborde César :

> Quoi! tu ne me réponds que par de longs soupirs!
> Ta grandeur fait ma joie et fait tes déplaisirs!
> *Roi de Rome et du monde*, est-ce à toi de te plaindre?
> César peut-il gémir, ou César peut-il craindre?
> Qui peut à ta grande âme inspirer la terreur?

Grévin :

> Hé, ne l'est-ce pas ci qui songeart se promeine?
> Il ne sera fasché de voir son Marc-Antoine.
> Mais dites, *Empereur*, *seul honneur des Romains*,
> *Qui le monde tenez paisible entre vos mains*,
> Quel desir, quel malheur dedans vous se mutine,
> Apres avoir rangé tout ce que la courtine
> De ce ciel environne, et tout ce qu'Apollon
> Esclarcit aux flambeaux du journalier brandon[1]?

César s'apprête à de nouveaux exploits :

> L'aigle des légions que je retiens encore
> Demande à s'envoler vers les mers du Bosphore,
> Et mes braves soldats n'attendent pour signal
> Que de revoir mon front ceint du bandeau royal...

Vers manifestement inspirés par l'effusion belliqueuse que

1. II, 6. v. 16-23.

Grévin prête à ses vétérans[1]. Antoine rappelle son dévouement à César :

J'ai préparé la chaîne où tu mets les Romains.

Grévin :

Je m'en allay vers vous, vous monstrant le moyen
De domter aisement ce peuple Italien[2].

Pressentiments de César d'après Voltaire :

Le sort peut se lasser de marcher sur mes pas;
La plus haute sagesse en est souvent trompée :
Il peut quitter César, ayant trahi Pompée;
Et dans les factions, comme dans les combats,
Du triomphe à la chute il n'est souvent qu'un pas.

A comparer avec ce passage de Grévin :

Chose estrange ! d'avoir batu
Un Pompee, dont la vertu
Avoit faict preuve suffisante
De sa prouesse renaissante.
Fortune qui entre tes mains... etc.[3]

Mais César doit rester inaccessible à la peur :

Quoi qu'il puisse arriver mon cœur n'a rien à craindre,
Je vaincrai sans orgueil, ou mourrai sans me plaindre.

Rappelons-nous Grévin : « Vienne quand ell' voudra, vienne la mort[4].... » La situation, dira-t-on, commande ces sentiments. Je réponds que la situation n'est pas dans Shakespeare. Nous savons également où Voltaire a trouvé cette controverse entre le

1. II, 10, v. 6-17.
2. II, 5, v. 18-19.
3. II, 22, v. 7-18.
4. II, 2, v. 24-31; 3, v. 2-3.

dictateur et son lieutenant sur les avantages respectifs de la mansuétude et de la rigueur. César souhaiterait de tenir son pouvoir de l'affection :

> Je veux me faire aimer de Rome et de mon fils,
> Et, conquérant des cœurs vaincus par ma clémence,
> Voir la terre et Brutus adorer ma puissance.

Grévin :

> La douceur sied bien mieux pour finement combatre
> Le cueur audacieux d'un peuple opiniastre[1].

Antoine professe l'opinion contraire :

> La bonté convient mal à ton autorité ;
> De ta grandeur naissante elle détruit l'ouvrage.
> Quoi! Rome est sous tes lois et Cassius t'outrage!...
> Il faudrait être craint : c'est ainsi que l'on règne.

Grévin :

> Ouy, mais si la douceur n'y est la bienvenue,
> La puissance sera par force maintenue...
> Et or vostre grandeur ne peult-elle suffire
> Pour dessus les Romains eslever un empire[2] ?

(Plus haut, Voltaire s'était déjà souvenu de Grévin pour les paroles qu'il mettait dans la bouche d'Antoine cherchant à rassurer César par le tableau de sa popularité : « César, tu vas régner; voici le jour auguste,... etc.[3] »).

Au second acte, Voltaire commet une erreur historique dont Shakespeare se garde bien, et qu'il a trouvée toute faite chez Grévin. Dans Shakespeare, comme dans Plutarque, c'est Cassius l'instigateur et le vrai chef de la conspiration : c'est lui qui

1. II, 7, v. 18-19.
2. *Ibid.*, v. 22-23; v. 26-27.
3. Cf. Grévin, II, 5, v. 9-11 ; v. 15-25.

gagne l'un après l'autre tous les conjurés, et Brutus, dont le nom le sert auprès du peuple, n'apparaît, même à la fin du drame, que comme un instrument entre ses mains. Dans Voltaire, comme dans Grévin, Brutus est l'âme du complot; il domine et dirige les autres. Monologue de Brutus :

Quelle bassesse, ô ciel! et quelle ignominie!
Voilà donc les soutiens de ma triste patrie.
Voilà vos successeurs, Horace, Décius,
Et toi, vengeur des lois, toi, mon sang, toi, Brutus.
Quels restes, justes dieux! de la grandeur romaine...
Famille de Pompée, et toi, divin Caton,
Toi, dernier des héros du sang de Scipion,
Vous ranimez en moi ces vives étincelles
Des vertus dont brillaient vos âmes immortelles.
Vous vivez dans Brutus...

Nous retrouvons chez Grévin ces doléances :

Mais nous abastardis, trop indignes de naistre
Du moindre successeur du moins vaillant ancestre... etc. [1]

Et aussi cet accès de fierté domestique :

Resouvien toy du nom que tu has, et retiens
Encor' de la vertu de tous les anciens;
Hé Brute! retiens en tout au moins le courage [2].

Brutus se doit à Rome et à la liberté :

... « Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers! »
Rome, mes yeux sur toi seront toujours ouverts.
Ne me reproche point des chaînes que j'abhorre...
« Non, tu n'es pas Brutus! » Ah! reproche cruel!

1. II, 13, v. 23-24.
2. *Ibid.*, v. 29-31.

Grévin :

La voix des citoyens n'ha elle le pouvoir
De t'enflamer le cueur trop abject et servile,
Te reprochant que Brute est absent de la ville?...
Non, qu'un tel deshonneur ne me soit reproché,
Que d'avoir patient trop longuement caché
Le vouloir qu'ay receu de ma premiere race[1].

Propos de Décime :

Nés juges de l'État, nés les vengeurs du crime,
C'est souffrir trop longtemps la main qui nous opprime;
Et quand sur un tyran nous suspendons nos coups,
Chaque instant qu'il respire est un crime pour nous.

Chez Grévin, le même personnage témoigne la même impatience :

Que demeurons-nous tant? Ou est notre assurance?...
Il ne fault point attendre, en ce pendant qu'un bien
Commun aux citoyens et à toute la patrie[2]
S'offre dans nostre main, et à soy nous convie[3].

Les conjurés font avec joie le sacrifice de leur vie :

Notre mort, mes amis, paraît inévitable;
Mais qu'une telle mort est noble et désirable!
Qu'il est beau de périr dans des desseins si grands!
De voir couler son sang dans le sang des tyrans!
Qu'avec plaisir alors on voit sa dernière heure!
Mourons, braves amis, pourvu que César meure,
Et que la liberté, qu'oppriment ses forfaits,
Renaisse de sa cendre, et revive à jamais.

1. II, 14, v. 3-5; v. 10-12.
2. Vers faux corrigé dans les Variantes d'Anvers.
3. II, 18, v. 10; v. 17-19.

Grévin :

> Il fault, il fault qu'il meure
> Par ma main vangeresse, et ores qu'en mesme heure
> Je hazarde ma vie es mains des ennemis :
> Car celuy meurt heureux qui meurt pour son pays...
> C'est assez, c'est assez puisque avons arresté
> Mourir ou rachepter l'antique liberté[1].

Enfin, quand Cassius émet l'avis qu'on ne devrait pas s'en tenir à la mort du seul César, je ne puis oublier que le Cassius de Grévin propose avec la même chaleur de faire disparaître Antoine et « tout ceste vermine », ainsi qu'il appelle les partisans du dictateur. Au III[e] acte, l'imitation devient flagrante. Nous voyons César, qui ne figure pas dans l'acte III de Grévin. Mais il ne fait ici que rééditer les sentiments que Grévin lui prête dans ses actes I et II. Il prédit les conséquences de sa mort :

> Rome, qui détruit tout, semble enfin se détruire :
> Ce colosse effrayant, dont le monde est foulé,
> En pressant l'univers est lui-même ébranlé.

Grévin :

> Toy Rome qui as fait tout un monde trembler,
> A ce monde tremblant tu pourras ressembler...
> ... L'horreur de ton fardeau
> A ton heur et ton nom servira de tombeau[2].

Il faut se borner, et je ne puis qu'indiquer des passages qui mériteraient d'être conférés en entier. Je passe sur la scène entre César et son confident Dolabella, qui, remplaçant ici Calpurnie, tente d'empêcher César de se rendre au Sénat, lui rappelle les présages sinistres, et se heurte au tranquille courage du dictateur qui aime mieux « mourir que de craindre la mort[3] ». Je cours

1. II, 17, v. 20-23; 18, v. 8-9.
2. II, 4, v. 11-12; v. 15-16.
3. Cf. Grévin : II, 29, v. 6-7; 30, v. 17-18.

de suite à la partie du drame que Voltaire a dû écrire avec prédilection, aux harangues qui terminent la pièce après la mort de César. Quelle occasion pour l'auteur de donner carrière à son talent en satisfaisant son désir de faire passer dans notre langue les beautés du poète anglais! Shakespeare en cet endroit a atteint les sommets de l'art. C'est ici sans doute que Voltaire va s'inspirer de lui? Point. La simplicité de Grévin convient trop à sa grêle et froide élégance. Voltaire prendra à Shakespeare d'importants détails : le cadavre de César apporté sur la scène, l'énumération dramatique des blessures, la lecture du testament, quelques interjections de la foule. Mais pour le mouvement et le ton oratoire, il n'a garde d'oublier son modèle secret. Cette fois, il faut citer : Discours de Cassius (et non pas de Brutus, parce que Voltaire, qui a fait de Brutus le fils de César, a craint de montrer au public un parricide) :

C'en est fait, il n'est plus...
Vive la liberté! *ma Main* brise vos fers...
Vous rentrez dans vos droits indignement perdus.

Grévin :

Le Tyran est tué, la liberté remise.
... Voyla, voyla *la main*,
Dont ore est affranchi tout le peuple Romain.
... Allez donc, citoyens,
Reprendre maintenant tous vos droicts anciens [1].

L'éloquence d'Antoine ne sait pas mieux se défendre des réminiscences :

Comblés de ses bienfaits, ils sont teints de son sang...
Du plus grand des Romains, voilà ce qui nous reste;
Voilà ce dieu vengeur idolâtré par vous,
Que ses assassins même adoraient à genoux;
Qui, toujours votre appui dans la paix, dans la guerre,
Une heure auparavant faisait trembler la terre...
Amis, en cet état connaissez-vous César?...
Marchez, suivez-moi tous contre ses assassins.

1. II, 39, v. 3; v. 21-22; 40, v. 7-8.

Grévin :

> Cesar, magnanime Empereur,
> Vray guerrier entre tous, Cesar qui d'un grand cueur
> S'acquit avecque vous l'entiere jouissance
> Du monde, maintenant a perdu sa puissance,
> Et gist mort estendu, massacré pauvrement
> Par l'homicide Brute.
> *Sus donques suyvez moi*[1]...

On pourrait faire, et l'écrivain allemand que je cite plus haut a fait d'autres rapprochements. Je les omets comme présentant des similitudes moins décisives. En voilà assez pour établir notre conviction. Je n'ai relevé que les ressemblances. Certes, la tragédie de Voltaire contient assez d'éléments originaux pour qu'il ne soit pas permis d'y voir simplement une traduction du *César* de Grévin en vers modernes, comme celle que souhaitait Laharpe. Il n'en reste pas moins constant que Grévin a apporté à Voltaire le secours d'une collaboration demeurée inconnue.

II

Un avertissement en prose *Au Lecteur* précède les deux comédies de Grévin, dont chacune est elle-même précédée d'un *Avant-jeu* en vers. Par l'avertissement, l'auteur expose une sorte de justification personnelle. Il a voulu éviter le parler bas et vulgaire, mais il a voulu aussi se garder du jargon affecté de « ces Courtizans qui pensent avoir faict un beau coup quand ils ont arraché la peau de quelque mot latin pour déguiser le françois ». Il faut être simple, pour être vrai. « Le comique se propose de *représenter la vérité* et naïveté de sa langue » et doit pour cela faire parler chaque personnage selon sa condition sociale : un cuisinier ne parle pas des choses célestes, ni une chambrière des

1. II, 41, v. 11-16; v, 24.

amours de Jupiter et de Léda. Grévin a compris que pour un théâtre nouveau, il fallait une langue nouvelle, et il s'emploiera à façonner celle-ci pour le plus grand bien de celui-là. Du reste, le souci de la vérité dans l'art ne va pas sans quelque difficulté, surtout pour celui qui le premier a osé s'engager sans guide dans cette voie inexplorée : « Ami Lecteur... si tu trouves quelque chose qui ne soit à ton goust, souvienne-toy que ce n'est chose estrange, si ceux qui vont les premiers en un désert et pays incogneu se fourvoyent souventes fois de leur chemin ». Rappelons-nous dès maintenant que la prétention de Grévin à créer une forme nouvelle de littérature dramatique est aussi nette pour la comédie que pour la tragédie.

De là ces deux *Avant-jeu*, qui répètent la même idée sous cette autre forme : la satire de la comédie contemporaine. Le premier[1] commence par un cri de révolte :

Non, ce n'est pas de nous qu'il fault,
Pour accomplir cest eschaffault,
Attendre les farces prisees
Qu'on a toujours moralisees[2].

Recueille qui voudra la succession du moyen âge : le drame religieux a fait son temps. Grévin n'admet pas qu'on puisse « jouer les Saints, la Vierge et Dieu par piété » ;

Aussi jamais les lettres Sainctes
Ne furent donnees de Dieu
Pour en faire apres quelque jeu[3].

En même temps que les mystères, il proscrit les moralités. Assez de ces abstractions qui ravissent le public illettré :

Celuy donc qui vouldra complaire
Tant seulement au populaire,
Celuy choisira les erreurs
Des plus ignorans basteleurs :

1. 80 vers.
2. II, 47, v. 1-4.
3. *Ibid.*, v. 8; 48, v. 1-2.

Il introduira la Nature,
Le Genre-humain, l'Agriculture,
Un Tout, un Rien et un Chascun,
Le Faux-Parler, le Bruict-commun,
Et telles choses qu'ignorance
Jadis mesla parmi la France.
Que pourrons-nous donc inventer[1]?

Grévin répond : nous travaillerons. Pour apprendre à écrire, nous apprendrons à penser ; *sapere principium et fons* :

Il fault premierement sçavoir
Petit à petit sa pensee :
Car ell' ne veult estre forcee[2]...

Nous nous pénétrerons de l'antiquité, non pour la copier certes, mais pour lui arracher les secrets de son art. Dans l'*Avant-jeu* des *Esbahis*[3], Grévin revient encore sur « ce qui plus le tient en esmoy », et satirise les poètes qui n'ont pas compris comme lui la nécessité d'affranchir la comédie et de la doter d'un clair et solide langage :

A trompettes et tabourins,
Et gros mots qu'on ne peut entendre,
Ils se sont essaiez de rendre,
Et mouvoir au dedans du cueur
Du plus attentif auditeur
Une pitié, une misere,
Au lieu qu'un bon vers le doit faire[4].

Qu'on rapproche ces idées critiques des aperçus épars dans le *Brief Discours*, et l'on aura l'ensemble d'une poétique aux vues singulièrement hautes et amples. Voyons-en l'application dans le domaine de la comédie.

1. II, 47, v. 7-16.
2. II, 49, v. 19-21.
3. 78 vers.
4. II, 114, v. 16-22.

La première comédie[1] nous présente la déconvenue d'une effrontée coquette (expression encore indulgente), à la fin démasquée et confondue. La *Trésorière*, c'est Constante, épouse d'un trésorier, c'est-à-dire d'un officier du fisc, que nous appellerions aujourd'hui le percepteur des contributions. En butte aux entreprises de deux soupirants, elle ne cherche guère à les décourager. L'un est un gentilhomme d'assez fière mine, qui a fait la guerre : soldat éprouvé, amoureux novice. L'autre est un jeune « protenotaire », frais émoulu de l'Université. On a toujours voulu voir en lui un personnage ecclésiastique. Je crois que c'est une erreur. Le titre de protonotaire[2] se donnait aussi à certains hommes de robe, et le nôtre, que ses affaires appellent au Palais[3], me fait plutôt l'effet d'appartenir au monde judiciaire. Chacun d'eux possède un confident dans la personne de son serviteur, type du valet de comédie astucieux et dévoué, parfois honnête, souvent fripon, qui soigne ses amours en servant celles de son maître, au demeurant l'ancêtre des Gros-René et des Crispins. Ni Loys (c'est le gentilhomme), ni le jeune robin n'ont encore de raison de se montrer jaloux l'un de l'autre. La rusée trésorière s'est contentée de dépouiller le second du peu qu'il avait, et de réduire à la gêne le premier, qui était aisé :

Elle luy a ja arraché
Les biens, l'honneur et les amis :
C'est une mer, ou il a mis
Mille tresors qu'elle devore[4].

1. V actes, divisés en scènes; 1408 vers.

2. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, V° *Protonotaire.* — Muret parle dans son commentaire sur Ronsard d'un certain « Michel-Pierre de Mauléon, protonotaire de Durban, conseiller en Parlement à Tholose ». Ronsard, éd. P. Bl., I, 395, note 3.

3. II, 68, v. 9-11. Cf. 75, v. 20 sqq.

Il me souvient qu'un jour j'estois
En la court pour un mien affaire,
Seulement un protenotaire
Auquel j'avois faict du service
Feit tout mon cas.

4. II, 56, v. 4-7.

L'argent joue un grand rôle dans cette pièce :

Le gain faict tout, le gain emporte
Les rempars d'une ville forte ;
Le gain fait *trompés* les maris ;
Le gain est le dieu de Paris[1].

Contraints à chercher des expédients, les deux galants ont chacun sa façon de s'y prendre. Loys paye au trésorier de gros intérêts pour obtenir le versement, non seulement d'un quartier de rente à échoir, ce qui se concevrait encore, mais aussi d'un quartier échu, que ce digne fonctionnaire refusait d'acquitter. Quant à son rival, il ne trouve rien de mieux que d'emprunter à sa maîtresse l'argent qu'il dépensera pour elle et qui d'ailleurs venait déjà de lui ; son valet reconnaît les écus :

Je recognoy bien cestuy-ci
Et ce double ducat aussi,
Un noble, un angelot encor :
C'estoit pour des brasselets d'or
Que monsieur lui donna un jour[2].

Constante, en avançant cette somme, calcule qu'elle lui sera remboursée par Loys, qui lui a promis de l'argent pour une chaîne d'or. Mais, impudente autant que cupide, elle commet une étourderie qui va tout gâter. Sur une déclaration en règle du protonotaire, elle le fait entrer chez elle en profitant d'une absence de son mari, et ne s'aperçoit pas que Richard, le valet de Loys, a assisté à la scène. Il l'arrête sur le seuil de sa porte. Il lui remet le prix de la chaîne d'or. « Et mon maître? demande-t-il. — Demain! » — Fureur de Richard, qui court avertir le gentilhomme :

1. II, 78, v. 6-9.
2. II, 73, v. 24-27; 74, v. 1.

Par le corps bien, ell' ne demande
Que les escuz : car, quant au reste,
Ell' ha son cas, mais je proteste
D'en avoir bien tost la vengeance,
Et du payement, et de l'avance,
Et des cinquante escuz encor',
Des anneaux et des chaînes d'or[1].

Loys, pour commencer, ne veut pas s'en rapporter aux apparences. Bien plus, amant généreux, il cherche à justifier Constante :

LOYS

As-tu veu ce Protenotaire
Entrer dedans?

RICHARD

Ouy, je l'ai veu.

LOYS

As-tu veu qu'elle l'a receu?

RICHARD

J'ai veu mesme qu'ell' le baisoit,
Et, le flatant, le courtisoit.

LOYS

Tout cela n'est que courtoisie ;
Je ne pren poinct de fantasie
Pour un baiser : car maintenant
Cela se fait honnestement[2].

Mais enfin il faut bien qu'il se rende à l'évidence, et sa vengeance va éclater. Bientôt il reparaît, suivi de deux serviteurs. Il mène grand tapage, et réclame le trésorier pour lui « fendre les naseaux ». Son valet renchérit :

Je veux comme des becasseaux
Enfiler ceste Tresoriere,
Le Tresorier, la chambriere[3]...

1. II, 90, v. 3-9.
2. II, 93, v. 19-21 ; v. 1-6. Cf. Plaute, éd. Naudet, t. III, p. 322.
3. II, 98, v. 12-14.

Cette troupe belliqueuse s'est mise en quête du trésorier pour l'appréhender et le confier à la justice. N'a-t-il pas exigé des intérêts pour un quartier échu? Cas de prévarication : l'affaire est grave. En prison, et d'abord qu'on force sa porte! Les serviteurs exécutent cet ordre. Attiré par le bruit, le trésorier survient fort à propos, et pénètre dans sa maison avec les assaillants. La découverte qui s'ensuit, on la devine. Nous l'apprenons d'ailleurs par Boniface, le valet du protonotaire. Le drôle avait quelque raison de se trouver là, car la soubrette du logis ne se pique pas de montrer plus de vertu que la maîtresse. Il a fui sans porter secours au protonotaire. De là, au dernier acte, une bonne scène de comédie; le danger passé, ce poltron devient bravache :

LE PROTENOTAIRE

Mais que diable es-tu devenu
Ce pendant ?

BONIFACE

J'estois detenu
Combatant contre deux souldars :
Par Dieu, c'estoient deux grans pendars
Qui m'eussent arraché la vie
Du corps, si n'eust esté l'envie
Qu'avoy de vaillamment deffendre,
Si bien que je leur ay faict rendre
Tout le courage avec les armes,
Encor que ce feussent gendarmes...

LE PROTENOTAIRE

Mais, Boniface, en quel danger
Penses-tu que j'estois alors?
Je t'asseure que tout mon corps
Estant aussi froid que le marbre
Trembloit comme une feuille d'arbre.

BONIFACE

Ne vous pouviez-vous revancher?

J'en étais bien empêché, répond le jeune homme. Et Boniface de s'écrier majestueusement :

> Ha, si j'eusse esté avec vous[1] !

Cependant tout s'arrange. On remet à Loys ses quittances, et le trésorier déclare que c'est comme s'il n'avait rien payé. A ce prix, l'honnête comptable évite d'avoir affaire aux gens du roi. L'amant éconduit réalise un bénéfice et perd ses illusions : au total, une bonne journée. L'amant heureux décide de garder, en dédommagement de ses alarmes, l'argent prêté par sa maîtresse, ce que je trouve plus avisé que délicat. Quant à la trésorière, son mari lui pardonne : c'est affaire à lui.

Voilà une pièce qui ne prêche pas la morale. Elle scandalise le brave Colletet, qui ne peut en louer que l'intrigue, « car pour ce qui est des sentimens, dit-il, si je les voulois faire passer pour des sentimens fort nobles et fort relevés, je trahirois sans doute les miens ». Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'une comédie du XVIe siècle soit franchement licencieuse. Rien de moins édifiant que le spectacle d'alors. Artistes avant tout, amoureux de la forme et des grâces naissantes du langage, les hommes de cette époque estimaient sans doute comme Catulle que, du moment que le poète est chaste, son œuvre n'a pas besoin de l'être[2]. Mais ce qui stupéfie, c'est la pensée que des comédies comme la *Trésorière* aient pu se jouer dans les collèges de l'Université. Quel étrange spectacle pour la jeunesse! Et il va sans dire que j'ai dû atténuer beaucoup, et omettre plus d'une scène curieuse : les madrigaux cyniques[3] de Richard à la servante Marie[4], l'amère et rude sortie du même Richard sur l'inconduite chez les femmes[5],

1. II, 107, v. 8-17; 108, v. 3-11.
2. Catulle, XVI,
3. II, 83, v. 4.
4. Acte III, sc. 3.
5. II, 95, v. 21-29; 96, v. 1-9.

et, comme contre-partie, les vers, pleins d'une grâce résignée, par lesquels la trésorière cherche dans l'égoïsme des hommes une excuse à l'inconstance de ses semblables[1]. Impossible de transcrire de tels passages. Je le regrette : comme style, ce sont les mieux venus. On se trouve gêné aujourd'hui pour faire décemment l'analyse de pièces qui furent jouées devant des enfants et par des enfants. Il était temps que l'édit de Blois (1579) vînt mettre un terme à un abus toujours grandissant.

La *Trésorière* est une comédie satirique, au sens habituel du mot et aussi au sens restreint, c'est-à-dire une œuvre de satire personnelle, quelque chose comme une tentative aristophanesque. Les personnages existaient : leur aventure avait fait du bruit et les spectateurs la connaissaient. Écoutez l'*Avant-jeu* :

Vray est que le Protenotaire,
Principal de tout' ceste affaire,
Est de nostre Université[2].

Si l'on devait s'en rapporter à Grévin, il aurait d'abord écrit, et même il aurait fait jouer une pièce intitulée *La Maubertine*, « première comédie que je mis en jeu, dit-il, et que j'avoye bien délibéré donner, si elle ne m'eust esté desrobée ». Quoi qu'il en soit de cette prétendue représentation dont aucune trace ne subsiste, personne n'a jamais cru que cette *Maubertine* et la *Trésorière* fussent deux comédies différentes[3]. Grévin s'est contenté de changer par prudence le titre d'une pièce qui, jouée dans l'intimité ou colportée sous le manteau, avait effarouché certains intéressés et pouvait lui attirer des désagréments. Mais c'est bien la même qui fut jouée en 1558, et l'on dirait, à lire l'*Avant-jeu*, que l'auteur n'a pas voulu que nous nous y trompions :

Or sçachez qu'en tout ce discours
Nous representons les amours

1. II, 85, v. 10-17.
2. II, 50, v. 13-15.
3. Les frères Parfaict, *Histoire du Théâtre françois depuis son origine*, t. III, p. 310, note.

Et la finesse coustumiere
D'une gentille Tresoriere,
Dont le mestier est descouvert
Non loing de la place Maubert[1].

J'ai vraiment de la peine à comprendre comment M. E. Chasles a pu trouver entre cette comédie et l'*Eugène* de Jodelle de telles similitudes qu'à ses yeux la pièce de Grévin n'est qu'une imitation évidente de l'autre[2]. Notez que M. Chasles, dans son étude sur *La Comédie en France au* XVIe *siècle*, n'analyse même pas la *Trésorière* : il se contente de renvoyer au compte rendu qu'il a fait d'*Eugène*! « Même donnée, dit-il, même situation principale, même rencontre fâcheuse de trois personnes, toutes les trois dupes d'une seule femme. » Voilà une œuvre dramatique bien vite approfondie et appréciée! A supposer qu'il y eût ressemblance, Grévin échapperait encore au soupçon de plagiat. Il aurait emprunté son sujet, non à Jodelle, mais à la chronique scandaleuse du temps, comme Jodelle lui-même. L'esclandre qui sert de thème à la *Trésorière* avait assez amusé les contemporains pour qu'ils s'y divertissent derechef. Sans compter que « trois hommes dupes d'une seule femme », cela a pu se voir plusieurs fois. En réalité, la pièce de Jodelle et celle de Grévin n'ont de commun que de mettre sur la scène une femme adultère, et ni les caractères, ni l'intrigue, ni le détail ne peuvent supporter une comparaison réfléchie. Voici l'argument d'*Eugène* en deux mots : Eugène est un abbé (j'ai dit ce qu'il faut penser de la profession du protonotaire). Cet abbé a marié sa maîtresse Alix à un lourdaud qui ne le gênera pas dans ses plaisirs, « des plaisirs sans scandale et de l'amour sans peur ». Mais Alix reçoit les hommages du capitaine Florimond, qui revient de la guerre ignorant son mariage, et dont jadis elle avait déjà reçu

1. II, 50, v. 7-12.

2. E. Chasles, *La Comédie en France au* XVIe *siècle*, p. 37. Cf. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à* 1900, Paris, en cours, t. III (1897), p. 300.

les cadeaux. Bientôt Florimond découvre la duplicité d'Alix, et qu'elle possède mari et amant. Furieux, il accourt chez elle, et enlève bourgeoisement les meubles qu'il lui avait donnés. Une réconciliation générale termine la pièce : Florimond épouse une sœur d'Alix, éprise de lui, et qui a joué un rôle important dans l'intrigue; l'abbé retrouve ses amours, et le mari s'engage de façon formelle à souffrir docilement son déshonneur. De benêt, il devient philosophe. La *Trésorière* pourrait s'appeler la coquette démasquée : *Eugène*, c'est simplement le mari complaisant. Grévin ne doit pas à Jodelle cette situation vraiment bouffonne, l'imbroglio qui met brusquement en présence le mari, la femme et les deux amants. Que lui a-t-il pris du reste? Où donc est cette « analogie soutenue » dont M. Chasles s'étonne que les lecteurs n'aient pas ressenti l'impression? M. Chasles fait à l'auteur de la *Trésorière* une concession : « C'est que Grévin brouille hardiment ce qu'il emprunte. Il ajoute des incidents à l'action, des traits caustiques à chaque scène. » Autant dire qu'il y ajoute du talent. C'est exact. Une grande distance sépare les deux essais tant au point de vue de la poésie qu'à celui de l'invention comique. Jodelle ne donnait qu'une pièce honorable, mais assez plate et parfois ennuyeuse; Grévin a écrit d'une plume alerte une comédie pimpante et gaie.

Celle qu'il intitule *Les Esbahis*[1] a pour sujet les tribulations d'un vieillard amoureux, « le sire Josse, marchand ». Saluons ce nom, que Molière reprendra et rendra proverbial. Étant donné le penchant de Grévin à la satire, nous allons encore trouver une comédie satirique. Est-ce une satire personnelle? L'*Avant-Jeu* nous apprend que la hardiesse mordante de sa première comédie avait créé des ennemies à l'auteur parmi les habitantes du quartier Maubert :

L'autre poinct qui m'a faict venir
Est pour vous faire souvenir

1. V actes divisés en scènes; 2531 vers.

De ceste plaincte, qui fut faicte
N'aguere encontre le Poëte,
Pour la rancune et le soucy
Des dames de ce quartier cy[1]....

Apparemment plus d'une avait cru se reconnaître :

Car quand le Poëte pense faire
Quelque chose pour vous complaire,
Elles prennent opinion
Que c'est à leur intention,
Et que tousjours on parle d'elles,
Si aux Comedies nouvelles
On a possible decouvert
Un lieu de la place Maubert[2].

Cette fois Grévin déclare qu'il met en scène des bourgeois d'un quartier voisin et

Que ceste Comedie est faicte
Sur le discours de quelque amour
Qui s'est conduit au carefour
De sainct Sevrin[3]....

Simple malice du poète : la pièce roule sur une aventure assez banale pour que les paroissiens de Saint-Séverin n'aient pas eu à s'émouvoir.

Le bonhomme Josse s'est vu enlever sa femme par un de ces gentilshommes qui passent leurs journées à « deviser sur un contoir » avec les jolies boutiquières. Ayant reçu avis de la mort de l'infidèle, il lui vint l'idée de convoler, et son voisin Gérard lui a accordé la main de sa fille Madeleine. Celle-ci, par exemple, ne lui a pas accordé son cœur. Éprise d'un jeune avocat qui l'aime, nous l'entendons se lamenter sur l'aveuglement des parents, qui ne pèsent que les motifs d'intérêt et ne voient dans

1. II, 114, v. 25-26; 115, v. 1-2.
2. II, 115, v. 7-14.
3. II, 116, v. 2-5.

le mariage qu'un « marché[1] ». De tels sentiments semblent un lieu commun, depuis Molière. A l'époque de Grévin, ils réveillaient le souvenir de discussions à peine closes. Il n'y avait pas si longtemps que le concile de Trente (en 1545), ému des plaintes justifiées par les abus de la pratique antérieure, ajoutait aux conditions de validité du mariage le consentement des parents, jusque-là inutile. L'Église ne se doutait guère que cette réforme allait avoir comme conséquence très indirecte de donner de l'importance au rôle des valets de comédie! « Dans les comédies qui suivirent celle de Jodelle, dit très justement Suard, si le mariage s'ensuit, ce n'est jamais qu'après que les amants ont si bien pris leurs précautions qu'il n'y a plus qu'à bénir leur union. Quand un jeune homme est embarrassé pour obtenir sa maîtresse, il se fait surprendre avec elle.... Il ne s'agit que de trouver un valet adroit[2] ». Marion, la lavandière matoise qui fut jadis au service de l'épouse de Josse, sermonne vainement ce vieux fou, qui, jusqu'alors

plus sale,
Plus froissé qu'une vieille male,
Plus marmiteux et plus crotté[3],

s'est mis en tête de devenir élégant (notons ce point qui servira à l'action). Inutilement lui représente-t-elle son âge, car, pense-t-elle,

Il serviroit bien d'allumer
Un feu qu'il ne pourroit estaindre[4].

Le vieillard sur ce point juge différemment :

Je ne suis pas si vieil qu'on dict,
Je ne suis qu'en fleur de mon aage[5].

Ce n'est pas Antoine, le serviteur de Josse, qui défendra son

1. II, 154, v. 16 sqq.
2. Suard, *Histoire du Théâtre français*, ch. II.
3. II, 120, v. 28; 121, v. 1-2.
4. II, 122, v. 7-8.
5. II, 124, v. 4-5.

maître, que l'amour a rendu fantasque et exigeant; tout le jour, les ordres se succèdent :

Guillaume, vien cy me pigner,
Toy, va-ten chez le cuisinier,
Toy, va-ten chez le porte-chappe,
Et toy, va-ten voir si ma cappe,
Mon grand saie, et mon viel pourpoinct,
Sont racoutrez à mon apoinct[1].

Aussi quand Marion lui propose de jouer un bon tour à sire Josse, Antoine accepte sans même demander de quoi il s'agit, après avoir philosophé sur les dangers du mariage[2]. Les deux conjurés trouveront un allié dans la personne de Julien, serviteur de l'avocat. L'avocat cependant se désole. Son cousin « le gentilhomme » lui parle raison sans succès; parle-t-on raison à un amoureux? et un Italien grotesque, « Messere Panthaleone », nous apprend qu'il se meurt, lui aussi, pour Madeleine, ignorante d'ailleurs de cette belle passion. Il en oublie pour elle une femme qu'il avait fait venir avec lui de Lyon, et qui du reste l'a quitté. Les rencontres de ce fantoche et de Julien amèneront des scènes réjouissantes : dès celle-ci, Grévin a tracé d'une main ferme la caricature du *miles gloriosus*, fanfaron et couard, fastueux en paroles, au demeurant famélique :

Vous le verrez tantost vanter,
Tantost elever ses beaux faicts,
Et conter ceux qu'il a deffaicts
A la prise d'un poulallier,
Et comme il sçait bien batailler
Quand il fault rompre un huys ouvert,
Ou bien un pasté descouvert
Pour y plonger ses mains dedans.
Le voyez-vous curer ses dens,
Il a disné d'une salade,
Et au dessert d'une gambade[3]....

1. II, 131, v. 14-19.
2. II, 135, v. 14 sqq.
3. II, 147, v. 13-23.

Il faut croire que ces traits paraissaient à Grévin bien propres à dépeindre « ces bavars estrangers[1] », car ils se trouvent encore, dans la première partie de la *Gélodacrye*, en un sonnet que je cite ici comme le commentaire naturel de la boutade de Julien, et aussi comme la preuve que Julien exprime bien les sentiments de l'auteur au sujet de ces Italiens que Grévin, nous le verrons, a fort malmenés :

Pensez qu'il fait bon voir de nuict en une porte
Un poltron courtisan le Petrarque chanter,
Puis devant les vilains ses faicts d'armes vanter,
Comme il a l'ennemi repoussé à main forte,

Luy qui ha son esprit esmeu de telle sorte,
S'il oit de l'escarmouche un soldart raconter,
Qu'on le peult voir au son des mots s'espouvanter,
Et en tremblant jetter une voix demi-morte.

D'une salade il fait trois ou quatre repas,
Puis en curant ses dents il s'en va pas à pas
Sur le bort d'un ouvroir deviser de la France :

Il fait dans son cerveau mille et mille discours,
Il bastit en un mois ce qu'il rompt en trois jours,
Voyla le compagnon auquel on ha fiance[2].

Et sire Josse, que va-t-il devenir parmi tous ces personnages ? Sa coquetterie le perdra. Affligé

d'un caterre
Qui lui chet dessus la poictrine[3],

affublé en saison clémente de fourrures sordides, il s'est résolu à adopter une mise moins négligée, et Antoine a reçu la mission de lui rapporter de chez le marchand un vêtement, non pas neuf, mais remis à neuf. Marion et Julien s'emparent de ce vêtement.

1. I, 197, v. 15.
2. I, 99, v. 1-14.
3. II, 123, v. 11-12.

On le fait endosser à l'avocat, que l'on conduit, ainsi travesti, à la chambre de sa maîtresse. Et maintenant il faudra bien qu'on les marie! (Voilà les enseignements de vertu que la jeunesse de l'époque trouvait dans les représentations scolaires.) Il était temps : Gérard revient. Marion imagine en vain tous les prétextes pour l'écarter; il entre chez lui.

Ne craignez rien : le déguisement sauve tout. Gérard, entendant du bruit chez sa fille, a regardé

par une fente
Qui est à l'huys de la chambrette[1].

Honnête père! ce qu'il a vu le comble d'aise, ou plutôt ce qu'il a cru voir, c'est-à-dire le tête-à-tête de sa fille et de Josse, dont il a reconnu la souquenille. Et quand le jeune homme s'échappe, Gérard, qui le prend toujours pour Josse, voudrait l'arrêter au passage pour lui faire ses félicitations! Par malencontre, le vrai Josse survient, inquiet de son serviteur et de sa défroque. Gérard va pouvoir lui dire tout le bien qu'il pense de sa conduite :

GÉRARD.
Et comment va?
JOSSE.
Tousjours gaillard.
GÉRARD.
C'est ce qu'il me semble vrayment[2]....

Le quiproquo se poursuit, s'embrouille et s'explique; Josse a compris, mais il se fâche; c'est lui faire offense que de le juger capable d'une telle action. Gérard insiste : Je vous ai vu! — Moi? c'était un autre. Eh bien! que celui-là l'épouse. — Et les deux Gérontes sortent la menace à la bouche. Ils cèdent la place à l'avocat et au gentilhomme. Les deux jeunes gens, parlant en même temps, se vantent leurs bonnes fortunes. Celle de l'avocat,

1. II, 178, v. 4-5.
2. II, 183, v. 1-2.

nous la connaissons ; mais il juge utile de la raconter avec force détails. Celle du cousin, il la doit à dame Claude, une digne entremetteuse (l'auteur lui donne tout crûmemt un titre beaucoup plus déshonnête), qui lui a présenté une femme dont il se félicite allégrement d'avoir acquis ou acheté les bonnes grâces. N'oublions pas l'apparition du nouveau personnage ; ce « tendron », nommé Agnès, va servir au dénouement.

Au dernier acte, maître Josse paraît en armes. Son domestique le trouve grotesque, mais le barbon se sent tout ragaillardi sous le harnois qu'il portait à Cerisoles. Et maintenant, il lui faut la vie de Gérard, qui refuse de rendre les cadeaux de fiançailles. Cette fureur excite l'ironie du valet :

Sire, quand vous l'aurez tué,
Où voulez-vous que je le mette[1] ?

Voici Gérard. Les deux vieillards se provoquent en faisant de loin une grande dépense d'invectives, à la façon des héros d'Homère. Mais Julien imagine une diversion : c'est Panthaleone le coupable ; l'homme qui s'est introduit dans la chambre de Madeleine, c'est l'Italien. Les deux adversaires, devenus alliés, se précipitent au dehors pour chercher le capitan. Quand ils le ramènent, ils trouvent le gentilhomme et Agnès, qui devisaient paisiblement. Ici, la péripétie attendue. Agnès reconnaît Josse, son mari. Josse reconnaît sa femme. Le gentilhomme et l'Italien s'écrient ensemble : Mais c'est ma maîtresse ! Et, en effet, celui-ci l'a amenée de Lyon, celui-là l'a trouvée chez Claude. Étonnement général : ils se regardent tous stupéfaits et *esbahis*. Josse commence par traiter sa femme avec une sévérité qui n'a rien d'injuste. Mais cela ne fait le compte d'aucun des assistants. Une situation qui provoque toujours l'hilarité au théâtre est celle où un personnage, bien affermi au début dans ses idées, finit par en changer sur l'insistance intéressée et l'unanimité bruyante de

1. II, 201, v. 20-21.

tous les autres. Ainsi en advient-il du pauvre Josse. On ne lui crie pas : c'est votre léthargie ! On lui crie : c'est votre femme ! On demande, on exige qu'il la reprenne. Résiste-t-il, on le traite d'époux sans cœur, de suborneur des jeunes filles, presque de bigame : il montera au pilori ! Que faire, sinon céder? Il cède. Julien court avertir l'avocat que son mariage ne saurait se différer. Quant à l'Italien, il devrait bien payer pour tout le monde, mais il a fui.

Telle est cette comédie des *Esbahis*, qu'on a estimée « beaucoup plus remarquable » que la *Trésorière*[1]. Je n'en dirai pas autant. Dans cette pièce de longue haleine, je trouve plutôt moins d'esprit et de sens comique. Les défaillances physiques et morales de la vieillesse fournissent-elles un sujet si divertissant? L'œuvre montre toutefois (dans l'intrigue notamment, nette et serrée) des qualités très estimables. Les mœurs du temps doivent en faire excuser les défauts : des peintures franchement lascives et une liberté de langage qui dépasse, cette fois, les bornes de la licence extrême pour verser dans l'obscénité[2].

Décidément, l'auteur de la *Comédie en France au* XVIe *siècle* ne veut reconnaître à Grévin aucune originalité quant à l'invention des sujets. A l'en croire, les *Esbahis* seraient « une contrefaçon libre d'une comédie de Charles Estienne », la *Comédie du Sacrifice*, traduite de l'italien (1543) et désignée plus tard sous cet autre titre : les *Abusés*[3]. De cette traduction, M. Chasles donne de longs extraits : moyen le plus sûr de faire voir qu'entre elle et le poème de Grévin, il n'existe pas le moindre rapport. Je note, si l'on veut, un seul trait de ressemblance dans le point de départ : il s'agit d'un vieillard appelé Gérard (comme un de ceux de Grévin), qui s'apprête (comme Josse chez Grévin) à épouser la

1. E. Chasles, *op. cit.*, p 39.

2. II, 124, v. 8-13; 125, v. 3-7; 130, v. 10-11; 145, v. 7-9; 151, v. 6-12; 193, v. 8-10; 196, v. 3; 197, v. 21; 212, v. 12-14.

3. Cf. Petit de Julleville, *loc. cit.*

fille d'un de ses amis, nommé Verginio. Finalement, les deux compères se verront joués et *abusés*, et la jeune fille, Lélia, épousera Flaminio, le gentilhomme qu'elle aime. Mais après quelles péripéties ! Il faudra qu'elle s'enfuie du couvent, qu'elle revête un habillement de page, qu'elle entre sous ce costume au service de Flaminio, qui ne la reconnaît pas et l'emploie à porter des billets doux à ses maîtresses. La jeune fille s'évanouit, etc. A quoi bon s'égarer dans l'analyse d'une pièce qui va se compliquant de plus en plus, sans jamais ressembler si peu que ce soit à celle de Grévin ? Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Chasles a l'air de s'en prendre à Grévin lui-même de ce que son rapprochement montre de boiteux. Que voulez-vous ? Ce Grévin « dérange l'action et la structure de la pièce[1] ». Alors, quel profit de comparer deux comédies dont l'intrigue, très touffue de part et d'autre, mais surtout chez Estienne, ne se ressemble aucunement ! Je sais bien que les *Esbahis* ne sont pas une simple comédie d'intrigue, et qu'il resterait toujours à Grévin le mérite d'une curieuse satire de mœurs. Mais ici M. Chasles lui-même proclame son originalité.

Même réduit à imiter, Grévin ne demanderait pas un modèle à l'Italie. Précisément cette comédie des *Esbahis*, à laquelle on voudrait donner comme prototype la fable des *Intronati* de Sienne, traduite par Charles Estienne, respire le dégoût et l'horreur de l'italianisme. Qu'on ne juge pas ces termes trop forts. Au début, les Italiens avaient séduit, par l'afféterie et les allures brillantes. Peu à peu, on avait compris que la fausseté se cachait trop souvent sous leur emphase et la poltronnerie sous leur vantardise, comme la gueuserie sous leur panache. Les scènes entre Julien et Panthaleone, véritable hors-d'œuvre dans la comédie de Grévin, ont dû soulever les applaudissements : elles venaient bien à leur heure. Panthaleone, c'est le pleutre rodomont ; Julien, c'est le Picard avisé, à qui les grands mots ne font pas

1. E. Chasles, *op. cit.*, p. 60.

peur. Quand d'une voix sonore, l'Italien lance des strophes de l'Arioste vers la fenêtre de sa belle, le valet se gausse de lui en italien macaronique :

Forfanti, Coioni, Poltroni,
Li compagnoni di Toni,
Le mal san Lazaro te vingue,
Et le mau de terre te tingue[1].

Quand le matamore le provoque, Julien répond par des nasardes :

JULIEN.

Avez-vous le martel en teste?
Signor mio, sus, une aubade.

PANTHALEONE.

Mais plustost une bastonnade
A ce faquin qui fait du brave....

JULIEN.

Prime de la caze Freneze,
Grand escuyer de sa maison
Quand il est seul.

PANTHALEONE.

Est-ce raison
Que j'endure telle bravade,
Moi qui pour une canonnade
Jamais ne me suis estonné?

JULIEN.

Ha quel meurtrier!

PANTHALEONE.

J'ay donné
Mille coups d'estoc et de taille
Au plus espais d'une bataille,
Et ce sot poltron parangonne
Sa couardise à ma personne[2].

1. II 148, v. 19-22.
2. II 199, v. 24-25; 200, v. 1-2; v. 9-20.

Cette fois, Julien ne plaisante plus. Il existe une manière de faire taire cette sorte de gens :

JULIEN.

Sçavez-vous bien que c'est, mastin,
Fantosme du mont Aventin,
Sepulchre à punaise, pendart,
Demourant de tout le cagnard?
Si vous ne me parlez plus doux,
Je vous assomeray de coups.
Regardez, je suis Julien,
Qui n'entend mot d'italien :
Mais si vous grongnez autre fois,
Je vous feray parler françois[1]....

Parler français! voilà ce que demande en grâce la patriotique exaspération de Grévin et de ceux qui pensent comme lui. A la ville comme à la cour, l'italianisme étale ses grâces fardées et ses hâbleries. Faudra-t-il lui abandonner notre poésie et notre langue? Faudra-t-il cesser de travailler à perfectionner l'une et l'autre pour nous convertir au baragouin de ces aventuriers et des spadassins à leurs gages? Comme on comprend un tel souci chez un écrivain jaloux de dénouer notre idiome national et de fonder un art français! C'est Grévin, soyons-en persuadés, c'est lui, qui, par la bouche du gentilhomme, lance au delà des tréteaux cette énergique parabase :

Pensez-vous nous rendre estonnez
Par une langue deceptive
Comme si la nostre captive
Ne pouvoit respondre d'un mot?
Pensez-vous le François si sot,
Qu'il n'egalle bien en parolle
Toute l'apparente frivolle

1. II, 200, v. 21 sqq. Panthaleone répond par un joli mot :
Non, non, messer Juliano,
Je pensoy que ce fust un autre :
Car quant à moy, je suis tout vostre.

De vostre langue effœminee,
Qui, comme une espesse fumee,
Nous donnant au commencement
Un effroyable estonnement,
A la parfin s'esvanouit
Avecque le vent qui la suit?
Nostre France est trop abbruvee
De vostre feinte controuvee
Et deceptive intention[1].

Certes, il fallait quelque hardiesse pour jeter ce cri de colère aux compatriotes et aux flatteurs de Catherine de Médicis. Ni la reine florentine, ni Henri II, ni Charles IX ne firent rien pour défendre l'amour-propre de leurs familiers. Ceux-ci en entendront bien d'autres quand Henri Estienne publiera (en 1578) ses *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé.... De quelques courtisanismes modernes et de quelques singularitez courtisanesques*. Il est vrai que, cette fois, le pamphlet viendra de Genève.

III

Une clause du traité de Cateau-Cambrésis stipula le mariage de deux princesses de sang royal, la sœur et une des filles de Henri II. La première, Marguerite de France ou de Berry, épousait Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; la seconde, Élisabeth de France, devenait la femme de Philippe II, roi d'Espagne. Plusieurs poètes célébrèrent comme à l'envi, ou la double union, ou de préférence l'hymen de cette princesse Marguerite, la Pallas, la Minerve française si vantée par la Pléiade. Chacun de ces poètes fit appel aux ressources de son imagination. Ronsard,

1. II, 211, v. 18-26; 212, v. 1-7.

dans une églogue intitulée : *Monologue ou Chant pastoral à très-illustre et vertueuse princesse Madame Marguerite de France, duchesse de Savoye*[1], nous représente la princesse sous les traits d'une nymphe, ravie par un amoureux berger : allégorie qui dut flatter cette fiancée de quarante-cinq ans. Du Bellay met en scène Camille, Lucrèce et Diane, les savantes filles de son ami Morel d'Embrun, et leur fait chanter un épithalame[2], ou plutôt trois épithalames en petits vers réellement insignifiants. Nous n'avons qu'un fragment, très long du reste, de l'*Épithalame de Madame Marguerite*, composé par Jodelle[3], sorte d'épître prolixe, diffuse et obscure, dans laquelle il parle beaucoup de lui et paraît avoir oublié complètement l'éloge de la princesse. Un certain Jacques Dubois (peut-être le même que le médecin-poète appelé Sylvius) fit jouer une *Comédie et réjouissance de Paris sur les mariages du roi d'Espagne et du prince de Piedmont....* Paris conduit ses trois filles, la Cité, la Ville et l'Université, devant les nouveaux époux, dont elles célèbrent successivement les mérites[4]. François de Belleforest nous transporte « au pied beau et herbu des hautz monts Pyrénées », où il confie à « deux gentilz pastoureaux » le soin de chanter le bonheur et les vertus de la sœur du roi[5]. Enfin Claude de Buttet, le poète savoisien, imagine, dans une ode écrite en strophes légères, qu'il a consulté en rêve la Sybille, et que celle-ci lui a prédit le mariage de Marguerite et les heureuses destinées de sa descendance[6]. Buttet ne s'en était pas tenu à cette pièce. L'infortuné poète avait com-

1. Ronsard, éd. P. Bl., IV, 71.

2. *Epithalame... de... Philibert Emanuel, duc de Savoye, et... Marguerite de France...*, Du Bellay, éd. M.-L., II, 421-439.

3. Jodelle, éd. M.-L., II, 111-128.

4. (La Vallière), *Bibliothèque du Théâtre françois...*, t. I, p. 156.

5. *Chant Pastoral sur les nopces de... Philippe d'Autriche, roi des Espagnes, et ma Dame Elizabeth... et de Monseigneur Philibert Emanuel, duc de Savoye et Prince de Piémont, avec ma Dame Marguerite..., par François de Belleforest Comingeois.* Paris, 1559.

6. *Le premier livre des vers de Marc Claude de Buttet Savoisien.* Paris, 1561, fol. 5 v° sqq.

posé d'avance un chant nuptial de longue étendue, consistant en une description fort détaillée du cortège (avec énumération de tous les personnages, en tête desquels marchait Henri II), un tableau animé des transports de la foule et une peinture fastueuse des réjouissances de la soirée. On sait comment l'accident du tournoi rendit impossibles ces réjouissances. Les noces princières furent expédiées hâtivement, sans pompe, pendant la nuit, et ressemblèrent plutôt, remarque un chroniqueur du temps, à des funérailles qu'à un mariage[1]. Buttet ne voulut pas perdre son poème. Il l'imprima à la fin de ses œuvres, sous ce titre dépité : *Epithalame aux nosses de... Em. Philibert, duc de Savoie et de... Marguerite de France... sur les triumphes qui étoient prêts à faire, sans la mort du Roi survenue*[2].

Dans cette sorte de concours poétique, la palme revient certainement à Grévin pour sa *Pastorale*[3].

« En ceste Pastorale, dit l'argument,... sont introduicts trois Pasteurs. Par Jaquet est entendu l'Autheur. Et par Collin, Nicolas Denisot conte d'Alsinois.... Et par Tenot est entendu Estienne Jodelle.... » Pour les deux premiers, des indications assez claires auraient empêché qu'on ne s'y trompât : allusions aux talents de Denisot comme dessinateur[4], au rôle qu'il joua ou crut jouer pendant le siège de Calais[5]; allusion aux premiers poèmes de Grévin[6] et mention d'Olympe[7]. D'autres noms de convention sont employés. On reconnaît Phlippot, berger espagnol, et Philbert, berger savoisien. Charlot désigne le duc d'Orléans (plus tard Charles IX), et Ysabeau Élisabeth. Quant à Margot ou Marguerite, Grévin, qui lui dédie le poème, l'appelle naturellement

1. Vieilleville, *Mémoires*, VII, 28.
2. Buttet, *op. cit.*, fol. 110 v° sqq.
3. 548 vers et 30 vers de dédicace.
4. I, 196, v. 21; 200, v. 4. Cf. I, 20, v. 1-2; 24, v. 28.
5. I, 196, v. 25-26.
6. I, 201, v. 8-14.
7. *Ibid.*, v. 4.
8. I, 195, v. 5; 212, v. 9. Cf. 204, v. 3; 211, v. 24.

« la Françoise Minerve[8] ». Protectrice attitrée des amis de Ronsard, elle a défendu « le Poète » (Grévin ne dit pas quel poète) contre

> une langue jazarde
> Qui d'un parler moqueur le pensoit effrayer[1];

souvenir évidemment de cette curieuse scène racontée mainte fois[2] : Marguerite imposant silence, en présence du roi, à Mellin de Saint-Gelais, qui s'amusait à lire, en les travestissant, des vers de Ronsard. Cette princesse, qui n'a pas voulu voir

> Des corbeaux enrouez croacer dans son temple[3],

continuera, une fois mariée, sa protection aux « bergers de France[4] ». On sait comment cet espoir se réalisa en ce qui concerne notre poète.

Le plan de la *Pastorale* est très simple. Jaquet, rencontrant Collin, apprend de lui le double hymen qui se prépare au village. Joie de Jaquet. Les deux bergers décident de chanter à tour de rôle cet heureux événement en s'accompagnant de leurs instruments rustiques. Ils s'asseyent sur l'herbe. Collin célèbre les mérites de Margot. Jaquet exalte les grâces d'Ysabeau (on n'a pas parlé de la beauté de Marguerite)[5]. Tenot survient. Il fait, lui aussi, l'éloge des deux fiancées, et après un dernier épithalame de Collin, tous les trois se rendent à la ville pour assister aux fêtes qui vont avoir lieu.

Les paysans de Grévin ont lu Virgile et s'en souviennent. Leur rencontre fait penser à celle de Mœris et de Lycidas. Ils se couchent « sous les saules branchus (*sub tegmine fagi*) rendants un ombre frais (*frigus opacum*)[6] ». D'autre part, ils abusent de

1. I, 193, v. 10-11.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 136 (note).
3. I, 193, v. 14.
4. I, 212, v. 27-29; 213, v. 1-2.
5. Cf. I, 208, v. 22-23.
6. I, 202, v. 6. Cf. I, 199, v. 8, « prendront l'ombrage frais ».

la houlette, du pipeau, du « flageol », de tout l'attirail de la bergerie artificielle, avec lequel contraste pittoresquement tel détail des mœurs du temps : les rubans qui attachent les « bourdons » des pasteurs ont servi de « jartières » à leurs maîtresses[1]. J'ajoute que dans cette bucolique laborieusement banale éclate çà et là une originalité involontaire, par le choix des détails descriptifs, où perce le sentiment de la nature, par une tendance au réalisme qui produit de jolis effets. Jaquet cherche des simples :

Ores il se courboit au travers d'un ruisseau,
Embrassant d'un costé le prochain arbrisseau,
Pour jusqu'en l'autre bord avecque sa houlette
Desraciner une herbe au fond de l'ondelette[2].

Absorbé dans ce travail, il ne remarque pas Collin sur l'autre rive. Celui-ci, pour attirer son attention, jette à ses pieds une motte de terre, et « l'eau du ruisselet » éclabousse son ami[3]. Enfin, quand arrive Tenot, les deux pâtres sont avertis de son approche en voyant se lever leur chien et en reconnaissant le sien qui bondit devant eux[4].

IV

Revenons à Jodelle. S'il ne s'agissait que de décider lequel des deux poètes l'emporte sur l'autre, la comparaison ne demanderait pas beaucoup de temps. Grévin laisse Jodelle bien loin par la qualité de l'exécution poétique. Mais rappelons-nous à quoi il mettait surtout son orgueil. Il se déclarait fier d'avoir le premier « voyagé en pays inconnu », d'avoir le premier donné à la scène

1. I, 210, v. 18-21.
2. I, 195, v. 5-8.
3. *Ibid.*, v. 15-17.
4. I, 207, v. 12-19

des œuvres de tout point françaises. Légitime ou présomptueuse, une telle prétention ne peut passer inaperçue. Nous devons voir sur quel fondement il l'établissait, et examiner s'il faut ratifier le jugement qu'il portait sur lui-même, et que personne n'a répété après lui. Tout d'abord distinguons la tragédie de la comédie.

Dans la tragédie, Grévin, je le répète, montre un talent supérieur à celui de Jodelle pour le fond comme pour la forme. Chez Jodelle, aucune action, aucune intrigue, aucune peinture des caractères. *Cléopâtre* ne nous offre qu'une élégie déclamatoire, divisée en actes, et terminée par le récit d'un messager pour nous apprendre la mort de la reine. Impossible de se tenir plus loin du précepte que formulera Voltaire en disant que « tout doit être action dans la tragédie[1] ». Le style, singulièrement négligé, plein de redites, alourdi de continuels remplissages, ne masque pas le défaut d'intérêt dramatique. Laharpe, dans un passage que j'ai déjà rappelé, après avoir cité quelques vers de Grévin, ajoute : « Il n'y a pas dans Jodelle un seul morceau de ce mérite ». Si Grévin ne pouvait se prévaloir que de la supériorité du langage, nous lui trouverions là un titre incontestable de gloire, mais un titre insuffisant, eût-il créé de toutes pièces le langage tragique, pour dire qu'il a créé la tragédie. L'absence de tout ressort dramatique chez Jodelle constitue une infériorité plus grave. Si l'action est l'âme de la tragédie, une tragédie sans âme peut-elle s'appeler une tragédie? Une déclamation sans intérêt peut-elle être considérée comme le premier modèle d'un genre qui ne vit que par l'intérêt? Si le théâtre en fût resté là, on eût vu, non des drames, mais seulement des tableaux dramatiques. Passons cependant sur ce grief. De Jodelle à Grévin, il se produit brusquement un progrès décisif, marquant une date dans notre histoire littéraire, et auquel Grévin songeait certainement lorsqu'il affirmait avec tant de netteté ses droits de novateur : le progrès de la versification. Jodelle ne savait trop quel mètre

1. Voltaire, *Commentaires sur Corneille. — Les Horaces.*

employer. Il cherchait. Le prologue de *Cléopâtre* est en vers de dix syllabes, à rimes masculines ou féminines indifféremment; l'acte I tout entier en alexandrins à rimes féminines; les actes II et III en vers décasyllabiques à rimes féminines et masculines se succédant au hasard; l'acte IV en alexandrins; l'acte V en décasyllabes, tous deux sans alternance des rimes. Seuls, les chœurs respectent cette alternance. Même incertitude dans *Didon* (qui du reste parut peut-être après *César*): une tendance à observer l'ordre des rimes, mais indécise, et des actes entiers en rime féminine. Ne rions pas de ces tâtonnements. Le goût de la bizarrerie ne les inspirait pas, mais la recherche des véritables bienséances de notre poésie. Pasquier avait donc raison de remarquer que Jodelle suivait, pour sa versification, « l'exemple de Marot... et la manière des anciens Poètes françois[1] ». Eh bien! cette « nonchalance », pour parler encore comme Pasquier, ce mépris de la distinction des rimes, Grévin les répudie dans sa tragédie. Les rimes masculines et féminines se succèdent régulièrement dans *César*. Nous verrons, quand nous parlerons de la versification des poésies de Grévin, l'importance qu'il attachait à l'observation de cette pratique, imposée par l'exemple de Ronsard, qui en fera bientôt une loi dans son *Art poétique*[2], et considérée désormais comme une obligation fondamentale de la prosodie. Voilà pourquoi Grévin se regardait comme le premier qui ait donné une tragédie française. Il ne se trompait pas : *Grévin est le premier auteur qui fit paraître une tragédie en vers français, ni imitée, ni traduite de l'antiquité, dans laquelle se trouve observée l'alternance des rimes masculines et féminines*. Donc, la tragédie de *César* montre réellement le premier modèle de la tragédie française. Veut-on maintenant la preuve que telle était bien la pensée de Grévin? Il nous en a fourni lui-même le commentaire. Relisons le *Discours sur le Théâtre* : « Je suis encores à voir tragédies et comédies françoises, disait-il, excepté celles

1. Pasquier, *Recherches de la France*, VII, 7.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 320.

de Médée et d'Hécuba, lesquelles ont esté faictes vulgaires et prises du grec d'Euripide ». Pourquoi ces deux exceptions? Grévin ne parle pas ici de l'*Hécube* de Lazare de Baïf, imprimée en 1550, à laquelle ne s'appliquerait pas ce que je vais dire. Je pense qu'il vise une *Hécube* de Guillaume Bouchetel, mentionnée par Du Verdier[1], représentée en 1549[2]. Nous n'avons pas cet ouvrage. Mais nous avons la *Médée* à laquelle il fait allusion, et qui est évidemment la *Médée* de La Péruse, jouée en 1554. Cette tragédie, Grévin la regarde comme *française*. Pourquoi ? Parcourez-la ; les rimes masculines et féminines se succèdent suivant une alternance rigoureuse. Voilà décidément le signe distinctif de la tragédie régulière. Seulement cette tragédie de *Médée*, régulière quant à la forme, n'est encore qu'une traduction.

Si nous voyons en Grévin, non pas un des fondateurs, mais à proprement parler le fondateur de la tragédie classique en France, il faut avouer qu'en ce qui concerne la comédie il paraît plus difficile de penser comme lui quand il se vante d'avoir apporté le premier modèle du genre. Ici, la question de versification n'intervient pas; Grévin mêle les rimes dans la comédie, considérée comme un genre inférieur. Par conséquent, il semble bien qu'on doive chercher dans *Eugène*, et non dans la *Trésorière*, le premier exemple, le premier embryon, si l'on veut, de la comédie de mœurs et de caractères. La comédie était née avant Grévin ; il a seulement guidé ses premiers pas. J'ajoute même que les idées dogmatiques de Grévin sur la comédie nouvelle se trouvent en germe chez Jodelle. Le prologue de la *Trésorière* rappelle celui d'*Eugène*, et, par exemple, le mépris affiché dans celui-ci pour les auteurs de moralités[3] se traduit dans celui-là en termes presque semblables. Mais, si Grévin ici n'a pas ouvert la voie, il lui reste la prééminence du talent. Le répéter n'est peut-être pas inutile. Grévin souffre d'un véritable préjugé de lettres. Parce

1. Du Verdier, V° *Guillaume Bouchetel*.
2. E. Faguet, *op. cit.*, p. 82.
3. Jodelle, éd. M.-L., I, 14, v. 19-20.

que l'effort qu'il fit, et avec succès, pour élever notre comédie française ne fut pas soutenu par ses successeurs, on ne tient aucun compte de cet effort, pourtant heureux. Chaque fois qu'on parle des origines du théâtre, on cite Jodelle. Prononce-t-on le nom de Grévin, c'est pour le mettre d'un mot au-dessous de Jodelle. Ses deux comédies passent pour de faibles copies d'*Eugène*. Je n'exagère pas; j'ai déjà cité l'opinion de M. Chasles relativement à la *Trésorière*; M. Lenient met les *Esbahis* sur le même plan : « Alix, dit-il, revit dans la Trésorière et dans l'Agnès des *Esbahis*: M. Guillaume n'est guère plus sot que son confrère du Pont-au-Change; l'abbé Eugène vaut le Protonotaire amoureux.... A peine citerait-on deux ou trois types qui offrent un certain mérite de nouveauté : le *messere* Panthaleone et le valet Julien [1].... » C'est entendu et admis, il n'y a pas à s'occuper de Grévin : voyez Jodelle. Sur ce point cependant. où, les modernes se montrent si tranchants, sur cet article de foi, veut-on savoir ce que pensaient les contemporains? Je prends un ouvrage du temps, auquel on reconnaît une grande autorité : l'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye (ouvrage publié en 1605, mais qui appartient au XVIe siècle, puisque nous savons qu'il fut commandé à l'auteur par Henri III sur la recommandation de Desportes). Vauquelin retrace l'origine de la comédie. Il avait assisté, il nous l'apprend lui-même [2], à la représentation de *Cléopâtre*, par conséquent à celle d'*Eugène*; il pouvait comparer Jodelle et Grévin. Quel jugement porte-t-il? Le théâtre, dit-il, eût continué d'appartenir aux Italiens... sans Grévin et Remy Belleau!

Mais les Italiens exercez d'avantage,
En ce genre eussent eu le laurier en partage,
Sans que nos vers plaisants nous representent mieux
Que leur prose ne fait cet argument joyeux....

1. C. Lenient, *La Satire en France ou la littérature militante au* XVIe *siècle*, 3e éd. Paris, 1886, t. II, p. 273.

2. Vauquelin de la Fresnaye, *Art poétique*, liv. II, v. 1035.

(*sans que* a ici le sens de *nisi*. La phrase veut dire : les Italiens eussent gardé le laurier, si des poètes français ne se fussent révélés plus habiles). Vauquelin ajoute :

> *Grevin nous le tesmoigne* : et cette Reconnue
> Qui des mains de Belleau n'agueres est venue[1].

La *Reconnue* de Belleau ne parut qu'après la mort de Grévin. Vauquelin ne mentionne même pas Jodelle. A ses yeux, le père de la comédie en France, c'est Grévin.

1. Vauquelin de la Fresnaye, *op. cit.*, liv. III, v. 105-108.

CHAPITRE IV

LES POÉSIES DE GRÉVIN

Les Poésies de Grévin sont très peu connues; pourquoi. — Analyse : I. Poésie descriptive et locale : la *Description du Beauvoisis;* l'ode à *La Fontaine du Pied-du-Mont.*— II. Poésie de circonstance et de cour : les *Regretz de Charles d'Austriche* : Grévin imité par Du Bellay; l'*Hymne à Monseigneur le Dauphin :* comparaison avec Baïf; le *Chant de joie de la Paix :* comparaison avec Ronsard; le *Proème.* — III. Poésie amoureuse : l'*Olimpe;* A. Les Sonnets. Caractères de cette partie de l'œuvre de Grévin communs à toute la poésie amoureuse de l'époque : pétrarquisme et humanisme. Caractère particulier : sincérité de la passion. B. Les petites pièces : *Chansons, Vilanesques, Baisers, Amourettes, Pyramide;* sensualité. — IV. Poésie satirique : la *Gélodacrye.* Trop sévèrement jugée par M. Lenient. — V. Poésie oratoire : les *Elégies.* — VI. Poésie lyrique : les *Odes.* — VII. Poésie gnomique : les *Emblèmes*, traductions de Sambucus et d'Adrien le Jeune. — VIII. Versification de Grévin; rime, métrique, licences. — IX. Poésies perdues (poésies latines).

« J'ay pris plaisir de tout temps à la poésie, laquelle m'a servi de ce que servent ordinairement les cartes, les dez et les estœufs à ceux qui s'y délectent et y passent le temps....[1] » Un passe-temps, un repos d'esprit, voilà tout ce que Grévin a demandé à la Muse, et tandis que Ronsard le félicite d'avoir su cultiver

La docte medecine et les vers tout ensemble[2],

il fait bon marché de sa réputation de poète et n'ambitionne d'autre renom que celui de médecin. Qu'on ne croie pas à une modestie d'auteur. Sa conduite est d'accord avec ses paroles. Une

1. *Second Discours sur l'Antimoine*, fol. 8. Cf. *Nicandre*, p. 9, v. 3.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 315, v. 15.

fois docteur, il ne publie plus de vers, sauf des traductions, et sauf un pamphlet contre Charpentier et le *Proème*, deux ouvrages dictés par l'intérêt du moment, tous deux anonymes. Malgré le grand succès de ses productions dramatiques, il n'écrit plus pour le théâtre. Quand il composera, à la fin de sa vie, les *Sonnets sur Rome*, il négligera de les faire imprimer.

Bien des motifs peuvent expliquer ce dédain d'un poète pour la poésie : sa rupture avec Ronsard, une vie agitée, les exigences d'une profession où d'ailleurs il excella, peut-être aussi quelque déception dans l'attente d'une récompense qu'il espérait recevoir en haut lieu, et qui ne vint pas [1]. Surtout il faut tenir compte de deux traits particuliers de son caractère. Tout d'abord, il avait une tournure d'esprit très positive, et pour trancher le mot, il aimait l'argent. Il était né pauvre ; je ne lui reproche pas d'avoir craint la misère ; je constate que sous le nom de Jaquet, dans la *Pastorale*, il s'est exprimé assez crûment sur les nécessités pratiques de la vie et le peu de secours que les poètes trouvent chez Apollon pour éviter l'hôpital. Écoutez ces vers où passe comme un souvenir de la VII[e] satire de Juvénal :

Voyla pourquoi, Collin, je cherche le moyen
Par un meilleur estat de m'acquerir du bien,
A fin que quelque jour la subite venue
Et le faible pouvoir de mon aage chenue
Ne me face povret au double chanceler.
J'apercoy mon printemps si subit escouler,
Que s'il m'eschappe un jour sans apprendre une chose
Qui soit à mon profit, de cinq je ne repose [2].

Un sentiment plus intime le guidait aussi, un scrupule religieux. Olympe ou rien, avait-il dit. Les austères principes du calvinisme devaient le gêner un peu pour Olympe, et pour l'Olympe bien davantage. Tout cela sentait son paganisme. La

1. I, 197, v. 15-29; 198, v. 1.
2. I, 198, v. 2-9.

religion réformée n'éprouvait que défiance méprisante à l'égard des voluptueuses influences de l'antiquité. Qui s'y abandonnait devenait suspect. Calvin n'était pas tendre pour ces Nicodémites, comme il les appelait, sujets du Christ enclins à un reste d'attachement à l'idolâtrie. Ne fallait-il pas ramener le christianisme à ses origines? Les premiers chrétiens sacrifiaient-ils aux Muses? Comment concilier le Prêche et le Parnasse, la Bible et Tibulle, Debora et Glycère? C'est très bien, s'écriait Florent Chrestien à propos de l'*Olympe*, mais il faut faire mieux et plus sérieux :

Magna illa certè, non tamen hæc satis,
Superque magna; desine mollium
Tandem, Grevine, quæso, amorum et
Parva modis tenuare magnis[1].

Aussi Grévin n'a-t-il jamais vanté ses poésies. Contre Launay, il a défendu la poésie en général, non la sienne. Parle-t-il de ses vers, c'est pour s'en excuser, comme nous avons vu dans l'épître à Jean de Gorris : ce sont là des *juvenilia*, folies qu'on doit passer à un écolier; il était alors « mal caut et sage ». Nulle vanité d'écrivain, nulle importance attribuée à ces effusions d'amoureux, l'éloignement de l'auteur, et, je le répète, l'excommunication littéraire dont le frappa le chef de la Pléiade, autant de causes qui expliquent le peu de notoriété des poésies contenues dans les deux volumes de 1560 et de 1561-62. Les contemporains oublièrent vite des œuvres que l'auteur semblait avoir oubliées lui-même. Elles sont arrivées jusqu'à ce jour sans avoir attiré l'attention de la critique littéraire. Et pourtant ces œuvres de jeunesse mériteraient à elles seules de sauver de l'oubli le nom de Jacques Grévin.

1. II, 221.

I. — *Poésie descriptive et locale*

Les sujets locaux l'inspirèrent d'abord. La *Description du Beauvoisis* parut dans son premier recueil de poésie (*Les Regretz de Charles d'Austriche*, etc.). Cette pièce[1] de ses débuts était déjà rare autrefois. Loisel, qui la mentionne, déclare n'en parler que par ouï-dire : « J'ay entendu qu'il avoit aussi composé un Poème auquel il célèbre son pays de Beauvaisis ; mais je ne l'ay point veu[2] ». Ce petit ouvrage peut plaire, comme le remarque Goujet, par la naïveté des détails.

Dans un exorde solennel, l'auteur invoque les Muses et parle pour la postérité. Comment ne pas se sentir pénétré de l'importance des faveurs dispensées par la nature à ce riant pays :

le doux serain des cieulx,
Les bois, les eaux, contentement des yeulx,
Le vert des prez, la vigne en abondance[3]....

Tout pays a ses admirateurs, surtout parmi ceux qui y sont nés ; les moins pittoresques trouvent qui les chante. Mais les éloges de Grévin ne sembleront pas excessifs à qui connaît la région qu'il décrit. Il faut avoir parcouru cette aimable contrée, avoir visité, par exemple, entre Clermont et Creil, cette *Vallée dorée*, arrosée par la Bresche, pour comprendre l'enthousiasme des écrivains locaux, depuis Jean Binet, auteur, paraît-il, d'une description du Beauvaisis en vers latins[4], jusqu'aux modernes[5]. Aucun aspect grandiose, mais partout des sites gracieux. C'est bien là, dans ce climat tempéré et avec cet horizon moyen, le

1. 140 vers décasyllabiques.
2. Loisel, *Mémoires des pays, villes; comtés et comtes... de Beauvais et Beauvaisis.* Paris, 1617, p. 229.
3. *Descript.*, v. 11-13.
4. Voir *Annuaire... du département de l'Oise*. Beauvais, 1858, p. 107.
5. J. Cambry, *Description du département de l'Oise*. Paris, 1803, t. I, p. 306.

type de ce pays de France « que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent, et qu'enveloppe un ciel si doux[1] ». La description de Grévin reste toujours exacte. Ici et là, une plaine fertile et « Cérès undoiante » alternent avec des prés « en mille couleurs », où la fleur des champs forme un brillant tapis. Si Grévin ne se soucie pas de noter, comme Loisel[2], le caractère des habitants, il anime le paysage en le peuplant de divinités païennes :

Dedans ces prez, en simples vertugades,
Au doux printemps vous verriez les Dryades[3]....

et ces vertugades mêmes ne déplaisent pas : elles rappellent les tableaux du temps, qui nous montrent les personnages de l'Écriture ou de l'histoire avec le pourpoint tailladé et la fraise à l'espagnole. C'est d'ailleurs un trait que Grévin, encore dans la période de l'imitation, emprunte à Ronsard[4] : de si jolies choses peuvent servir deux fois. La région offre aussi d'autres avantages que la fréquentation de ces êtres mythologiques, car

... En julet que la chaleur des cieux
A faict jaunir tous ces prez tant heureux,
Vient le faucheur qui tout l'herbe moissonne,
Puis le bourgeois qui pour l'argent la donne[5].

Des bois touffus et l'épaisse forêt de la Neuville, ou forêt de Hez, comme on l'appelle plus communément aujourd'hui, protègent le pays contre l'ardeur du soleil « lors que Phébus s'accompaigne du chien[6] », et surtout contre les vents du Nord,

Quant Aquilon, impetueux soufleur,
Rase le champ et faict noircir sa fleur[7].

1. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques; Histoire de Jacques Bonhomme.*
2. Loisel, *op. cit.*, p. 26.
3. *Descript.*, v. 73-74. Cf. v. 80.
4. Ronsard, éd. P. Bl., I, 36, v. 16; 83, v. 27.
5. *Descript.*, v. 81-84.
6. *Ibid.*, v. 91.
7. *Ibid.*, v. 93-94.

Deux rivières, le Thérain et la Bresche, traversent la contrée et « s'esgayent sur la plaine ». Grévin décrit leurs cours capricieux. Ailleurs, il conjure les Muses de venir s'ébattre sur leurs rives[1]; plus tard, il leur adressera un sonnet[2]. Il aime surtout la Bresche,

De saulles vertz ayant fidelle escorte[3],

qui coule auprès de la maison paternelle et fut témoin de ses premières années[4]. Près de Creil, elle se jette dans l'Oise, qui reçoit ensuite le Thérain. Ici, Grévin devient idyllique; sa rivière

Faict avec Oize un accord plus qu'heureux,
Pour aller veoir Terain son amoureux,
Qui dans les prez un peu plus bas l'attent,
Pour la baisant rendre son cœur content[5].

Cultures généreuses, coteaux ombreux, fraîches vallées, forêts aux dômes opulents, rivières au cours à la fois nonchalant et laborieux, ce ne sont pas encore tous les agréments du Beauvaisis : il en reste un que le « patrial amour » de l'auteur n'a garde d'omettre :

Es bois le cerf, es tailliz le gibier,
Es doulces eaux poisson snr le gravier[6].

Sur ce dernier point, le témoignage des contemporains confirme celui de Grévin. Claude Binet a fait un poème, dédié à Ronsard, sur les truites du Thérain[7], et Papire Masson écrit

1. *Hymne au Dauphin*, v. 347-348.
2. I, 18.
3. *Descript.*, v. 35.
4. *Ibid.*, v. 45-48. Cf. I, 18, v. 3-4; 185, v. 23.
5. *Ibid.*, v. 49-52.
6. *Ibid.*, v. 14-15.
7. Voir le poème intitulé *La Truite*, dans *Les Plaisirs de la Vie rustique et solitaire*, par Claude Binet, Paris, 1583. Cf. Loisel, *op. cit.*, p. 221.

dans sa minutieuse description : « *Hi duo fluvioli* (les deux bras supérieurs du Thérain) *concurrunt atque confluunt, et aquas suas permiscent, abundantque troctis et cancris*[1]. »

Enfin, les villes : Beauvais et Clermont. Grévin vante leur situation, celle de Clermont surtout, car il ne dit qu'un mot de Beauvais, et cet éloge du Beauvaisis est en somme un éloge du pays clermontois. Mais, hélas! ici nous n'avons plus affaire aux divinités mythologiques ; nous trouvons les hommes, avec leurs passions, leurs rivalités mesquines (je parle, bien entendu, de Clermont au XVIe siècle), et tout le mal qu'ils se donnent pour éviter de passer en paix les quelques années qu'ils ont à vivre :

Païs beneit, et ville plus heureuse,
Si dedans toy discorde malheureuse
N'eust espandu la couppe de Pandore[2]....

Cette conclusion attristée fait songer à la description antithétique que La Bruyère tracera de la petite ville[3], si séduisante lorsqu'on la voit de loin « comme peinte sur le penchant de la colline », si déplaisante quand on y pénètre, et qu'on fait connaissance avec les querelles, la méchanceté, la médisance, et, pour parler comme Grévin, la « rongeante jalouzie » de quelques-uns de ses habitants.

Au bas de Clermont jaillit une source qui verse à la rivière prochaine le tribut d'un clair ruisseau. Grévin a chanté la *Fontaine du Pied-du-Mont*. Dans cette pièce, qui figure parmi ses *Odes*, on doit voir un de ses premiers essais : il y fait allusion à un amour qui semble avoir précédé celui d'Olympe[4]. Il

1. Papire Masson, *Descriptio fluminum Galliæ*. Paris, 1618, p. 321. Cf. Loisel, *op. cit.*, p. 24.
2. *Descrip.*, v. 125-127.
3. La Bruyère, *De la Société et de la Conversation*, 49-50.
4. I, 182, v. 5-8.

suffit de constater la faiblesse de cette composition. Que l'auteur ne sente pas, comme le poète moderne, tout le charme

d'une eau qui chemine
A flots purs sous le frais lilas[1],

cela pour son époque n'a rien qui puisse surprendre. Mais les idées manquent vraiment trop d'élévation. Horace savait gré à la fontaine de Bandusie de désaltérer les troupeaux. Grévin ne songe qu'à remercier son onde clermontoise des services qu'elle lui rend quand il a soif ou qu'il veut se baigner. Il rapporte en termes obscurs une origine fabuleuse de la fontaine. Il emploie un style plat et maniéré. Il abuse (défaut qu'il évitera par la suite) des diminutifs à la mode : « ma petite ondelette, ma petite fontainette ». Il risque « l'onde chasse-brasier. » Il imite Ronsard[2], sans égaler son adresse. Il se montre toutefois poète dans le goût de l'époque, quand il voit le chœur des Muses se jouer dans cette retraite :

Lon oit aussi sur tes eaux,
Gazouillant dans les ruisseaux,
Souvent les sœurs Castalides,
Souvent les neuf Libetrides
Se promener à loisir
Et y prendre leur plaisir,
Arrondissant leurs carolles
Souvent sur tes rives molles[3].

On n'en finirait pas si on voulait relever dans Ronsard et ses contemporains tous les passages de cette sorte. Aux hommes de la Renaissance, la nature apparaissait comme peuplée par les divinités antiques[4]. Surtout ils considéraient les sources comme

1. Béranger, *Les Hirondelles.*
2. Ronsard, éd. P. Bl., II, 148-149; 343-349.
3. I, 184, v. 3-10. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., II, 208, v. 13-16.
4. Voir de beaux vers de Jodelle, éd. M.-L., II, 116, v. 25-27.

le séjour favori des neuf sœurs, et ils ne s'en approchaient pas sans un peu de cette émotion religieuse qui saisissait le poète ancien : *puro de fonte sacerdos*[1].

II. — *Poésie de circonstance et de cour*

Les *Regretz de Charles d'Austriche empereur, cinquiesme de ce nom*[2], imprimés en tête de la *Description du Beauvoisis*, furent composés ou du moins terminés après celle-ci. Le privilège pour l'impression des deux poèmes remonte à février 1557, mais les *Regretz* parlent de la prise de Calais (janvier 1558) ; Grévin dut les achever à cette date, que porte du reste l'épître dédicatoire. Il ne faut pas nous attendre à ce que le Charles-Quint de Grévin parle de l'empire et de la vanité du pouvoir souverain avec l'emphase brillante que l'auteur d'*Hernani* prêtera à don Carlos, ni à ce qu'il déplore les amertumes de son déclin avec la grâce un peu mignarde qu'Alfred de Musset, dans une pièce peu connue, attribuera à son *Charles-Quint au monastère de Saint-Just*[3]. Du moins son monologue ne manque pas d'intérêt, sans mériter les éloges hyperboliques de l'ami inconnu qui s'écrie (dans une pièce latine signée I. D. T.) :

Media, Persis, Arabs, Hebræi, cedite Graii;
Vincit Jacobus Grævinus eloquio....

Le discours de l'empereur est aussi un chant du cygne :

Sur le sablon, pres la rive escumeuse,
Le cigne blanc, prochain de mort hideuse,
Sentant le traict dont sa vie est attainte,
Pour tout soulas soupire une complaincte[4].

1. Properce, III, 1. Cf. Baïf, éd. M.-L., V, 161, v. 15-20.
2. 412 vers décasyllabiques.
3. A. de Musset, *Œuvres posthumes*.
4. *Regretz*, v. 1-4.

Ainsi fait l'empereur Charles « au recluz hermitage », c'est-à-dire au monastère de Saint-Just. Il repasse sa vie. Ce qui cause ses regrets, c'est d'abord le remords qu'il éprouve pour les moyens déloyaux qu'il a mis plus d'une fois au service de sa politique, « mille bouccons et mille trahisons[1] », et la félonie de sa conduite en mainte circonstance. Il s'accuse de son ambition. J'ai trop voulu, dit-il, « prendre du mien et d'autrui davantage[2]. » L'âge, la fatigue, la désillusion ont vengé la France :

> Prenez, François, ce tardif repentir
> Pour tous les maulx que vous ay faict sentir[3].

Mais ce qui désole surtout l'empereur, c'est le souvenir des défaites que lui a infligées le roi François, « l'Hercule François »,

> Devant lequel *sa* plus grand' gloire fond
> Comme au soleil les neiges sur un mont[4],

et le vieux monarque redoute que le roi Henri, « vangeur de ses ayeulx », ne fasse subir de nouveaux désastres à son fils, entre les mains de qui il semble craindre que le sceptre d'Espagne ne se trouve trop pesant. Metz a résisté. Renty a été fatal aux Impériaux. Vaincus à Saint-Quentin, les Français ont repris Calais, succès qui compense aux yeux de l'empereur la défaite de Montmorency et de Saint-André : et c'est bien ainsi, en effet, que l'opinion publique avait jugé en France les deux événements[5]. Pour finir, une invocation :

> O terre, ô ciel, recepvez ces douleurs,
> Terre arrousee au ruisseau de mes pleurs,

1. *Regretz*, v. 28.
2. *Ibid.*, v. 158.
3. *Ibid.*, v. 39-40.
4. *Ibid.*, v. 313-314.
5. Cf. Baïf, éd. M.-L., II, 148; Du Bellay, éd. M.-L., I, 310.

Ciel resonnant cette triste complaincte,
Terre qui feuz de sang si souvent taincte,
Engloutissez ceste vie esplouree[1]....

Cette courte péroraison, terminée par une prière à la pitié divine, emprunte à la nature du sujet quelque chose d'assez mélancolique. Du Bellay a écrit une poésie intitulée *Les Tragiques Regrets de Charles V, empereur*[2], qui ne parut qu'après la mort de l'auteur, parmi ses œuvres inédites que publia Guillaume Aubert en 1573-74. Nous pouvons même conjecturer avec quelque vraisemblance la date de ces *Tragiques Regrets*. Il en existe une copie dans la curieuse collection des pièces manuscrites que nous a conservée Rasse Desneux[3]. Par sa place dans le recueil, la poésie de Joachim appartiendrait à l'année 1560. Visiblement, il a voulu refaire le travail de Grévin : mêmes développements, même emploi du vers de dix syllabes. Si la facture est plus ferme que chez Grévin, les idées ont moins de grâce et d'abandon, et, par exemple, cet appel final aux dieux du paganisme rend moins touchante la conclusion du discours :

Dieux immortels qui tenez en vos mains
Tout le bonheur et malheur des humains...
Astres luysant sur les nativitez,
Et vous d'enfer les basses déitez,
Voyez la fin de ma grandeur esteincte,
Et de vos pleurs accompaignez ma plaincte[4].

Le 24 avril 1558, on célébra à Notre-Dame, au milieu d'une grande pompe, le mariage du dauphin François et de Marie

1. *Regretz*, v. 403-407. Cf., comme coïncidence curieuse, la conclusion du discours dans Musset :

O terre ! reçois-moi ; car je te rends ma cendre.
Je vins nu de ton sein ; nu j'y vais redescendre.

2. Du Bellay, éd. M.-L., II, 144-149.
3. Bibliothèque nationale, *manuscrits*, *fonds français*, n° 22562, p. 231-234.
4. Du Bellay, éd. M.-L., II, 149, v. 19-26. Cf. : *La Paix venue du Ciel... avec le Tombeau de l'empereur Charles V, par Guill. Des Autelz, gentilhomme Charoloys.* Anvers, 1559. (Le *Tombeau* se compose de 12 sonnets).

Stuart. Cet événement fournit à Grévin l'occasion d'un *Hymne à Monseigneur le Dauphin, sur le mariage dudict Seigneur et de Madame Marie d'Estevart, Royne d'Escosse.* En tête de l'opuscule, un certain Gourdrit (?) d'Amiens, *Gourdritius Samarobrinensis*, sur lequel je n'ai pu avoir aucun renseignement, adresse des vers latins à l'auteur. Il le compare à Marot. Pour le coup, l'éloge manque de justesse. Rien de moins marotique que cette pièce où Grévin aborde le genre relevé. Titre et sous-titre donnent déjà tort à Gourdrit. C'est un Hymne, et ce sont des « vers héroïques ». Dans cet « avorton de son commencement [1] », Grévin emploie pour la première fois l'alexandrin [2].

Mettons-nous à la place d'un poète du XVIe siècle qui doit célébrer l'union d'un prince et d'une princesse. Peut-il lui venir une meilleure idée que le souvenir des noces de Pélée et de Thétis? Sur les époux eux-mêmes il dira peu de chose; un fils de France qui n'a pas encore fait parler de lui, une princesse étrangère, âgée de seize ans, matière infertile et petite. A propos de Pélée, il vante surtout son père et ses aïeux, parmi lesquels il comprend même Charles Martel [3] ! Il chante aussi la famille de la princesse écossaise. Il n'insiste pas, comme Catulle, sur la descendance future de Pélée. Bien lui en a pris. Catulle prédisait à coup sûr. Aucun Achille ne devait naître de François II.

Les premiers vers rappellent la fable antique : *Nunc gravis arbor erat; hærebat in arbore Peleus* [4]... On nous montre Pélée « accolant » la déesse,

Comme le lierre au bois, sur un chesne guidé,
Embrasse le gros tronc de vieillesse ridé [5].

1. *Hymne*, v. 806.
2. 836 vers.
3. *Hymne*, v. 822.
4. OVIDE, *Métamorph.*, XI, v. 244.
5. *Hymne*, v. 9-10.

Tous les dieux s'assemblèrent en cette journée. Ainsi doivent-ils faire encore, heureux de voir

> Nostre regne embelli croistre de mieux en mieux,
> Et fleurir comme un lis dans l'herbe verdoyante,
> Aupres de qui boullionne une source ondoyante[1].

Grévin convie d'abord Saturne, père des dieux, et Jupiter « grand-maistre du bancquet », que Diane accompagnera. Mars viendra avec Bellone, dont la présence rehaussera l'éclat de la fête comme celle des dames dans un tournoi, quand les combattants échangent de terribles coups au bruit des fanfares, « le vent guidant le son à mi-chemin des cieux[2] ». Enfin sont convoqués le « harpeur Phébus » et les Muses, qui ne voudront plus d'autre séjour que la France. Grévin les salue de tous les titres qu'il puise dans son érudition. Ce passage archaïque ne semblerait-il pas emprunté à tel poète moderne, dont l'inspiration *parnassienne* n'a pas craint le reproche d'archaïsme?

> O toy, divin troupeau, race de Jupiter,
> Filles de Terre et Ciel, deesses Thespiades,
> Nourrisses de tous artz, Chastes, Cytheriades,
> Aonides, les sœurs du Dieu tant honoré
> Pour estre l'œil des cieux, filles au crin doré,
> Princesses des chansons, Pymplees, Castalides,
> Libethrides, Doulceur, Dames, Hippocrenides,
> Venez toutes icy[3]....

Chaque Muse se voit invoquer à son tour, car de chacune Pélée apprendra quelque chose. En même temps, le poète appelle ces demi-divinités, compagnes des Muses :

> Nymphes Dryades,
> Oreades des montz, et vous Amadryades...
> Apportez les senteurs que le printemps ameine[4].

1. *Hymne*, v. 26-28.
2. *Ibid.*, v. 263.
3. *Ibid.*, v. 364-371.
4. *Ibid.*, v. 533-534; v. 537.

On pense bien que Grévin se garde d'oublier Vénus, qui aura près d'elle Cupidon, lascif « comme un poullain folet » (dont il décrit les ébats avec une verve naïve), et les trois Grâces. Que Vénus dispense ses faveurs à l'épouse. « Elle est Royne des eaux dont tu as prins naissance[1] », s'écrie le poète dans un vers dont la pompe fait penser au vers célèbre de Racine : « Souveraine des mers qui vous doivent porter[2] ». Enfin Mercure fournit l'occasion d'un développement géographique.

Il s'en faut que cette énumération mythologique, qui remplit la première partie de l'hymne, semble fastidieuse. D'abord on y rencontre d'intéressantes digressions : des allusions aux événements de la guerre récente[3], à la protection accordée aux lettres par le roi et par sa sœur, la princesse Marguerite, appelée, bien entendu, Pallas[4]; à la découverte de l'Amérique[5], à la puissance du souverain d'Abyssinie et à son attachement à la foi chrétienne[6]. Puis, Grévin nous donne des indications sur ses amitiés et ses préférences littéraires. Il cite d'abord Ronsard :

L'un dans le Vandomois sanglotant son martyre,
Apres avoir premier fredonné sur la lyre
Les Odes costoyant la grace du Thebin[7]....

puis Tahureau, Daurat, qu'il appelle, par un jeu de mot facile, « le Limosin duquel les vers sont d'or », enfin

Jodelle, du Bellay, Baïf, Tagault encor',
Le bien dire desquelz si doctement resonne
Que leur bruit emplumé tous les autres etonne[8].

Barthélemy Tagault, dont le nom survient en si bonne société, n'a

1. *Hymne*, v. 588.
2. Racine, *Mithridate*, I, 3.
3. *Hymne*, v. 53-54; v. 757-760.
4. *Ibid.*, v. 61-70.
5. *Ibid.*, v. 263.
6. *Ibid.*, v. 616-618.
7. *Ibid.*, v. 517-519.
8. *Ibid.*, v. 332-334.

pas laissé trace bien profonde. Il subsiste de lui un petit poème sur *Le Ravissement d'Orythie* (Paris, 1558), sorte de dilution en douze cents vers d'un épisode du VI[e] livre des Métamorphoses d'Ovide. Il compta parmi les amis de la Pléiade. Ronsard le nomme, et avec éloge[1].

Mais ce qui rend attachante la lecture de l'Hymne, c'est l'agrément poétique des images, des comparaisons, des tournures, en un mot les qualités d'un style très estimable pour le temps. Voici la sollicitude de la perdrix pour ses petits, marquée en traits légers que La Fontaine n'eût point trouvés naïfs :

Ainsi que la perdrix alors qu'ayant trouvé
Pasture pour donner à ceux qu'elle a couvé,
Les huchant tous epars au travers d'une avoine,
Au premier son de bec les amasse sans peine[2]....

Voici de l'harmonie imitative. On verra les géants

ecachez comme ecorce
Soubz le tranchant d'un bois, lequel fondant de hault,
Levé par le moulin qui lui baille le sault,
N'arreste gaire à rompre et rediger en pouldre
L'abit d'un gros noyer que lon lui baille à mouldre[3].

L'ordre de l'univers inspire cette comparaison dont le mouvement mérite l'attention : la période, suspendue au vers antépénultième par une césure au dixième pied, offre l'exemple d'une construction familière à la poésie de nos jours :

Comme on voit l'ouvrier à sa soye attentif,
Pour estre en la tordant de la rompre craintif,
Prendre une rouë au poing de trois cens la plus grande,
Qu'il tourne à son loisir comme l'œuvre demande,

1. Ronsard, éd. P. Bl., V, 368, v. 9; VI, 173, v. 22.
2. *Hymne*, v. 81-84; *Hucher*, appeler.
3. *Ibid.*, v. 210-214. *Ecaché*, terme picard; voy. J. Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*. Paris, 1851, p. 376. Cf. *Nicandre*, p. 17, v. 24.

Subit faire ebranler à ce seul mouvement
Ores l'une plus fort et l'autre lentement,
Ainsi dedans le Ciel ta prudence divine
Soubz le cercle legier tous les Astres demeine,
Faisant premierement cheminer à loisir
Cil que tu as voulu pour ton honneur choisir,
Puis les autres apres, les uns de grand' vitesse,
Les autres pesamment comme plus grands, si est-ce
Que tous en leur carriere accordent tellement
Que telz peuvent durer perpetuellement[1].

Je cite, pour terminer, les vers consacrés par Grévin à ces jeunes filles de son pays qu'il a appelées ailleurs « tout l'honneur du séjour clermontois[2] ». Il ne serait ni picard, ni de son temps, s'il craignait à l'occasion une pointe de gaillardise :

Soubz le crespe menu un tetin fretillart
Se pleinct secrettement d'estre attendant trop tard,
Et semble à qui le voit les bras au pere tendre[3]....

Suit un gracieux tableau, qui renferme un joli vers :

C'est plaisir de les veoir en un rond assemblees,
Soit que d'un canevatz rendent les troux remplis
De diverses couleurs, ou facent mille plis
Sur la toille emaillee en mainte et mainte ouvrage.
Rien d'entre elles ne sort qu'amour et mariage.
L'une se mocquera de quelque mal apris
Qui aura vainement son amour entrepris... etc.[4].

Qu'elles méditent les bons avis par lesquels Grévin interrompt leur babillage : il leur conseille de se méfier des apparences, de ne pas se laisser prendre au « velours » et à « l'appast de grand rebras de soye », avec lesquels de beaux parleurs cherchent à les

1. *Hymne*, v. 107-120.
2. II, 254, v. 1.
3. *Hymne*, v. 485-488.
4. *Ibid.*, v. 492-498.

séduire, tel l'oiseleur tendant ses engins près d'une haie, « et tapi comme un chien sur le bord d'un terrier[1] ».

Dans la deuxième partie de l'Hymne, la mythologie règne sans partage. Avec Vulcain arrivent « Stérope et Piragmon et Bronte »; avec Saturne « Inon et Mélisert ». Et ainsi du reste. Ce n'est plus un chant nuptial, c'est une théogonie. Malgré cette inégalité, des bizarreries et des incorrections[2], cet essai de Grévin donnait déjà plus que des promesses. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les vers que le même événement a suggérés à un membre de la Pléiade. Baïf a chanté *Le mariage de François Roy-dauphin et de Marie Roine d'Écosse*[3]. Les deux pièces ne se ressemblent ni comme conduite ni comme style. Baïf montre plus d'adresse; son œuvre vaut mieux en tant qu'épithalame. Au lieu d'un cours de mythologie, nous avons une description du cortège royal et une énumération des personnages qui le composent. De là une place toute naturelle pour la flatterie, dont bonne part revient aux Guise, qui triomphaient en ce jour et dotaient les Valois d'un trône. Baïf n'oublie pas de parler de la beauté de l'épouse, beauté célèbre, que Grévin a tort de passer sous silence. Mais si l'on fait abstraction des circonstances, tout le mérite poétique se rencontre chez celui des deux poètes qu'on ne cite jamais. Les vers de Baïf ne contiennent qu'une froide invitation à l'allégresse générale, un banal *nunc pulsanda tellus*, d'où la richesse de langage, la fougue et l'abondance imagée de Grévin sont absentes.

Les événements de 1559 inspirèrent à notre auteur un *Chant de joie de la Paix faicte entre le roi de France Henri II et Philippe roi d'Espagne*. Ronsard, la même année, dédia au roi son

1. *Hymne*, v. 509.
2. Mauvaises rimes : v. 23-24; v. 305-306; licences : v. 682; v. 712; vers faux : v. 184; v. 255; v. 657; v. 722.
3. Baïf, éd. M.-L., II, 323-328.

poème sur *La Paix*[1]. Laquelle de ces deux œuvres parut la première? L'intérêt de la question, on va le voir. Sans chercher à la résoudre, je remarque seulement que Grévin dut composer sa cantate très peu de temps après le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril); le privilège de l'imprimeur porte la date du 8 avril. Plus tard, l'auteur inséra le *Chant de joie* dans ses odes sous ce titre plus simple : *Sur la Paix faicte l'an* 1559[2], avec de légères variantes d'orthographe et un simple changement : deux vers modifiés dans l'ode pour louer comme auteurs de la paix Montmorency (qui fut plutôt un des auteurs de la défaite) et « les princes lorrains[3] ». Ce trait, absent dans le *Chant de joie* et emprunté certainement à *La Paix* de Ronsard[4], prouve-t-il que Ronsard n'ait donné *La Paix* qu'après le *Chant de joie*? Au fond, je croirais plutôt le contraire, et que *La Paix* précéda à la fois le *Chant* et l'Ode. En tous cas, les deux dithyrambes expriment les mêmes idées, parfois dans les mêmes termes : bienfaits de la paix; fin des cruautés[5]; les amours renaissent; des aubades au lieu du bruit des batailles[6]; plus d'embuscades, sinon à la chasse[7], et le commerce va refleurir[8]. Malheur à qui ramènera les maux de la guerre[9]!

Pour le style, Grévin n'a pas l'avantage. Son petit vers de sept syllabes manque de l'ampleur que revêt l'alexandrin de Ronsard. Là où deux vers suffisent à celui-ci, il faut toute une strophe à

1. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 216-224. Cf. Le *Chant Pastoral de la Paix* de Remy Belleau, qu'il remania en 1572, pour l'appliquer aux trêves conclues entre les catholiques et les protestants. Voir Remy Belleau, éd. M. L., I, 189-193, et les notes. Cf. aussi *La Paix venue du Ciel*, de G. des Autels. Paris, 1559.

2. I, 135-145.

3. I, 144, v. 15-16.

4. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 223, v. 20.

5. I, 140, v. 29; 141, v. 1-3. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 220, v. 5-6.

6. I, 138, v. 11-20; 139, v. 2-11; 140, v. 23-25. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 221, v. 1-2.

7. I, 139, v. 22-27. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 221, v. 5-7.

8. I, 140, v. 13-18. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 220, v. 26.

9. I, 142, v. 15-29; 143, v. 1-25. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 224, v. 1-6.

Grévin. Je prends comme exemple ce qui a rapport au commerce. Ronsard a dit simplement :

Les navires sans peur dans les hâvres abordent;
Avec les estrangers les estrangers s'accordent.

Grévin :

Les marchands pourront sans crainte
Voyager, et sans contrainte
Trafiquer à l'estranger,
En une estrange province
Avec un estrange prince
Leur marchandise eschanger....

Autre exemple : les amoureux concerts. Ronsard :

On n'oit plus les canons horriblement tonner,
Mais *la lyre et le luth* doulcement resonner
Aupres de l'amoureuse....

Grévin :

Au lieu de croiser les piques
Pour les querelles antiques,
Et de courrir à l'assault,
Au lieu d'armets et cuirasses,
De coustelats et de masses
D'une surprinse en sursault,
Sur le lut et sur la lyre
Lon s'essayra de bien dire,
Sur un esclatant haubois
Lon contrefera la voix[1].

1. Du moins, Grévin évite la fausse grandeur. On a cherché dans les plaidoiries de certains avocats du XVIIe siècle l'origine des périodes ridicules de l'Intimé dans les *Plaideurs*. Sait-on d'où vient le fameux passage : Avant la naissance du monde?... Particularité inédite (tant on connaît peu Ronsard lui-même!), il est pris presque mot à mot

Mais Ronsard fait preuve de plus de sens politique que Grévin. Celui-ci dit bien que les conditions des traités récemment signés valent mieux que des victoires. Juste ou non, cette opinion sur la paix qu'il célèbre se trouve en situation et convient à son dessein. Mais la diplomatie personnelle du roi et la clause incontestablement avantageuse qui conservait Calais à la France, voilà ce qu'il fallait mettre en lumière, et Ronsard se garde d'y faillir. Grévin ne sait pas encore flatter. Il va apprendre.

Le 1er janvier 1567, Robert Estienne, ne sachant, dit-il, quelles étrennes présenter « à la Royne de France, Mère du Roy », lui dédiait un opuscule en vers intitulé : *Proème sur l'histoire des François et Hommes vertueux de la maison de Medici*[1]. Ce compliment poétique ne portait pas de nom d'auteur. Robert Estienne déclarait n'avoir aucun renseignement à ce sujet, et tenir d'un de ses amis la copie de l'ouvrage. L'auteur, c'était Grévin, et, bien entendu, l'imprimeur ne l'ignorait pas. Aux autorités que j'ai rapportées sur ce point (dans la Bibliographie), il faut ajouter le témoignage de Colletet : « Il composa encore un poëme intitulé Proème... en faveur de la reyne Catherine, femme du roy Henri second. Quoique le nom de Grévin n'y soit pas, si est-ce que je sçay par tradition que c'est une véritable production de son esprit ». Entouré d'ennemis, prévoyant les tempêtes prochaines, Grévin cherchait l'abri du plus haut patronage. Il ne se nommait pas, soit qu'il ne pût, huguenot déterminé, dédier ses vers à sa souveraine, soit qu'on espérât piquer la curiosité de

dans ce Discours sur la paix de Cateau-Cambrésis. Après avoir dit : « D'une si belle paix je vais chanter merveille... », Ronsard commence ainsi :

Avant l'ingenieuse ordonnance du monde,
Le feu, l'air et la terre, et l'enfleure de l'onde
Estoient en un monceau confusement enclos :
Monceau que du nom grec on nomme le chaos....

(Ronsard, éd. P. Bl., VI, 218, v. 5-10).

1. 404 vers.

celle-ci, et, en appelant son attention sur les mérites de la poésie, attirer sa bienveillance sur la personne du poète. Stratagème qui resta sans succès ; Grévin se mit pour rien en frais d'adulation. On n'imprima sans doute qu'un petit nombre d'exemplaires du *Proème*, car il a toujours été rare[1]. De là le désaccord des bibliographes, dont plusieurs disent *poëme*, comme Maittaire ou Niceron, ou *procsme*, comme Goujet : « Il ne faut écrire, déclare la dernière édition de Brunet, ni *poëme*, comme on l'a fait dans la 4e édition du Manuel, ni *proesme*, avec M. Renouard, qui, probablement, n'avait pas vu l'opuscule. » Non seulement M. Renouard avait vu le *Proème*, dont il a le tort, en effet, de transcrire inexactement le titre, mais il nous fournit à son sujet un curieux renseignement, après lequel aucun doute ne peut plus subsister relativement à l'auteur. M. Renouard a eu connaissance d'un exemplaire qui portait cette dédicace de la main de Grévin : *Eruditiss. viro Domino Danieli Rogero. D. D. Jacobus Grevinus medicus Parisiensis*[2]. Il s'agit évidemment de l'humaniste anglais Daniel Rogers, appelé aussi du nom latin d'Albimontanus.

Le *Proème* appartient au genre allégorique. Les habitants du céleste séjour se préoccupent de ce qui se passe en France, et supplient le Seigneur de les en instruire. Il y consent : il commande aux anges, « ses fidèles sergens », de lui amener le Destin. Ce personnage mythologique nous paraîtrait mieux placé dans l'Olympe que dans le ciel, mais une confusion de cette nature ne choquait pas dans le siècle de Sannazar. D'une main, le Destin tient « un grand livre ouvert » ; de l'autre, un miroir. Un des assistants s'avance pour y jeter les yeux : c'est Clovis, le premier roi chrétien. Il voit dans ce miroir les souverains qui se succédèrent sur le trône de France : les Louis, qui connurent des

1. Je n'en connais qu'un seul exemplaire, appartenant à M. le baron Henri de Rothschild, qui a bien voulu m'en donner communication, et provenant de la bibliothèque de M. A.-F. Didot. Voir (Émile Picot), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, n° 712, t. I, p. 495. Cf. Catalogue Didot, 1878, n° 282.

2. Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, p. 169.

fortunes diverses; les deux François, dont le dernier mourut « encor' tout enfant »; les deux Henri, « dont l'un fut victorieux et sage »; les Charles, dont le nom rappelle l'invasion anglaise. Il y a bien quelque naïveté dans cette fiction. Que devient donc après leur mort l'âme des rois de France? Henri II, par exemple,

> fut pour ses braves faicts
> Emporté dans le Ciel par la main de la Paix[1].

Alors, on n'a pas besoin du Destin. Lorsque Voltaire, dans *la Henriade*, transporte Henri IV au palais des Destins, et que saint Louis lui montre la suite de ses successeurs, l'intérèt de cette révélation vient de ce qu'elle est faite au roi de son vivant, et non, comme à Clovis, plusieurs siècles après sa mort. C'est une prophétie, non un cours d'histoire. A défaut d'une ressource de ce genre, Grévin, laissant le passé, insiste avec plus de bonheur sur le présent. Le miroir s'obscurcit; « sous un voile il monstra les troubles de la France ». Clovis ne perçoit plus que la vision d'un navire

> Qu'une saincte Deesse entreprend de conduire[2].

Majestueuse sous ses voiles noirs, « haulte et droicte », ses enfants assis à ses pieds, Catherine dirige la nef mieux que ne ferait un pilote. Hélas! un présage funeste apparaît dans le ciel :

> Un vautour lentement dedans l'air balançoit
> Son grand corps emplumé[3]....

La foudre atteint tout à coup ce « sépulchre volant », et aussitôt l'orage éclate. Par malheur, la discorde se déclare parmi l'équipage, dont partie veut aborder, et partie regagner le large. Vainement « la Déesse » tente de ramener l'ordre par ses

1. *Proème*, v. 99-100.
2. *Ibid.*, v. 122.
3. *Ibid.*, v. 175-176.

discours. Cependant le vent redouble ses efforts; les mâts se brisent, les cordages volent en morceaux, le navire se fend. Grévin, dans cette description, imite l'Arioste (tempête essuyée par Roger et les sept rois captifs[1]). Comme l'Arioste lui-même imite Ovide (naufrage de Ceyx[2]), on comprend que certains détails de l'amplification de Grévin se retrouvent à la fois chez le poète ancien et chez le poète moderne; par exemple, le désarroi des nautonniers dont les manœuvres se contrarient. Ovide :

Pars munire latus, pars ventis vela negare[3].

L'Arioste :

Chi s'affatica a sciorre, e chi a legare[4].

Grévin :

L'un donnoit pleine voile, et l'autre my-ouverte,
Un autre l'abbatoit en prevoyant sa perte[5].

Mais Grévin a traduit presque mot pour mot tel passage de l'Arioste qui diffère du passage correspondant dans l'épisode d'Ovide. Ovide avait dit :

Ipsa quoque his agitur vicibus trachinia puppis,
Et modo sublimis, veluti de vertice montis,
Despicere in valles, imumque Acheronta videtur;
Nunc, ubi demissam curvum circumstetit æquor,
Suspicere inferno summum de gurgite cœlum[6].

L'Arioste donne à la même idée un tour un peu différent :

Veggon talvolta il mar venir tant' alto,
Che par ch'arrivi insin al ciel superno :

1. Arioste, *Roland furieux*, ch. XLI, st. 8-17.
2. Ovide, *Metamorph.*, XI, v. 474-556.
3. *Ibid.*, v. 487.
4. Arioste, *loc. cit.*, st. 12.
5. *Proème*, v. 201-202.
6. Ovide, *loc. cit.*, v. 502-506.

Talor fan sopra l'onde in su tal salto,
Ch' a mirar giù par lor veder lo' nferno.
O nulla o poca speme e che conforte;
E sta presente inevitabil morte[1].

Écoutons Grévin, et nous ne concevrons aucun doute sur l'origine de son inspiration :

Ores jusques au ciel saultoyent avec les vens,
Puis fondoyent en l'Enfer : de Galerne et de Bize,
Et du vent pluvieux fut tellement esprise
La rage siffletante et le contraire effort,
Que rien n'apparoissoit que l'image de mort[2].

De plus, Grévin ajoute cette circonstance du désaccord qui s'élève parmi les passagers sur le point de savoir s'il vaut mieux se diriger vers la côte ou vers la haute mer : trait emprunté au récit d'une autre tempête, décrite par l'Arioste[3]. En somme, Grévin a composé cet endroit de son *Proème* avec deux passages du *Roland furieux*.

Clovis aurait bien désiré savoir ce qu'il advient du vaisseau et de Catherine. Mais le spectacle change, et le miroir lui présente la riante image du bonheur dont jouit la Toscane. Il voit naître Catherine « qui, du commencement, fut promise aux François ». Il voit Cosme l'Ancien et Laurent de Médicis, et ces La Tour d'Auvergne, comtes de Boulogne, auxquels la princesse italienne se rattache par sa mère. Enfin, il voit Catherine briller sur la France comme « le soleil de l'Europe ». Sa curiosité est satisfaite : le navire a touché heureusement au port.

Un proème, cela signifie une préface : *proœmium*. Grévin pensait-il donc à donner un travail historique dont il ne publiait que le préambule? « Il promet par ce petit ouvrage, dit Colletet,

1. Arioste, *loc. cit.*, st. 15.
2. *Proème*, v. 228-232.
3. Arioste, *Roland furieux*, ch. XIX, st. 41.

d'écrire l'histoire de France; je ne sçay s'il s'est acquitté de sa promesse, du moins sçay-je bien qu'elle n'a point esté publiée, et, s'il en faut croire un autheur de son temps, il la donna pour l'imprimer à Robert Estienne. » L'auteur du temps, c'est Du Verdier, qui s'exprime ainsi : « Il semble, par cette œuvre, qu'il promet d'écrire l'histoire de France, mais elle n'a point encore été mise en lumière. Je ne sais si elle est encore par devers ledit Estienne, auquel il la bailla pour imprimer ». Je suis convaincu que Du Verdier fait erreur. Il a cru Grévin sur parole. Le poète feint d'avoir chanté la famille de Catherine :

Madame, s'il vous plaist vous lirez en mes vers
Maints guerriers couronnez de lauriers tousjours verts,
Qui suyvent les sentiers de vos ayeux antiques[1]....

et il prétend que Cosme de Médicis lui fait un reproche des retards apportés à la publication de cet ouvrage. « Ce Roy, qui fut jadis pasteur victorieux » (Cosme le Grand venait de descendre du pouvoir en 1564), voudrait lire son panégyrique. Bien plus, Grévin s'entend quereller par l'ombre elle-même de Cosme l'Ancien :

Que sert, dit-il, d'avoir assez bien commencé
Un œuvre par lequel tu dois estre advancé,
Si tu le tiens caché[2]?...

Mais Grévin s'excuse sur son découragement. Un faux espoir l'a si souvent trompé! Pourtant, dit-il à Catherine, mon silence cessera

si avez
Volonté d'achever *cela que vous pouvez*[3].

Sollicitation assez claire : il n'eût point déplu au poète de se voir investir de quelque mission d'historiographe. Aussi va-t-il

1. *Proème*, v. 347-349.
2. *Ibid.*, v. 379-381.
3. *Ibid.*, v. 395-396.

jusqu'à la dernière limite des concessions : il prête aux habitants du ciel le souci « de voir partout l'Église triomphante ». Il est vrai qu'il ne dit pas quelle Église, et Catherine avait donné des gages à tous les partis. Le titre seul de son prétendu travail (associant d'une façon d'ailleurs assez peu explicative l'Italie et la France, la Signoria et le Louvre) venait déjà d'un bon courtisan. Grévin prodigue la flatterie. Il ne se contente pas d'appeler Catherine « une saincte déesse ». La finesse de la souveraine exigeait un encens moins grossier. Il vante en elle une supériorité intellectuelle que l'histoire ne songera pas à lui dénier :

Vous... qui faites menteur
Celuy qui des Gregeois fut le premier autheur :
Car assez vous monstrez que les femmes sçavantes
Peuvent non seulement commander aux servantes,
Et qu'aux hommes aussi n'appartient seulement
Le conseil advisé et le commandement[1].

On dirait qu'il cherche à lui plaire jusque dans son penchant pour les sciences occultes. L'élève de Ruggieri, la protectrice de Nostradamus, devait goûter ces métaphores astronomiques[2], ces allusions au présage des comètes[3] et à l'influence des constellations sur la destinée des hommes et surtout sur celle des rois :

Pour eux le Ciel se meut, et les astres brillants
Transmettent icy bas leurs rayons petillants,
Et des l'heure et le jour qu'ils prennent leur naissance
Leur tombe sur le chef la divine influence[4]....

1. *Proème*, v. 35-40. Allusion à ce passage d'Homère, *Odyss.*, I, v. 356-359.

'Αλλ' εἰς οἶκον ἰοῦσα τὰ σ' αὐτῆς ἔργα κόμιζε,
ἱστόν τ' ἠλακάτην τε, καὶ ἀμφιπόλοισι κέλευε
ἔργον ἐποίχεσθαι· μῦθος δ' ἄνδρεσσι μελήσει
πᾶσι, μάλιστα δ' ἐμοί· τοῦ γαρ κράτος ἔστ' ἐνί οἴκῳ.

2. *Ibid.*, v. 29-35.
3. *Ibid.*, v. 21-28.
4. *Ibid.*, v. 15-18.

« Pour y avoir plus de quatre-vingts ans que ces vers-là sont faits, s'écrie Colletet, ne peut-on pas dire, ce me semble, qu'ils ne sont pas mauvais, ny dans les sentiments, ny dans les paroles, qui sont assez choisies? » Colletet voit dans le *Proème* « un des beaux et judicieux petits ouvrages de son temps et qui exécute fort bien ce qu'il promet dans son titre ». Notre biographe pèche ici par complaisance. En réalité, cette pièce, d'une ordonnance bizarre, est écrite en un style assez dénué d'agrément poétique, et ne s'élève pas beaucoup au-dessus du *Chant du Cigne*, cet autre dithyrambe intéressé dont il a été parlé précédemment[1].

III. — *Poésie amoureuse*

L'*Olimpe* se compose principalement de 138 sonnets : 105 dans la première partie (106 avec le sonnet préliminaire intitulé *Vœu*) et 32 dans la seconde.

Au milieu de ces sonnets, ou à leur suite, on trouve des petites pièces de différents genres.

A. — *Sonnets*

Avec les sonnets de Grévin, nous abordons la partie de son œuvre la moins variée et la moins originale; la moins variée,

1. Pour ne rien omettre de ce qui a trait à la poésie politique de Grévin, je mentionne une Ode adressée à la duchesse de Lorraine (Claude de France, fille de Henri II) lorsqu'elle revint à la Cour après avoir fait, au lendemain de son mariage, un voyage dans ses nouveaux États (II, 267-270), et deux épitaphes sous forme de sonnets, une épitaphe du roi Henri II (I, 112), et une « épitaphe de François de Bourbon, le père, François de Bourbon, le fils, et Jean de Bourbon, Seigneur d'Anguyen : tous trois ensevelis au mesme tombeau » (II, 310). Le dernier avait été tué à la bataille de Saint-Quentin. Cf. le recueil de Rasse-Desneux, Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 22565, 1re partie, p. 168. Ces épitaphes ne présentent pas d'intérêt. L'ode n'est qu'une protestation de dévouement exprimée par le poète à sa protectrice.

parce que l'amour est de sa nature le plus monotone des sentiments, du moins pour celui qui ne l'éprouve pas; la moins originale, parce que, en matière de poésie amoureuse, tous les auteurs du temps ne cherchèrent qu'à se conformer à un modèle commun, fourni à leur émulation par celui que Vauquelin de La Fresnaye appelait « Pétrarque le Mignon[1] ». Aussitôt introduit en France (par Mellin de Saint-Gelais, s'il faut en croire Du Bellay[2]), le sonnet devint la forme consacrée qu'adoptèrent tous les poètes pour leurs effusions érotiques, et, quant aux idées qu'ils coulèrent dans ce moule invariable, c'est toujours au riche trésor du *Canzoniere* qu'ils les empruntèrent ou qu'ils demandèrent leur inspiration, même quand ils firent entendre des accents relativement personnels. On donna le nom de Pétrarquisme à cette nouvelle forme de littérature, raffinée et verbeuse, dont la galanterie faisait tous les frais, et qui s'imposa comme un dogme. Ici l'italianisme avait obtenu un plein succès, puisqu'il était accepté avec adoration même par les écrivains animés de ce qu'on peut appeler le patriotisme littéraire. La protestation de J. Du Bellay *Contre les Pétrarquistes*[3] ne constitue qu'une boutade sans portée, une révolte passagère qui ne fait qu'attester l'étendue de l'asservissement : joint que Du Bellay lui-même a assez montré qu'il n'ignorait pas « l'art de pétrarquiser ». De cette domination incontestée du pétrarquisme, il résulte une singulière uniformité, au moins apparente, dans toutes ces protestations amoureuses, exhalées en sonnets. Qui a lu cinquante de ceux-ci, pris au hasard, chez divers auteurs, croirait les avoir lus tous, tant ils ont un air de famille. A l'examen, les différences apparaissent. Les poètes français de la Renaissance ne se rattachent pas tous à Pétrarque de la même façon. Tantôt ils le pillent ouvertement, ou ils l'amplifient, ou ils se contentent de le traduire, comme on

1. Vauquelin de La Fresnaye, *Art poétique*, I, v. 597.

2. Dans l'Avis *Au Lecteur* qui précède *L'Olive*, éd. M.-L., I, 72. Cf. Guill. Colletet, *Traitté du Sonnet*. Paris, 1658, p. 30.

3. Du Bellay, éd. M.-L., II, 333.

peut voir, par exemple, dans mainte page des *Souspirs* d'Olivier de Magny[1]. Tantôt ils s'en montrent nourris au point de ne pouvoir écrire sans le refléter en quelque sorte à leur insu, en disciples qui se sont assimilé une fois pour toutes la pensée et les tournures du maître. C'est la manière de Ronsard[2], et aussi celle de Grévin. Toutefois, je tiens à faire, en ce qui concerne celui-ci, une observation préalable. Il ne sacrifie à la mode régnante que dans la mesure où un écrivain de son temps ne pouvait pas s'en affranchir. Il représente, si l'on peut ainsi parler, un pétrarquiste de second degré. Il relève du pétrarquisme plutôt que de Pétrarque même. Je ne suis pas du tout sûr qu'il ait lu Pétrarque; peut-être ne l'a-t-il connu qu'à travers les *Amours* de Ronsard (publiés de 1552 à 1557). Examinons en quoi il ressemble à Ronsard (du moins au Ronsard des sonnets à Cassandre, s'il ne ressemble pas au Ronsard plus attendri des sonnets à Marie, ni au Ronsard, beaucoup plus élevé, des sonnets à Hélène). Nous nous demanderons ensuite si sa poésie ne se distingue pas, à certains égards, par la marque d'une inspiration libre et originale.

Le premier devoir d'un pétrarquiste, c'est d'exalter sans relâche les perfections physiques de l'idole : le teint, les cheveux, les yeux, les lèvres, les mains, les pieds. Pétrarque s'en tenait aux charmes visibles. Ses imitateurs ne gardèrent pas la même réserve. Ronsard va très loin dans cette voie[3]. On ne saurait croire à quel point Grévin se préoccupe du sein d'Olympe,

ces Tertres d'ivoire,
Qui portent au sommet un corail enchassé[4].

Passe encore quand il parle de ces « deux mamellettes[5] », de

1. Voir J. Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*. Paris, 1885, p. 253 sqq.

2. M. Piéri, *Le Pétrarquisme au XVIe siècle. Pétrarque et Ronsard, ou de l'influence de Pétrarque sur la Pléiade française*. Marseille, 1896.

3. Ronsard, éd. P. Bl., I, 136, v. 31-37; 137, v. 1-5; II, 345, v. 29.

4. I, 35, v. 15-16. Cf. I, 60, v. 20.

5. I, 4, v. 25.

ces « boules jumelles[1] ». De telles expressions ont du moins le mérite de la clarté. Mais le pétrarquisme en arrive quelquefois à employer un langage de convention. Grévin, pour mieux jouir de la vue d'Olympe, souhaiterait d'être changé en astre. De la sorte, dit-il, ne serais-je pas bien placé pour contempler son sein,

> Veu que chez mon Olimpe est le liet des estoilles[2]?

Le lit des étoiles, c'est la gorge d'Olympe. Il faut le savoir. Pontus de Thyard, en un cas semblable, usait de la même image. Chante, disait-il à son luth,

> Chante le droit, chante le gauche Pole,
> Chante le pur de la voye lactée[3].

Comme Pétrarque, comme Ronsard (parlant de Cassandre[4]), Grévin nous a tracé un portrait complet de son amante. Olympe a tenu trop de place dans sa vie et dans ses œuvres pour que je ne cite pas ce sonnet en entier :

> Ce petit œil mignard, au dessous la vouture
> D'un sourcil brunissant, dont l'esclair radieux
> Resemble le flambeau qui le premier aux cieux
> Brille un rays argentin, miracle de nature[5] :
>
> Puis un beau front d'ivoire, ou la belle closture
> D'une tresse doree en replis tortueux
> Et annelets crespez[6] assemble ses cheveux,
> Espars par cy par là d'inegale mesure :

1. I, 10, v. 11.
2. I, 10, v. 14.
3. Pontus de Thyard, *Les Œuvres poétiques*. Paris, 1573, p. 124.
4. Ronsard, éd. P. Bl., I, 12, v. 6-19. Cf. même éd., I, 132-137 (imité d'Anacréon) et Remy Belleau, éd. M.-L., I, 260-264.
5. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 133, v. 32-33.
6. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 133, v. 8-9.

Une bouche, un corail, une rose, un œillet,
Une levre, une freze, et un menton douillet,
Ou nichent ces Meurtriers qui font pasmer mon âme;

Une joue d'albastre, ou un beau teinct vermeil
Fait en s'entremeslant comme un petit soleil,
Ce sont les premiers traicts des beautez de Madame

La description semble précise. Eh bien! ne nous félicitons pas trop vite de connaître Olympe. Les maîtresses de ces poètes se ressemblent toutes, comme leurs sonnets. Pétrarque ayant donné à Laure des cheveux blonds et des sourcils bruns, les pétrarquisants ne chantèrent que cheveux « d'or » et sourcils « d'ébène » (expression invariable). Grévin vient de nous présenter une Olympe blonde[2]; un peu plus loin, il l'appellera « brunette[3] ». Même contradiction chez Ronsard. Elle ne doit pas nous étonner. Jodelle, dans un moment de dépit, a trahi un secret dont nous nous doutions bien un peu : l'obligation pour le poète de « dorer » les cheveux de son amie :

Combien de fois mes vers ont-ils doré
Ces cheveux noirs, dignes d'une Méduse[4]!

Amour chevaleresque et platonique, avec des accès de sensualité[5], ou plutôt amour très pur en apparence et par un besoin d'imitation, mais dont la chasteté de commande se trouve démentie à tout instant par l'âpre passion du langage; — amour malheureux et résigné, avec des lamentations et des désolations, et des retours à l'espérance au reçu de la moindre faveur[6]; — amour éternel dans ses effets, avec l'assurance d'un immortel

1. I, 40, v. 15-28.
2. Cf. II, 257, v. 4.
3. I, 46, v. 1, 5, 9. Cf. I, 78, v. 10; 85, v. 16; II, 242, v. 16.
4. Jodelle, éd. M. L., II, 94, v. 15-16.
5. Voir notamment le récit d'un rêve, I, 65, v. 1-14. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 19, v. 3-12 et I, 392, v. 27-30; Baïf, éd. M.-L., I, 117, v. 21-34.
6. I, 9, v. 9-18.

renom pour le poète et pour celle qu'il célèbre[1]; — je ne suivrai point Grévin pas à pas dans les détours de ces lieux communs de la pensée pétrarquiste, où il reprend, avec plus de bonheur peut-être, je ne crains pas de le dire, avec plus de force et de plénitude, la première manière de Ronsard (ceci dit en tenant compte de la différence du mètre : les *Amours de Cassandre* ne se composent que de sonnets décasyllabiques). Je passe sur le style de ces développements, style nécessairement précieux, hérissé d'antithèses et de répétitions, souvent empreint d'exagération, parfois même entaché de mauvais goût (larmes qui forment une « fontaine » dans laquelle le poète brûle comme au sein d'un brasier[2]; — soupirs qui deviennent les « soufflets » dont le dieu Amour se sert pour attiser le feu qui dévore sa victime[3], etc.). Après la prédilection de Grévin pour un certain nombre d'idées que les poètes du temps parcourent comme en cercle, et l'emploi d'un vocabulaire amoureux qui ne se distingue pas du leur, je dois insister sur un dernier caractère commun à leur inspiration et à la sienne : l'érudition.

La diffusion des théories platoniciennes avait trouvé son écho jusque dans la poésie. Antoine Héroet, dans sa *Parfaite amie* (1542), n'avait fait que mettre en vers les théories du *Phèdre*, en cherchant à les combiner avec le spiritualisme chrétien. Aussi Du Verdier l'appelle-t-il un « heureux illustrateur du haut sens de Platon[4] ». Le haut sens! Précisément Du Bellay parlait de Platon dans les mêmes termes : « Bien peu me soucieroy'je de l'élégance d'Oraison qui est en Platon et en Aristote, si leurs Livres sans rayson étoient ecriz. La phylosophie vrayment les a adoptez pour ses filz, non pour estre nez en Grèce : mais pour avoir d'un *hault Sens* bien parlé et bien écrit d'elle[5]. » De tels

1. I, 6, v. 12-14; I, 36, v. 9-11; I, 38, v. 17, et le sonnet intitulé *Vœu*, en tête de l'*Olimpe*.
2. I, 65, v. 19-23.
3. II, 235, v. 20.
4. Du Verdier, V° *Antoine Heroet*.
5. Du Bellay, *Deffence et Illustration*..., I, 10; éd. M.-L., I, 26.

éloges ne doivent pas nous étonner. La Pléiade était trop instruite pour se priver d'un secours qui la servait d'ailleurs dans son désir de réaction contre la frivolité de l'école marotique. Du Bellay ne s'en tint pas à vanter le « hault Sens » de Platon. Il écrivit ce grave sonnet sur l'*Idée* (titre qu'on lui donne habituellement), où il nous parle d'un amour qui ne saurait se réaliser ici-bas, et qui, pour s'épanouir, a besoin d'une sphère de lumière plus pure, et d'une contemplation de la beauté dans son éternelle essence :

Là, ô mon âme, au plus hault ciel guidée,
Tu y pourras recongnoistre l'Idée
De la beauté, qu'en ce monde j'adore[1].

Ronsard aussi, de la considération des beautés imparfaites, s'élançait « jusqu'aux cieux » vers la possession intellectuelle « du vray beau ». Un de ses sonnets, moins célèbre que celui de Joachim sur l'*Idée*, découle comme celui-ci du pur idéalisme platonicien[2]. Ailleurs, il appelle Cassandre « sa fière moitié[3] ». De nos jours, nous ne verrions là qu'une banalité bourgeoisement amoureuse. Muret, avec raison, y trouvait autre chose. « Cela, dit-il dans son commentaire, est pris de Platon, dans un dialogue duquel, qui se nomme le Banquet, ou de l'Amour, Aristophane raconte que les hommes estoient au commencement doubles, mais que Jupiter après les partit par le milieu, et que depuis un chacun cherche sa moitié. De là dit-il que l'amour procède. » Ce qui restait chez Ronsard à l'état d'allusion, Grévin va le développer congrûment pour l'édification d'Olympe :

Hé, Maignan, qu'à bon droit Empedocle disoit
Que des corps separez l'une et l'autre partie,
Par un plaisant combat desirant estre unie,
Au cueur des animaux les flammes attisoit.

1. Du Bellay, éd. M.-L., I, 137, v. 15-28. Cf. le sonnet précédent.
2. Ronsard, éd. P. Bl., I, 114, v. 1-15.
3. Ronsard, éd. P. Bl., I, 11, v. 21.

A tort et sans raison ce beau dict desplaisoit
A nostre Galien, car je sens une envie,
Qui me fait desirer la moitié de ma vie,
Comme si ce doux feu encor' me maistrisoit.

Et si je croy, Maignan, que mon amour extreme
Vient pour autant qu'elle ha le parfaict de moymesme,
Ou mon corps imparfaict recherche une moitié :

Des deux premierement un beau Tout devoit naistre,
Mais ce que le malheur pour lors ne permit d'estre,
Ores je le poursuy par nouvelle amitié[1].

Et maintenant, nous trouverons un sens à cet autre sonnet, qui paraîtrait incompréhensible à défaut des éclaircissements précédents :

Le Dieu fut trop cruel, lequel premierement
Nous separa d'ensemble, alors que la nature
Engendra les humains, d'une forte ceincture
L'un à l'autre attachez le plus estroictement.

Voire il fut trop cruel, il le fut voirement :
Car si de l'advenir il eust eu quelque cure,
Des l'heure prevoyant le tourment que j'endure,
Il nous eut delaissez, conjoincts ensemblement.

Il nous eut delaissez, plustost que voir ma peine
Ne pouvoir addoucir une Dame inhumaine,
Qui de son pauvre amant ne veult avoir pitié.

Je faux, ce n'est pas luy qui cause ma destresse,
C'est vous tout seulement, c'est vous, fiere Maistresse,
Qui ne voulez vous joindre avec vostre moitié[2].

Ce dernier vers explique le mot de Ronsard et justifie le commentaire de Muret. Je ne sais trop pourquoi Grévin attribue à Empédocle (qu'il connaissait par Galien) le mythe du *Banquet*. Nous pouvons être certains en tout cas que Platon lui était familier. L'Épître en prose par laquelle il présente l'*Olimpe* à Gérard

1. I, 17, v. 15-28.
2. I, 15, v. 15-28.

l'Escuyer, protonotaire de Boulin, nous montre le poète nourri de la doctrine de Platon : l'allégorie de la Caverne lui sert même d'arme contre ses ennemis, « lesquels plongez dedans l'Antre Platonicien, ne suyvent que les ombres contredisantes à la vérité, et taschent de jour en jour à empescher le louable dessain de ses estudes ». Dans un sonnet de l'*Olimpe* adressé à Platon lui-même : « Platon s'il estoit vray ce qu'asseurer tu oses...[1] », Grévin résume la théorie de la Réminiscence[2]. Un peu plus loin, il invoque l'autorité de Diotime[3], femme philosophe de Mantinée dont Socrate, dans le *Banquet*, rapporte les opinions sur l'amour. Cette Diotime avait mérité l'admiration de Socrate en développant cette thèse qu'on doit s'élever des beautés inférieures d'ici-bas jusqu'à la beauté suprême, qui existe éternellement et essentiellement par elle-même et en elle-même. « O mon cher Socrate, poursuivait l'étrangère de Mantinée, si quelque chose donne du prix à cette vie, c'est la contemplation de la beauté absolue !... » Nous voilà revenus par un détour au sonnet de J. Du Bellay sur l'*Idée* et au sonnet de Ronsard sur le même sujet.

Bien entendu, cette métaphysique amoureuse ne révèle pas seule chez Grévin l'éducation antique. Sans parler de cette Epître à M. de Boulin dans laquelle l'éloge de la poésie est traité avec le fatras de citations et l'érudition fastueuse que les gens instruits appréciaient tant à cette époque et qu'ils ne jugeaient jamais excessive[4], je trouve, dans l'*Olimpe* même, un vers célèbre de Virgile traduit au passage : « le salut du vaincu c'est n'avoir espérance[5] » ; et de même un vers de Lucrèce :

Comme a dict Lucresse,
Le mal que je nourris à tousjours devient vieux ;
La playe se rentame[6]....

1. I, 70, v. 1-18.
2. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 92, v. 3-5 ; II, 208, v. 21-23.
3. I, 71, v. 23.
4. Cf. l'éloge de la poésie dans le *Second Discours sur l'Antimoine*.
5. I, 34, v. 23.
6. II, 241, v. 5. Cf. Lucrèce, IV, 1056 : *Ulcus enim vivescit et inveterascit alendo.*

une allusion à un passage de l'Enéide[1]; — une allusion au roman d'Héliodore[2], un ancien aussi, à sa manière (Grévin le connaissait par la traduction d'Amyot); — enfin des imitations heureuses, d'autant plus heureuses qu'elles sont moins serviles. Une réminiscence lointaine de Catulle (*Ut flos in septis secretus nascitur hortis*[3]) ne revit-elle pas dans les vers où Grévin chante les grâces pudiques de sa jeune maîtresse?

Le ris de ma maistresse est un printemps de roses
De boutons, et d'œillets, et sa chaste beauté
Represente à mes yeux la chaleur d'un Esté,
Alors que sur les champs sont les grappes descloses[4]....

Anacréon l'inspire plus directement. Publié en 1554 par Henri Estienne, avec une version latine en vers, traduit en français par Remy Belleau en 1556, Anacréon séduisit les hommes de la Pléiade, que son souvenir hante fréquemment. Grévin n'a pas refait, après Ronsard, l'*Amour mouillé*. Il se contente de traduire librement le début de la célèbre ode III : Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις[5].... Mais, comme Ronsard, il s'est inspiré de l'ode XIV : Θέλω, θέλω φιλῆσαι... pour tracer un gracieux tableau. Tandis que Ronsard suit pas à pas l'auteur grec, Grévin, modifiant la mise en scène, imagine que l'Amour, qui se trouvait las et ne pouvait plus voler, a laissé tomber sur l'herbe son carquois et son arc :

Je vay tout curieux pour sçavoir que c'estoit,
Je leve le carquois : mais luy qui m'aguestoit,
Se sentant offensé vint la teste baissee.

1. II. 239, v. 23-25. Cf. Virgile, *Æn.*, IV, 622-629.
2. II, 232, v. 14.
3. Catulle, LXI'.
4. I, 9, v.-1-4.
5. I, 63. v. 1-8.

Je mei la main à l'arc, je pris à descocher,
Et luy qui est un Dieu, pour mieux me despecher,
Se transforma en tret, dont j'eu l'ame percee[1].

Pétrarquisme, humanisme, ces mots résument le ton général et le caractère commun de la poésie érotique de Ronsard à Desportes. J'ai hâte d'indiquer les traits particuliers de la poésie de Grévin, les différences propres par lesquelles il se distingue et se montre comme étant lui-même. Son originalité se manifeste de trois manières :

1° Il a lu l'Arioste et il s'en souvient. Nous savons que dans les *Esbahis* un personnage récite des stances du *Roland furieux*[2]. Dans l'*Olimpe*, une de ces stances fournit au poète la fin d'un sonnet. L'Arioste :

Ingiustissimo Amor, perchè si raro
Corrispondenti fai nostri disiri?
Onde, perfido, avvien che t'è si caro
Il discorde voler che in due cor miri?
Ir non mi lasci al facil guado e chiaro,
E nel più cieco e maggior fondo tiri....
E chi m'ha in odio vuoi ch' adori e ami.

Grévin :

O trop injuste Amour! cruel et infidelle,
Dont vient qu'ainsi tu fais discorder nos desirs?
Pourquoy prens-tu à gré la discorde immortelle?
Dessus mon desplaisir tu dresses tes plaisirs.
Tu me laisses languir en mon mal plus extreme,
Et constamment aimer celle-la qui ne m'aime[3].

1. 33, v. 9-14. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 150, v. 18-20.
Anacréon :

Ὡς δ' οὐκ ἔτ' εἶχ ὀϊστοὺς,
ἤσχαλλεν, εἶθ' ἑαυτὸν
ἀφῆκεν εἰς βέλεμνον·
μέσος δὲ καρδίης μεῦ
Ἔδυνε, καί μ' ἔλυσεν.

2. II, 148, 198, 199. Ce sont les stances 2 du ch. XXXV, et 1 et 2 du chant II.
3. II, 238, v. 23-28.

La connaissance de l'Arioste ne suffirait pas à donner à Grévin une place à part parmi ses contemporains. Ronsard, pour ne citer que lui, a fait plus d'un emprunt à l'Arioste[1]. Mais ce qu'il faut noter chez Grévin, c'est le motif tout personnel qu'il avait de s'intéresser à une épopée dont une héroïne s'appelait Olympe, soit qu'il ait trouvé, soit qu'il ait retrouvé là le nom qu'il donna à sa maîtresse. De ce fait, il se transforme en Birène, l'amant d'Olympe dans le poème italien. Mais, plus constant que celui-ci, il ne tombe pas amoureux d'une autre femme, comme Birène le devint de la fille de Cimosque, et il n'a nul dessein d'abandonner celle dont il attend sa délivrance :

> Ma belle Olympe, hélas, venez pour secourir
> Vostre pauvre Birenne[2]....

Une autre fois, il se compare au paladin Roger, que les prestiges d'Atlant empêchent de poursuivre Angélique, et il regrette de n'avoir pas « le cor Astolphique » à sa disposition[3]. Une autre fois enfin, il déclare que s'il n'est pas devenu furieux comme Roland, il a tout au moins perdu la raison depuis que l'Amour lui a percé le cœur[4].

2° Il n'oublie pas qu'il est protestant. Même, il met la théologie de Genève au service de sa passion. Il traduit en un sonnet le dogme calviniste de la prédestination. Après le *Banquet* et le *Roland furieux*, l'*Institution chrétienne*. Si Olympe ne se rendit pas, rien sans doute ne pouvait la fléchir. Du reste, l'idée, encore qu'un peu enveloppée, est jolie. Elle revient à ceci : aimez-moi, puisque Dieu vous a créée pour l'amour ; résiste-t-on au décret divin ?

> Encor' que le Destin sainctement ordonné,
> Dont on ne peult changer l'immuable sentence,
> Ainsi qu'il est sorti de divine ordonnance,
> M'eust tousjours trebuché des le jour que fu né :

1. Voir Piéri. *op. cit.*, p. 68.
2. II, 227, v. 1-11. Cf. Arioste, *Roland furieux*, ch. IX et X.
3. II, 233, v. 15-22. Cf. Arioste, *Roland furieux*, ch. XII, XXII.
4. II, 236, v. 5-7. Cf. Arioste, *Roland furieux*, ch. XXXV, st. 1.

Touteffois son arrest ne m'a tant estonné,
Qu'il aist aucunement esbranlé ma constance :
Car tant plus il m'assault, tant plus ma resistance
Empesche qu'on ne voit mon cueur desarçonné.

Par cela vous voyez, Olimpe, que la force
De vostre serviteur se roidit et s'efforce
Encontre le Destin et son intention.

Il vous est donc aisé donner ce qu'il demande,
A sçavoir vostre cueur : car Amour le commande,
Entent qu'il est desja *sien en election*[1].

Quant à lui, il trouve dans le dessein mystérieux de Dieu un motif de résignation à son sort :

... Je suis par fatale ordonnance
Son amant destiné, je n'avoy la puissance
De la prendre ou laisser, rejetter ou choisir[2].

3° Le dernier trait, le plus accusé peut-être, de la physionomie de Grévin considéré comme poète érotique, c'est la sincérité de son amour. Si désintéressée que semble la passion de Pétrarque, l'inspiration naît certainement chez lui d'un sentiment profond et véritable. Au contraire, les hommes de la Pléiade, imitateurs de Pétrarque, ne célèbrent que passions factices, ne chantent que transports affectés, ne font éclater que feintes douleurs. « Une loi fatale pèse sur eux et détermine le caractère de toutes leurs compositions; ils sont esclaves d'une imitation étroite, parce qu'ils chantent l'amour sans l'éprouver et que leur poésie élégiaque part du cerveau et non du cœur[3]. » De là les défauts par lesquels elle pèche : la froideur, l'affectation, la monotonie. Mais notre Grévin a réellement aimé et réellement souffert. En même temps que l'*Olimpe* est un chapitre de ses œuvres, la cour qu'il faisait à Nicole est un épisode de sa vie. Et

1. I, 40, v. 1-14. Les mots *Sien en election* sont imprimés en lettres capitales.
2. I, 53, v. 26-28.
3. Piéri, *op. cit.*, p. 109.

parce qu'il a réellement aimé et souffert, parce qu'il a espéré et désespéré pour espérer encore, parce qu'il a cherché à rendre ces agitations de son âme, et non pas à se signaler par son adresse dans l'emploi de procédés connus, il en résulte que ses confidences nous montreront un mérite qui manque à celles de tous les autres, à savoir le naturel, la vie et le mouvement. Et cela, même dans l'expression des idées les plus chères aux pétrarquistes. Imiter, il ne le peut pas; il faut qu'il se souvienne et qu'il raconte. Un détail, une circonstance particulière relèvera donc le lieu commun. Pétrarque bénit le jour où il a rencontré sa maîtresse : « Benedetto sia l' giorno e' l mese e l' anno.... » Ronsard aussi : « Bienheureux fut le jour où mon âme sujette[1]... ». Grévin chérit le jour où Nicole reçut pour la première fois ses aveux. Mais ce jour a existé et il se le rappelle :

> J'auray en reverence et me sera chomable
> Le plus beau *jour d'esté*[2]....

Autre exemple : Laure par ses regards désarme Jupiter, c'est-à-dire fait cesser la tempête (voir le sonnet : « Ma poi che 'l dolce riso umile e piano... »). De même Cassandre[3], et de même Olympe. Mais Grévin lui attribue cette influence dans un récit animé et précis : le poète et Olympe, échangeant de doux propos, ont été surpris par l'orage (sans que ce contretemps ait eu pour eux les mêmes conséquences que pour Énée et Didon),

> Sur les replis courbez de la Seine ondoyante
> *Un soir*[4]....

Reconnaissons donc à Grévin une supériorité certaine sur ses contemporains, sur tous, *même sur Ronsard* (avant les sonnets à Hélène). Au lieu de porter aux nues une amante idéale, ayant je ne sais quoi d'impersonnel, nous laissant « l'impression d'une

1. Ronsard, éd. P. Bl., I, 310, v. 23 sqq.
2. I, 62, v. 15-16.
3. Ronsard, éd. P. Bl., I, 83, v. 27-32. Cf. même éd., I, 26, v. 2-6.
4. I, 49, v. 15-16.

statue égyptienne, froide, droite, immobile[1] », il nous intéresse à cette maîtresse que nous voyons en quelque sorte marcher et vivre, soit qu'il la rencontre à la porte de son logis, tenant un bouquet à la main[2], soit qu'elle le reçoive dans son appartement, dont « la grandeur » semble avoir intimidé le jeune écolier[3], soit qu'elle se promène toute joyeuse dans les bois voisins de Clermont[4].

Ce n'est pas qu'il cherchât de parti pris le relief et la couleur. Il n'avait d'autre parti pris que son amour. L'*Olimpe* contient un sonnet fort remarquable, qui servirait très bien de commentaire au précepte classique de Boileau : « C'est peu d'être poète, il faut être amoureux... ». Dans ce sonnet, Grévin fait en termes très nets le procès du pétrarquisme, condamné dans ce qu'il a de conventionnel et d'artificiel, et je ne sais pas s'il se rencontrerait dans tout le xvi[e] siècle un second exemple d'une critique qui nous semble aujourd'hui si raisonnable, et qui, à l'époque, pouvait paraître si hardie :

Jodelle, mes Sonets ne sont que simple prose,
Que l'Amour accourcit selon son bon advis,
Et moy comme le feu qui esmeut mes esprits
S'allume ou s'attiedit, la rythme j'en compose.

Cil quil feignant l'amour, en son esprit dispose
De montrer par ses vers ce qu'il a bien appris,
Affin de s'acquerir du verd laurier le pris,
Remasche les secrets de la Metamorphose :

Mais moy que l'Amour tient des long temps prisonnier,
Captif comme un forçaire au joug de son collier,
Je n'escry la grandeur, mais le mal qui me blesse;

Et je n'estime pas un homme estre amoureux
Qui farde affecteement ses beaux vers orgueilleux,
Entant qu'il ne le peult pensant à sa Maistresse[5].

1. Piéri, *op. cit.*, p. 114.
2. I, 4, v. 15-24.
3. I, 28, v. 27.
4. I, 50, v. 5-8.
5. I, 59, v. 15-28.

La voilà, la véritable satire *Contre le Pétrarquisme*. Des auteurs de ce temps, qui tous cherchèrent dans l'amour une source d'inspiration, s'en trouverait-il un seul qui l'ait conçu comme un sentiment prompt, profond, impérieux, montant du cœur aux lèvres et s'exprimant sans parure, s'il le faut, en tout cas sans souci de briller, d'imiter ou de traduire? Un jour viendra où le poète ira plus loin encore, où la passion s'emparera de lui, le dominera et l'étreindra, au point de le laisser haletant et muet :

> Mais j'ai souffert un dur martyre,
> Et le moins que j'en pourrais dire,
> Si je l'essayais sur ma lyre,
> La briserait comme un roseau[1].

B. — *Petites pièces*

Les petites pièces mélangées aux sonnets comprennent 14 « Chansons », 5 « Vilanesques », 4 « Baisers », 3 « Amourettes » et une « Pyramide ». On peut y ajouter un acrostiche, dans la *Gélodacrye*[2]. De plus, l'auteur a réuni sous le nom de *Jeux Olimpiques*, après la première partie de l'*Olimpe*, des « Olimpiens », pièce unique écrite en forme de stances, et deux Chansons[3].

Sous n'importe quel titre, c'est toujours l'amour d'Olympe qui fournit le sujet. (La *Pyramide* consiste, comme son nom l'indique, en une pièce de vers de différents mètres, allant progressivement du vers de trois syllabes à l'alexandrin. On lit dans les encyclopédies que « la villanelle fut mise à la mode en France au XVIe siècle par Grévin[4] ». Ronsard, à la vérité, n'a rien écrit

1. A. de Musset, *La nuit de Mai*.
2. I, 109, v. 1-17.
3. Soit un total de plus de 1500 vers.
4. Th. Bachelet et Ch. Dezobry, *Dictionnaire des Lettres et Beaux-Arts....* Paris, 1867, V° *Villanelle*.

dans ce genre. Cependant, sans remonter plus haut, on trouve une villanelle dans les *Jeux Rustiques* de J. Du Bellay, publiés en 1558). Le modèle de ces compositions légères que les poètes aimaient à semer dans leurs recueils de sonnets, c'est la fameuse pièce de Ronsard, à laquelle il lui a plu de donner le nom d'Ode : « Mignonne, allons voir si la rose[1]... », pièce dont je relève, dans une chanson de Grévin, une assez froide imitation :

Allons, Belle, sous ce rosier,
Allons, ma Toute-desiree,
Allons voir si la Cytheree
N'a rien cueilli depuis hier.
Pourquoy vous faites vous prier?
Ne vault-il pas mieux ce pendant
Que le soleil n'est point ardant
Cueillir ceste belle jeunesse
Qu'attendre une morne vieillesse[2]?

Grévin n'avait besoin d'imiter personne pour écrire d'une main légère une élégante et sobre protestation d'attachement amoureux (voir le passage : « Comme l'eau qui toujours dégoute[3]... ») ou une galanterie alerte et gracieuse :

Si quelque-fois je desrobbe un baiser,
Vous m'appelez Importun, Mal-appris,
D'avoir sur vous follement entrepris
Le bien que j'oy d'un chascun tant priser.
Ha! vous voulez qu'en vous le demandant
Je vive et meure à vos pieds, ce pendant
Que vous rirez en me voyant debattre :
Et j'aime mieux vous en desrober quatre,
Qu'estre pour un si long temps attendant[4].

Même il emploie pour cette partie de son œuvre un style plus

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 117, v. 1-18.
2. I, 85, v. 19-27.
3. I, 20, v. 15-26.
4. I, 83, v. 1-9.

formé, plus dépouillé que dans ses sonnets de toute rudesse ancienne, et qui fait pressentir ce que va devenir la langue. Voici des vers dont l'orthographe seule a vieilli :

Comment, Maistresse, vous fuyez,
Et en fuyant vous vous riez,
De la grand' faute que j'ay faite,
Quand je n'ay mis tous mes efforts
A vous porter à bras-de-corps
Dedans ceste forest secrette.

Vrayment si je vous y retien,
Mauvaise, je m'asseure bien
Qu'à mon tour vous me verrez rire :
Car au plus espes des forests,
Vous serez prise dans les rets
Que vous tend un nouveau Satyre[1].

Le défaut de cette poésie légère, c'est la trop grande liberté des idées et du langage. Dans ce genre secondaire, le souvenir du chaste amant de Laure ne gênait plus les hommes de la Renaissance; ils y déployaient sans retenue leur sensualité naturelle et ne déguisaient plus leur « amour pour les réalités. » Il suffit de citer ce passage, qui n'est pas le plus vif que Grévin ait écrit dans cet ordre d'idées[2] :

Appelez moy cruel, parjure,
Poursuyvez moi d'une autre injure,
Esgratignez tant que voudrez,
Ou bien, appelez vostre mere,
Menacez moy de vostre pere,
Pour tout cela rien ne ferez.

Encore moins par vos prieres,
Par vos mignardises premieres,
Par vos souspirs, ou par vos pleurs,
Puisque je tiens vos mains croisees,
Il fault, il faut rendre appaisees
Les estincelles dont je meurs.

1. II, 250, v. 7-18.
2. Voir II, 261, v. 5-24.

Ne pensez pas que je ne puisse
Bien tost descroiser vostre cuisse,
Puis qu'ay gaigné ce premier poinct
Que mon genouil l'a retiree
De sa compagne desiree,
Que desja vainqueur il desjoint[1]....

IV. — *Poésie satirique*

La *Gélodacrye* cause une déception. Sous ce titre très original (γέλως, δάκρυ, mélange de ris et de larmes, — souvenir peut-être de l'expression d'Homère, parlant d'Andromaque : δακρυόεν γελάσασα[2]), on s'attendrait à trouver une ample satire des ridicules et des travers de l'humanité, satire à la fois enjouée et mélancolique, tantôt fustigeant le vice avec une haine attristée, tantôt le poursuivant d'une ironie mêlée de pitié moqueuse, une satire enfin, comme dit Grévin lui-même,

... Riant et plourant l'envie et la misere
Dont les hommes sont pleins[3].

Ce titre promettait. On aime à imaginer le moraliste se demandant s'il doit rire ou pleurer du spectacle du monde. Malheureusement, les sonnets réunis sous le nom de *Gélodacrye* (33 sonnets dans la première partie, 34 dans la seconde) ne forment guère qu'une sorte de pamphlet religieux, où la « rancueur[4] » calviniste s'exhale trop souvent en sous-entendus, en traits exprimés à mots couverts, en allusions enveloppées d'une

1. II, 251, v. 7-24.

2. Homère, *Iliad.*, VI, v. 484. Grévin forge même le mot *gélodacryser* : « Et ne veult toutesfois que je Gélodacryse » (II, 301, v. 28). L'expression de Gélodacrye eut quelque fortune. Claude de Pontoux, de Chalon-sur-Saône (1530-1579), publia, quelques années après la mort de Grévin, un recueil intitulé : *Gélodacrye amoureuse, contenant plusieurs aubades, chansons gaillardes...*, etc. Paris, 1579.

3. II, 291, v. 28-29.

4. I, 93, v. 23.

obscurité aujourd'hui impénétrable. Les deux Épîtres[1] par lesquelles Grévin dédie les deux parties de sa *Gélodacrye* à Gérard l'Escuyer, protonotaire de Boulin, à qui il avait déjà présenté l'*Olimpe* dans une Épître en prose, montrent que celui-ci était un personnage d'importance. La hardiesse de l'auteur avait besoin de protection. En tête de la seconde partie, nous ne nous étonnerons pas de rencontrer l'approbation de Florent Chrestien, exprimée en huit vers grecs dans lesquels le fidèle ami et coreligionnaire rappelle les noms de Démocrite et d'Héraclite, commentaire spirituel du titre de *Gélodacrye*, déjà fourni par Grévin lui-même :

Je veux
Entreprendre tout seul les ouvrages de deux,
Ore de Democrite et ore d'Heraclite[2] ;

et, au fond, commentaire plus spirituel que juste, si on l'applique, non au titre de l'ouvrage, mais à la philosophie de l'auteur, car si la *Gélodacrye* nous montre le poète pleurant sur les autres et sur lui-même, nous ne le voyons pas beaucoup rire, quoi qu'il en dise[3]. Comment aurait-il envie de rire, le sermonnaire qui ne peut faire entendre « à la France » qu'une partie seulement des griefs dont son cœur de protestant déborde ?

Mais je redoute trop : baste, je feray tant,
Que la France en pourra entendre une partie[4].

Cette littérature de combat a-t-elle rebuté le sage Colletet, qui évite de porter sur la *Gélodacrye* un jugement personnel ? Le seul critique qui ait parlé de cette œuvre étrange et un peu rébarbative est un critique moderne. Dans son histoire de la *Satire en France*, M. Lenient lui consacre dédaigneusement ces quelques lignes : « La *Gélodacrye* n'est au fond qu'une œuvre

1. I, 91-83 (52 vers) ; — II, 283-284 (34 vers).
2. II, 296, v. 26-28.
3. II, 296, v. 15.
4. I, 98, v. 13-14.

d'écolier, une imitation des *Regrets* (de J. Du Bellay). Grévin entreprend de marier le rire et les larmes : il emprunte à Du Bellay la forme des stances, mais sans reproduire la grâce et l'abandon aimable de son modèle. A peine trouverait-on dans ce long poème, divisé en deux parties, quelques vers dignes d'être cités[1] ». Tout énigmatique que semble en maint endroit la forme donnée par le poète à ses rancunes d'homme de parti, son œuvre satirique méritait, à coup sûr, une appréciation moins sévère. D'une part, si tout n'y est pas intéressant, tout y est original, fond et forme. Quant à cette prétendue ressemblance qu'on dénonce entre les *Regrets* de J. Du Bellay et la *Gélodacrye*, il m'est impossible, après avoir relu les 67 sonnets qui composent celle-ci, de partager l'opinion du savant écrivain. Il m'est impossible, qu'on me permette de l'avouer, d'apercevoir un rapport quelconque entre la verve fringante, animée, spirituelle du catholique angevin, traçant des prélats et de leur suite les croquis malicieux que l'on sait, et l'âpre et sourde colère du huguenot qui s'écrie dans un mouvement de résignation rageuse :

> Sçais-tu bien ce qu'il fault pour bien vivre aujourdhuy?
> Voyons un malheureux, ne faisons comme luy,
> Et jusques à l'autel ensuyvons nostre Prince[2].

D'autre part, ces sonnets, où l'on déclare trouver difficilement quelques vers qui vaillent la peine d'être cités, offrent un échantillon très intéressant de la poésie protestante au XVI[e] siècle. Certains d'entre eux constituent de véritables prières. J'indique à ce titre le sonnet « Souffle dans moy, Seigneur, souffle dedans mon âme[3]... », et le sonnet « Délivre moy, Seigneur, de ceste mer profonde[4]... » dont la conclusion respire le plus pur calvinisme,

1. C. Lenient, *La Satire en France*, t. I, p. 124.
2. I, 95, v. 9-11.
3. II, 294, v. 1-14.
4. *Ibid.*, v. 15-28.

avec ce reproche théologique que se fait à lui-même le poète :

> J'ay voulu compasser en mon entendement
> Ton estre, ta grandeur et ta Toute-puissance.

D'autres sonnets expriment une satire d'ordre général ou politique, présentée dans une forme contenue et nerveuse qui les rend dignes de ne pas passer inaperçus. Trois sortes d'hommes durent se rencontrer souvent sur le chemin du poète et émouvoir sa bile : l'Italien encombrant, si semblable à son Panthaleone; le prêtre ambitieux, si différent du bon et pieux abbé de Prong, et le courtisan. J'ai cité, à propos des *Esbahis*, la caricature de l'Italien, telle que Grévin l'a donnée dans la *Gélodacrye*[1]. Aux coureurs d'avantages ecclésiastiques, celle-ci fait entendre aussi de dures paroles :

> La plus grand part, helas! le fait pour vivre heureux,
> Sans soing et sans tourment en loisir paresseux,
> Faire tousjours grand' chere et s'addonner aux vices.
> Mais lors que cest estat ne valloit que des coups,
> Des persecutions, des chaisnes et des clous,
> Les hommes lors n'estoyent friands de benefices[2].

Aux gens de cour, Grévin adresse de rudes vérités :

> Qu'est-ce de ceste vie? un public eschafault,
> Ou celuy qui sçait mieux jouer son personnage,
> Selon ses passions eschangeant le visage,
> Est tousjours bien venu, et rien ne luy default.
>
> Encor' qui se peult bien desguiser comme il fault,
> Prest à servir un Roy, representant un page,
> Ou luy donner conseil s'il faut faire le sage,
> Celuy de jour en jour s'advancera plus hault.
>
> Ainsi souventesfois l'on voit sur un theatre
> Un conte, un duc, un roy à mille jeux s'esbattre,
> Et puis en un instant un savetier nouveau ;

1. I, 99, v. 1-14.
2. I, 103, v. 23-28.

Et cil qui maintenant banni de sa province
N'estoit seur de soy-mesme, or' gouverner un Prince,
Apres avoir passé derriere le rideau[1].

Enfin la *Gélodacrye* présente pour nous cet intérêt, dans sa seconde partie, de nous renseigner sur les sentiments dans lesquels se trouvait Grévin lorsqu'il la composa. L'amour ne tient plus « sa jeunesse captive ». La « Raison » l'a délivré, guéri. « Amour n'est non plus grand que grand on le veult estre[2] ». Burrhus tiendra le même langage à Néron : « On n'aime pas, Seigneur, si l'on ne veut aimer[3] », langage, en réalité, des gens qui n'aiment pas, ou qui n'aiment plus. Mais quel changement dans l'esprit de Grévin ! Quelle tristesse, quel découragement ont envahi son âme ! On sent, dans ces derniers vers de son second volume, comme le poids d'une immense lassitude, à la fois physique et morale :

Que me sert-il, Noyon, de vivre plus long temps,
Puis que rien ne me plaist et que rien je n'espere?
Noyon, que me sert-il de passer en misere,
En souspirs et en pleurs mon desiré printemps?

Plus heureux j'eusse esté, si avec mes parens,
Content du peu de bien amassé par mon pere,
Content de la doctrine apprise de ma mere,
J'eusse attendu le jour qui bornera mes ans :

J'eusse tousjours vescu au pied de ma montaigne[4]....

Cette montagne, ces sites familiers, loin desquels, dirait-on, il pressent qu'il doit mourir, il ne tenait qu'à lui d'y couler des jours obscurs et paisibles. Dans un autre sonnet, s'adressant à Clermont, « son pays tant aimé », il répand les mêmes doléances et le même chagrin. Lorsqu'un homme a modifié,

1. I, 94, v. 1-14. Cf. II, 305, v. 23-28.
2. II, 293, v. 28.
3. Racine, *Britannicus*, III, 1.
4. II, 303, v. 1-9.

par l'effort de son intelligence, le cours naturel de sa destinée, il faudrait à cet homme une santé de corps et d'esprit singulièrement robuste pour ne pas connaître des instants de défaillance, de regret en ce qui touche la tranquillité sacrifiée, de dédain en ce qui concerne la récompense acquise. C'est du moins là ce que nous pensons et trouvons raisonnable. Tel poète de nos jours, et non des moindres[1], n'a vu dans le génie même qu'un don sublime et fatal, condamnant l'homme à la solitude et à la tristesse. Mais au XVIe siècle, à cette époque d'enthousiasme et d'élan immodéré vers les conquêtes du savoir, on ne rencontre pas la confidence de ces moments d'accablement, et je relève dans Grévin l'expression d'un sentiment assez rare de son temps pour mériter d'être noté : la détestation de la science, ennemie du repos et de la paix du cœur. Dans le sonnet à Clermont, il y insiste. Près de la Bresche ou près de la Fontaine du Pied-du-Mont, il repasse sa vie, déjà remplie. Il a cru, il a renié, douté peut-être, lutté et souffert des nobles angoisses de la pensée. Et il se demande : à quoi bon ?

Qu'ay-je pour tout-cela ? un rompement de teste,
Un discours qui tousjours pour me fascher s'appreste,
Et est par le passé le futur predisant.

Plus heureux l'artisan, qui, de ce soin delivre[2],
Ne s'amuse long temps à feuilleter un livre,
Et ne s'esmeut sinon de ce qu'il voit present[3].

V. — *Poésie oratoire*

On est habitué, depuis l'*Art poétique* de Boileau, à réserver le nom d'Élégie aux compositions exprimant soit des regrets funé-

1. A. de Vigny, *Moïse, La Maison du berger*.
2. Libre.
3. II, 295, v. 9-14.

raires, soit les sollicitudes de l'amour, principalement de l'amour malheureux. Au XVIe siècle, ce mot, nouvellement accrédité (par Lazare de Baïf, s'il faut en croire Du Bellay)[1], n'avait pas cette signification restreinte. Conformément à son étymologie, il désignait tout poème inspiré par un sentiment douloureux, soit à raison de quelque chagrin personnel (par exemple, dans Ronsard, l'Élégie *Contre les Bûcherons de la forest de Gastine*)[2], soit par suite de quelque considération générale. Dans ce dernier cas, l'Élégie relève de ce qu'on peut appeler la poésie oratoire. C'est proprement un discours en vers, une dissertation philosophique, morale ou religieuse. Didactique ou larmoyante, mais surtout larmoyante, on comprend que l'Élégie ainsi entendue,

l'Elégie à la voix gémissante,
Aux ris mêlés de pleurs[3],

avait sa place indiquée à côté de la *Gélodacrye*, qu'elle continue et qu'elle complète.

Nous trouvons quatre Élégies à la suite de la première partie de la *Gélodacrye*; deux en tête de la seconde partie, après la dédicace à Gérard L'Escuyer. On peut y joindre la courte « Élégie à son Olimpe[4] », qui précède les *Olimpiens*; je l'ai déjà mentionnée : il n'y a rien de plus à en dire.

Dans la première Élégie[5], l'auteur s'adresse « à M. Philippe Musnier, évesque de Philadelphe », c'est-à-dire de Philadelphie en Asie Mineure, une des « sept Églises » de la province d'Asie mentionnées en l'Apocalypse (aujourd'hui Alah Chehr). Grévin

1. Du Bellay, *Deffence et Illustration...*, II, 12; éd. M.-L., I, 61.
2. Même au XVIIe siècle on a parfois appelé Elégie un discours sur un sujet touchant. Exemple : l'*Elégie aux nymphes de Vaux* de La Fontaine.
3. André Chénier, Elég. XXX (éd. Gabriel de Chénier, Paris, 1874, t. III, p. 80).
4. I, 75-76; 52 vers.
5. 274 vers.

regrette l'âge d'or dont il trace le tableau avec complaisance :

L'advocat ne vendoit au double ses escrits,
Encore moins fardoit sa langue babillarde
Pour sur le bien d'autruy mettre sa main pillarde,
Et d'un rusé moyen augmenter son bon-heur
Par le droict desguisé d'un pauvre laboureur.
Le juge droicturier à la face severe
Ne se laissoit domter par quelque humble priere :
Jamais le conseiller fidele rapporteur
Ne prestoit le procez à un solliciteur,
Qui selon son desir adjouste quelque chose
Pour arracher le droict d'une meilleure cause...
Le marchant ne fardoit en rien sa marchandise[1].

Mieux avisé, Ovide, dépeignant l'âge d'or, prenait soin de dire qu'il n'y avait pas de juges parce qu'on n'en avait pas besoin : *et erant sine judice tuti*. Par l'effet d'une sorte d'anthropomorphisme d'un genre spécial, les poètes modernes ne peuvent pas se figurer un état idéal de la société sans magistrats et sans avocats ; ils les imaginent parfaits, voilà tout :

Les labeurs du commerce honnêtement fleurissent;
Pour d'austères devoirs les juges sont de feu;
Les médecins toujours guérissent
Et les avocats parlent peu[2].

Pluton cependant prend ombrage de cette tranquillité et de ce bonheur. Il assemble ses sujets : Rhadamante, Minos, Charon, les Furies et Cerbère. Discours de Pluton. L' « Urague », c'est-à-dire le porte-queue (οὐρά, ἄγω), comme l'appelle l'auteur, qui se le représente sous la forme que la croyance populaire prêtait au diable, fait à ces personnages une harangue dont le ton oratoire, le mouvement, le style vigoureux et bien frappé rappelle les meilleurs passages de *César*. C'est de la bonne rhétorique du

1. I, 115, v. 13-23; 116, v. 5.
2. Casimir Delavigne, *Le Conseiller Rapporteur*, Prologue.

xvi[e] siècle ; on dirait un fragment de poème épique. Les ombres vont maintenant aux Champs-Élysées sans passer par le Styx. Les puissances inférieures laisseront-elles Saturne triompher aux dépens de Pluton ? Et qui voudrait désormais encenser les autels du dieu des Enfers ?

Non, non, usons plustost de force et tyrannie,
Que de voir plus ainsi ma puissance asservie :
Soit par force ou fallace un ennemi batu,
Autant vault contre luy trahison que vertu[1].

On délibère ensuite sur les moyens à employer. C'est le parti proposé par Rhadamante qui prévaut. Il consiste à envoyer sur la terre trois monstres, trois Furies évoquées du plus profond des Enfers : Cupidité, « chevauchant de travers une mule hideuse », Orgueil, qui se fait « présenter des couronnes et mitres », et la troisième enfin, en apparence moins redoutable, en réalité bien plus dangereuse : Fausse Religion. Grévin borne là son allégorie. C'est, dit-il, tout ce que « le danger des jours » lui permet d'écrire. Pour un écrivain calviniste s'adressant à un prélat catholique, il pouvait devenir délicat d'aller plus loin et de dépasser le cercle de ces brillantes généralités.

L'Élégie II a pour sujet « la naissance de Typosine, Déesse tutélaire de l'Imprimerie[2] ». Les divinités de la mythologie ne suffisaient pas à ces hommes de la Renaissance; ils en inventaient. Grévin développe cette idée : est-il vrai qu'on ait tout dit depuis qu'il y a des poètes ? Non. Les âges modernes ont vu naître « une Muse nouvelle », fille du Temps comme Minerve était fille de Jupiter. Grévin voudrait qu'on lui dressât des autels, et il convie « les braves sonneurs », ses contemporains, à interrompre un instant leurs lamentations amoureuses pour chanter un si noble sujet. Après la deuxième partie de la *Gélo-*

1. I, 119, v. 12-15.
2. 58 vers.

dacrye, il consacre encore un sonnet à la naissance de Typosine[1]. Si une chose a lieu de surprendre, c'est que, dans leur ferveur pour l'antiquité, les écrivains de cette époque n'aient pas laissé éclater plus souvent leur enthousiasme pour cette invention de l'imprimerie, qui avait coïncidé avec la découverte et la diffusion des manuscrits antiques. La Bibliothèque nationale possède à cet égard un curieux document où nous retrouvons le nom de Grévin. C'est une sorte de placard (in-fol. plano s. l. n. d.), qui faisait partie d'un Recueil de la Bibliothèque du Roy, recueil aujourd'hui divisé. On y lit diverses poésies disposées de la manière suivante. En haut, à gauche, un hymne en grec, de 28 vers, de Florent Chrestien : Ἐις χαλκοτυπίαν ὕμνος Φλωρ. Χριστιανοῦ. A droite, une composition latine de Camille Morel, une des savantes filles de l'imprimeur, douze distiques donnés comme la traduction d'une poésie grecque de Daurat : *In Typographiam Musarum matrem Camilla Morella, J. Morelli Ebredunæi filia, ex græco J. Aurati*. Au-dessous, disposée sur trois colonnes, une « Ode de J. Grévin à Robert Estienne ». Enfin, en bas, une ligne en caractères hébraïques : c'est un verset du Livre des *Proverbes* (XV, 14), ainsi rendu dans la traduction de Sacy : « Le cœur du sage cherche l'instruction ; la bouche des insensés se repaît d'ignorance. »

Cette Ode à Robert Estienne ne diffère par aucune variante de celle qui se trouve à la fin du *Théâtre* de Grévin, après la seconde partie de la *Gélodacrye*. Le sujet, c'est encore la naissance de Typosine. Le Temps dispense ses dons comme il répartit les saisons. A la Renaissance littéraire, printemps des sciences, il destinait l'imprimerie :

Aussi Typosine estoit
Comme un present en reserve
Qui dans Parnasse restoit[2]....

1. II, 308, v. 15-28.
2. II, 314, v. 23-25.

« Entretien-la donc tousjours », s'écrie le poète en s'adressant à Estienne. Et il ajoute, par allusion à l'Olive (non pas à l'Olive de J. Du Bellay, mais à l'Olive typographique, marque des Estienne) :

Estienne, si tu le fais,
Puisse l'immortelle Olive
T'ombrager à tout jamais,
A fin que ton renom vive,
Comme malgré l'envieux
Vit celuy de tes ayeux[1].

Ces mots ont trait à une période de l'histoire des Estienne sur laquelle on ne possède que de vagues renseignements. Vers 1551, Robert I Estienne s'était enfui à Genève pour y chercher une sécurité dont pouvaient le priver en France les attaques dirigées par la Sorbonne contre les éditions grecques du Nouveau Testament. Ses biens furent mis sous séquestre en exécution de l'édit de Châteaubriant. Toutefois, on ne tarda pas à lever le séquestre et à remettre tout ce que le fugitif avait laissé aux mains de Charles Estienne, celui-là même dont Grévin avait pensé devenir le gendre. Le célèbre établissement put donc survivre à sa dislocation, et il fut repris, non sans quelque succès, par Robert II, en 1556. Si ces vicissitudes, sur lesquelles M. Renouard a tâché de faire la lumière[2], ne semblaient pas bien établies, on en trouverait un écho très reconnaissable dans l'*Ode à Estienne* de Grévin, et encore plus dans un sonnet « en faveur de l'Olive », qui fait suite à cette Ode dans le volume du *Théâtre :*

... La pasle Olive a quelque temps esté
Delaissee au hasard d'une orage inconstante,
Mais ore reprenant le bien qui se presente,
Comme un navire au port se met en seureté.

1. II, 315, v. 22-27.
2. Renouard, *op. cit.*, p. 316-319.

Bien est vray que le tronc despouillé de feuillage
Demoura presque sec : mais ainsi qu'avec l'aage
Toutes choses en soy prennent perfection,

Ainsi ceste accroissance au tronc plus tost ravie
En nouveaux rejetons reprend nouvelle vie,
Qui ne sera subjecte au nouveau tourbillon[1].

En rapprochant ces vers des indications fournies par M. Renouard, on saura à quelle époque Grévin a dû les composer : c'est en 1556, ou peu de temps après, lorsque Robert II succéda à Robert I. On peut voir dans le placard ci-dessus décrit un souvenir d'une sorte de fête littéraire que les amis de Robert lui auront offerte dans cette circonstance (amis et parents : les Morel étaient alliés aux Estienne). Le placard ne porte pas de nom d'imprimeur ; d'après l'inspection des caractères employés pour le verset de Salomon, et leur comparaison avec ceux de la fameuse Bible de 1540, ce feuillet ne viendrait pas des presses de l'imprimerie des Estienne.

Grévin fait les honneurs de l'Élégie III « à Jaques Pons, Lionnois[2] ». Pons, dont Brunet ne cite qu'un traité sur les melons « avec les commodités et incommodités qui en reviennent », était un médecin distingué. Il devint doyen du collège des médecins de Lyon en 1576, et écrivit un ouvrage contre l'abus de la saignée : *De nimis licentiosa ac liberaliore intempestivaque sanguinis missione...* (Lyon, 1596). Ami de Grévin[3], il lui prédisait l'immortalité dans une pièce de vers latins qui précède les *Jeux olimpiques*[4]. Il lui disait : « *Quæsisti monimentum ære perennius.* » Le sujet de l'Élégie montre que Grévin s'entretient avec un confrère éclairé : inanité des pratiques divinatoires.

1. II, 316, v. 5-14.
2. 72 vers.
3. I, 3, v. 15; I, 19, v. 15; I, 45, v. 15.
4. I, 73-74.

Mon Dieu ! quelle follie est mettre son estude
En l'art ou il n'y a aucune certitude,
Comme en l'Astrologie[1] !

« Abus et vanitez », s'écriait Rabelais par la bouche de Gargantua traçant un plan d'études à Pantagruel. Mais combien vit-on d'hommes en ce temps répudier la croyance au surnaturel, et protester contre la crédulité générale au nom de la raison et de la science? Celle-ci, proclame Grévin, ne fournit-elle pas un champ suffisant à l'activité humaine? Que l'homme, « fils de la terre », laisse le ciel, qui n'est pas son domaine. Il lui reste l'astronomie (car, à ce titre, le ciel présente un sujet d'étude), la philosophie, les lettres antiques et la médecine.

L'Élégie IV[2], sorte d'épitaphe d'une jeune fille appelée Anne Boucher, célèbre les bienfaits de la mort, plus libératrice à mesure qu'elle vient plus tôt.

Dans le volume du *Théâtre*, deux Élégies servent en quelque sorte de préface à la seconde partie de la *Gélodacrye*. Dans la première de ces deux pièces, l'*Elégie sur la misère des hommes*[3], Grévin commente encore ce titre de *Gélodacrye* pour lequel il avait décidément un amour tout paternel :

Et ores que je pense estre un peu plus delivre,
  Voicy un dieu qui de nouveau m'enyvre
D'un poison plus bouillant, dont ne peux esperer
  Sinon tousjours de rire et de plorer.
Rire, la chose, helas ! la plus desesperee;
  Plourer, et si tout est plein de risee :
Il n'y a rien ici qui ne soit malheureux,
  Tout est folie, et tout est glorieux.
Je plore le malheur et je ris la folie,
  Je plore et ris la gloire de la vie[4].

1. I, 126, v. 21-23.
2. 48 vers.
3. 144 vers.
4. II, 285, v. 17-26.

Le poète, prenant l'homme à partie, lui trace le tableau des infortunes qui l'assaillent, du berceau à la tombe, dans toutes les conditions, et qu'il ait pris femme ou qu'il ait préféré rester « hors du mariage ».

A la suite d'un prince ou d'un grand Cardinal
Encore plus endures-tu de mal,
Soit forçant ton vouloir à fin de luy complaire,
Et en un jour cent fois te contrefaire :
Soit adorant celuy *que tu mettrois à mort*
Si à l'escart tu te sentois plus fort[1]....

Dans toute cette Élégie, et principalement dans ce passage, on retrouve d'une façon évidente le souvenir d'un ouvrage qui avait paru en 1558, et qui avait obtenu un grand succès : *Le Théâtre du monde, où il est fait un ample discours des misères humaines*, par un ami de Grévin, Pierre Boaistuau, dit le sieur de Launay. Boaistuau commençait son ouvrage, comme Grévin son Élégie, par rappeler les noms d'Héraclite et de Démocrite. Il suivait l'homme de sa naissance à sa mort, passant en revue toutes les situations. Parlant des courtisans, il disait : « Voylà comme ces pauvres misérables courtisans vendent leur liberté pour s'enrichir. Il faut qu'ilz obéissent et obtempèrent à tous commandemens, justes ou injustes, qu'ilz se contraignent de rire quand le prince rit, qu'ilz pleurent quand il pleure, approuvent ce qu'il approuve, qu'ilz condemnent ce qu'il condemne. Il faut obéir à tous, altérer et changer du tout sa nature, estre sévère avec les sévères, triste avec les tristes, et quasi se transformer en la nature de celuy à qui ilz veulent plaire, ou n'avoir rien..., sans mettre en compte les vices qui accompaignent ordinairement ceux qui suyvent la cour, ou la pluspart des choses humaines sont prépostérées. *Beaucoup à la cour t'ostent le bonnet, qui te voudroient avoir osté la teste. Tel ploye le genoil à te faire révérence, qui se vou-*

1. II, 288, v. 11-16.

droit estre rompu la jambe à te porter en terre. » Mais si le discours de Boaistuau respire une force et une gravité qui, par instant, approchent de l'éloquence, Grévin, dans son travail d'imitation et de réminiscence, ne rencontre qu'un ton déclamatoire qui retire beaucoup d'intérêt à son lieu commun. Il y a loin de cette amplification emphatique à la désolation sincère, concise, pénétrante des sonnets qui la suivent, et que dictait à l'auteur son inspiration personnelle.

La sincérité, nous la retrouvons dans l'Élégie « à Monsieur de Poix, Médecin de Madame de Lorraine[1] ». Antoine Le Poix (ou de Poix, parce que le duc de Lorraine avait conféré la noblesse à son père) étudia la médecine sous la direction du fameux Jacques Dubois ou Sylvius ; il a laissé un ouvrage estimé sur la numismatique. Il fut un des protecteurs de Grévin, qui s'ouvre à lui des chagrins que lui causent ses envieux et ses ennemis. Ils traitent de « phrénésie » sa prétention de « joindre la Médecine avec la Poësie ». Mais Apollon ne fut-il pas poète et médecin? Grévin ne fait des vers que pour se délasser de « plus graves estudes », et c'est de ce repos studieux que naquit la *Gélodacrye*.

VI. — *Poésie lyrique*

L'*Olimpe* contient onze odes, le *Théâtre* six. Parmi celles de l'*Olimpe*, il en est deux sur lesquelles je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit précédemment : l'Ode II, *Sur la Paix faicte l'an* 1559[2], et l'Ode X, *A la Fontaine du Pied-du-Mont*[3]. L'examen des Odes III, *A Madame Magdaleine de Suze, Dame d'Warty*[4]; — V, *A Anthoine de Talon*[5]; — IX, *L'Espée,*

1. 72 vers.
2. 290 vers.
3. 158 vers.
4. 100 vers.
5. 102 vers.

A Philippes d'Warty[1]; — XI, *Pour le tombeau de Joachim du Bellay, A Charles Utenhove, Gantois*[2], trouvera mieux sa place au chapitre suivant. Parmi les Odes du second volume, j'ai déjà parlé de l'Ode *A Robert Estienne*[3], et je parlerai au chapitre suivant de l'*Épithalame de M. Jaques Charpentier*[4].... Reste finalement les Odes I, IV, VI, VII, VIII du premier volume, et quatre Odes dans le second. Je ne m'étendrai pas, du moins en ce qui concerne le style, sur cette poésie lyrique, la partie la plus faible assurément de l'œuvre de Grévin. Quiconque aura la curiosité de lire ces Odes refusera de s'associer à cette opinion de Colletet, qu' « il y en a de pindariques parmy plusieurs horatiennes ». Qu'on parle ainsi des œuvres de Ronsard, je le conçois, bien que Ronsard, effectivement nourri d'Horace, se croie surtout pindarique par une composition à dessein confuse, parfois jusqu'à risquer de tomber dans l'incohérence. Quant à Grévin, il imite tout au plus Ronsard, et encore, dans ses défauts, car, s'il le rappelle, c'est précisément par son obscurité voulue. Cependant, ses odes offrent de l'intérêt, non par la forme, en général indigente ou pénible, mais par les renseignements qu'elles fournissent, soit sur la vie de l'auteur ou sur ses relations, soit sur l'histoire littéraire du temps. J'indique successivement le sujet de chacune de celles dont j'ai à m'occuper à cette place.

Ode I. — *A Hector de Ligniville, abbé de sainct Sauveur, et grand Aumosnier de monsieur le Duc de Lorraine*[5]. — Honneur aux Muses; on leur devra non seulement la gloire, mais encore la sécurité de la France :

Car pendant qu'elles seront
Hostesses de nostre terre,
Jamais le malheur de guerre
Ne s'entera sur le front

1. 192 vers.
2. 156 vers.
3. 90 vers.
4. 78 vers.
5. 128 vers.

De la jeunesse Françoise,
Jamais ma riviere d'Oyse
N'abbruvera l'Alemant,
Autheur du passé tourmant[1].

Ode IV. — *A Jaques Grévin, son oncle*[2]. Cette pièce avait paru en 1558 dans les *Regretz de Charles d'Austriche... et autres œuvres*. C'est une production de débutant, et déjà elle nous montre l'auteur obsédé par la pensée des dissensions et des luttes d'ici-bas. Les hommes ne songent qu'à se combattre. Huit personnes ont survécu au déluge :

Un inventeur d'encombre
Entre huict fut trouvé[3].

Ode VI. — *Pour le tombeau de M. Pierre de Prong, son oncle*[4]. — Nous avons fait connaissance avec ce personnage en racontant les premières années de la vie de Grévin. Celui-ci avait voué un véritable culte à l'excellent parent à qui il devait son instruction. Aussi l'ode commence-t-elle avec solennité. L'auteur accorde son luth et veut faire pour « les peuples divers » une chanson immortelle. C'est qu'il s'agit pour lui d'honorer la mémoire de son bienfaiteur,

Troquant *ses* vers à l'argent
Ainsi qu'un poete indigent[5].

Grévin a cru entendre l'oncle de Prong le taxer d'ingratitude :

J'oy, ce me semble, au tombeau
Une voix faible et cassee,
Qui se plaint sous le fardeau
De la memoire laissee[6].

1. I, 133, v. 25-27; 134, v. 1-5.
2. 60 vers.
3. I, 150, v. 9-10.
4. 230 vers.
5. I, 156, v. 15-16.
6. *Ibid.*, v. 27 sqq.

Discours et griefs de l'oncle :

Est-ce donc la recompense
Qu'on reçoit apres la mort[1]?

Ému de ce reproche, qu'accompagne le rappel de tous les services rendus, l'auteur prend la résolution de s'acquitter dans la mesure du possible. Que faire pour cela? un tombeau :

Je luy bastis un tombeau
Pour le vanger d'oubliance
A la poincte d'un cizeau
Qui fait au temps resistance[2].

Sur ce tombeau, le neveu grave une longue prière de l'oncle mourant, empreinte d'un sentiment plus religieux que poétique. Sujet : la puissance de Dieu.

A toy j'ay tout mon refuge
Comme à l'ancre un nautonnier,
Reçoy mon souspir dernier,
O mon advocat et juge[3].

Ode VII. — *Le lut, A Guillaume de La Morlaye*[4]. — Morlaye était un musicien distingué. Sa fille Antoinette n'avait pas moins de talent. (Grévin a composé pour elle un acrostiche[5]). Le poète fait l'éloge du père et de la fille, en rappelant Mercure, Apollon, Orphée, Amphion.

Ode VIII. — *A André Thévet, Angoumoisin*[6]. — Après avoir parcouru l'Asie Mineure, la Grèce et la Terre-Sainte, André

1. I, 157, v. 11-12.
2. I, 158, v. 29; 159, v. 1-3.
3. I, 162, v. 24-27.
4. 168 vers.
5. I, 109, v. 1-17.
6. 102 vers.

Thévet, d'Angoulême, avait accompagné, en 1555, Durand de Villegagnon, chargé de l'établissement d'une colonie calviniste au Brésil. Revenu en France, il publia les *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique,...* (Paris, 1558), et reçut le titre de cosmographe du roi. On a suspecté sa bonne foi. La Martinière raconte que Thévet, pour flatter le roi Henri II, avait dressé une carte où se voyait une ville nommée Ville-Henri. Cependant Léry, qui ne partit du Brésil qu'un an et demi après Thévet, assurait qu'il n'y eut jamais ni ville ni village dans l'endroit où Thévet plaçait sa cité imaginaire. Cette prétendue fondation avait fait grand honneur à Thévet. C'est à elle que Grévin pensait en vantant, dans l'*Hymne au Dauphin*,

> Ces avantureux, qui de ferme asseurance
> Ont ramé plus osarts sur le dos ecumeux
> De la mer, ne craignantz ses haults mons raboteux,
> Et ont dessoubz noz pieds basti nouvelle ville[1].

Thévet était un ami de la Pléiade. Quand il publia, en 1575, sa *Cosmographie universelle*, il eut soin de reproduire dans les liminaires les vers par lesquels Ronsard, Du Bellay, Baïf, Jodelle avaient célébré ses mérites[2]. Mais l'ode de Grévin n'y figure pas, parce que c'eût été là un patronage compromettant pour un personnage officiel. Dans cette ode, le poète chante les plaisirs de la vie tranquille; il développe les idées chères à Horace : *cœlum non animam mutant... post equitem sedet...* Et il ajoute :

> Que nous sert avec grand soing
> Chercher les richesses loing,
> Pour si peu qu'avons à vivre!
> Hé! que nous sert de changer
> Ce pays à l'estranger
> Pour les richesses ensuyvre?...

1. *Hymne au Dauphin*, v. 620-623.
2. Voir Ronsard, éd. P. Bl., II, 361-364 et V, 350-351; Du Bellay, éd. M.-L., I, 216-217; Baïf, éd. M.-L., V, 275-279; Jodelle, éd. M.-L., II, 206-208.

L'un se plaist de cacher l'or
Au fond de quelque thesor,
L'autre d'acheter des terres,
L'un de bastir des chasteaux,
L'un se plaist en ses chevaux,
L'un en paix, et l'autre en guerre :
Mais nous nous plaisons aux fleurs
Que nous donnent les neuf Sœurs,
Ores que n'en ayons guere :
Nous avons ce bien aussi
De n'avoir point le souci
De ce que dit le vulgaire[1].

Dans le volume du *Théâtre*, je relève les odes suivantes :

1° *A Très haulte et très puissante princesse, Claude de France, duchesse de Lorraine, à son retour dudict pays*. 1559. *Ode*[2]. — Je vous loue, s'écrie le poète,

Non pour estre fille d'un Pere,
Roy magnanime, issu des Roys,
Ou pour avoir un Roy pour frere,
Monarque de tous les Gaulois :
Mais pour estre seule Princesse
Premiere qui avez lié
Et divinement marié
Les vertus avec la jeunesse[3].

2° *Au seigneur de Launay sur ses Histoires prodigieuses. Ode*[4]. Nous avons déjà vu Grévin s'inspirant, sans le nommer, de ce littérateur. Pierre Boistuau ou Boaistuau (1500-1566), qui avait publié, en 1558, la première édition des *Nouvelles* de la reine de Navarre, donna, en 1559, sous le titre d'*Histoires tragiques*, une traduction de la première partie des *Nouvelles* de Matteo Ban-

1. I, 172, v. 1-6; 173, v. 8-19.
2. 88 vers.
3. II, 269, v. 13-20.
4. 96 vers.

dello. Les *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la Nativité de Jésus-Christ jusques à notre siècle*... sont un ouvrage différent, qui parut en 1560. Elles se composent de quarante récits, où il est parlé des prodiges opérés par le diable, des fléaux envoyés à la ville de Jérusalem, des enfantements monstrueux, des bêtes étranges de la mer, etc. A chaque histoire, un figure finement gravée (Le chapitre 38, *Complaincte notable que feist un homme monstrueux au Sénat de Rome, contre les tyrannies d'un Censeur qui escorchoit le pauvre peuple du rivage du Danube par exactions rigoureuses*, tiré par Boaistuau de l'*Horloge des Princes* d'Antoine Guevara, ouvrage traduit de l'espagnol en 1531 et 1555, a peut-être inspiré directement La Fontaine, en lui fournissant non seulement le sujet, mais les développements de sa fable célèbre[1]. « Ce vilain, dit Boaistuau d'après Guevara, avoit... les lèvres grosses... le saye de poil de chèvre, la ceinture de joncz marins, la barbe longue et espoisse, les sourcilz qui lui couvroyent les yeux, l'estomac et le col couvert de poil comme un ours... » Le discours que La Fontaine prête à son sauvage suit pas à pas celui de Boaistuau). Le volume se termine par une « Ode de Jaques Grévin de Clermont », imprimée également dans l'édition de 1564 : c'est celle que nous retrouvons dans le *Théâtre*. Grévin assure à Boaistuau que son nom ne périra pas. Il lui cite l'exemple du « vieil Homère ». Ce dithyrambe immodéré, à coup sûr les écrits de Boaistuau ne le justifiaient pas, malgré l'intérêt que pouvaient présenter pour notre poète-médecin ses observations tératologiques. Mais cet enthousiasme avait sa source dans la communauté de sentiments qui unissait les deux hommes. Dans son *Théâtre du Monde*, Boaistuau a découvert sa pensée dans les termes les moins équivoques, par la façon dont il parle de la prédestination à l'occasion de la misère des gens d'église; et quand il s'étend, dans une

1. Voir La Fontaine, éd. des *Grands Ecrivains*. Paris, 1883-1893, t. III, p. 139, et 144, note 10.

de ses *Histoires*, sur « la détestation de ceulx qui font si bon marché du sang humain », nous savons bien à quels supplices il songe en relatant des exemples de cruauté pris dans l'antiquité, comme nous saurons bien quels bûchers préoccupent Grévin, quand il protestera dans l'*Imposture des Diables* contre les autodafés ordonnés pour cause de sorcellerie. Aussi Grévin conseille-t-il à l'auteur des *Histoires* de se consoler du malheur des temps par l'espérance de jours meilleurs où le mérite recevra sa récompense :

Bien qu'une brigade eshontee
De badins, de sots, d'ignorans,
Se voye plus souvent montee
Aux degrez ou sont aspirans
Ceux-là qui forgent en la teste
De leur avare volonté
Les despouilles et la conqueste
Que jamais ils n'ont mérité[1]....

On trouve en tête du *Théâtre*, après l'Élégie de Ronsard, une *Ode de damoiselle Marg. D. L.*, où je relève ce passage :

Car soit que plus gravement
Tu rendes François Nicandre...
Soit que d'une belle histoire
Tu rameines la memoire....

Cette façon de caractériser le talent de Grévin en visant, parmi ses poésies, celle qu'il a consacrée aux *Histoires prodigieuses*, permet de supposer que les lettres D. L. signifient De Launay, et que cette ode a pour auteur la femme ou une fille de Boaistuau.

3° *Epithalame de M. Jan Rochon, Docteur en Médecine, et de Jane de Brame. Ode*[2]. Ce confrère de Grévin pouvait avoir à peu près son âge. Il prit le titre de docteur peu de temps avant lui.

1. II, 272, v. 16-23.
2. 78 vers.

Baron le mentionne, sous le nom de « *Joannes Rochon, Hedunensis* », au nombre des licenciés qui reçurent le bonnet sous le décanat de François Brigard (1558-1559), avec Jacques Charpentier et Jean Liébault[1]. Rochon précéda Charpentier comme doyen en 1566 et 1567.

4° *A son grand Conseil par alliance. Ode*[2]. J'ignore à quel personnage s'adresse cette poésie protestante. Peut-être à Florent Chrestien. L'amour, « opinion dépravée », a quelque temps égaré Grévin. Mais maintenant le poète est affranchi, et il prie un de ses amis de lui servir de guide :

Je m'en vay libre querant
Ton grand Conseil, esperant
Le bien d'une heureuse suitte :
Car mon pauvre cueur fut né
Pour estre un jour gouverné
Par ta meilleure conduicte.
Tous deux nous sommes conduicts
D'une pareille esperance,
Tons deux nous sommes induits
A craindre mesme nuisance ;
Nous avons tous deux le cueur
Ennemi de la rancueur,
Nous couvons dedans nostre ame
Un mesme contentement,
Qui vient mouvoir sainctement
Le doux feux qui nous enflame[3].

VII. — *Poésie gnomique*

Alciat ne se doutait pas en publiant ses *Emblèmes* (1522-1551), que le succès de son opuscule allait doter le XVIe siècle d'un

1. (BARON), *Compendiaria medicorum parisiensium notitia*, p. 10.
2. 100 vers.
3. II, 281, v. 22-28 ; 282, v. 1-9.

genre nouveau. Tandis que ses distiques étaient traduits en diverses langues, quantité de poètes français composaient des ouvrages destinés à leur disputer la faveur du public : Gilles Corrozet, La Perrière, Maurice Scève, Barthélemy Aneau, Claude Paradin, d'autres encore. Une estampe représentant quelque scène de la vie courante ou quelque allégorie; au bas, une courte pièce de vers exprimant la moralité de l'allégorie ou de la scène, voilà en quoi consistent tous ces ouvrages de parémiologie et de littérature sentencieuse, dont la vogue précédait et préparait celle des *Quatrains* de Pibrac et de Pierre Mathieu. A l'étranger, les principaux émules d'Alciat dans la poésie gnomique s'appelèrent Sambucus et Adrien le Jeune. On peut y joindre, dans un genre un peu différent, mais très voisin, ce curieux et limpide Corneille Kiel, ou Kilianus, encore inconnu en France, et qui, dans son pays même, n'a été mis en lumière que depuis peu d'années[1]. Tous trois écrivirent en latin. Pendant son séjour à Anvers, Grévin fit imprimer chez Plantin une traduction en vers français des *Emblèmes* de Sambucus et de ceux d'Adrien le Jeune.

Jean Sambuc, dit Sambucus (1531-1584), savant hongrois, historien, philologue, antiquaire, numismate et médecin, voyagea pendant plus de vingt ans pour recueillir des manuscrits, des médailles et des documents archéologiques. Historiographe de la maison de Habsbourg sous Maximilien II et sous Rodolphe II, il fut l'ami de Lambin et de Turnèbe; il aida Plantin de ses manuscrits[2], et Henri Estienne de ses manuscrits et de sa bourse. Les éloges donnés à son érudition par Juste-Lipse et De Thou pâlissent auprès de l'article que lui a consacré l'historien hongrois Horànyi[3]. Il écrivit de nombreux ouvrages. Ses *Emblèmes*,

1. Voir Max Rooses, *Kilianus latijnsche gedichten intgegeven en met een levensbericht voorzien* (Kilianus, Poésies latines, précédées d'une notice biographique). Anvers, 1880. Cf. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, p. 196.

2. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, p. 182.

3. Horànyi, *Memoria Hungarorum....* Vienne et Presbourg, 1775-1777, t. III, p. 196-203.

édités par Plantin, parurent pour la première fois en 1564. En tête de chaque page, ou à peu près, se trouve une gravure sur bois avec encadrement. Sous chaque estampe (il y en a plus de 200), une pièce de vers latins, de nombre et de mètre variables, quelquefois avec une dédicace. La traduction de Grévin parut en 1567. Ni le musée Plantin à Anvers, ni la Bibliothèque nationale, ni aucune autre bibliothèque que je sache, ne possède cette traduction française. Outre que les ouvrages de cette nature étaient imprimés à petit nombre, on a signalé avec justesse, comme une cause expliquant leur rareté et parfois leur disparition, la pratique des artisans de l'époque qui découpaient ces volumes d'*Emblèmes* pour se servir des gravures comme de modèles[1]. Du Verdier ne parle de Sambucus qu'à l'occasion de ses *Emblèmes*, et pour dire que Plantin en imprima en 1567 une traduction française, dont il rapporte deux extraits[2]. (Il n'ajoute pas que cette traduction a Grévin pour auteur, mais il ne peut naître aucun doute à cet égard.) Je recueille avec empressement ces deux fragments, comme étant tout ce qui a survécu peut-être du travail de Grévin. Rapprochés des apophtegmes de Sambucus, ils vont nous faire connaître la méthode de traduction de notre auteur.

Sambucus (sous le titre : *Discors concordia*) :

Quamvis sit rerum dispar natura, minusque
Conveniant, subigit, jungit et arte modus.
Quæ mage diversa inter se virtute resistunt
Antidotus quam quæ theriacalis habet?
Hæc tamen ars miscet, tandem et rediguntur in unum,
Unius ut nomen post medicina gerat.
Pestiferam illa arcet tabem, infectosque tuetur :
Excitat optato frigida membra tono

1. (E. Picot), *Catalogue Rothschild*, t. I, p. 453.
2. Du Verdier, V° *Jean Sambucus.*

Grévin :

Bien que la nature des choses
Soit dissemblable, toutefois
Leur accordance tu cognois,
Lorsqu'ensemble tu les composes.
Y a-t-il choses plus contraires
Que celles dont est composé
L'antidot dont l'on a usé
Contre le venin des viperes?
Toutefois une medecine
En est faite, qui a vertu
De rendre un poison combattu
Par sa force qui est divine[1].

Sambucus (sous le titre : *Res humanæ in summo declinant*) :

In medio librat Phœbus dum lumina cœlo,
Dissolvit radiis, quæ cecidere, nives.
Cum res humanæ in summo stant, sæpe liquescunt :
Et nihil æternum, quod rapit atra dies.
Nil juvat ingentes habitare palatia Reges,
Conditio miseros hæc eademque manet.
Mors æquat cunctos, opibus nec parcit in horam,
Verbaque dum volitant, ocyus illa venit.
Heu, leviter ventus pellit nos omnis inermes,
Concidimus citius quam levat aura rosas.

Grévin :

Lorsque Phébus est au plus haut des Cieux,
La neige fond soubs son œil radieux;
Ainsi fortune, au plus haut advancee,
Sans y penser, est souvent renversee;
Et tout cela, que la mort peut dompter,
N'est suffisant pour toujours persister.
Bien que les Rois aux grands palais demeurent,
Si faut-il bien qu'à la parfin ils meurent.

1. Du Verdier imprime « qui est battue »; erreur évidente.

La mort egale à chacun se conduit ;
Un riche Roi, comme un pauvre, elle suit,
Et vers chacun plus subit elle vole
Que ne fait pas une viste parole.
A chaque vent nous nous sentons poussés,
Et plus subit nous sommes renversés,
Qu'à la chaleur d'une grande lumiere
Ne se fletrit la rose journaliere.

Adrien le Jeune, en latin Adrianus Junius, s'appelait de son vrai nom De Jonghe. Ce savant hollandais (1511-1575) était, comme Sambucus, polygraphe et médecin. Après avoir habité l'Angleterre et le Danemark, il se retira à Harlem. Lorsque les Espagnols prirent cette ville en 1573, on pilla sa bibliothèque, où il avait rassemblé les matériaux de divers ouvrages qu'il se disposait à publier. Le chagrin qu'il ressentit de cette perte le conduisit au tombeau. Bayle l'appelle « un des plus savants hommes de son siècle[1] », et Foppens, dressant la liste de ses ouvrages, dit de lui : « *Quo nomine doctorum omnium admirationem laudemque meruit, atque ingenii tam varii variis editis monumentis, æternam sibi memoriam comparavit*[2]. » Plantin imprima ses *Emblemata* en 1565 (il y eut par la suite d'autres éditions). C'est un volume semblable à celui de Sambucus, sauf que les *Emblèmes* sont beaucoup moins nombreux (58 sujets seulement), et que le commentaire placé au-dessous de la vignette consiste toujours dans un quatrain, dont l'auteur varie le mètre à chaque page. D'après MM. Ruelens et de Backer, Plantin aurait donné de la traduction de ces *Emblèmes* par Grévin diverses éditions, portant les dates de 1568, 1569 et 1575[3]. D'autre part, j'ai sous les yeux l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale : il est de 1570. Le nom de l'auteur ne figure pas au titre. (*Les Emblesmes de S. Adrian Le Jeune, Médecin et Historien des*

1. Bayle, V° *Junius* (*Hadrien*).
2. J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 14.
3. Voir plus haut la Bibliographie.

Estats de Hollande. Faicts François et sommairement expliquez.) Mais on le trouve au bas de l'épître par laquelle Grévin dédie son opuscule à M. de La Forest, « Ambassadeur en Angleterre pour la Majesté du Roy de France ». Plantin a fait servir les planches des *Emblemata* d'Adrien le Jeune, qui ont bien perdu de leur finesse et de leur netteté (57 figures au lieu de 58; la dernière a disparu). Comme Junius, Grévin emploie des vers de différents mètres. Il va sans dire qu'il est le plus souvent impossible au poète français d'enfermer sa traduction dans les bornes d'un quatrain. Comme le volume de Junius, celui de Grévin se termine par un commentaire qu'il intitule : « Explication de quelques Emblèmes difficiles. » Pour ce commentaire, dans lequel il passe successivement en revue tous les Emblèmes, en s'étendant sur certains d'entre eux, il se sert des notes latines de Junius, mais en les allégeant et surtout en les accommodant à sa manière. Il invoque l'autorité de Nicandre, ce qui est bien naturel, et il cite même (sous l'Emblème VIII) un passage de sa traduction de Nicandre, ce qu'on ne saurait lui reprocher. Sous l'Emblème XLVII, il écrit : « Cest Emblème monstre les conditions des amans, lesquels estants absens de leurs maistresses ne laissent pas de se martirer, voyans quelque chose qui vient d'elles; ainsi que le cerf absent de celuy qui l'a frappé ne laisse pas de se mourir au moyen de la flèche qu'il porte. *Ce qui est fort bien expliqué en ces six vers qui suyvent* :

Et comme un cerf navré du dard qu'il porte au flanc..., etc. »

Or, les six vers qui suivent ne sont autre chose que la fin d'un sonnet de l'*Olimpe*[1]. Grévin pouvait se dispenser de signer la préface de ces Emblèmes; la lecture de ces notes ne nous aurait laissé aucun doute sur leur provenance. Du Verdier ignorait ces particularités quand il écrivait que les Emblèmes d'Adrien le

1. II, 226, v. 9-14.

Jeune « ont été mis en vers François, par traducteur incertain, imprimés à Anvers, in-16, par Christ. Plantin, 1567[1] ». Comme pour Sambucus, Du Verdier donne des spécimens de la traduction citée. Il rapporte les légendes des Emblèmes V, XI et XII. Je suppose qu'entre l'édition de 1567, dont il a eu connaissance, et celle de 1570, il a pu exister des différences de texte plus ou moins sensibles, car les vers insérés dans la Bibliothèque de Du Verdier présentent quelques variantes avec ceux de l'édition de 1570. Je prends comme exemple la traduction de l'Emblème XII, *le Douaire d'une femme*. D'après Du Verdier :

La Spartienne Venus
Avoit les pieds retenus
D'un sep, dont elle étoit prise :
Un beau voile luy cachoit
Les deux yeux, et si etoit
Dedans une chaire assise :
La chaste honte et l'amour
Ou Constance fait séjour
Sied bien à la femme sage
De soigneusement garder;
Elle doit bien regarder
Sa maison et son menage.

D'après le texte de l'édition de 1570 :

La Spartienne Venus
Eut les deux pieds retenus
D'un cep qui l'arrestoit prise.
Un bandeau elle porta
Qui son regard aresta,
Et si fut tousjours assise;
La chaste honte et l'amour
Ou Constance faict sejour
Siet bien à la femme sage :
Elle doibt pareillement
Garder bien soigneusement
Sa maison et son mesnage.

1. Du Verdier, V° *Adrian Le Jeune*.

Les Registres manuscrits de l'imprimerie plantinienne[1] contiennent, au sujet de ces traductions de Grévin, les mentions suivantes : « Le 6 décembre 1564. Emblesmes de Sambucus traduicts en franç. débiteur par casse. J'ay faict payer à monsieur M. Jaques Grevin, docteur en Médecine à Paris, à diverses fois pour sa traduction en françois desd. emblesmes : 36 [Florins][2] » — « 1565. Emblemata Sambuci en françois. Pour la traduction desd. Emblesmes à J. Grevin : 7 [Florins, qui font en Livres de gros] 1 [sou] 3 [deniers][3] ». — « Du dernier juin [1565] Emblemata Junii françois. Pour la traduction payé à Mre Jaques Grevin par Pierre Porret : L. 1, 5 [c'est-à-dire : en Livres de gros de 6 florins, 1 sou, 5 deniers][4] » On voit combien les prix variaient : les *Dialogues françois*, dont on a parlé au premier chapitre, rapportent à Grévin 5 florins ; les Emblèmes d'Adrien le Jeune, 7 florins et quelque chose ; ceux de Sambucus, 43 florins. Chacune de ces deux traductions fut tirée à 1000 exemplaires en 1567[5].

VIII. — *Versification*

D'une manière générale, la versification de Grévin est celle d'un bon élève de Ronsard. Je veux seulement présenter à son sujet quelques observations, relativement à l'emploi de la rime et à la rythmique.

I. Rime. — Lorsque Robert Estienne fit paraître, en 1560, l'*Olimpe de Jaques Grevin... ensemble les autres œuvres Poëtiques dudict Auteur*, Grévin avait déjà donné au public les *Regretz de Charles d'Austriche* et la *Description du Beauvoisis*, l'*Hymne au*

1. Voir plus haut, page 53.
2. *Le Journal des Afaires*, Registre III, fol. 20.
3. *Le Grand Livre des Afaires*, Registre IV, fol. 85 v°.
4. *Ibid.*, fol. 93 v°.
5. *Ibid.*, *loc. cit.* Cf. *Ibid.*, fol. 85 v°.

Dauphin et le *Chant de joie* sur la paix de 1559. Seul, le *Chant de joie* se retrouve dans l'*Olimpe*. D'où vient l'absence des trois autres poèmes? Je ne sais pourquoi Grévin ne croyait pas devoir reproduire cet *Hymne au Dauphin*, si rempli de traits poétiques, si touffu, pour ainsi parler, et de plus, régulièrement rimé. Quant aux *Regretz* et à la *Description*, leur exclusion venait tout simplement de ce que, dans ces premiers essais, l'auteur ne s'était pas encore plié à cette règle, inaugurée par Marot sous certaines distinctions et pour certains genres, imposée par Ronsard sans distinction ni réserve, subie d'abord avec quelque répugnance par Du Bellay, qui redoutait en cette matière un excès « superstitieux[1] », plus tard acceptée plus ou moins docilement par lui et par tous les autres, et qui finit par devenir une loi fondamentale et incontestée de la poésie française : l'alternance des rimes masculines et féminines.

C'est pour la même raison que parmi les diverses poésies imprimées à la suite de la *Description du Beauvoisis*, les trois sonnets décasyllabes *A Monsieur Philippes d'Warty* seront dédaignés par l'auteur lorsqu'il réunira ses vers pour en composer le volume de l'*Olimpe*, tandis que dans ce volume prendront rang les trois odes *A Madame d'Warty*, *A Jaques Grévin* et *A Antoyne de Talon*. Dans les sonnets de l'*Olimpe*, comme dans ceux de la *Gélodacrye*, Grévin entre-croise, sans se permettre à cet égard une seule licence, les rimes des deux genres. J'ai parlé tout à l'heure de la résistance de J. Du Bellay à la loi d'alternance dans les commencements, et de sa conversion relative par la suite. Dans l'*Olive* (1549), les rimes sont confondues; dans les *Regrets* (1558), elles sont alternées, sauf dans 14 sonnets (sur 183)[2]. Évidemment, Du Bellay en tenait pour la nouvelle « religion », comme il disait, plus qu'il ne voulait en convenir. Mais enfin il n'en pratiquait pas l'observance d'une façon

1. Du Bellay, *Deffence et Illustration...*, II, 9; éd. M.-L., I, 52. Cf. même éd., I, 175.

2. Les sonnets 26, 57, 86, 90, 91, 124, 132, 135, 140, 151, 152, 163, 168, 170.

absolue. Si l'on trouve dans les *Regrets* peu d'exceptions au principe d'alternance, encore est-il qu'on en trouve. Dans les sonnets de Ronsard on n'en trouverait pas. Dans ceux de Grévin non plus. J'ai donc le droit de signaler une supériorité de l'*Olimpe* sur l'*Olive*, et même sur les *Regrets*, en ce qui concerne cette question, si secondaire qu'on la veuille estimer, de versification et de facture.

Dans les petites pièces de l'*Olimpe* et dans les *Jeux olimpiques*, Grévin s'affranchit de l'obligation d'alterner les rimes. Au contraire, il s'y astreint très exactement dans les Élégies.

Dans les Odes, il observe la distinction des rimes. Toutefois il convient de faire à ce sujet deux remarques : 1° il n'alterne les rimes, dans ses odes, que *pour une strophe donnée*, considérée seule et isolément ; il ne s'interdit pas, par exemple, de commencer une strophe par un vers à rime masculine, alors que la strophe précédente finissait elle-même par un vers à rime masculine ; 2° tandis que l'alternance se produit, dans les Sonnets et les Élégies, sans la moindre défaillance, Grévin se permet des licences à cet égard dans certaines Odes. On n'en trouve pas dans les odes I, II, IV, VIII, IX, XI, ni dans les odes du second volume. Les odes III, V, VI, VII et X en contiennent quelques-unes, en nombre assez restreint d'ailleurs[1].

Quant à la tragédie, est-il besoin de rappeler la nécessité impérieuse, selon Grévin, de n'y employer que les vers « intercalaires », comme les appelait Jodelle[2] ? Sans vers intercalaires, pas de tragédie aux yeux de Grévin. Nous savons qu'il a prêché d'exemple dans *César*. Si l'on y a relevé quelques dérogations au principe, ce ne sont que des négligences. « Les rimes masculines et féminines, dit M. Collischonn, alternent régulièrement. Cette règle n'est enfreinte par le poète qu'en cinq endroits. En

1. I, 146, v. 19-20 ; 147, v. 23-24 ; 148, v. 14-15 ; 149, v. 9-10 ; 152, v. 24-25 ; 154, v. 4-5 ; 155, v. 12-13 ; 162, v. 21-22 ; 164, v. 20-21 ; 184, v. 12-13.

2. Jodelle, éd. M.-L., I, 260.

trois endroits, deux rimes accouplées masculines se suivent, en un autre endroit deux rimes accouplées féminines. Enfin on trouve un vers sans rime[1]. » Lorsque Grévin forma le projet de donner une nouvelle édition de son Théâtre, il se préoccupa de faire disparaître ces taches. L'exemplaire d'Anvers porte à cet égard des corrections que je voudrais indiquer. Dans le *Théâtre*, sur un discours de D. Brutus finissant par ces mots :

On dit, on dit bien vray, la femme imperieuse
Fait plus avec les pleurs qu'un guerrier furieux,
Depuis qu'elle a caché un venin dans ses yeux,

César reprend :

Je me sens agité, ainsi qu'on voit au vent
Un navire forcé, qui le North va suyvant[2]....

ce qui effectivement produit une succession de quatre vers à rime masculine consécutifs. Pour remédier à cet inconvénient, Grévin, sur l'exemplaire d'Anvers, terminait l'apostrophe de Brutus par ces deux vers ajoutés :

C'est un camp conjuré encontre la franchise
Que par peine et travail un homme s'est acquise.

Les deux autres passages où des rimes masculines ne sont pas séparées[3] ont échappé à la revision de Grévin. Mais il a corrigé par une intercalation la succession des quatre vers à rime féminine. On lit dans *César* :

Non, qu'un tel deshonneur ne me soit reproché,
Que d'avoir patient trop longuement caché

1. Collischonn, *op. cit.*, *p.* 30.
2. II, 30, v. 2-6.
3. II, 13, v. 11-14 ; 38, v. 9-12.

Le vouloir qu'ay receu de ma premiere race,
Pour un jour estoufer ceste royale audace.
Non, on ne veit jamais un homme de grand-ame
S'estre faict serviteur : car l'honneur qui l'enflame..., etc[1].

Sur l'exemplaire d'Anvers (je mets en italiques les variantes et les vers nouveaux) :

Le vouloir qu'ay receu de ma *race loialle*
Pour un jour estoufer ceste *audace royale*,
Qui s'esleve sur nous et trop vilainement
A son authorité donne commencement.
Non, on ne veit jamais..., etc.

Quant au vers sans rime, s'il se trouve tel, c'est bien par suite d'une erreur, et non pas, comme le suppose M. Collischonn avec trop d'indulgence, « à cause de la violence de la situation ». Grévin se garda bien de laisser subsister une faute aussi grave et ajouta un vers pour faire la rime. Texte primitif :

M. ANTOINE.

... Cesar, qui d'un grand cueur
S'acquit avecque vous l'entiere jouissance
Du monde, maintenant a perdu sa puissance,
Et gist mort estendu, massacré pauvrement (*vers sans rime*)
Par l'homicide Brute.

LE PREMIER SOLDAT.

Armons nous sur ce traistre,
Armes, armes, soldats, mourons pour nostre maistre..., etc[2].

Texte rétabli sur l'exemplaire d'Anvers :

... maintenant a perdu sa puissance.
Allez voir au Senat et vous verrez comment
Il gist mort estendu, massacré pauvrement..., etc.

1. II, 14, v. 12-15.
2. II, 41, v. 12-17.

Dans les comédies, nous savons que Grévin ne se soumet pas à l'emploi des rimes alternées. A signaler une hardiesse que le théâtre régulier n'a pas admise : à deux reprises, Grévin fait rimer le dernier vers d'un acte avec le premier vers de l'acte suivant[1]. Comme pour *César*, une addition de l'exemplaire d'Anvers donne à un vers des *Esbahis* la rime qui lui manquait[2].

La *Pastorale* est écrite en vers à rimes alternatives. Quatre vers à rime masculine consécutifs :

> Ja son petit troupeau s'estoit mis dans un pré,
> Ou marchant pas à pas il avoit rencontré
> Les chevres de Collin, qui aussi tout resvant
> Des le bout du valon lui venoit au devant[3],

subissaient, dans l'exemplaire d'Anvers, la modification suivante : Grévin supprimait les trois premiers vers et les remplaçait par un vers unique, rimant avec le quatrième :

> *Mais comme il s'amusoit, Colin morne et resvant*
> Des le bout du valon..., etc.

D'autre part, l'exemplaire d'Anvers laissait subsister par mégarde quatre vers à rime féminine consécutifs[4].

En résumé, si nous ne tenons pas compte de ces légères imperfections, qui proviennent de la rapidité avec laquelle l'auteur produisait, et si nous remarquons, en dehors des deux recueils de 1560 et 1561-62, que l'ordre des rimes masculines et féminines est observé dans l'*Hymne au Dauphin*, dans le *Chant du Cigne*, dans la *Response aux calomnies*, dans le *Proème* et dans la traduction des poèmes de Nicandre, nous arri-

1. II, 77, v. 26, et 78, v. 1; 103, v. 9-10.
2. II, 172, v. 6. Voir plus loin les Variantes d'Anvers.
3. I, 195, v. 9-12.
4. I, 200, v. 8-11.

verons finalement à cette conclusion : Grévin alterne les rimes *toutes les fois qu'il emploie l'alexandrin*; avec un autre mètre, il ne se soumet pas à l'alternance, ou il prend avec elle des libertés plus ou moins grandes.

II. Métrique. — Rien à dire ni de l'alexandrin à rimes plates, adopté par Grévin pour divers poèmes et pour sa tragédie, ni du vers de huit syllabes, agile et souple, varié de plus par la facilité des enjambements, de la *Trésorière* et des *Esbahis*. La prosodie des Sonnets et des Odes doit nous arrêter quelques instants.

A. *Sonnets.* — Contrairement aux sonnets de ces *Amours de Cassandre*, dont nous avons vu que l'*Olimpe* se rapproche par un certain fonds commun d'idées et de sentiments, contrairement, dis-je, à ces premiers sonnets de Ronsard, tous décasyllabes (sauf un), les sonnets de Grévin sont tous écrits en alexandrins, à l'exception de huit sonnets décasyllabes, savoir : 1° trois dans l'*Olimpe*[1] ; 2° un dans la *Gélodacrye*[2] ; 3° les trois sonnets *A Monsieur Philippes d'Warty*, insérés dans le petit recueil : *Les Regretz de Charles d'Austriche* ;... 4° un sonnet composé par Grévin en l'honneur de Charles d'Espinay, morceau qu'on ne trouve qu'en tête des *Sonnets amoureux* de celui-ci.

On sait quelle est la forme du sonnet dans Ronsard. Les deux quatrains présentent la même disposition de rimes que dans Pétrarque, le premier vers rimant avec le quatrième, les deux vers intermédiaires rimant entre eux, et le second quatrain reproduisant constamment les mêmes rimes. Mais, chose curieuse, Ronsard a adopté et fait prévaloir pour les tercets une combinaison qui diffère de celle qui a eu presque toujours les préférences de Pétrarque. Chez le poète italien, le premier vers rime

1. II, 224 : Vien, Jour heureux, fen de l'une et l'autre aelle... ; II, 239 : L'esprit divin, dont l'immortelle essence... ; II, 240 : Sa flame est morte, et la mienne a pris vie.... (Ces deux sonnets se font suite.)

2. I, 96 : Courir les champs pour un bon benefice....

avec le cinquième, le second avec le quatrième, et le troisième avec le sixième. Le chef de la Pléiade a vu sans doute dans ces trois vers qui se succèdent sans rimer entre eux une harmonie peu conforme au génie de notre langue. Dans le système que Ronsard a le plus généralement employé, les vers 1 et 2 de chaque tercet riment entre eux, et le vers 3 du premier tercet rime avec le vers 3 du second. Ainsi, en désignant les mêmes rimes par une lettre, on aura la formule *a*, *b*, *b*, *a*, *a*, *b*, *b*, *a*, *c*, *c*, *d*, *e*, *e*, *d*. Cette disposition, devenue classique, est celle que nous rencontrons pour la grande majorité des cas dans les sonnets de Grévin :

Nous disons que les Rois ne demandent que guerre, *a*
Qu'ils y prennent plaisir, et que nous ce pendant, *b*
Comme pauvres vassaux, en portons le tourmant, *b*
Et eux ce qu'ils en font c'est pour le monde acquerre. *a*

Quand il fait mauvais temps, et qu'on oit le tonnerre *a*
Grumeler pesle-mesle au Ciel, subitement *b*
La faulte est sur le Ciel remise entierement : *b*
Si le bled ne vault rien, on accuse la terre. *a*

Nous ne voulons jamais nostre faict accuser, *c*
Nous sçavons assez bien de l'autre y deviser, *c*
Et sur le magistrat nos propres maux remettre. *d*

Qui ne sçauroit, bon Dieu! que la guerre et la mort, *e*
La ravine des eaux, et famine, ne sort *e*
Sinon que des pechez que nous osons commettre[1]. *d*

Dans toute la première partie de l'*Olimpe* et de la *Gélodacrye*, il ne se trouve aucun sonnet d'une autre forme. Dans la seconde partie de l'*Olimpe*, on dirait que l'auteur a pris à tâche de varier ses rythmes et qu'il a cherché de parti pris des combinaisons nouvelles dans l'arrangement des tercets (car les quatrains restent invariables). Dans certains sonnets, nous avons, au second tercet,

1. I, 102, v. 1-14.

les vers 1 et 3 rimant ensemble, le vers 2 rimant avec le vers 3 du tercet précédent, selon la formule *c*, *c*, *d*, *e*, *d*, *e* :

En ce pendant on voit par la despouille tienne	*c*
Discourir un bragard sur la langue ancienne,	*c*
Dont il a desrobé le plus riche butin :	*d*
Tu acheptes tes maux, et il vend l'apparence;	*e*
Il vit en grand plaisir; tu te leves matin	*d*
Pour servir au public, dont il ha recompence[1].	*e*

Mais Grévin ne s'est pas contenté de ce second type de sonnet, dont Ronsard fournissait des exemples. Voici une disposition, suivant *c*, *d*, *c*, *e*, *e*, *d*, qui lui appartient bien en propre :

Une pluye de pleurs, la nüe de malheur	*c*
A moüillé et casché le voile et le cordage,	*d*
Lesquels furent tissus d'ignorance et d'erreur :	*c*
Mes deux astres jumeaux à moy ne se presentent,	*e*
Et l'art et la raison dans la vague s'absentent,	*e*
Si bien que je ne puis esperer le rivage[2].	*d*

On voit le principe de cette construction nouvelle. Elle consiste tout simplement dans une inversion du système précédent : au lieu que ce soit le premier tercet, c'est le second qui reproduit la forme usuelle dans laquelle les vers 1 et 2 riment ensemble, et les vers 1 et 3 riment entre eux dans le premier tercet, au lieu que ce soit dans le second. L'inconvénient, qui a dû paraître décisif à Ronsard, c'est que le vers 14 du sonnet se trouve séparé par trois vers (présentant deux rimes à eux trois) du vers 10 avec lequel il rime. Même critique pour un sonnet suivant la formule *c*, *d*, *d*, *e*, *c*, *e* :

1. II, 307, v. 23-28. Cf. 225, v. 23-28; 233, v. 23-28; 236, v. 23-28; 238, v. 9-14; 240, v. 23-28; 310, v. 9-14.

2. II, 225, v. 9-14 (*presentent*, *absentent*, pris comme rimes masculines).

Nostre bien, nostre amour, nos desirs amoureux, *c*
Esgalez aux souspirs d'une fascheuse attante, *d*
Viennent pour renforcer l'amitié esperante : *d*
Vivons donc constamment, ma toute desiree, *e*
Jamais paire d'amans ne furent plus heureux, *c*
Si je suis Theagene et vous ma Cariclee[1]. *e*

Le premier tercet offre deux vers à rime suivie, comme dans le sonnet classique ; seulement ce sont les vers 2 et 3, au lieu des vers 1 et 2 ; quant au second tercet, c'est celui que Ronsard emploie à défaut du tercet classique, et le vers 2 de ce second tercet rime avec le vers 1 du premier. Il en résulte que trois vers et deux rimes s'interposent entre les rimes *amoureux* et *heureux*. Enfin, dernière innovation de Grévin : deux tercets pareils, les vers 1 et 3 rimant ensemble, les deux vers du milieu rimant ensemble, soit la formule *c*, *d*, *c*, *e*, *d*, *e* :

Le printemps me deplaist, l'esté m'est ennuyeux : *c*
Le jour je suis pensif, la nuit je ne repose, *d*
Pensant incessamment aux rayons de vos yeux : *c*
Et entre ces malheurs dont je suis tormenté, *e*
J'ay seulement recours aux vers que je compose, *d*
Qui plaignent avec moy vostre grand cruauté[2]. *e*

L'harmonie de pareils vers n'a rien de choquant pour l'oreille. Cette dernière forme de sonnet méritait-elle une fortune qu'elle n'a pas eue ? Grévin ne l'a employée qu'une fois, et je ne rapporte du reste ses tentatives métriques que comme une nouvelle preuve de l'activité d'esprit chez un poète à qui rien ne demeurait étranger de ce qui intéressait la poésie.

B. *Odes*. — En disciple attentif de l'écrivain le plus fécond dans ses inventions rythmiques, le plus varié dans l'adaptation ou la création des mètres dont il a fait usage, Grévin, à l'instar

1. II, 232, v. 9-14.
2. II, 232, v. 23-28.

de Ronsard, cherche soigneusement à diversifier la forme de sa poésie lyrique, ainsi qu'on peut s'en convaincre en passant en revue ses odes. J'indique pour chacune d'elles, quand il y a lieu, une ode de Ronsard pouvant servir de terme de comparaison.

1° *A Hector de Ligniville.* — Ode du genre de celles que Ronsard appelait pindariques, avec la division un peu pédante, si l'on ose ainsi parler, en strophes, antistrophes et épodes. Vers de 7 syllabes. La strophe (ou antistrophe) comprend 12 vers : un quatrain *a*, *b*, *b*, *a*, un quatrain à rimes plates *c*, *c*, *d*, *d*, un quatrain *e*, *f*, *f*, *e*.

Il n'est rien si precieux — *a*
Que le merite de gloire — *b*
Eslevé par la Memoire — *b*
Dedans le sejour des dieux; — *a*
Il n'est rien plus admirable — *c*
Qu'un souvenir honorable — *c*
De ceux qui pour guide ont eu — *d*
Les Filles de la Vertu, — *d*
Qui d'une langue premiere — *e*
Ont essayé les douceurs — *f*
Des neuf Castalides sœurs, — *f*
S'esgayans en leur carrière[1]. — *e*

L'épode est formée d'un quatrain à rimes croisées *g*, *h*, *h*, *g*, suivi d'un quatrain à rimes plates *i*, *i*, *j*, *j*.

Il n'y a pas dans Ronsard d'ode toute semblable. Celle qui s'en rapproche le plus est l'ode : « Il faut aller contenter[2].... »

2° *Sur la Paix.* — Strophes de 10 vers de 7 syllabes; deux tercets *a*, *a*, *b*, *c*, *c*, *b*, un quatrain à rimes suivies *d*, *d*, *e*, *e*.

Au lieu de croiser les piques — *a*
Pour les querelles antiques, — *a*

1. I, 130, v. 1-12.
2. Ronsard, éd. P. Bl., II, 47.

Et de courir à l'assault, *b*
Au lieu d'armets et cuirasses, *c*
De coustelats et de masses, *c*
D'une surprinse en sursault, *b*
Sur le lut et sur la lyre *d*
Lon s'essayra de bien dire, *d*
Sur un esclatant haubois *e*
Lon contrefera la voix[1]. *e*

Pas d'ode de ce genre dans Ronsard.

3° *A Madame d' Warty.* — Ode pindarique. Strophe de 18 vers de 8 syllabes d'un arrangement compliqué : *a*, *a* | *b*, *c*, *c*, *b* | *d*, *e*, *d*, *e* | *f*, *f*, *g*, *g* | *h*, *i*, *i*, *h*.

Ainsi que la mer irritee, *a*
Par l'abboy des vents suscitee, *a*
Contre une roche au pied cavé *b*
Fait broncher une nef errante, *c*
Ou le nocher plore et lamente, *c*
Voyant son chemin depravé, *b*
Puis cessant le vent qui la bat, *d*
En un coup ses ondes retire, *e*
Et fait appaiser le combat *d*
D'entre ses eaux et la navire, *e*
Et que la voulte des hauts Cieux *f*
Ores serene ses beaux yeux, *f*
Ores pleurant sur nostre teste, *g*
Se brunit en une tempeste : *g*
Ainsi luy tantost approuvant, *h*
Tantost desprisant tout ensemble, *i*
A l'air et à la mer resemble *i*
Subjectis au vouloir du vent[2]. *h*

L'épode, en vers de 7 syllabes, est *j*, *k*, *j*, *k*, *l*, *m*, *l*, *m*, *n*, *n*, *o*, *p*, *p*, *o*.

1. I, 139, v. 2-11.
2. I, 146, v. 14-28; 147, v. 1-3.

Cf. la première ode de Ronsard : « Toute royauté qui desdaigne[1].... »

4° *A Jaques Grévin.* — Vers de 6 pieds. Un quatrain *a*, *b*, *a*, *b*, et deux vers rimant ensemble *c*, *c*.

Bien plustost en arriere	*a*
Les chevaux porte-feux	*b*
Feront une carriere,	*a*
Chose estrange à nos yeux,	*b*
Que la mondaine race	*c*
Renonce à son audace[2].	*c*

Cf. Ronsard : « La lune est coustumiere[3].... »

5° *A Talon.* — Ode pindarique. Strophe de 12 vers de 8 pieds, formée de 3 quatrains à rimes diversement croisées *a*, *b*, *a*, *b* | *c*, *d*, *c*, *d* | *e*, *f*, *f*, *e*.

Qui feit la voulte separee	*a*
D'avec les autres elemens,	*b*
De mille feux estre esclairee	*a*
En un tapis de Diamants :	*b*
Et les deux essieux de ce monde	*c*
Soustenir en leurs gonds le Tout,	*d*
Qui feit ouvrir des eaux la bonde	*c*
Pour l'arrouser de bout en bout,	*d*
Qui du feu, de l'eau, de la terre	*e*
Feit appaiser l'inimitié,	*f*
Celuy envoya l'Amitié,	*f*
Qui nous point et qui nous enserre[4].	*e*

Epode en vers de 7 pieds *g*, *h*, *h*, *g*, *i*, *i*, *j*, *k*, *k*, *j*.

C'est le rythme de la célèbre ode de Ronsard au chancelier de L'Hospital : « Errant par les champs de la grâce[5].... »

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 23.
2. I, 151, v. 8-13.
3. Ronsard, éd. P. Bl., II, 141.
4. I, 153, v. 4-15.
5. Ronsard, éd. P. Bl., II, 68.

6° *Pour le tombeau de M. de Prong.* — Ode pindarique. Après un préambule de 10 strophes en vers de 7 syllabes *a*, *b*, *a*, *b*, *c*, *c*, *d*, *d*, *e*, *e* (sans exemple dans Ronsard). Grévin emploie la même disposition que dans l'ode *A Madame d' Warty*.

7° *Le Lut.* — Strophe de 12 vers de 7 syllabes, en trois quatrains dont les deux premiers à rimes croisées diversement, le troisième à rimes plates, *a*, *b*, *b*, *a* | *c*, *d*, *c*, *d* | *e*, *e*, *f*, *f*.

Je feroy tort à mes vers, *a*
A ma Muse et à mon livre, *b*
Qui ja desireux de vivre *b*
Se decele à l'univers; *a*
Je feroy tort à sa gloire, *c*
Et n'est celui qui ne fust *d*
Envieux de ma memoire, *c*
Si voulant parler du lut, *d*
Je ne donnoy la couronne *e*
A celuy qui mieux façonne *e*
A l'accord et au doux son *f*
Une mielleuse chanson[1]. *f*

On trouve dans Ronsard une strophe composée également de trois quatrains de cette nature, mais présentés dans un autre ordre. Voir l'ode « Que tardes-tu, veu que les Muses[2].... »

8° *A André Thevet.* — Strophe de 6 vers de 7 syllabes *a*, *a*, *b*, *c*, *c*, *b*. C'est le système de l'ode *A Jaques Grévin*, seulement le distique précède le quatrain au lieu de le suivre :

Celuy certes vit bien mieux, *a*
Plus content et plus heureux, *a*
Qui n'estant point redevable, *b*
Estime luy estre assez *c*
Les biens du pere laissez *c*
Pour nourrir sa pauvre table[3]. *b*

1. I, 164, v. 1-12.
2. Ronsard, éd. P. Bl., II, 469.
3. I, 171, v. 18-23.

Cf. Ronsard : « Taureau qui dessus ta crope[1].... »

9° *L'Espée*. — Octosyllabes à rimes plates non divisés en strophes. Cf. Ronsard : « En vous donnant ce pourtrait mien[2].... »

10° *La Fontaine du Pied-du-Mont*. — Heptasyllabes à rimes plates non divisés en strophes. Cf. Ronsard : « Je veux, Muses aux beaux yeux[3].... »

11° *Pour le tombeau de J. Du Bellay*. — Strophes de 12 vers de 7 syllabes à rimes plates. Aucune pièce similaire dans Ronsard.

12° *A la duchesse de Lorraine*. — Strophes de 8 vers octosyllabes à rimes croisées suivant *a*, *b*, *a*, *b*, *c*, *d*, *d*, *c*.

C'est pourquoy la bande sacree *a*
Des neus seurs, qui m'ont eslevé *b*
Au hault de l'immortelle Astree, *a*
Veulent que je sois approuvé *b*
Un des nourrissons de memoire, *c*
Si j'appen dessus leur autel *d*
Le nom et le los immortel *d*
Qui suit vostre immortelle gloire[4]. *c*

Ronsard n'a pas usé de ce rythme. Chaque fois qu'il a formé une strophe de deux quatrains, ceux-ci présentent le même croisement de rimes.

13° *Au seigneur de Launay*. — Même type que dans l'ode précédente, sauf que le deuxième quatrain ne diffère pas du premier. Cf. Ronsard : « Vien à moy, mon Luth, que j'accorde[5].... »

14° *Epithalame de Charpentier*. — Comme dans l'ode *A Jaques Grévin*, sauf que les vers sont de 7 syllabes au lieu de 6.

15° *Epithalame de Rochon*. — Ode pindarique. Strophe de 12 vers de 7 syllabes se décomposant en trois quatrains, les deux

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 119.
2. Ronsard, éd. P. Bl., II, 367.
3. Ronsard, éd. P. Bl., II, 343.
4. II, 269, v. 5-12.
5. Ronsard, éd. P. Bl., II, 137.

premiers à rimes diversement croisées, le dernier à rimes plates, suivant *a*, *b*, *a*, *b* | *c*, *d*, *d*, *c* | *e*, *e*, *f*, *f*.

Comme l'Aurore brillante	*a*
Va de ses yeux esmaillant	*b*
La voulture brunissante	*a*
Du grand Palais sommeillant,	*b*
Ja tirant sa teste blonde	*c*
Et ses cheveux escartez	*d*
En mille et mille beautez	*d*
Dehors de la prochaine onde,	*c*
Ou comme on voit au soleil	*e*
Un beau bouton tout vermeil	*e*
S'eslargir en une rose	*f*
Hors de sa closture esclose[1].	*f*

L'épode en vers de même mètre (*g*, *h*, *h*, *g*, *i*, *i*, *j*, *j*). Grévin n'a pas emprunté cette forme à Ronsard.

16° *A son grand Conseil.* — 17° *A Robert Estienne.* — Strophe de 10 vers heptasyllabes, soit deux quatrains à vers diversement croisés, séparés par un distique : *a*, *b*, *a*, *b* | *c*, *c* | *d*, *e*, *e*, *d*.

Ainsi alloy-je suyvant	*a*
Mon desir à l'aventure,	*b*
Quand il me vint au devant	*a*
Une guide, qui m'assure	*b*
De guider mes pas errans	*c*
Et mes desirs esperans,	*c*
Si j'alloy suyvant sa routte;	*d*
Mais, helas! je fu deceu,	*e*
Car je n'avois aperceu	*e*
Que ce fol ne voyoit goutte[2].	*d*

On trouve dans Ronsard une strophe presque semblable : au lieu d'un distique, c'est un quatrain à rimes plates qui sépare

1. II, 276, v. 9-20.
2. II, 280, v. 6-15.

les deux quatrains à rimes croisées. Voir l'ode : « Qui renforcera ma vois[1].... »

III. Licences. — Le reproche le plus grave qu'on puisse adresser à la versification de Grévin, c'est de trahir trop souvent la hâte du travail poétique, par les négligences dont elle est semée. Ici on trouvera un vers faux, ailleurs une rime insuffisante. « Je souhaiterois seulement, dit Colletet, qu'il (Grévin) fust un peu plus curieux de l'observation de la rime et qu'il ne se donnast pas la liberté de rimer vaincus avec battus, heureux avec glorieux, ode avec corde, alarmes avec flames, fortune avec Saturne, et ainsy des autres qui ne sont pas supportables. » Critique assurément méritée. Sans vouloir faire un tableau de toutes les rimes défectueuses de Grévin, voici, à titre d'exemple seulement, celles qu'on peut relever dans la première partie de l'*Olimpe* (le reste de l'*Olimpe* et toute la *Gélodacrye* présenteraient la même proportion ; les autres œuvres sont mieux rimées) : estoille, nouvelle ; aime, victime ; baise, noise ; plaindre, moindre ; autre, vostre ; France, science ; maistre, accroistre ; moelles, aesles ; Thébaine, divine ; don, surnom ; sein, faim ; ambrosie, vie ; foye, essaye. Il est probable que si l'auteur avait vécu, il aurait amélioré son œuvre dans le sens de la correction. Nous avons à cet égard une indication intéressante dans les variantes de l'exemplaire d'Anvers. Sur un point, Grévin s'y montre plus rigoureux que Ronsard lui-même. Ronsard ne faisait pas difficulté d'écrire, selon le besoin, *elle* ou *ell'* devant une consonne. Grévin, dans la revision de son Théâtre, s'interdisait sévèrement cette apocope, et corrigeait partout où il était nécessaire pour la faire disparaître. Par exemple, ces deux vers :

Vienne quand ell' voudra, vienne la mort trencher
Le long fil de mes ans, ell' ne me peult fascher[2],

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 315.
2. II, 2, v. 29-30.

se trouvent modifiés de la façon suivante :

> *Viens doncq quand tu vouldras, viens, la Mort, me* trencher
> Le long fil de mes ans ; *tu ne me peus* fascher.

Et ainsi des autres cas, comme on pourrait voir en comparant le texte du *Théâtre* avec les variantes d'Anvers. On y remarquerait aussi que Grévin, dans ses corrections, ne redoutait pas l'hiatus, qui ne fut proscrit qu'à la fin du XVIe siècle.

IX. — *Poésies perdues (poésies latines)*

Les œuvres que nous venons de parcourir sont-elles les seules que Grévin ait écrites? Rien n'a-t-il disparu, depuis le temps, de tout ce qu'avait produit le jeune et fécond écrivain? Nous savons par lui-même qu'il composa et détruisit ensuite un poème sur la Rome antique[1]. Un point qui demeure hors de doute, c'est qu'il avait écrit une assez notable quantité de vers latins. « On a encore de Grévin, dit Moréri, des poésies latines[2] ». Baillet, qui appelle Grévin « poëte François et Latin », dit à ce sujet : « Une bonne partie des poësies latines de Grevin est périe avec lui, parce que ses amis, étant en France pour la plupart, ne purent les retirer des mains de sa veuve qui étoit en Italie[3] ». Au XVIIIe siècle, on connaissait encore des poésies latines de Grévin, mais elles devenaient rares : « Avant d'avoir chanté ses amours, dit Goujet, il avoit déjà fait connoître ses talents pour la poësie Latine et Françoise. Il nous reste peu de ses vers latins.... »

1. Voir plus haut, page 72.
2. MORÉRI, Vo *Grévin*.
3. BAILLET, *Jugemens des savans*, t. IV, p. 425.

CHAPITRE V

LES AMIS DE GRÉVIN

Coup d'œil sur Clermont au XVI[e] siècle. — I. Les amis de Grévin à Clermont. Relations protestantes : la famille de Warty. Odes de Grévin à Mme de Warty et à son fils. — II. Relations protestantes et littéraires : Antoine de Talon, Jean de Filleau. Ode et sonnets de Grévin à Talon ; sonnet de Grévin en tête de l'opuscule de Filleau. — III. Grévin et le poète clermontois Simon-Guillaume de La Roque. Un portrait de Grévin par La Roque. — IV. Grévin et le médecin clermontois Jacques Charpentier. *Épithalame* composé par Grévin à l'occasion du mariage de Charpentier ; la *Responsio ad J. Carpentarii calumnias* et la *Response aux calomnies...* (1564). — V. Grévin et Ronsard. Relations d'abord amicales. Vers de Ronsard à Grévin, de Grévin à Ronsard. Deux sonnets de Nicolas Ellain à Grévin. De la part prise par Grévin aux pamphlets dirigés contre Ronsard. Grévin renié par Ronsard. — VI. Grévin et les membres de la Pléiade. Sonnets de J. Du Bellay et de Belleau en l'honneur de Grévin. Ode de Grévin *Pour le Tombeau de J. Du Bellay* et *Épitaphes.* — Sonnets de Grévin traduits en latin par Daurat. Grévin et les humanistes, amis de la Pléiade. Grévin et Florent Chrestien. — VII. Les amis divers. Un sonnet peu connu de Grévin à Charles d'Espinay.

Clermont en Beauvaisis, au temps dont nous parlons, ne ressemblait guère à la ville ouverte et riante que nous connaissons aujourd'hui. Si l'on veut avoir une idée exacte de ce qu'était la cité au XVI[e] siècle, qu'on jette les yeux sur la gravure faite assez peu d'années après les événements qui nous occupent par Claude Chastillon, topographe du roi Henri IV (cette gravure date au plus tard des premières années du XVII[e] siècle : Claude Chastillon, nommé topographe du roi en 1589, mourut en 1616). Les sévères murailles de l'enceinte de Charles le Bel, entourées de fossés, flanquées de tours et de contreforts, contiennent dans une chaîne circulaire les maisons à pignon étroitement serrées,



Clermont au XVIe siècle.

à travers lesquelles serpentent des ruelles escarpées et tortueuses. A peine les habitations s'écartent-elles pour faire place au marché et à divers monuments. Vers le bas, l'hôtel de ville, datant, comme les murailles, du règne de Charles le Bel, construction remarquable qui subsiste encore aujourd'hui, et dont l'architecture intéresse à plus d'un titre les archéologues; une galerie à



Clermont et Warty au XVIe siècle.

mâchicoulis le rattachait à l'enceinte fortifiée, au-dessus de laquelle s'élançait la gracieuse aiguille de sa tourelle. Çà et là, les clochetons des nombreux établissements religieux, dont les plus importants s'appelaient la Collégiale et le couvent des Trinitaires (ou Saint-André : c'est aujourd'hui la sous-préfecture). Au sommet, l'église paroissiale de Saint-Samson, bel édifice ogival commencé au XIVe siècle et qui venait d'être achevé. Plus haut encore, la masse imposante du vieux château, dont l'enceinte particulière se reliait à celle de la ville (c'est dans ce château que naquit Charles le Bel en 1294). Une autre gravure de Claude Chastillon nous montre une vue de Clermont prise du village de

Warty, aujourd'hui appelé Fitz-James. Au premier plan, le château de Warty, véritable manoir féodal, mire dans les eaux de la Bresche, chantée par Grévin, ses tours massives, coiffées de toits aigus.

I

Riche et influente, la famille de Warty a laissé un souvenir dans l'histoire du pays clermontois. A elles seules, les poésies de Grévin suffiraient à lui en conserver un dans l'histoire de l'établissement et des progrès du protestantisme dans cette contrée. Calvin, né à Noyon, c'est-à-dire aux portes du Beauvaisis, avait répandu rapidement sa doctrine dans sa ville natale, qui devint bientôt une sorte de quartier général pour les réformés de la région du nord[1]. De là, son influence se propagea dans le Beauvaisis, puissamment aidée par la connivence de cet évêque-comte de Beauvais, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon (frère de l'amiral Coligny), dont la conversion au calvinisme aboutit, en 1564, à l'éclat public d'un mariage contracté solennellement et en robe rouge. A Clermont, la religion évangélique avait compté de bonne heure une certaine quantité de partisans, et le nombre de ceux-ci ne tarda pas à s'accroître encore, puisque l'Édit de pacification de Saint-Germain-en-Laye (août 1570) disposait dans son article 8 : « Pourront aussi ceux de ladite religion faire l'exercice d'icelle ès-lieux qui ensuyvent : assavoir, pour le gouvernement de l'Isle-de-France, aux faux-bourgs de Clermont en Beauvoisis... ». Les calvinistes édifièrent au-dessus de l'hôpital, à l'endroit encore appelé aujourd'hui le Prêche (cet endroit se trouve entre la rue d'Amiens et la *rue Grévin*), un temple qui passait pour être en importance le second du royaume. Ils y

1. A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*. Paris, 1888, p. 131.

instituèrent un collège de plein exercice [1]. On devine la discorde, les dissensions, les haines qui devaient diviser une petite ville dans laquelle les adeptes des deux cultes se regardaient en quelque sorte face à face, ou se rencontraient à chaque coin de rue. A la fin de sa *Description du Beauvoisis*, Grévin parle de Clermont en ces termes :

Païs beneit, et ville plus heureuse,
Si dedans toy discorde malheureuse
N'eust espandu la couppe de Pandore.
Ville abondante, et bien plus riche encore,
Si dans ton cloz, rongeante jalouzie
Du bien d'autruy n'eust sa maison choisie.
Mais comme il n'est homme au monde parfaict,
Et que le vice eust en luy ce mal faict,
Ainsi de toy en cé terrouer heureuse,
En autre part tu es deffectueuse.
Et non du tout affin que t'en recorde,
Dieu regardant d'œil de misericorde
A ton salut, a faict luire sur toy
Un Magistrat, ministre de la loy,
Dont la vertu, et vie autant entiere,
Faict en tes jours augmenter ta lumière [2].

Ce magistrat, dont les mérites consolaient notre auteur du spectacle des rivalités et des luttes religieuses de ses compatriotes, c'était Philippe de Warty, gouverneur et bailli de la ville et du comté de Clermont.

Vers le commencement du xvie siècle, l'importante seigneurie de Warty appartenait à Pierre de Warty, gouverneur et bailli du comté de Clermont. Pierre de Warty jouissait d'une grande faveur auprès du roi François Ier. Nommé en 1525 Grand-Maître des eaux et forêts de France, il vécut à la cour : il figure sous le

1. P.-S.-E. Féret, *Recherches historiques sur la ville de Clermont (Oise). Clermont pendant les troubles de la Ligue* (1568 à 1598). Clermont, 1853, p. 4.
2. *Descript. du Beauvoisis*, v. 125-140.

nom de Werty dans le procès-verbal d'autopsie du Dauphin, fils aîné de François I[er], mort en 1536[1]. En 1537, il obtint la réunion en un seul fief des différents fiefs qu'il possédait dans le pays. En 1539, il acheta la terre de Fournival, et, en 1547, celle d'Airion. Il mourut le 21 novembre 1551, ayant amassé une fortune considérable. Son fils[2], Joachim de La Bretonnière, seigneur de Warty, occupa après lui la charge de gouverneur et bailli de Clermont[3]. Il paraît bien qu'il donna des marques de sa sympathie pour les doctrines calvinistes et ne laissa pas d'essuyer de ce chef des désagréments personnels. Grévin, dans une pièce de vers qu'il adresse à Philippe de Warty, fils de Joachim, lui propose d'adopter cette devise :

Jamais le fils ne se doit taire
Du tort qu'on a faict à son père[4].

Joachim mourut en 1553. Il avait épousé Madeleine de Suze, fille de Philippe de Suze, seigneur de La Versine, et de Claude de Villiers de l'Isle-Adam. Madeleine embrassa ouvertement la religion réformée. Elle souffrit pour sa foi dans des circonstances qui méritent qu'on les rapporte. Dans la soirée du 4 septembre 1557, deux ou trois cents religionnaires s'étaient assemblés en une maison de la rue Saint-Jacques, située entre le collège de Plessis (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand) et la Sorbonne, pour célébrer la cène et chanter des psaumes. Lorsqu'ils se disposèrent à sortir, ils trouvèrent une populace ameutée qui leur eût fait un mauvais parti sans l'arrivée des officiers de police. Tous ceux qui n'avaient pu se frayer un passage l'épée à la main

1. E. Charavay, *Revue des documents historiques*, 2e année (1874-1875), p. 64.

2. Il eut aussi plusieurs filles, dont l'une fut dame d'honneur de Catherine de Médicis, une autre prieure du couvent de Wariville près Clermont (Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs*, etc. Paris, 1726-1733, t. VIII, p. 906).

3. L. Graves, *Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais* (1838). Beauvais, 1838, p. 113.

4. I, 176, v. 3-4.

furent conduits au Châtelet. Théodore de Bèze rapporte que parmi ces prisonniers se trouvaient des femmes de la plus haute condition, et Pierre de La Place mentionne au nombre de celles-ci les châtelaines d'Ouarty (Warty) et de Rentigny (Rantigny, village près de Liancourt, dans la vallée de la Bresche)[1]. On les injuria grossièrement. Bèze, qui ne craint pas les vivacités du langage, dit qu'on les appela d'un fort vilain mot, et il dit le mot. Il ajoute : « Elles furent chargées de toutes sortes d'injures, outragées de coups : leurs acoustremens furent mis en pièces, leurs chapperons abattus de dessus leurs têtes, leurs cheveux arrachés, et leurs visages souillés et couvers d'ordure et fange. En tel estat tous furent conduits aux prisons...[2] » C'est pour soutenir le courage de ces femmes, dont la mort paraissait certaine, que Calvin leur adressa sa lettre : *Aux prisonnières de Paris*, une des plus nobles pages peut-être qu'ait écrites le réformateur[3]. Un certain nombre de supplices suivit l'affaire de la rue Saint-Jacques. D'autres procès étaient déjà instruits et les bûchers n'attendaient que les victimes, quand une des prisonnières, une « Damoiselle », dit Bèze, c'est-à-dire une femme de qualité, ayant eu l'idée de récuser un de ses juges, les rigueurs, retardées par cet incident, se trouvèrent finalement arrêtées par l'intervention des cantons réformés de la Suisse et des princes protestants de l'Allemagne. Les prisonniers recouvrèrent la liberté. Madeleine, « renvoyée à la Roine », dit La Place, put revenir à Warty.

Jacques Grévin professait pour elle un dévouement mêlé de reconnaissance. En lui présentant, en 1558, ses *Regretz de Charles cinquiesme* et cette *Description du Beauvoisis* qu'il terminait par

1. P. de La Place, *Commentaires de l'Estat de la Religion et République soubs les Rois Henry et François seconds, et Charles neufieme*, s. l., 1565, p. 5 v°.

2. Th. de Bèze, *Histoire ecclesiastique des Eglises réformées au royaume de France*. Anvers (Genève), 1580, t. I, p. 120.

3. J. Bonnet, *Lettres de Calvin; lettres françaises*. Paris, 1854, t. II, p. 145. Cf. p. 159, la lettre à Mme de Rantigny.

un éloge discret de son fils, il lui disait : « Mon service n'ayant rien envers vous mérité, m'avez fait expérimenter combien est grande la libéralité d'une dame vertueuse, envers ceux qui consomment leur temps et aage en un labeur semblable à celuy des filles de Danaé pour assouvir leurs esprits. Pour à quoy obvier, Madame, ces jours passez m'estant un peu délivré de mes accoustumées estudes, tâchant selon la petite capacité de mon esprit recognoistre vostre libéralité, ay composé les regretz que faict un Empereur... lesquels il vous plaira recepvoir, non en récompence, ains en recongnoissance de vostre libéralité : n'ayant pour le présent plus grande commodité de vous monstrer l'affection que j'ay de faire quelque chose à vous agréable.... Ainsi, Madame, j'espère que de vostre accoustumee bonté et benignité, prendrez pour ceste heure en bonne partie ce mien petit labeur, non par debvoir, car je vous doibs beaucoup plus que ne sçauroys excogiter à satisfaire. » Il est probable que la châtelaine de Warty avait subvenu à l'entretien à Paris de son jeune coreligionnaire, et que Grévin devait à Madeleine la continuation des études dont l'oncle de Prong lui avait inculqué le rudiment. Ce même opuscule des *Regretz* contenait une ode à Madame de Warty, que Grévin reproduisit ensuite dans l'*Olimpe*, avec quelques variantes ou plutôt quelques corrections de style ou d'orthographe. Dans cette composition, l'auteur flétrit la malice d'un Protée qui a « vomi le venin de sa rage » contre l'honneur de Madame de Warty. Nous comprenons bien quel parti il entend désigner par ce dieu à la « rage desbridée », monstre momentanément puissant avec la permission du ciel, mais voué finalement à la honte et à la défaite. Il compare l'inconstance, l'incertitude des sentiments de ce Protée au caprice des vents et des flots. Les vers sont frappés avec assez de force :

Ainsi que la mer irritee,
Par l'abboy des vents suscitee,
Contre une roche au pied cavé
Fait broncher une nef errante.

Ou le nocher plore et lamente,
Voyant son chemin depravé,
Puis cessant le vent qui la bat,
En un coup ses ondes retire,
Et fait appaiser le combat
D'entre ses eaux et la navire[1]....

Heureusement, Dieu veille, qui, en un besoin, suscite une légion d'anges pour défendre « la Religion ». Il faut donc mettre sa confiance en Dieu : n'est-ce pas la ressource de tous les persécutés?

C'est ce grand Dieu qui, d'un tonnerre
Espouvantant toute la terre,
Rend ses ennemis estonnez,
Et de son bras jettant le foudre
Emmorcelle ainsi que la poudre
Voyre les mieux environnez[2]....

Veuve de Joachim, Madeleine épousa en secondes noces, à Warty, le 24 novembre 1563, Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, dont elle eut un fils, Louis de Monchy, seigneur de Belle en Boulonnois et chambellan du roi[3]. Au reste, elle continua sa protection à notre poète. Elle avait le plus grand crédit auprès de Marguerite de Savoie, si nous en croyons Grévin lui-même qui la désigne dans sa *Pastorale* sous le nom de Madelon :

Madelon que Margot aime autant que soy-mesme[4].

Margot, nous savons que c'est Marguerite. Grévin ajoute, parlant de Madelon :

1. I, 146, v. 14-23.
2. I, 148, v. 9-14.
3. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 562.
4. I, 210, v. 3.

Elle scait mon pouvoir,
Elle en a bien voulu quelques-fois recevoir,
Et pris à gré le son de quelque chansonnette,
Alors que j'embouchay ma premiere musette[1].

Ce n'est donc pas seulement par la lecture de ses écrits, comme le prétend Colletet, que la duchesse de Savoie se décida à attacher Grévin à sa personne, mais bien plutôt sur la recommandation de Madeleine de Suze. Celle-ci parvint à un âge avancé. Un chroniqueur raconte que, le 11 août 1592, se rendant à Senlis avec sa famille, elle échappa à grand'peine à une embuscade qu'un parti de ligueurs avait dressée dans les bois[2]. Madeleine vivait encore en 1594; je trouve son nom dans un document local qui porte cette date, une mention inscrite sur le *Registre des baptesmes administrez en l'Eglise refformée de Mouy depuis l'an* 1592. Voici cette mention : « Du lundy 30e de may audict an [1594], à Warty. — A esté par moy baptizé Loys, fils de Hiérosme de Sainct-Sauflieu, sieur d'Arquinviller, et Barbe du Val, sa femme. La marine, (*sic*) Magdeleine de Suze, veufve de feu le sieur de Senarpont; le parin, (*sic*) Jehan Le Febvre, médecin à Clermont[3]. »

De son mariage avec Joachim de Warty, elle avait eu deux enfants, un fils et une fille. Philippe de Warty, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, succéda à son père dans la charge de gouverneur et bailli de Clermont. Le petit recueil des *Regretz* contient trois sonnets de Grévin à Philippe de Warty. Grévin le loue de se montrer le digne héritier de son père, par son goût pour les sciences, par sa vaillance et aussi par son attachement aux bons principes, car ce qui fait l'objet du plus ardent désir de Grévin, c'est de voir

1. I, 210, v. 5-8.

2. Voir Adhelm Bernier, *Monuments inédits de l'Histoire de France*, 1400-1600. *Mémoires originaux concernant principalement les villes de... Clermont-Oise, etc.*, Paris-Senlis, 1834, p. 243.

3. *Société de l'histoire du Protestantisme français; bulletin historique et littéraire*, t. XXXII, p. 71.

Assopir la Magere ennemie
Qui de rancœur et de bruslante envie
Avoit desja le païs deschiré....

En revanche, Grévin ne laisse rien percer de ses sympathies calvinistes dans l'ode IX de l'*Olimpe*, intitulée : *L'Espée, à Philippes d' Warty*. L'auteur ordonne à Vulcain de forger pour Philippe un glaive, ou, comme il dit, une « alumelle », vieux mot français qui a persisté dans le patois picard. Il indique à Vulcain les ornements que devra porter ce glaive, voué au service et à la défense du roi. D'abord, des devises; puis, l'écu des Warty, dont ce passage nous conserve la description :

Au bout, d'une mesme façon,
Tu graveras un escusson,
Et de gueulles une ceinture
Qui luy servira de closture :
Dedans tu graveras encor'
Cinq fusees en un champ d'or[1].

Surtout, Vulcain devra retracer sur cette épée les brillants faits d'armes accomplis par Joachim de Warty, devant Boulogne, où il « rembarre un escadron Anglois », à Metz, où il « effroye un camp d'Alemans », à Oudenarde, partout enfin où il s'est signalé par ses prouesses et sa vaillance,

Affin que voyant ceste histoire,
Son fils remette en sa memoire
Qu'il fault mourir sous le harnois
Pour la defense de nos Rois,
Qu'il fault mourir pour un bon Prince,
Qu'il fault mourir pour sa province[2].

De fait, huguenot zélé et fidèle sujet du roi, Philippe de Warty ne démentit pas les traditions de sa race. En 1572, il épousa

1. I, 178, v. 22-27.
2. I, 178, v. 29; 179, v. 1-5.

Judith de Montbéron, qui appartenait à la religion réformée, et vit son mariage cassé par sentence de Charles, cardinal de Bourbon, évêque de Beauvais. Le bruit de cette mesure rigoureuse se répandit bientôt dans la province et contribua à l'irritation des esprits : l'armée calviniste prit prétexte de cette occasion pour ravager tout le pays. On lit dans le journal de Lestoile, à la date de 1586, un « pasquin » satirique sur le luxe et les débordements des courtisans, dans lequel Philippe de Warty est pris à partie avec violence :

Douarti, c'est trop caquetté !...
Douarti, tu voudrois sçavoir[1]... etc.

En 1589, Philippe se signala à Senlis, où il participa à la victoire des royalistes, qui s'emparèrent de la ville[2].

Il mourut sans postérité, et ses terres passèrent à sa sœur Françoise. Celle-ci, mariée d'abord à Galiot de Crussol, seigneur de Beaudiner, qui périt à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, se remaria, le 24 juillet 1578, avec Jean-François Faudoas de Serillac, seigneur de Belin, lieutenant du roi en Picardie, puis gouverneur de Paris, de l'Isle-de-France, et ensuite de la personne de Henri de Bourbon, prince de Condé. De ce mariage naquit une fille, Louise, qui épousa Claude Gruel, seigneur de La Frette, ennemi implacable des catholiques, mort à Warty, le 18 mai 1615[3].

II

Madeleine de Warty et son fils avaient fait de leur château le rendez-vous ordinaire des chefs du parti calviniste. Là s'assem-

1. *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile, édition conforme aux manuscrits originaux.* Paris, 1875-1896, t. II, p. 365 et 366.
2. Brantôme, éd. Lalanne, t. III, p. 377.
3. Anselme, *op. cit.*, t. IX, p. 116.

blaient les pasteurs et les fidèles, pour chanter les Psaumes de Marot et discuter les intérêts de la cause. Là se réunissaient les représentants de la noblesse protestante des environs, ces Argenlieu et ces Argilière, mentionnés par Grévin dans l'*Espée*, et sans doute aussi les Rantigny. Là enfin se retrouvaient des littérateurs comme Jacques Grévin lui-même, et un poète, ami à la fois de Grévin et de Philippe de Warty, Antoine de Talon. On sait peu de chose relativement à celui-ci. Du Verdier ne le nomme même pas. La Croix du Maine lui consacre deux lignes pour dire qu'il était originaire du Poitou et qu'il fit quelques poèmes français[1]. Nul doute qu'il ne faille lui attribuer l'ode au lecteur signée A. de T., qu'on lit au commencement du volume des *Regretz de Charles d'Austriche*. Cette pièce de vers, amplification sur l'inconstance de la fortune, seul échantillon peut-être qui subsiste de la poésie de Talon (avec le sonnet dont je parlerai tout à l'heure), ne doit pas susciter de grands regrets au sujet de la perte du reste. Talon faisait aussi des vers latins. On lit à la fin de ce même recueil des *Regretz* deux épigrammes, signées en toutes lettres, cette fois, l'une *Ad nobilissimum adolescentem Philippum de Warty*, l'autre à un ami de Grévin demeuré inconnu, Michel Rebier. Enfin, cet opuscule des *Regretz*, qui nous fournit décidément de nombreux renseignements, contenait déjà la poésie que Grévin adressait à Antoine de Talon, et qu'il recueillit plus tard dans l'*Olimpe*, où elle forme l'ode V. Grévin, dans cette pièce, s'adresse à l'ami fidèle et sûr :

> Ami, qui jusqu'au bout du monde
> Viens m'ensuyvan, si je le veux[2]....

Rien ne pourra désunir Grévin et Talon. L'amitié d'ailleurs procède d'un choix. La parenté, la communauté d'origine, même la communauté de goûts, du moins de goûts superficiels,

1. La Croix du Maine, V° *Antoine de Talon*.
2. I, 151, v. 20-21.

ne suffisent pas à créer un attachement durable. Rien de tel aussi entre les deux poètes :

Mais tous ces allechemens,
Ces appasts et ceste amorce,
Comme ils sont de vile force,
N'engendrent que changemens :
Jamais aussi n'eurent part
Au fort de nostre rempart :
Car des pays la distance
A recoupé ce moyen,
Comme d'un Grec et Troyen,
D'une Espagne et d'une France[1].

L'amitié de Grévin et de Talon, c'est une « amitié chrestienne ». Et la pièce se termine par une allusion assez enveloppée à des maux que les deux amis auraient soufferts ensemble, peut-être même à quelque incarcération subie soit par eux-mêmes, soit par des amis visités par eux :

Cil qui par la main de son Ange,
Assemblant les deux incogneus,
Permit par un prodige estrange
Nourrir les captifs detenus,
Demonstrant la puissance sienne
Plus valoir que tout entretien,
Nous feit jouissans de ce bien
Et de ceste amitié chrestienne[2].

Inutile de chercher à éclaircir un épisode de la vie de Grévin sur lequel il n'a pas plu à celui-ci de s'expliquer davantage. Je remarque seulement que dans le texte de l'ode, tel qu'il le donnait dans les *Regretz*, la nature des tribulations supportées en commun

1. I, 154, v. 1-10.
2. *Ibid.*, v. 15-22.

par Grévin et Talon apparaissait plus clairement encore par cette première rédaction :

Demonstrant la puissance sienne
Plus valloir que pouvoir mondain.

Dans l'*Olimpe* et dans la *Gélodacrye*, Grévin ne dédie pas à Talon moins de cinq sonnets, soit amoureux[1] soit satiriques[2], sans parler d'un sixième où il est fait allusion aux amours de Talon[3]. Mais ce qui montre bien en quelle estime Grévin le tenait pour son caractère, sinon pour son talent, c'est que dans les liminaires de l'*Olimpe*, après des sonnets de Ronsard, de J. Du Bellay et de Rémy Belleau, c'est-à-dire des patrons les plus glorieux, il rapporte un sonnet composé à sa louange par son ami Talon : « Tu sçais si bien chanter, tu sçais si bien escrire... », morceau *encomiastique* d'une venue vraiment assez heureuse.

C'est encore à ce genre de littérature, si en honneur au xvi[e] siècle, que nous devons de connaître les relations de Grévin avec un des protestants de distinction que comptait la ville de Clermont à cette époque : Jean de Filleau, jurisconsulte, magistrat, traducteur, poète, au demeurant tombé aujourd'hui dans un oubli complet, ou peu s'en faut. Il est vrai que ses titres littéraires consistent en quelques mauvais vers français et en deux traductions, réunies en un seul opuscule. Mais celui-ci présente pour nous de l'intérêt, puisque nous allons y trouver le nom de Grévin. En ce qui concerne la vie de Filleau, force nous est de nous contenter de renseignements très élémentaires. Du Verdier et La Croix du Maine le disent natif de Clermont en Beauvaisis, qualification qu'il prend en effet dans son ouvrage. C'est donc une

1. I, 24, v. 15-24; 62, v. 1-14.
2. I, 96, v. 1-14; 103, v. 1-14; II, 303, v. 15-28.
3. I, 105, v. 1-14.

erreur que de le confondre, comme on l'a fait[1], avec son homonyme Jean Filleau, de Poitiers, le célèbre arrêtiste du siècle suivant. Notre Filleau fut président de l'Election de Clermont, et nous savons par l'histoire locale qu'il résida à Étouy, près de Clermont : en 1609, le seigneur de ce village lui inféoda un petit fief dépendant de sa seigneurie, situé tout près du château, sur les bords de la Bresche, et appelé La Motte[2]. De là le nom de la Motte-Filiaux donné autrefois à un écart, aujourd'hui disparu, du village d'Étouy (on aurait dû écrire la Motte-Filleau).

Le livre de Jean de Filleau est intitulé : *La Saincte Bible reduicte en Epitome, par l'Histoire divine et sacrée de Sévère Sulpice, commençant dès la création du monde. Translatée fidèlement de langue latine en la Françoise... par Jean Filleau, Jurisconsulte de Clermont en Beauvoisis. De nouveau a esté adjousté vers la fin la Considération de Dorothée, Evesque de Tyr, sur la vie et mort des Prophètes et Apostres. Pour la Royne Mère du Roy, sa souveraine Dame. A Paris, chez Jean Pinart, demeurant rue S. Estienne des grecs...* 1579, in-12. Du Verdier indique une autre édition, Paris, Jean Coquerel, 1570, in-8°. L'auteur avait terminé ses traductions plusieurs années avant même cette dernière date : la dédicace à Catherine de Médicis porte la mention suivante : « De vostre ville de Clermont en Beauvoisis, ce 1er jour de janvier 1562. » Le travail de Filleau mérite-t-il la sévérité avec laquelle l'apprécie La Monnoye, dans ses notes sur Du Verdier? On peut du moins reconnaître à notre Clermontois cet avantage, qu'il a donné la première traduction française du Salluste chétien[3]. Le volume se termine par un « Sommaire du viel et nouveau Testament adjousté par le translateur », sorte

1. H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou.* Poitiers, 1840-1854, t. II, p. 97. « Quelques auteurs lui attribuent aussi une traduction de Sulpice Sévère. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce travail dans ses manuscrits, que nous possédons presque tous. »

2. (A. Pinvert), *Etouy, ses origines et ses anciens seigneurs.* Paris, 1894, p. 50.

3. Herbert, *Œuvres de Sulpice Sévère* (collection Panckouke), t. I. p. 137.

d'exposé de la doctrine chrétienne d'après Jean de Filleau. Ce n'est pas la partie du livre que Grévin et ses amis ont dû le moins goûter. A en croire un avis imprimé au verso du titre, l'ouvrage de Jean de Filleau aurait subi à Paris l'examen de deux docteurs de la faculté de théologie. Ou il faut douter de la sincérité de cette mention, ou ils furent bien distraits, les théologiens, pour avoir laissé passer, dans le *Sommaire*, des endroits tels que celui-ci : « Jésus-Christ est finalement venu en ce monde afin que... par bonnes œuvres, *lesquelles Dieu a dressées et preparées devant nostre vocation pour estre par nous faites*, demonstrions que sommes appelez à ceste grâce et don de foy. » N'y a-t-il pas là un écho très net du dogme calviniste de la prédestination et même de celui de la non-justification par les œuvres? Ce passage, d'autres aussi, et encore certaines omissions dans cet exposé doctrinal, tout cela n'autorise-t-il pas à penser que le protestantisme peut revendiquer Filleau comme un des siens?

Je n'ai pas parlé des liminaires de l'ouvrage. Après la dédicace à Catherine de Médicis, on trouve une ode de Filleau, puis une assez longue Épître au lecteur. Vient ensuite un avertissement où il est dit que l'auteur « se reporte surtout à la Bible »; nous nous en doutions bien un peu. On rencontre enfin un *sonnet de Jacques Grévin de Clermont à Sévère, jadis autheur du livre Latin translaté en François*.

Ainsi qu'en un jardin la soigneuse pucelle
D'une paillarde main va moissonnant les fleurs,
Qui tendent au sentir les plus douces odeurs,
Que la terre escauffee en son sein renouvelle :

Ainsi as-tu, epris d'une saincte estincelle,
Severe, recueilly sainctement des douceurs
Que tu vas distillant au profond de nos cœurs,
Dont l'ame est ensuyvant la vertu la plus belle,

C'est cognoistre soy-mesme et la saincte grandeur
De ce grand ouvrier qui du monde est autheur,
Faisant sa volunté par ses esleuz cognoistre.

Nous te remercions pour un si grand bien fait,
Et prisons celuy la qui françois nous t'a fait,
Et fait apres mille ans ton bel œuvre renaistre.

Au-dessous, ce distique *Ad Severum* doit également avoir Grévin pour auteur :

Sub tumulo paucis nautus (sic) *Severe, resurgis*
Omnibus in toto lucidus orbe micans.

III

Un écrivain gentilhomme, soldat-poète dont les œuvres mériteraient une renommée qu'elles n'ont pas, un enfant de Clermont qui y vécut, qui y eut commerce avec les amis de Grévin et avec Grévin lui-même, qui nous a transmis de celui-ci un curieux souvenir et presque un portrait, voilà un personnage auquel on peut sans hors-d'œuvre consacrer, à l'occasion de Grévin, quelques pages de biographie et de critique.

Simon-Guillaume de La Roque naquit à Clermont (plus exactement, d'après Baillet, à Agnetz-sous-Clermont[1]) vers le milieu du xvie siècle : « J'ay quarante ans passez... », dit-il dans un sonnet imprimé pour la première fois en 1609, mais composé certainement plus tôt, puisqu'un passage du même volume atteste que l'auteur a connu Grévin personnellement. La Roque parle à plusieurs reprises de ses voyages et de ses campagnes. Il fit la guerre en « maints pays » et pratiqua la vie des cours comme celle des camps. Peut-être suivit-il le duc d'Anjou lorsque celui-ci se rendit en Pologne, en mai 1573, avec une suite nombreuse et brillante. Ainsi s'expliqueraient les vers où il se plaint des glaçons « qui causent à son cœur une froideur extrême », et d'un

1. Baillet, *op. cit.*, t. V, p. 47.

exil qui « l'esloigne du soleil » et le condamne à vivre en un désert. Dans ce voyage, il se serait trouvé le compagnon d'un homme dont il resta toujours l'ami et le disciple très fidèle en poésie, Philippe Desportes. Comme Desportes, il combattit d'abord Henri IV dans les rangs de la Ligue. Un épisode de cette période de son existence a été rapporté par Racan dans la vie de Malherbe; le passage vaut qu'on le cite : « Les actions les plus remarquables de sa vie et dont je puis me souvenir, sont que, pendant la Ligue, luy (Malherbe) et un nommé de La Roque, *qui faisoit joliment des vers*, et qui est mort à la suite de la reine Marguerite, poussèrent M. de Sully si violemment l'espace de deux ou trois lieues, qu'il en a toujours gardé du ressentiment contre Malherbe.... [1] » Comme Desportes encore, La Roque devint plus tard le partisan très dévoué du Béarnais. « A mon Roy souverain je rend obéissance », dit-il quelque part dans ses *Œuvres Chrestiennes*. Sully même avait dû oublier toute rancune, si j'en juge par les vers (stances, odes et sonnets) que La Roque lui consacre. Ailleurs, le poète adresse ses hommages au Roi, au dauphin, à la reine Marguerite. Racan nous a appris que La Roque faisait partie, sur la fin de sa vie, de la maison de cette princesse, grande amie de Desportes. En lui dédiant ses œuvres, il lui avouait n'avoir étudié qu'en la conversation des doctes, « comme en la nourriture que j'ay prise, ajoutait-il, chez un Prince remply de sçavoir, de grâce et de mérite, qui jadis eut l'honneur de vous appartenir du costé du père et de celuy de la vertu, qui durant ma plus grande jeunesse ma faict cognoistre la maison des Rois vos prédécesseurs, ou tout ainsi qu'Ulisse, qui n'eut que le monde pour livre, je n'ay eu que ceste Royalle court pour escolle, à qui je dois les fruicts de mon apprentissage. » Selon Goujet, La Roque par cette allusion désignerait Henri, légitimé de France, fils naturel de Henri II, qui fut Grand Prieur de France, Grand

1. Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Paulin Paris et Monmerqué, t. I, p. 271.

Amiral, gouverneur de Provence, où La Roque, toujours d'après Goujet, l'aurait suivi, et qui mourut en 1586, tué par le baron de Castellane[1]. Marguerite témoigna la plus grande bienveillance à La Roque ; un sonnet de celui-ci laisserait même croire qu'il était allé très loin, et qu'il n'aurait tenu qu'à lui d'aller plus loin encore, dans la faveur ou dans les faveurs de sa protectrice[2]. Simon-Guillaume de La Roque mourut en 1611[3].

Ce courtisan écrivain, ce cavalier *qui faisait joliment des vers*, publia successivement ses poésies, soit à Paris, soit à Rouen, en 1590, 1596, 1597, 1599 et 1602. Plus tard, il donna une édition définitive, réunissant et complétant tout ce qui avait paru isolément, sous ce titre : *Les Œuvres du sieur de La Roque de Clairmont en Beauvoisis. Revues, et augmentées de plusieurs Poësies outre les précédentes Impressions. A la Royne Marguerite.* Paris, 1609 (pet. in-12 de 8 ff. liminaires, 804 pp. et 14 ff. pour les Tables. On trouve une autre éd., Paris, 1619. D'après Brunet, c'est la même, à laquelle on a mis un nouveau titre après la mort de l'auteur). La place d'honneur dans ce recueil appartient aux *Amours*, divisées en trois livres : les *Amours de Phyllis*, les *Amours de Charitée*, les *Amours de Narsize*, au total près de 350 sonnets érotiques, entremêlés, suivant la mode du temps, de poésies diverses, *stances*, *complaintes*, *chansons*. Encore de ces éternelles *amours!* s'écrie avec découragement un des rares critiques qui aient parlé de La Roque[4]. Il est certain que la monotonie de cette littérature langoureuse peut finir par sembler rebutante. Mais il ne faut pas ne voir que les idées, auxquelles les auteurs eux-mêmes n'attachaient pas tant d'importance, sans le style, auquel ils consacrèrent tant de soins. Il ne faut pas juger

1. Goujet, *op. cit.*, t. XIII, p. 429.

2. Voir Olivier de Gourcuff, *Les derniers Ronsardiens*, dans *la Revue littéraire et artistique*, 5e année (1887), p. 979.

3. Bibliothèque de Beauvais, *Manuscrits, Catalogue analytique de la Galerie historique des hommes honorables du département de l'Oise*, par Victor Tremblay, carton n° 6793, fol. 153.

4. Viollet Le Duc, *Bibliothèque poétique*. Paris, 1843, p. 364.

le fond sans la forme. Il ne faut pas méconnaître le travail incessant de la poésie française pendant cette période de notre histoire littéraire, le progrès continu par lequel notre langue est allée de la forme sonore, mais emphatique et un peu âpre, de Ronsard, à la forme plus souple et plus adoucie de Malherbe. Dans cette évolution, une école secondaire a compté, qui peut revendiquer sa part d'influence et d'action : l'école de Desportes. C'est à elle que se rattache directement le poète La Roque. Colletet, dans son *Traitté du Sonnet*, dit avec grande raison que les sonnets de ce poète clermontois « ne cèdent guère en mérite à ceux de Desportes, quoy que leur réputation n'ait pas esté si grande[1] ». Rien de plus juste. La Roque apparaît comme le meilleur élève et l'imitateur le plus heureux de Desportes. Un tel éloge peut suffire à sa mémoire : cette poésie se recommande par un ensemble de qualités assez estimables, du trait, de la légèreté, de la couleur, de la pureté, de la correction, de l'esprit, trop d'esprit même, car, pour venir à la part de critique, le défaut de ce genre réside dans l'afféterie et la préciosité. A retenir, comme exemple de mauvais goût, le sonnet où La Roque nous déclare qu'en entendant le cri de « Qui vive! » il se demande quelle réponse il peut faire de bonne foi aux sentinelles, et si c'est vraiment vivre que vivre amoureux à ce point[2]!

Mêmes qualités, mêmes défauts dans les *Meslanges*, qui suivent les *Amours*. Ce sont principalement des pièces de circonstance : ode au Roi, hymne « sur l'embarquement de La Royne », c'est-à-dire de Marie de Médicis, et sur son arrivée à Marseille, etc. Parmi les Élégies, au nombre de vingt-deux, qui viennent ensuite, se trouve une pièce qui ne peut nous laisser indifférents, sur « l'origine de la Fontaine du pied du mont[3] ». Nous savons que Grévin, lui aussi, avait consacré à cette onde clermontoise une

1. Colletet, *Traité du Sonnet*, Paris, 1658, p. 39.
2. La Roque, *Œuvres*, éd. de 1609, p. 360 : Coureurs qui nuict et jour cherchez vostre adventure....
3. *Ibid.*, p. 396-400.

amplification assez plate, dans laquelle il ne se préoccupait guère que d'imiter une odelette de Ronsard. Le titre de la poésie de La Roque révèle déjà un procédé de composition et un artifice poétique. Une vieille légende, quelle bonne aubaine pour l'écrivain local !

Au temps que les cotaux prennent des robbes vertes....
L'amoureux Alidor pres d'une onde argentine
Vid, helas! à son dam la beauté d'Ameline,
Qui d'un chaste regard rengeoit dessous ses loix
Les plus gentils pasteurs du pays Clermontois....

Un jour qu'Ameline « avecques son troupeau repassoit la rivière », c'est-à-dire la Bresche, le pont se rompit sous ses pas et l'eau engloutit à la fois le troupeau et la bergère. Alidor, ne trouvant plus sa maîtresse, fit retentir la contrée des éclats de son désespoir et mourut. Une fontaine jaillit à l'endroit où il avait versé tant de larmes :

La fontaine, où Narcis, par son erreur extresme,
Se rendit se mirant amoureux de soy-mesme,
Ne fut jamais si claire et si plaisante à voir.
Son sein va ressemblant la glace d'un miroir.
On ne la voit jamais dans la source agitee,
Mais son onde en sortant et bouillante et hastee,
Et par plusieurs endroits, fait retentir le mont
Et les divers coutaux d'alentour de Clermont.

Quand le ruisseau se jette dans la Bresche, à l'endroit où périt Ameline, on remarque que ses flots ne se mêlent pas à ceux de la rivière,

De façon que cette eau d'une puissance humide
Combat incessamment la rivière homicide,
Et semble qu'en passant elle regrette encor
La beauté d'Ameline et l'amour d'Alidor.

Le volume de La Roque contient encore un certain nombre de petits poèmes inspirés soit par la littérature italienne (*Continuation de l'Angélique d'Arioste ; les Heureuses Amours de Cloridan*), soit par des souvenirs antiques (*Fable de Psiché*; *les Amours de Pan*; *le Jugement de Pâris; Epistre de Didon à Ænée* et *d'Héro à Léandre*, etc.) ; — une Pastorale, *La Chaste Bergère ;* — des *Epitaphes* et des poésies funéraires parmi lesquelles deux sonnets *Sur le Trespas de Damoiselle Marguerite du Périer*[1] ne feront pas oublier les stances immortelles que Malherbe a chantées au bord du même tombeau ; — enfin, des *Œuvres Chrestiennes*. Ici, nous devons placer franchement La Roque au-dessus de Desportes, dont les *Psaumes* ne sont, on le sait, qu'une œuvre de vieillesse d'une faiblesse incontestable. Les poésies chrétiennes de La Roque montrent de l'élévation et du charme, soit dans les pièces de forme diverse (*stances*, *plaintes*, *odes*, etc.), où il donne au lieu commun des traits d'une élégance effacée et légère, comme, par exemple, dans l'ode sur le mépris du monde :

Pourquoy souffrons-nous tant de peines
D'acquerir des choses mondaines
Tant superflues à nos ans ?
Un toit de jonc et de feuillage
Au bout d'un petit heritage
Nous parc des rigueurs du temps[2];

soit dans les *Sonnets*, où tantôt il traduit l'Écriture, tantôt il exhale en grave langage ses sentiments religieux, avec un mélange de piété et d'amertume qui fait penser à la satire politique de la *Gélodacrye*[3], comme si, par une coïncidence singulière, mais non impossible, cet ancien ligueur, ami des Warty sur ses vieux

1. La Roque, *op. cit.*, p. 721 et 722.
2. *Ibid.*, p. 774.
3. Voir notamment les sonnets XIII, p. 740; XLIV, p. 760, sonnet à Du Plessis (Du Plessis-Mornay) et LVII, p. 766.

jours, en même temps qu'il était devenu fidèle sujet du roi Henri IV, était aussi devenu quelque peu huguenot.

Il a laissé en résumé une œuvre intéressante et polie, justifiant de pleine façon l'estime vouée à l'auteur par ces contemporains dont il inscrit fièrement les noms dans ses poésies ou en tête du volume, et qui s'appelaient Desportes[1], Du Perron[2], Garnier[3] et Malherbe[4].

A Clermont, les amis de La Roque furent Charondas, les Warty et Grévin. Sa liaison avec le premier se trouve attestée par un spirituel sonnet « à M. Carondas, lieutenant général de Clermont en Beauvoisis ». Ton savoir et ta vertu, lui dit l'auteur, t'exemptent du trépas,

Si bien que nous aurons en depit de la Parque
Un Caron immortel icy comme la bas[5].

Quant aux Warty, on rencontre leur nom dans une pièce intitulée *Discours*[6], qui ne se signale pas à notre attention par son mérite poétique (La Roque savait faire mieux), mais que je dois rapporter presque en entier malgré sa longueur, parce qu'elle témoigne curieusement des rapports amicaux de l'auteur avec les châtelains de Warty, et certainement avec Grévin lui-même. Écrite plus ou moins longtemps après la mort de Grévin (apparemment en 1578, lorsque Françoise de Warty épousa en secondes noces le sire de Serillac), cette composition porte bien la marque et le cachet d'un souvenir personnel ; elle est bien l'œuvre d'un homme qui avait connu Grévin, qui se le rappelle, et qui nous le montre tel qu'il l'a vu, avec son allure, son attitude et son aspect physique : *sic oculos, sic ille manus....* Qu'on en juge :

1. La Roque, *op. cit.*, p. 341 et 362.
2. *Ibid.*, fol. 4 v°.
3. *Ibid.*, fol. 7.
4. *Ibid.*, p. 440 : Malerbe, mon amy, je tien pour veritable....
5. *Ibid.*, p. 379.
6. *Ibid.*, p. 466-470.

Lors que ces jours passez de mon triste hermitage,
Ou j'espere achever le reste de mon aage,
J'allois dans ce vallon mon regard abaissant,
Ce vallon si desert et si fort languissant,
Triste, morne et pensif, je disois en moy mesme :
O ma chere Patrie! ô doux pays que j'ayme!
Helas! combien le temps et le siecle enragé
De toutes les façons aujourd'huy t'ont changé,
Y laissant à l'entour leur insolente marque,
Jointe à la cruauté des œuvres de la parque,
Nous ravissant ceux-là qui t'alloient decorant,
Et pour qui tous les jours mon cœur va souspirant.

Las! comment autrefois cette aymable contree
De la troupe des Dieux estoit elle illustree!
Et combien ces forests et ces champs d'allentour
Se voyoient ils remplys de plaisir et d'Amour!
De sorte qu'en ce temps dequoy j'ay cognoissance,
On te pouvoit nommer le paradis de France;
Mais au lieu de ce bel et delectable object,
Je voy ce qu'à pleurer me donne du subject.

Et comme tout seulet j'achevois la complainte,
Du sensible regret qui m'avoit l'ame attainte,
Je fus tout estonné que regardant Warty,
Ce lieu d'où mon bon-heur le premier est sorty,
Que j'en vis eslancer une ardente lumiere,
Dont le soudain esclat m'esblouyt la paupiere,
Ayant de ces marets dissipé le brouillard,
Comme on voit le Soleil percer de part en part
Ces nuages espais, que l'air en haut attire,
Nous rendant la clarté que plus nostre œil desire.

Alors je m'estonné voyant ce changement
Rendre de tels effets en un si prompt moment,
Tenant ainsi les yeux fichez en mesme place,
Je vis ceste maison du tout changer de face :
Puis en me destournant resveux et transporté,
J'apperceus *à grand pas* venir de mon costé
Un grand homme vestu d'une robe à l'antique,
Portant dessus son chef un laurier deificque,

En façon de Poëte, ains des plus favoris,
De ceux qu'en Helicon les Muses ont nourris,
Qui s'approchant de moy *d'une grace honorable*,
Puis *avec les accents d'un parler agreable*,
Me dit : Amy La Roque, à toy je suis venu
Des champs Elisiens où j'estois retenu;
Je m'appelle Grevin, né de ce paysage,
Que la mort a ravy sur le plain de mon aage,
Qui t'a fait heriter, en rendant les esprits,
Du metier qu'Appollon si bien m'avoit appris.

Mais laissons les effects de la saison passee;
D'un soin je delibere alleger ta pensee,
Estaignant le regret, la tristesse et l'ennuy
Que pour ceste maison tu portois aujourd'huy,
A qui je sers d'oracle, à fin de te predire
Ce qui te servira d'argument pour escrire
Tout cela que des siens l'on verra reussir,
Faisant toute autre gloire à l'instant obscurcir.

Touchant cette clarté qui se monstre à ta veue,
Cette apparition si fort à l'imporveue,
Que d'icy nous voyons esclairer là dedans,
A l'esgal de Phœbus et de ses rais ardans,
C'est un brave guerrier, grand de Nom et de Race,
Heureusement venu decorer cette place,
Avec sa chere Espouse, Astre tout plain d'honneur,
Qui sur nos tristes champs semera le bon-heur,
Et qui fera par tout ou luyra sa presence
Un gratieux Printemps tout remply d'excellence,
Pour avoir sur le sexe icy bas emporté
Le pris de la vertu comme de la beauté.

Ore cette maison a du tout recouverte
Par ses nouveaux objects et son lustre et sa perte;
On ne la verra plus si deserte en tout temps,
Ayant l'appui du Pere et l'espoir des Enfans,
Instruis à la vertu d'une escolle civile,
Comme jadis Chiron nourrit le preux Achille,
Et par eux desormais les destins et les Cieux
Releveront son Chef et son Nom glorieux;

Et combien que la Race ayt esté redoutable,
Semant par l'Univers un renom memorable,
Pour avoir fait trembler un million de fois
Le cœur des ennemis du sceptre des François,
Ceux-cy, l'espoir du gain d'une guerre future,
Les rendront d'estrangers François en sepulture :
Les autres qui pourront s'eschapper de leurs mains,
Sans plus remporteront l'honneur de leurs dessains.

Bref ceux que je te dy encor en leur enfance
Se trouveront un jour si remplis de vaillance,
Que Mars en plain combat ne les pourra dompter,
Si la mesme valeur il ne veut surmonter;
Leurs genereux succez seront plains de victoire,
Dignes de recompense autant que de memoire.
Donc chante asseurement soubs l'ombre des lauriers
Que porteront un jour les chefs de ces guerriers.

Ce fait il disparut comme un rayon de flame,
Apres avoir donné cest espoir à mon ame,
De ceux que je revere et qui peuvent ainsi
Garder cette Province et l'embellir aussi.

Ajoutant ses propres prédictions à celles de Grévin, La Roque termine son poème par un salut à cette heureuse contrée, véritable « paradis de bois et de buissons », et au vieux manoir de Warty, qu'il décrit dans cette apostrophe :

Ce n'est donc pas, Warty, ta superbe cloture,
Ta grandeur, ta matiere, et ton architecture,
Ces tours, ces pavillons augustement levez,
Ces planches, ces lambris esmaillez et gravez,
Ces beaux plans arrangez, ces allees couvertes,
Ces jardins si fleuris, ces pallissades vertes,
Qui te font si plaisant....
C'est, ô noble Maison! ceste bande accomplye,
Ces graces, ces clartez, dont je te vois remplye,
Et dont l'aveu du maistre et le bruit de son nom
Te sauve et t'affranchit des foudres du canon.

Mentionnons, avant de quitter Warty, une « épitaphe » de La Roque intitulée : *Les Muses, sur la mort de feu Madame de Senarpont*[1], nom porté par Madeleine de Suze depuis son remariage. Le poète parle d'elle sur le ton d'une véritable vénération :

Ce n'est pas d'Atropos l'heure precipitee,
Qui si legerement l'a ravie à nos yeux :
Les aisles qui l'avoyent ici bas apportee
Comme un soleil couchant la remportent aux cieux....
Jamais la passion, l'aigreur, ny la colere
Ne luy sceurent troubler les sens ny la raison,
Tousjours la part divine où l'erreur se tolere
La fit vivre maistresse en l'humaine prison.
Ce pays, qui luy est à jamais redevable
Du support de sa grace et de sa grand'bonté,
Confesse ayant congnu son humeur charitable
D'avoir en la perdant perdu la charité....

IV

J'ai dit, en racontant la vie de Grévin, la conduite que tint Charpentier à son égard. Les deux hommes avaient commencé par être amis. Leur amitié durait encore en 1561 : dans le volume du *Théâtre*, Grévin donnait un *Epithalame de M. Jacques Charpentier, docteur en Médecine, et de Catherine Charlot.* Il ne ménageait pas la modestie de son confrère. Il disait à l'épousée :

Celuy qu'un chacun admire
Admira ta chasteté,
Celuy qu'un chacun desire
Desira ta grand' beauté[2]....

Au reste, ce chant nuptial est d'une poésie médiocre, et la

1. La Roque, *op. cit.*, p. 715-716.
2. II, 275, v. 4-7.

muse de l'inimitié devait mieux inspirer Grévin. Cette inimitié, d'où vint-elle? Impossible de le savoir exactement. Il y eut chez les calvinistes un parti pris de dénigrer Charpentier, de décrier sa conduite et de le taxer d'ignorance : on peut voir à cet égard un sonnet satirique de Rasse Desneux sur « l'anagrammatisme » de Charpentier, et deux pièces de vers latins du même auteur conçues dans le même esprit[1]. Jacques Grévin ne se montra pas le moins acharné des ennemis de son compatriote. Dans la même année 1564, il lança contre lui deux pamphlets, l'un en prose latine, l'autre en vers français.

Le premier, intitulé : *Responsio ad. J. Carpentarii calumnias*, se termine par cette date : *Idib. Aug.* M. D. LXIIII. Pas de nom d'éditeur ni d'auteur. L'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale (je ne sais pas s'il en existe un autre) porte au-dessous cette mention manuscrite, d'une écriture ancienne : *Authore Jac. Grevino.* La similitude entre ce factum et le suivant rend cette attribution tout à fait certaine. Dès le début, on voit qu'il s'agit, dans l'intention de Grévin, d'une véritable catilinaire : « *Tandem aliquando, Carpentari, palam et publice impotentiam animi tui profiteris, et pertinaciæ tuæ inauditam patefacis insolentiam...* » On s'attendrait, après un tel exorde, à de redoutables révélations, à des accusations formidables L'articulation la plus grave revêt la forme de la prétermission. Grévin fait allusion au soupçon qui aurait pesé sur Charpentier à raison de je ne sais quel méfait, déjà vieux de dix ans : « *Jure autem an injuria accusatus fueris, nolim affirmare : sunt enim tuæ adolescentiæ et juventutis ludi, quorum spectatorem me esse non licuit. Verum si quid in eo peccatum est, causam omnem in te referendam esse fatebere, quem omnes authorem præcipuum agnoscunt. Cinerem enim et sopitos suscitavisti ignes : litem jam decem annis sepultam ad vitam revocari contendisti.* » La phrase qui suit, avec sa réminiscence virgilienne, n'a-t-elle pas quelque chose de prophétique, si vrai-

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 22560, p. 105 et 215.

ment Charpentier devait plus tard se rendre coupable du meurtre de Ramus et mourir accablé du poids de ses remords? « *Quid mirum, si dum grandia illa sepulchra effoderes, putrescentis cadaveris fumos et ingratos quosdam vapores in caput receperis, illumque animi morbum contraxeris?* » Quant aux reproches précis que Grévin adresse à son ami de la veille, ils portent sur les points suivants. Charpentier a donné l'exemple de la calomnie et de l'injure (aussi le libelle de Grévin prend-il le titre de *Réponse*); il a couvert d'outrages des gens qu'il connaissait peu ou qu'il ne connaissait pas, et il les a traités d'athées : nous savons que cela signifiait calvinistes dans le langage du temps. Charpentier fait montre d'un orgueil de parvenu et il méprise ses camarades : « *Ita enim insolenti quodam tuorum sodalium fastidio elatus es, et ita intolerabili contumacia omnes despicis, et præ te nihil facis, ut difficillimum sit laudem sine invidia invenire, et amicos parare ac retinere.* » Charpentier s'engage présomptueusement à traiter à fond un sujet philosophique pour lequel sa compétence ne dépasse pas celle d'un débutant ou d'un apprenti : « *Polliceris ergo ejus partis philosophiæ absolutam tractationem, in qua te novum veluti tyronem omnes noverunt* ». Il veut étudier les rapports de la philosophie d'Aristote avec la médecine. Mais se connaît-il en médecine plus qu'en philosophie? Il n'a jamais fait que de l'herborisation en chambre, et s'il s'entend à déchirer les gens de bien, il ignore l'art de disséquer les animaux : « *Vide ne adversarii tui, quorum novam majoremque in dies turbam ingratis in te concitas, potius domi animum tuum peregrinatum fuisse, quam ruri de plantis inquisivisse, bonos tuis maledictis dilaniasse, quam animalium corpora privatim aut publicè dissecuisse, reponant.* » Enfin, dernier grief qui peut paraître hors de propos, mais qui tient à cœur à Grévin, puisqu'il y revient à plusieurs reprises, Charpentier est riche : « *Quandoquidem res est tibi domi latissima.* » Ce n'est pas, grand Dieu! que cette prospérité porte ombrage à Grévin; il souhaite au contraire à son ennemi toute la fortune possible : « *Ego verò*

ita tuis secundis rebus invideo, ut nihil prius in votis habeam, quam ut tu tantum dives sis, quantum vis a nobis haberi, tum ut tibi tuisque satisfacias, tum etiam ut jamjam imminentem et titubantem senectutem levius ferre possis. » En somme, la *Responsio ad calumnias* témoigne seulement du désir de dire à Charpentier des choses désagréables, dans un latin redondant, d'une élégance inégale et, par aventure, sujette à l'incorrection : c'est ainsi que Grévin ne recule pas devant le mot *incertitudinem*, sur lequel on ne peut lui contester un droit de paternité.

Charpentier répondit, ou fit répondre. Grévin répliqua, cette fois, en vers français. La pièce s'appelle : *Response aux calomnies n'aguères malicieusement inventées contre J. G. soubs le nom faulsement déguizé de M. A. Guymara Ferrarois, Advocat de M. J. Charpentier*[1]. Au dire de Baillet[2], ce nom de Guymara désignerait soit Charpentier lui-même, soit le médecin Jean Le Bon, autre ennemi de Grévin, auxiliaire de Charpentier dans une animosité commune. Après un sonnet « A M. A. Guymara, forgeron des calomnies de M. Jaq. Charpentier contre J. G. », une préface de « Jehan Marchant au lecteur » (Marchant, ami de Grévin, semble avoir été avocat au Parlement[3]) contient ce curieux passage : « Tu sçauras donc que le motif principal de toute ceste querelle vient d'un nommé Jaques Charpentier, lequel par l'espace de vingt ans ayant esté nourri en divers collèges, tantost serviteur, tantost maistre ès Arts, voyant aussi J. G., natif d'un mesme païs et ville, avoir par sa diligence atteint à l'aage de vingt et quatre ans ce que luy n'a voulu entreprendre jusques à ce qu'il s'est veu aux fauxbourgs de vieillesse, soit pour ses occupations en choses de moindre estophe, soit par crainte d'insuffisance, voyant cela, dis-je, il conceut une telle hayne (ce qui se fait facilement entre gens d'un mesme estat et de

1. 252 vers.
2. Baillet, *op. cit.*, t. VI, p. 525.
3. I, 102, v. 26-27.

mesme païs), que tout depuis ce temps ne cessa de luy garder une dent de lect, ainsi qu'il a souvent monstré, tant par parolles que par effects. Or il est advenu que ledit Charpentier, ayant réveillé la vieille querelle de Ramus, a esté servi de mets qu'il méritoit, ce que soubçonnant avoir esté fait par J. G. (car aussi sçavoit-il bien l'avoir offencé), et estant mal informé par les rapports de quelques hommes trenchants des deux costez, il a ces jours derniers vomy sa cholère venimeuse.... » La poésie de Grévin dépasse en violence les périodes cicéroniennes de l'écrit précédent. Après s'être excusé auprès des Muses de les avoir délaissées pour Apollon, c'est-à-dire d'avoir quitté la poésie pour la médecine, l'auteur fait complaisamment la description d'un chien enragé, bête redoutable qui « se jette à travers champs d'un pas abandonné » :

Elle a l'œil de travers et la guelle escumante;
Ses naseaux sont remplis d'une escume sanglante ;
Le boire et le manger luy sont à contre-cœur;
Son œil est esclairant, plain de haine et rancœur;
Elle mord un chacun, sans faire difference
Des incogneus à ceux dont elle a cognoissance;
Elle est meigre de corps, et sans cesse luy pend
Du gosier deseiché la langue d'un serpent;
Elle baisse la queue, et de ses grans' aureilles
Elle bat son museau plein de grosses abeilles[1]....

Tout à coup, ô prodige! ce monstre revêt une forme humaine : c'est Charpentier, c'est ce Protée (nom que Grévin affectionne, et que nous lui avons vu donner, avec un sens collectif, à ses ennemis) :

C'est donc toy, o Prothé, qui jadis pris naissance
Au lieu ou mes ayeulx eurent leur demourance[2]. ..

1. *Response aux calomnies*, p. 5-6.
2. *Ibid.*, p. 9.

Le souvenir de leur communauté d'origine inspire à l'auteur un passage qui nous a déjà fourni de précieuses indications sur sa famille :

Nous ne sommes de loing, je sçay bien qui tu es,
Tu sçais bien qui je suis ; jamais par ses beaux faits
Ton pere ne laissa les peaux de sa boutique,
Ny le mien quant et quant de son drap la practique.
L'un et l'autre en mourant n'a laissé tant de bien,
Qu'en un jour ou en deux nous ne le mangions bien.
Nous avons au besoin trouvé un second pere.
Le mien estoit mon Oncle, et le tien fut ton Frere.
Tous d'eux furent d'Eglise, mais le tient sceut bien mieux
Que n'a pas fait le mien, faire du marmiteux :
Il sceut bien achepter un riche Benefice
Et le mien ne vescut qu'en faisant le service[1]....

Non que Grévin conçoive la moindre jalousie de cette différence de leur condition. Encore que « pauvret », il aura assez de bien pour atteindre l'âge actuel de Charpentier, et jusqu'au jour où Charpentier devra subir la loi commune

En allant au gravier des rives ordonnees.

Surtout, ce qu'il n'envie pas à Charpentier, c'est l'origine de sa fortune, c'est « l'argent du pauvre Comte ». Grévin insinue qu'appelé au chevet d'un riche client, et abusant de « l'esprit défaillant » de celui-ci, Charpentier lui aurait arraché des générosités *in extremis*, au détriment des neveux, frères et sœurs du mourant, et qu'il se serait tenu heureux d'éviter, par un arrangement, le procès qui le menaçait. L'appeler ensuite « le maistre des usures », suspecter la solidité des connaissances de Guymara en grec, rendre au « Protée » sa forme première de chien enragé, sous laquelle il s'enfuit dans la forêt voisine, tout cela constituait des paroles relativement anodines après l'accusation

1. *Response aux calomnies*, p. 11.

de captation. Charpentier en retour devait vouer à Grévin une véritable haine. On connaît la suite.

V

Si sa rupture avec Ronsard n'eut pas pour Grévin des conséquences aussi immédiatement fâcheuses, elle forme dans sa vie un épisode qui n'illustrera pas sa mémoire littéraire, et qu'il semble difficile de raconter sans prononcer, après Goujet, le mot d'ingratitude. C'est tout ce qu'on peut faire que de plaider en faveur de notre auteur la jeunesse, l'entraînement et les influences du milieu. Il avait commencé par aimer et admirer Ronsard. Il comptait parmi ses disciples les plus fidèles comme les plus brillants. Ses sentiments à son égard se traduisaient non seulement par la mention fréquente qu'il faisait de son nom dans ses vers[1], non seulement par la condescendance affichée pour certaines idées ronsardiennes (par exemple, en acceptant comme article de foi la légende de Francion[2]), mais encore et surtout par la mise en pratique des théories littéraires du Maître et par une imitation diligente, forme d'adhésion et d'hommage qui sera toujours la plus goûtée d'un chef d'École. Ronsard, de son côté, professait pour le jeune poète cette estime amicale, avec je ne sais quoi de paternel, qu'il réservait à ses familiers de prédilection. Rien de plus flatteur que les éloges dont il se montrait prodigue à son égard, soit dans le sonnet :

1. I, 2, v. 15; 13, v. 23; 17, v. 1; 27, v. 1; 39, v. 15; 68, v. 1; 96, v. 28; II 308, v. 12; *Hymne au Dauphin*, v. 317 sqq. — Je crois impossible d'expliquer ce que veut dire Colletet dans la *Vie de Ronsard*, lorsque, dressant la liste de tous les contemporains qui ont loué celui-ci, il mentionne « Jacques Grevin, dans sa préface du Petit-fils. » P. Blanchemain, *Œuvres inédites de Ronsard*. Paris, 1855, p. 109.

2. *Regretz de Charles d'Autriche*, v. 287 : Sentant encor' une Troienne race. Cf. I, 1. v. 4; 39, v. 28; II, 5, v. 27.

A Phebus, mon Grevin, tu es du tout semblable
De face et de cheveux, et d'art et de sçavoir[1]...,

soit dans le *Discours à Jacques Grevin :*

Grevin, en tous mestiers on peut estre parfait[2]....

Il lui dit, dans un vers dont Boileau se souviendra, qu'il n'est pas de ces méchants rimeurs

Qui ne servent de rien qu'à donner des habits
A la canelle, au sucre[3];

il le félicite d'avoir couru tout de suite sur les traces de Jodelle. Il le traite, en somme, en poète de premier ordre :

Tu nous a surmontez, qui sommes ja grisons,
Et qui pensions avoir Phebus en nos maisons[4];

sans oublier ses mérites comme médecin, dont Grévin ne faisait pas bon marché :

Doublement agité, tu appris les mestiers
D'Apollon, qui t'estime, et te suit volontiers,
A fin qu'en nostre France un seul Grevin assemble
La docte medecine et les vers tout ensemble[5].

Qu'on se reporte à l'époque, qu'on songe à l'autorité que possédait Ronsard, et l'on comprendra la gravité que devaient avoir

1. Ronsard, éd. P. Bl., I, 208, v. 3-4.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 311-315.
3. *Ibid.*, 313, v. 16-17. Boileau, Epître I, v. 38 : Habiller chez Francœur le sucre et la canelle.
4. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 315, v. 4-5.
5. *Ibid.*, v. 12-15.

de tels éloges, tombés d'une telle plume. J'ai parlé du caractère affectueux des rapports qu'entretenaient les deux poètes. Notre jeune Clermontois vivait dans l'intimité de Ronsard. Dans une pièce de vers très curieuse, publiée en 1560 sous le titre : *Les Isles Fortunées*, Ronsard exhorte Muret à quitter la cour et ses dangereux plaisirs pour aller chercher bien loin, au delà des mers, au sein « des isles bien-heurées », l'agréable repos de la solitude. Tous les amis de Ronsard sont réunis sur le rivage et lui tendent joyeusement les bras, prêts à s'embarquer avec lui. Ronsard les énumère :

Voicy Maclou, voicy d'une autre part
Ton Fremiot, Des Autels et Thyard;
Icy Grevin, ici Colet arrive....
Çà que j'embrasse une si chere bande[1].

En réalité, la bande se contentait de se répandre dans les villages des environs de la capitale, où l'on pouvait alors goûter l'ombre et le frais. Elle se rendait à Arcueil, dont Ronsard a chanté la fontaine; à Gentilly, célèbre aussi par sa fontaine et par ses prés; à Saint-Marceau, où l'on recevait l'hospitalité chez un jeune poète, auteur de vers aujourd'hui bien oubliés, Nicolas Ellain. Il faut qu'à notre tour nous nous arrêtions chez ce dernier; nous ne regretterons pas notre halte. Nous allons trouver dans ses vers le commentaire du passage de Ronsard ci-dessus cité, et comme un aimable et saisissant croquis des distractions champêtres du grand poète et de ses camarades. Condisciple de Grévin à la Faculté de médecine, Nicolas Ellain, qui deviendra médecin fameux et doyen, publia en 1561, chez Vincent Sertenas, un recueil de sonnets auquel sa rareté seule donnerait du prix[2].

1. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 173, v. 18-20; v. 28.

2. Réédité dans un volume publié par M. Ach. Genty sous ce titre : *Les Œuvres poétiques françaises de Nicolas Ellain Parisien* (1561-1570). Paris, 1861; ouvrage tiré à 355 exemplaires.

Ellain a traité à sa table Grévin et Charpentier. Un sonnet[1], où il ne nomme que le second, vise la liaison de ceux qu'il appelle « les deux grans amys ». Quand il fait mention de Grévin, c'est pour en parler sur le ton de la plus haute estime : il le met exactement sur le même rang que les membres de la Pléiade.

Jaçois qu'Homere ait la premiere place
Entre les Grecz, le Lyricque Thebain,
Sophocle aussi le Tragicque escrivain
N'ont toutesfois perdu toute leur grace.
Combien aussi que la France n'embrasse
Que son Ronsard, son Bellay Angevin,
Que son Belleau, son Baïf, son Grevin,
Desquelz le moindre un Homere surpasse..., etc.[2].

Aussi quelle joie de recevoir chez lui l'amant d'Olympe, surtout quand celui-ci se joint à Ronsard et à d'autres! Grévin pouvait-il rester insensible à une invitation aussi séduisante?

Voicy, Grevin, l'ardente Canicule,
Qui maintenant nous rameine le chault;
Desja Phebus nous darde de la hault
Une chaleur qui nous cuist et nous brusle;

Mais Cupidon, plus fort qu'un autre Hercule,
Ce Dieu d'Amours si bravement m'assault,
Que de chaleur, ny de froid ne me chault;
Mais dedans moy sa seule ardeur pullule.

A gouverner cependant tu te plais
Ta belle Olimpe, ou bien tu te repais
A contempler des herbes la nature.

1. *Œuvres poétiques de N. Ellain*, p. 61 : Nestor d'une eloquence à nulle autre seconde.
2. *Ibid.*, p. 16.

Or, viens, Grevin, viens à mon sainct Marceau[1]
Avec Ronsard, Utenhove, et Belleau,
Pour nous venger d'une saison si dure[2].

Le sonnet suivant est la continuation du même sujet :

Là, les matins, nous aurons le murmure
Du doulx Zephir, qui durant le sejour
Nous vengera de la chaleur du jour,
Qui nous seroit à supporter trop dure.

Puis nous irons, Grevin, par adventure
A Jentilly, pour disner alentour
De la fontaine; et, estant de retour,
Nous soupperons dessoubz quelque verdure;

Par dessus tout nous aurons du vin frais,
Pour endormir et alleger le fais
Du grief ennuy qui si fort nous martire.

Tu pourras là, si tu veulx, aysement
Arboriser, et là commodement
Ronsard pourra charpenter son navire[3].

Ces derniers mots font allusion au passage de la *Franciade* dont Ronsard s'occupait alors, la construction du navire sur lequel doit s'embarquer Francus[4]. On flattait sûrement le poète en parlant par avance du grand ouvrage dont il comptait doter les lettres françaises. Grévin lui-même n'y a pas manqué[5]. Mais nous arrivons au moment où les temps vont changer, hélas! et

1. Cf. Colletet dans la *Vie de Ronsard* : « Il (Ronsard) aimoit le séjour de l'entrée du fauxbourg Saint-Marcel, à cause de la pureté de l'air et de ceste agréable montagne que j'appelle son Parnasse et le mien.... » P. Blanchemain, *Œuvres inédites de Ronsard*, p. 55.

2. *Œuvres poétiques de N. Ellain*, p. 30.

3. *Ibid.*, p. 31.

4. Ronsard, éd. P. Bl., III, 61-62. Cf. même éd., VII, 138 : J'ay laissé Francus et les Troyens....

5. I, 39, v. 27-28. Cf. Ronsard, éd. P. Bl., I, 42, v. 4-17.

bientôt il ne s'agira plus de chercher des simples ou des rimes près du bord moussu des fontaines, au chant des grillons et des faneurs. Après la paix, voyons la guerre.

En 1563, Ronsard avait publié le *Discours des Misères de ce temps*, dédié « à la Royne Mère du Roy », sorte de sermon en vers, dans lequel le poète tonnait avec force contre la Réforme. Du moins ses attaques visaient-elles les idées, non les personnes. Elles allaient respirer plus d'acrimonie dans la *Continuation du Discours des Misères de ce temps*, qui parut aussitôt après. Ronsard prenait à partie Théodore de Bèze. Il le dépeignait se rendant au prêche, vêtu d'un manteau de cavalier et l'épée au flanc. Il montrait les religionnaires toujours couverts du corselet et coiffés du morion. Il leur imputait de répandre une religion de violence et de haine. Il rappelait « ces pistolets qui tirent par derrière », c'est-à-dire le forfait tout récent de Poltrot de Méré. Genève s'émut, et la réponse ne se fit pas attendre. Cette même année 1563, il parut à Lyon et à Orléans un opuscule intitulé : *Response aux calomnies contenues au Discours et Suyte du Discours sur les Misères de ce temps, faits par Messire Pierre Ronsard, jadis Poète, et maintenant Prebstre. La première par A. Zamariel : Les deux autres par B. de Mont-Dieu. Où est aussi contenue la Métamorphose dudit Ronsard en prebstre*. Et voilà la guerre civile allumée dans la poésie comme dans l'État. Nous allons voir Ronsard soutenir à lui seul et à visage découvert le choc furieux de tout un parti de poètes huguenots, cachés sous le masque du pseudonyme. Parmi ces poètes, nous savons, sans pouvoir le distinguer à coup sûr, que se trouve Jacques Grévin, c'est-à-dire « l'un des plus chers disciples de Ronsard et son futur héritier, que la passion religieuse allait entraîner à une croisade sacrilège contre son maître[1] ». Comme il est impossible de faire avec certitude la part des coups portés par lui dans la mêlée, force nous est d'exposer à grands traits les péripéties de la lutte.

1. C. Lenient, *La Satire en France au* XVIe *siècle*, t. I, p. 247.

Un échantillon de la poésie de Zamariel donnera une idée du ton qu'atteignait parfois cette polémique :

La couronne il n'a plus, marque d'un grand Poëte,
Mais la couronne il a, marque de la grand beste.
La couronne il n'a plus, pour chanter doucement,
Mais la couronne il a pour braire horriblement.
La couronne il n'a plus, dont meilleur il puisse estre,
Mais la couronne il a d'un fauls et meschant prebstre....
Voyla comment Ronsard souffre sa peine deuë,
Et qui à son orgueil justement est rendue,
Dont estant transmué en estrange animal,
Contempteur de vertu, ne prise que le mal,
Et sentant les effects de sa metamorphose,
A l'ombre d'un clocher il se veautre et repose,
Et tordant son museau, puis deça, puis dela,
Il ronge e meilleur du crossillon qu'il ha....

A la différence de cette *Response aux calomnies* de Zamariel, qui rappelle un peu la *Response aux calomnies* lancée par Grévin contre Charpentier, les deux *Responses* signées B. de Mont-Dieu ne se départent pas, malgré leur âpreté, d'une gravité austère et comme biblique, et il convient de leur reconnaître un mérite littéraire d'un haut degré. (Voir, par exemple, à la fin de la première, la prière pour la conversion des persécuteurs de la religion évangélique).

Je passe sur deux pièces de vers extrêmement rares, publiées, sans nom d'auteur, sous ce titre : *Palinodies de Pierre de Ronsard, gentilhomme Vandômoys, sur ses discours des misères de ce temps. Nouvellement imprimé*, s. l., 1563, parodie calviniste du *Discours des Misères de ce temps*, travesti vers par vers en un poème protestant. C'est encore dans cette année 1563 que vit le jour un volume de vers portant ce titre : *Seconde Response de F. de La Baronie à Messire Pierre de Ronsard, Prestre-Gentilhomme Vandômois, evesque futur. Plus le Temple de Ronsard, où la Légende de sa vie est briefvement descrite.* Remarquer le titre :

Seconde Response, non pas parce qu'elle venait après la précédente, mais parce qu'il y eut une première *Response*, aujourd'hui perdue, de La Baronie, *A messire Pierre de Ronsard, prêtre, gentilhomme vendômois et pape futur*. De cette première *Response*, mention et extraits se trouvaient dans la notice manuscrite, également perdue, de Colletet sur Florent Chrestien, et M. Lenient en avait pris connaissance[1]. C'est évidemment à cette première *Response* que Colletet se référait en disant, dans la vie de Grévin : « Dans les satyres faites contre Ronsard et imprimées à Orléans sous le nom de François de La Baronnie, il y est aussi parlé de Grévin comme d'un homme de grande réputation ». La *Seconde Response* est in-4°. Il en existe une autre édition in-8° de 1564. L'édition de 1563 porte, au-dessous du titre, une curieuse vignette représentant Ronsard, affublé d'un bonnet et d'une vaste robe; il est assis dans un grand fauteuil à bras; ses mains, que cache sa longue barbe, s'appuient sur un bâton; il regarde mélancoliquement flamber le feu d'une haute cheminée, dans une chambre qui n'a pour meubles que deux coffres, et qui prend jour par une petite fenêtre à meneaux[2].

Comme le titre l'indique, il s'agit de deux poèmes différents. La *Response*, très longue, réunit une diatribe contre Ronsard et un hymne en faveur de la religion réformée. A Ronsard, on reproche ses bénéfices et sa prêtrise, pour changer[3]. On lui reproche aussi ses mœurs et ses nombreuses amours, et jusqu'à certains « accidents » ou certaines incommodités physiques, dont on parlait sans embarras dans le siècle de Fracastor, et qu'on déclare trouver peu conciliables avec son caractère sacerdotal. En même temps, éloge pénétré du calvinisme et de tous ceux dont il a armé le courage ou même le bras :

1. C. Lenient, *La Satire en France au* XVI*e siècle, loc. cit.*
2. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 92.
3. Sur la question de savoir si Ronsard a reçu les ordres, voir P. Bonnefon, *Ronsard ecclésiastique*, dans la *Revue de l'Histoire littéraire de la France*, t. II (1895), p. 244-248.

... Meray (*Poltrot de Mére*), l'honneur de France,
Meray, qui a tiré la France de souffrance....
Meray, plus à louer cent fois que cent Scævoles.

Le *Temple* ne comprend que 240 vers[1]. Mais chacun de ceux-ci dut porter comme un trait acéré. Tournures, mouvement, comparaisons, verve caustique, tout, dans ce petit poème, montre la marque du style et de la manière de Grévin. Et pour qu'il ne reste aucun doute, qu'on lise ce passage du début :

J'ay bien eu quelquefois la mesme fantaisie
Que tout seul tu estois bon maistre en poësie,
Mais lors que j'eus cogneu que les poetes Gregeois
Et Latins se laissoient feuilleter sous les doigts
De ceux qui sont nourris en la langue françoise,
Je pensay seulement que la Muse gregeoise
T'avoit enflé le cœur, et que ce gentil art
N'avoit esté forgé seulement pour Ronsard.
Bellay m'en est tesmoing, Tagaut me sert de preuve,
Et possible en mes vers l'asseurance s'en treuve[2].

Du Bellay, en qui il avait trouvé, après Ronsard, le plus haut patronage, Barthélemy Tagault, qu'il nommait comme un de ses intimes dans l'*Hymne au Dauphin*, voilà les témoins que Grévin appelle au moment où, la main étendue vers la statue hier adorée de Ronsard, il va prononcer cette apostasie solennelle, et, dans la ferveur de la profanation, opposer son propre mérite à celui du dieu honni et bafoué. Et avec quelle malice passionnée, je ne veux pas dire avec quelle perfidie, notre jeune poète dirigera ses coups! Quelle sûreté ceux-ci n'acquéreront-ils point par le fait de tout ce qu'une amitié défunte laisse après elle de souvenirs, de secrets entrevus, de confidences surprises! En somme, ce que renferme de moins cruel ce « fameux Temple de Calom-

1. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 88-94.
2. *Ibid.*, 88, v. 23-30; 89, v. 1-2.

nie », comme l'appelle Colletet, c'est encore cette caricature de Ronsard :

Ceux-là qui à ce jour feront pelerinage
En ton temple sacré, verront un grand image.
Au plus haut de l'autel, et, au dessous à part,
Escrit en lettres d'or : Monseigneur Saint Ronsard.
L'image qui de toy portera la semblance
Aura dessus le chef la mitre d'inconstance;
Sous elle apparoistra un grand front eshonté,
Un nez un peu tortu et un peu rabotté,
Une bouche retorse, une levre flestrie,
Une dent toute noire et à demy pourrie.
Ta barbe sera claire....
La chappe, qui sera esparse sur ton dos,
Sera bordee autour de verres et de pots,
Et de flacons aussi; le tout en souvenance
Que vivant tu auras fait un Dieu de ta panse,
Et pour nous advertir qu'il faut que ton tombeau
Soit orné quelque jour, pour urne, d'un tonneau[1].

Suit la description de sept tableaux en tapisserie qui ornent les murs du temple et qui montrent Ronsard sous les différents aspects que lui prête l'auteur : Ronsard gourmand et cupide, avide de bonne chère et de grasses prébendes; — Ronsard débauché; les divers tableaux consacrés à ce point offrent une peinture si libre, qu'il est impossible de s'y arrêter, même pour faire voir jusqu'où va le ressentiment d'un ancien ami; — Ronsard impie. Il a « escrit folastrement »; traduisons : il a écrit le *Livret de Folastries*, condamné par le parlement. Il ne croit pas à la Providence, témoin certain propos qu'il tint un jour, montrant à ses amis, « au doigt en un rond », un escadron de fourmis qui travaillaient à leurs pieds (où êtes-vous, radieuses journées de Gentilly et d'ailleurs?). Mais il croit aux dieux de la mythologie,

1. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 91. v. 5-15; 19-24.

témoin le souper d'Arcueil et la pompe du bouc de Jodelle, allusion à une affaire déjà vieille, dans laquelle les réformés affectaient de donner à Ronsard le rôle d'un adepte du polythéisme. Ronsard releva ces diverses allégations dans sa *Response aux injures et calomnies de je ne sçay quels prédicantereaux et ministreaux de Genève*.... Ses ennemis l'ont appelé prêtre; il les appelle prédicants. D'une main robuste, il secoue l'échafaudage des médisances et des outrages élevés contre lui. Sur le ton d'une pitié douloureuse et hautaine, il retorque à l'auteur ou aux auteurs du *Temple* les malveillantes insinuations de ce factum. Je dis l'auteur ou les auteurs, car tous les traits de Ronsard ne semblent pas viser un seul et même personnage. Mais n'est-ce pas à Grévin qu'il s'adresse en ces termes où perce encore un reste de tendresse?

> Toutefois contemplant ta taille longue et droite,
> Ta main blanche et polie, et ta personne adroite,
> Te cognoissant gaillard, honneste, gracieux[1]....

Qu'on se rappelle La Roque : « Un grand homme vêtu d'une robe à l'antique.... » Les deux portraits offrent plus d'un trait de ressemblance. En tout cas, c'est bien à Grévin qu'en veut Ronsard quand il crie à son adversaire que celui-ci ne peut avoir d'autre ambition que celle d'un élève, et qu'il n'a jamais fait que des vers « repetassés[2] » de ceux du grand poète « que la France renomme ». Où êtes-vous, beaux jours des admirations et des congratulations réciproques?

Enfin, voici, d'après une étude bibliographique et littéraire de M. Ch. Read, une nouvelle pièce qu'il convient de joindre à ce curieux dossier. Il s'agit encore d'un poème, intitulé : *Réplique sur la response faite par messire Pierre Ronsard, jadis Poëte et*

1. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 104, v. 7-9.
2. *Ibid.*, 112, v. 14. Cf. 125, v. 11; 128, v. 6-13.

maintenant Prestre, à ce qui luy avoit esté respondu sur les calomnies de ses Discours touchant les Misères de ce temps. Par D. M. Lescaldin (1563)[1]. M. Read ne se chargé pas d'éclaircir le mystère de ce nouveau pseudonyme et se contente d'analyser la *Réplique*, qui suit pas à pas la *Response*, comme la *Response* suivait pas à pas le *Temple*. Ajoutons que, pour ne rien omettre, il faudrait mentionner aussi quantité de compositions satiriques, soit en vers français, soit en latin macaronique, qui fondirent sur Ronsard pendant ces années 1563-1564, et qui sont demeurées manuscrites, notamment une certaine *Prosa magistri nostri Nicolai Mallarii Gomorrhæi Sorbonici* « pour estre chantée sur le ton de la prose de l'Épiphanie ou sur celui de la prose du jour de la Pentecoste », laquelle fit quelque tapage[2].

Zamariel, Mont-Dieu, La Baronie, Lescaldin, quels auteurs désignent ces pseudonymes, et est-il quelqu'un de ces pseudonymes qui désigne Grévin? La difficulté de la question apparaît bien par la division qui règne entre les critiques et les commentateurs. Il semble que par A. Zamariel on ne doive pas hésiter à entendre Antoine de La Roche-Chandieu, qui publia sous ce nom de guerre son *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris...* (Zamariel, en hébreu, signifie *Chant de Dieu*)[3]. Et pourtant, Ronsard, chose curieuse! dans Zamariel paraît avoir reconnu Grévin. En tête de la *Response* aux Prédicants, on lit un quatrain intitulé : *Des divers effects de quatre humeurs qui sont en frère Zamariel*[4]. Or Grévin, par un souvenir de la doctrine humorale, chère à Hippocrate, a parlé des « quatre humeurs » dans ses poésies :

1. Ch. Read, *Une Réplique à Ronsard...*, dans le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. XXXVIII (1889), p. 130, 144.

2. Voir cette pièce dans le Recueil de Maurepas, Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 12616, p. 133-141. Cf. dans le Recueil de Rasse Desneux, Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 22560, p. 6, 33, 36, 37, 153; et n° 22563, 1re partie, p. 101-132.

3. Ch. Read, *Bulletin historique...*, t. XXXVII, p. 579; Haag, *op. cit.*, v° *Chandieu*.

4. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 87.

Ainsi en quatre humeurs quatre malheurs j'essaye[1]...
Des quatre humeurs il sort une estincelle[2]....

Ne se cacherait-il pas, sous le quatrain de Ronsard, une raillerie à l'adresse de notre auteur et de son érudition médico-poétique? Dans La Baronie, on s'accorde généralement à voir Florent Chrestien. Mais pour Mont-Dieu, obscurité complète. D'après Binet et La Monnoye, ce nom désignerait un certain Montmeïa (*ia*, en hébreu, signifiant Dieu)[3], personnage inconnu, nommé seulement dans la Bibliothèque de Du Verdier[4], et auquel M. Blanchemain pencherait à imputer, je ne sais sur quel fondement, la paternité de la *Réplique* signée Lescaldin[5]. Selon Bayle, ce nom de Mont-Dieu constituerait un autre pseudonyme de Chandieu[6]; selon Baillet, un autre pseudonyme de Florent Chrestien[7]; selon Brunet, un pseudonyme de Grévin[8]. Et ce *Temple* anonyme, à qui faut-il l'attribuer? Pour Goujet, à une collaboration de Grévin, de Florent Chrestien, de la Roche-Chandieu et d'autres encore. Pour M. Blanchemain, à Grévin tout seul[9], ce qui est possible. Pour MM. Lenient et Read, à une collaboration de Grévin uni à Florent Chrestien, ce qui paraît plus vraisemblable. En résumé, on peut admettre comme certain que Chandieu se cache sous le nom de Zamariel et Chrestien sous celui de La Baronie. Quant à Grévin, je pense qu'il ne fit à lui seul aucun des poèmes en question, mais qu'il collabora plus ou moins à l'un ou à l'autre, principalement au *Temple*, et peut-être à tous.

S'il fallait en croire Grévin lui-même, il n'aurait joué aucun rôle en toute cette affaire. Dans la *Response aux calomnies de*

1. I, 71, v. 28.
2. I, 79, v. 5.
3. Ch. Read, *loc. cit.*, p. 589.
4. Du Verdier, v° *B. de Montmeia.*
5. Ronsard, éd. P. Bl., VIII, 92-93.
6. Bayle, v° *Ronsard.* Cf. Ch. Read, *loc. cit.*
7. Baillet, *op. cit.*, t. VI (*Auteurs déguisez*), p. 533.
8. Brunet, v° *Ronsard*, t. IV, col. 1382.
9. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 87.

Guymara, imprimée en 1564, il affirme très nettement qu'on ne saurait lui reprocher aucune attaque contre Ronsard :

Ne pense en escrivant me mettre en malle grace
De ceux qui m'ont congneu une assez longue espace,
Et qui n'ont jamais pris pour une verité
Ce qui leur fut de moy faussement rapporté.
J'ay tousjours recogneu Ronsard pour bon poëte,
Et pour homme de bien : la Prose qui fut faite,
(Que Dieu m'en soit vengeur) si je suis approuvant....

Il s'agit de la Prose de l'Épiphanie ci-dessus mentionnée, œuvre dont il se peut que Grévin n'ait pas écrit un seul vers. Il ajoute :

Ny les Pasquils aussi que tu mets en avant,
Tout cela ne fut onc forgé sur mon enclume,
Ceux le tesmoigneront qui ont cogneu ma plume[1].

Tout mauvais cas est niable : voilà la seule réflexion que nous inspire la dénégation de Grévin. Sa protestation d'innocence ne nous impose pas. Nous avons, pour établir sa culpabilité, le témoignage d'un homme qui devait trop savoir à quoi s'en tenir, le témoignage de Ronsard lui-même. On voit par une « Epistre au Lecteur », qui sert de préface au volume intitulé : *Trois livres du recueil des nouvelles Poësies de P. de Ronsard* (1564), que le grand poète avait reconnu parmi ses ennemis masqués Florent Chrestien, qu'il appelle « chrestien réformé », et un « jeune drogueur », expression par laquelle il désigne certainement Grévin[2]. Plus tard, il se montrera plus explicite et fera porter à Grévin le châtiment de sa trahison :

J'oste Grevin de mes escris,
Pour ce qu'il fut si mal-appris,

1. *Response aux calomnies*, p. 15.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VII, 141, 144, 148.

Afin de plaire au calvinisme
(Je vouloy dire à l'atheïsme),
D'injurier par ses brocards
Mon nom, cogneu de toutes parts,
Et dont il faisoit tant d'estime
Par son discours et par sa rime.
Les ingrats je ne puis aimer.
Et toy, que je veux bien nommer,
Beau Chrestien, qui fais l'habile homme,
Pour te prendre au pape de Rome
Et à toute l'antiquité,
Cesse ton langage effronté,
Sans blasmer, en blasmant l'Eglise,
Que le bon Jesus auctorise,
Ceux qui t'aymoient, et plus cent fois
Vrayment que tu ne meritois.
Vous n'avez les testes bien faites :
Vous estes deux nouveaux poëtes.
Taisez-vous, ou comme il faudra
Mon cuisinier vous respondra[1]....

Cela, dit Colletet, s'appelle cacher et descouvrir un homme en mesme temps, puisqu'il n'oste le nom de Grévin de ses œuvres que pour l'y remettre plus avant.... » N'en déplaise à Colletet, la vengeance de Ronsard constituait bien un acte de ressentiment effectif et une véritable mesure d'exécution. Dans le sonnet « A Phébus, mon Grevin.... », Ronsard remplaça le nom de Grévin par celui de Patouillet[2]. Il dédia à un nommé Grujet une ode précédemment dédiée à Grévin : « Vous faisant de mon escriture[3].... » Enfin il retrancha purement et simplement des éditions ultérieures de ses œuvres le *Discours à Jaques Grevin*, plein d'appréciations si flatteuses pour notre poète. Florent Chrestien pourra rentrer en grâce. Mais Grévin était mort quand parut

1. Ronsard, éd. P. Bl., II, 436, v. 10-31.
2. Ronsard, éd. P. Bl., I, 208, note.
3. Ronsard, éd. P. Bl., II, 418, note.

l'ode. « J'oste Grevin de mes escris.... » (1572) et sa condamnation restera sans appel.

VI

En somme, ce fut la mémoire de J. Du Bellay qui profita de la guerre faite par les calvinistes à Ronsard. Pour rabaisser celui-ci, on exalta celui-là, tactique que facilitait la haute valeur du poète angevin. Dans l' « Epistre à Jaques Grevin » qui précède le *Second Discours sur l'Antimoine*, Florent Chrestien exaltait

> L'excellent Du Bellay, homme presque divin,
> Premier poëte en France....

Et Grévin lui-même, amené à parler de Joachim dans ce même *Discours*, l'appelait « le prince des poëtes », comme si Ronsard n'eût jamais existé[1]. Il faut ajouter qu'antérieurement à la rupture de Ronsard et de Grévin, il exista entre Grévin et Du Bellay un commerce littéraire et amical dans lequel n'intervenait aucun autre sentiment qu'une réciproque estime. A diverses reprises, notre poète clermontois avait fait à l'auteur de l'*Olive* la confidence de ses tourments amoureux[2]. Chagrin, découragé, affligé d'infirmités précoces, Du Bellay avait adressé à Grévin un sonnet « beau et touchant », dit avec raison M. Marty-Laveaux[3], dans lequel il comparait, sans aigreur ni jalousie, sa vieillesse trop tôt venue à la jeunesse féconde et inspirée de Grévin[4]. Le 1er janvier 1560, Du Bellay mourut. Grévin dut éprouver un chagrin sincère. Il eut soin de faire figurer le sonnet de Joachim dans les liminaires de l'*Olimpe*, qui parut peu de temps après, et il pleura la mort de son illustre ami dans l'Ode XI : *Pour le Tombeau de*

1. *Second Discours sur l'Antimoine*, fol. 125 v°.
2. I, 3, v. 1; 80, v. 1; 101, v. 7.
3. Du Bellay, éd. M.-L., I, xxviij.
4. Du Bellay, éd. M.-L., II, 530, v. 15-28.

Joachim du Bellay. A Charles Utenhove Gantois. Cette sorte d'oraison funèbre en vers montre plus de noblesse dans sa brièveté que le *Chant pastoral sur la Mort de Joachim du Bellay Angevin*, publié par Remy Belleau cette même année 1560, et coupé plus tard par lui en deux parties, placées, l'une dans la première journée de la *Bergerie*[1], l'autre dans la seconde journée[2]. Grévin célèbre l'immortalité promise aux poètes. Les édifices construits par les empereurs romains tombent en poussière : la pensée du poète ne périt pas, et

... La mort, qui, comme l'eau
Ne tenant aucune trace
Du basteau qui dessus passe
Ou du plomb au fonds jetté,
Fait que la posterité
Ne peult apres recognoistre
Qui fut jadis son ancestre[3],

la mort respecte les ouvrages de l'esprit. Grévin décrit ensuite le Tombeau qu'il veut élever en l'honneur de Joachim. Au sommet du monument, il place un cygne

qui s'esgaye
Voyant sa celeste voye,
Et qui jà semble imiter
Celuy la que Jupiter
Meit dans la plaine estoilee
Tesmoin d'une Violee[4].

Il faut savoir que ce dernier mot fait allusion aux amours de Joachim. Ménage, qui cite ce passage de Grévin (remarquons, vu la rareté du fait, cette mention de Grévin par un auteur du XVIIe siècle), ajoute aussitôt ce commentaire. « Cette *Violée*, qui dans le sens du Poëte est Léda, dont Jupiter, sous la forme d'un

1. Belleau, éd. M.-L., I, 295-297.
2. Belleau, éd. M.-L., II, 133-138.
3. I, 187, v. 25-29; 188, v. 1-2.
4. I, 189, v. 16-21.

cygne, trouva moyen de jouir, désigne en même tems cette Demoiselle *Viole*, dont étoit amoureux un autre cygne, savoir Joachim Du Bellay, cygne du Parnasse[1]. »

Dans le volume du *Théâtre*, nous trouvons encore deux pièces consacrées à Du Bellay : deux *Épitaphes*[2], dont la seconde est la traduction d'une poésie latine d'un certain Robert de La Haye, conseiller du Roi. On peut lire cette poésie latine, comme d'ailleurs les trois poésies de Grévin, à la fin de l'édition des œuvres de J. Du Bellay publiée par Guillaume Aubert en 1575.

Après Ronsard, après Du Bellay, il suffit de nommer les autres poètes de la Pléiade, qui tous, à l'exception de Pontus de Thyard, ont entretenu des relations d'amitié avec notre auteur. Dans un sonnet reproduit en tête de l'*Olimpe*, Remy Belleau répond aux sonnets par lesquels Grévin le mettait au courant de ses travaux et de ses peines[3], et l'encourage à chanter ses amours[4]. D'autres sonnets de l'*Olimpe* ou de la *Gélodacrye* portent les noms de Baïf[5], de Jodelle[6], de Daurat[7]. Celui-ci avait traduit en vers latins un des sonnets que Grévin lui avait consacrés, et cette traduction figurait à la fin du volume du *Théâtre*[8]. Plus tard, il mit encore en vers latins un autre sonnet de l'*Olimpe* : « Cruelle, qu'as tu faict? qu'as tu faict, ennemie?...[9] » Grévin songeait à publier cette pièce latine de Daurat dans la nouvelle édition de son Théâtre : il l'avait recopiée de sa main sur l'exemplaire corrigé que possède le Musée Plantin à Anvers[10].

1. *Menagiana*. Paris, 1715, t. IV, p. 5.
2. II, 310-311 (24 vers); 311-312 (28 vers).
3. I, 9, v. 15-28; 13, v. 1-14. Cf. I, 82, v. 1-9.
4. Belleau, éd. M. L., II, 465.
5. I, 10, v. 12; II, 304, v. 1.
6. I, 59, v. 15.
7. I, 19, v. 6; 93, v. 20; II, 235, v. 26.
8. II, 317.
9. II, 231.
10. Cette traduction se trouve, sans indication de son origine, dans un recueil manuscrit du XVIe siècle qui contient beaucoup de vers de Daurat : Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds latin*, n° 8138, fol. 76; n° 8139, fol. 121.

C'était, au xvi[e] siècle, la consécration définitive du succès que des traductions de cette nature, de même que les éloges en latin ou en grec dispensés par les humanistes de l'époque, amis de la Pléiade, chantres en langue ancienne des mérites de ses poètes. Cette consécration n'a pas manqué à Grévin. Dans les liminaires de l'*Olimpe*, voici un distique grec d'Utenhove, signé de son nom curieusement grécisé : Κάρουλος οὐδὲν-ὁ-βιός, et adressé à Grévin de Claros, jeu de mots antique sur le nom de Clermont. En tête de *César*, voici une pièce de vers latins de Buchanan, qui exprime une admiration classique :

Grevinus statuit Phœbo Musisque trophæum
Quod nulla eversum posteritate ruat[1]....

Jacques Pons, le poète lyonnais, ne montre pas moins d'enthousiasme dans son ode latine : *In ludos olimpicos*[2]. Mais la place d'honneur, dans cette littérature laudative, revient à l'ami préféré, à Florent Chrestien ; vers grecs sur le portrait de Grévin :

Ναὶ σὲ καλῶς Ρώνσαρδος ἔειπεν ἐοικότα Φοίβῳ[3]....

vers grecs sur la *Gelodacrye*[4] ; traduction en vers grecs ou latins de trois sonnets ou pièces de Grévin[5] ; enfin, ode latine à Grévin[6]. Sorte de Mentor poétique, Chrestien, dans un style remarquable d'ailleurs par sa ferme élégance, adjure Grévin de quitter ses amours pour chanter de plus graves sujets, et pour aborder le théâtre, où il pourra faire entendre enfin autre chose que les farces de carrefour qu'on y débite, et le langage barbare, *stribiliginem duram*, qu'il lui appartient de détrôner.

1. II, fol. 12 v°.
2. I, 73-74.
3. II, fol. 8 v°.
4. II, 292.
5. II, 318-328.
6. II, 220-222.

Du second de l'Olympe p. 22
Cruelle qu'as tu faict
I. Auratus

Saeva quid egisti facinus quod es ausa maligna
Heu! quid es ex oculis eiaculata tuis?
Non rutilum, calidu, tenue blãdumq; vaporẽ
Vidi ego se membris insinuare meis?
Nec mora fulgureis perintus velut ignibus arsit
Sanguis, et exanguí fugit ab ore color.
Cor fluit in cineres: corpus collabitur aegrum,
Incubuit subito vis mihi tanta mali.
Fulgor ab igne micans sensus perstrinxit, at aurã
Vitalem extinxit flammeus ille calor.
Quod subtile fuit penetravit ad usq; medullas,
per animae latebras cordis et ima furit.
Denique quae fuerat fallacis blanda veneni
Dulcedo, morti blanda fit esca mei

Sonnet de Grévin traduit par Daurat.
(Fac-similé de l'écriture de Grévin d'après l'exemplaire d'Anvers.)

VII

Sans rappeler à cette place les divers amis de Grévin dont on a eu occasion de parler dans le cours de cette étude, je voudrais simplement présenter, en terminant, le tableau de tous ceux dont les noms figurent dans les sonnets de l'*Olimpe* ou de la *Gélodacrye*. Rien à ajouter à ce que j'ai dit en ce qui concerne un certain nombre d'entre eux : les hommes de la Pléiade, les amis intimes comme Florent Chrestien[1] et Talon[2], ou des écrivains bien connus, tels que Muret[3], Denisot[4], Buttet[5]. D'autres ont moins de notoriété : Pons, déjà nommé[6]; Noyon, avocat au parlement[7]; Maignan, médecin à Paris[8]; Paschal, vanté en son temps comme écrivain et qui n'écrivit jamais rien[9]; La Morlaye, musicien réputé[10]. D'autres me paraissent inconnus : Beaumais[11], Bordat[12], Couronne[13], Crozon[14], Fardeau[15], Fevre[16], Marchant[17], Mouret[18], Ravenel[19], Rousselet[20], Salomon[21]. Certains enfin méri-

1. II, 231, v. 15; 236, v. 19; 297, v. 1.
2. I, 24, v. 23; 62, v. 7; 96, v. 8; 103, v. 9; II, 305, v. 15.
3. II, 296, v. 12.
4. I, 20, v. 1; 61, v. 15.
5. II, 300, v. 11.
6. I, 3, v. 15; 19, v. 15; 45, v. 15.
7. I, 97, v. 15; II, 236, v. 1; 303, v. 1. Cf. Baïf, éd. M. L., IV, 419.
8. I, 17, v. 15. Cf. I, 86, v. 1.
9. I, 98, v. 1; II, 305, v. 5.
10. I, 106, v. 1. Cf. I, 109, v. 1-17. Cf. Du Verdier, v° *Guillaume Morlaye*.
11. I, 26, v. 1; 34, v. 1; 56, v. 1; 94, v. 15; 99, v. 15; 111, v. 11.
12. II, 300, v. 27.
13. I, 16, v. 1.
14. I, 69, v. 17.
15. I, 4, v. 14; 59, v. 14.
16. II, 306, v. 1.
17. I, 95, v. 1; 102, v. 26.
18. II, 296, v. 26.
19. II, 299, v. 21.
20. II, 297, v. 15.
21. II, 309. Cf. Belleau, éd. M. L., I, 162-163.

tent une mention particulière : Charton[1], médecin et principal du collège de Beauvais ; destitué de cette charge à raison de son attachement au protestantisme, il se réfugia au camp de Condé, revint à Paris, et périt lors des troubles de la Saint-Barthélemy ; — Desneux[2], c'est-à-dire soit François Rasse Desneux, le chirurgien huguenot, auteur du recueil manuscrit que j'ai plusieurs fois cité, soit un de ses fils ; — Patouillet[3], celui-là même dont le nom remplacera celui de Grévin dans l'ode de Ronsard : « A Phébus, mon Grevin, tu es du tout semblable » .... ; — Anthoine Bertrand[4] ; il s'agit d'un musicien, Antoine de Bertrand, de Fontanges en Auvergne, qui fit paraître, en 1578, les *Amours de P. de Ronsard mis en musique à IIII parties* (en tête du volume, Bertrand reproduit le sonnet que Grévin a composé en son honneur) ; — D'Espinay[5]. Charles d'Espinay, abbé de Saint-Gildas en Bretagne, et ensuite évêque de Dol, envoyé par la cour de France, en 1560, pour des négociations au concile de Trente, avait fait paraître en 1559, chez Guillaume Barbé, un volume intitulé : *Sonets Amoureux par C. D. B.* (c'est-à-dire par Charles d'Espinay, Breton), réédité l'année suivante chez Robert Estienne. A la fin de cet opuscule, aujourd'hui très peu commun, pour ne pas dire plus, on lit un sonnet de Ronsard, un sonnet de Des Autels et enfin un sonnet de Grévin. Je transcris ici, vu sa grande rareté, ce sonnet qui fut peut-être le premier essai de notre auteur dans ce genre :

Amour voyant l'orgueilleuse Belonne
Sans prendre fin attizer sa fureur,
Et que desja le travail, le labeur,
Nous transformoit ainsi qu'une Gorgonne :

1. I, 100, v. 4.
2. II, 304, v. 23.
3. II, 241, v. 19 ; 298, v. 1.
4. II, 309, v. 9. Sur ce personnage, voir (Picot) *Catalogue Rothschild*, t. I, n° 679, p. 478.
5. I, 15, v. 1 ; 24, v. 2 ; 35, v. 3 ; 95, v. 18 ; II, 239, v. 1.

Jura ses traits, son carquois, sa couronne,
Qu'il laisseroit tout le monde en langueur
Se desmolir, si le guerrier vainqueur
Ne desistoit de sa rage felonne :

Incontinent du ciel nous vint la paix,
Et lors Amour accra ses beaux traiz,
Qui ores font qu'à son tour il commande :

Et t'attirant dedans son doux erreur,
Il te choisit le premier de la bande
Pour mieux chanter sa force et sa grandeur[1]

1. *Sonets Amoureux par C. D. B.*, Bibliothèque nationale, Réserve, Ye 1668-1674, 2e pièce.

CONCLUSION

Tant de choses dans une vie si courte! C'est la première réflexion qu'inspire l'œuvre si étendue et si variée de Jacques Grévin, mort à trente ans. La partie poétique de cette œuvre, pour ne parler que d'elle, comprend plus de seize mille vers : imposant labeur, qui devait attirer l'attention par son étendue seule, et auquel la postérité ne paraît pas avoir accordé l'estime qu'il méritait d'ailleurs à tant d'autres égards. Ce n'est pas que, de son vivant, la louange ait manqué au nom de Grévin. J'ai dit quel concert d'éloges s'éleva de toutes parts. En un mot, l'auteur de l'*Olimpe* et du *Théâtre* fut l'ami de Ronsard, et, pour ainsi m'exprimer, l'ami de la Pléiade. Sans compter qu'on peut se demander s'il ne fit pas partie de la Pléiade, car cette dénomination n'a pas toujours désigné le même groupe d'écrivains, et au besoin « pour y faire entrer soit Grévin, soit Garnier, en respectant toujours le nombre sept, on supprimait Daurat, ou un autre[1] ». A-t-on pris garde que Ronsard, dans le *Discours à Jacques Grevin*, traite celui-ci comme un des meilleurs poètes du temps, comme le meilleur peut-être, après lui-même?

Tu nous as toutesfois les Muses amenees,
Et nous a surmontez, qui sommes ja grisons,
Et qui pensions avoir Phebus en nos maisons[2]....

1. E. Faguet, *Seizième siècle*, *Études littéraires*. Paris, 1894, p. 201.
2. Ronsard, éd. P. Bl., VI, 315, v. 3-5.

Pasquier a consacré un curieux chapitre de ses *Recherches* à « la grande flotte de Poëtes » qui illustra le règne de Henri II et celui de son successeur[1]. Dans une métaphore longuement prolongée, comme on les aimait alors, il passe en revue tous les auteurs qui ont livré « une belle guerre contre l'ignorance » (expression chère à Ronsard, nous le savons) : ceux de l'avant-garde, ceux qui ont fait « le gros de la bataille », c'est-à-dire les écrivains de la Pléiade, et quelques autres au nombre desquels il se nomme sans fausse modestie, et enfin ceux de l'arrière-garde, parmi lesquels il donne à Jacques Grévin une place honorable. Mais le plus noble éloge qu'on pût souhaiter pour la mémoire de notre auteur lui vint d'un homme dont Colletet a dit, non sans esprit, qu'il lui appartenait de prononcer des arrêts sans appel, je veux parler du président De Thou, qui n'hésitait pas à promettre à la poésie de Grévin un immortel renom : « *Paullo post... obiit Jacobus Grevinus Claromontio in Bellovacis natus, ingenio et rara eruditione præstans, qui cum a pueritia industriam in poetica felicissime exercuisset, quod Gelodacrys et alia edita cum raris illius ævi poetis comparanda et æternum victura ad posteritatem testantur, ad medicinæ studium animum appulit, in qua pari felicitate ingenium exercuit*[2]... »

Voilà (en y ajoutant, si l'on veut, Du Verdier et La Croix du Maine) pour les témoignages contemporains. Dès le xviie siècle, l'oubli commence pour Grévin. Baillet déclare dédaigneusement que ses ouvrages ont « le sort des poésies qu'on ne lit plus[3] », et Colletet proteste avec chagrin contre « l'injuste mespris que de certains critiques ont fait de lui ». Au siècle suivant, Goujet et Niceron répètent ce qu'ont dit Du Verdier et La Croix du Maine. Dans la suite, depuis Laharpe jusqu'aux critiques de nos jours, on n'a jamais parlé de Grévin que pour s'occuper de son théâtre. Et même de ce côté, lui a-t-on pleinement rendu justice? Rele-

1. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VII, 7.
2. De Thou, *Histor.*, lib. XLII *in fine* (éd. de La Rovière, t. II, p. 664).
3. Baillet, *op. cit.*, t. IV, p. 427.

vons toutefois ces lignes consacrées récemment à Grévin par un écrivain distingué, que l'on consulte toujours avec fruit sur tout ce qui touche la province de Picardie : « Jacques Grévin fut un des esprits les plus remarquables de son temps, et s'il n'était pas mort à l'âge où beaucoup d'hommes ont à peine commencé à produire des œuvres sérieuses, il est probable qu'il aurait eu une influence considérable sur la renaissance des lettres et des sciences[1] ». Eh! sans doute, quelles preuves de son mérite n'eût-il pas données, parvenant à cette maturité studieuse où l'esprit porte ses meilleurs fruits? Peut-être la Pléiade eût-elle trouvé en lui cet homme de génie qui a manqué, selon Sainte-Beuve, à l'école précoce et avortée de Ronsard, et dont l'apparition eût fait faire à la langue un progrès décisif. Quoi qu'on veuille penser de ce qu'il eût pu être, résumons rapidement ce qu'il a été, en distinguant à son propos ces deux choses dont se compose l'œuvre de tout poète, l'invention et l'expression, les idées et le style.

Il n'a pas d'idées ou il en a peu. S'il en avait, il devancerait son temps. Le XVI[e] siècle, âge de pensée religieuse et de controverse dogmatique, ne se souciait pas en littérature de recherche ou d'analyse. Je n'oublie pas Montaigne, mais je m'occupe des poètes. Les poètes écrivirent presque sans avoir rien à dire; ils écrivirent comme l'enfant parle, parce que l'heure était venue. Épris de la forme pour elle-même et nourris de latin et de grec, ils ne voyaient dans la poésie que prétexte à forger la langue, et ne connaissaient guère d'autre source d'inspiration que l'antiquité classique, toujours prise comme modèle et comme guide, et toujours « pillée sans scrupule », selon le cri de J. Du Bellay. En ce sens apparaît bien exact le mot de Renaissance, si injuste à d'autres égards. C'étaient Homère et Virgile qui revenaient à la

1. Caix de Saint-Aymour, article *Grévin* dans *La Grande Encyclopédie* (en cours), t. XIX, p. 398.

vie, c'étaient Aristote et Platon. Les poètes du XVI[e] siècle s'attachaient à la Muse antique et ne la quittaient pas ; ainsi Dante, aux enfers, se serrait contre Virgile : *Io mi strinsi al poeta !*[1] De là ces éternelles apparitions de dieux et de déesses qu'on nous montre à chaque instant, et que nous croyons voir, vêtus de costumes du temps, avec des gestes gauches, dans des paysages sans perspective, comme sur les émaux des Pénicaud ou des Limosin. Avec cela, d'infatigables peintures de l'amour et de ses tourments, tout le trésor, on pourrait dire tout le *thesaurus* du pétrarquisme ; enfin quelques métaphores banales, empruntées au monde extérieur, au cours des astres, aux étoiles attachées « à cloux de feu »[2] ou formant « un tapis de diamants »[3] ; — voilà l'ensemble des idées courantes chez Grévin, comme chez les poètes, ses contemporains : en résumé, une pente naturelle au lieu commun, avec l'espoir chaque fois caressé, semble-t-il, de le renouveler par les mérites propres du langage. Bornons-nous à un seul exemple. Grévin visite Rome. Quelle idée générale l'aspect des ruines va-t-il lui suggérer? C'est que du moment que les villes elles-mêmes périssent, l'homme ne doit pas s'indigner de mourir. Voilà une idée antique. Un ami de Cicéron ne trouvait rien de mieux pour adoucir le chagrin que causait à celui-ci la perte de sa fille[4]. Cette idée, Rutilius l'a mise en vers[5], et bientôt le Tasse se l'appropriera[6]. Comment Grévin chercherait-il à mieux dire? Porphyres, s'écrie-t-il, théâtres et bains,

> Si vous mesmes encor perissez d'heure en heure,
> Je n'ay point de regret qu'il faille que je meure[7]....

L'éternité, non des villes, mais de la nature, ne le frappe pas.

1. Dante, *Inferno*, IX.
2. *Hymne au Dauphin*, v. 472.
3. I, 153, v. 7.
4. Cicéron, *Lettres*, éd. Panckoucke, t. VI, p. 301.
5. Rutilius, *Itin.*, I, v. 413-414.
6. Le Tasse, *Gerusalemme*, XV, 20.
7. *Sonnets sur Rome*, XI, v. 9-10.

L'indifférence, la sérénité de la nature, devant nos maux et notre disparition, ne le frappe pas. La pitié n'est pas la muse qui inspire les hommes de la Renaissance. Mourons donc sans nous plaindre, puisqu'il faut que tout meure, et consolons-nous par ce lieu commun, jusqu'au jour où Child-Harold expirant jettera à la nature l'imprécation de l'humanité[1] !

En passant des idées au style, nous n'hésiterons pas à accorder à Grévin la part d'éloges qui lui revient de droit. Rien à dire de son vocabulaire : comme celui de tous ses contemporains, il reflète très exactement celui de Ronsard. Il faut remarquer toutefois que Grévin se montre très sobre de diminutifs, encore plus de mots composés. On en trouvera chez lui un certain nombre et parfois d'assez durs : « l'hironde apporte-esté »[2], « le grand salémonde[3] » pour la mer, « les chevaux porte-feux[4] » pour le soleil, d'autres du même genre. Mais, en somme, il a su éviter l'abus dans lequel Ronsard est bien un peu tombé quelquefois, et qui rend si agaçante la lecture de certains ronsardisants, adorateurs, comme dit Vauquelin de La Fresnaye, ou imitateurs maladroits du maître, tels que Du Bartas. Ce qui doit surtout arrêter l'attention dans le style de Grévin, c'est l'abondance des images, l'alliance de la noblesse et de la grâce familière, le mélange de la force et d'un certain abandon, la convenance au sujet, le mouvement, l'allure, tout ce qui fait, en un mot, qu'un poète mérite ce nom et prouve qu'il sent du ciel l'influence secrète, pour emprunter une expression de Boileau. Bien entendu, je ne veux pas prétendre que toutes ces qualités existent chez Grévin à un degré élevé et sans défaillance. Il suffit qu'elles apparaissent quelquefois pour valoir la peine qu'on les signale, vu l'époque. Pour juger un poète du XVIe siècle, il faut avoir égard à son temps.

1. Lamartine, *Le dernier chant du pèlerinage d'Harold*, XLII.
2. *Hymne au Dauphin*, v. 279.
3. *Ibid.*, v. 780.
4. I, 151, v. 9.

Les contemporains de Ronsard ne disposaient pas d'une langue achevée; ils la faisaient au contraire, tous ensemble, dans un travail ardent et tumultueux, qui ne leur laissait ni le temps pour polir et ciseler, ni la liberté pour choisir. De là leur constante inégalité, résultat d'une hâtive et indiscrète abondance. Il nous ont tout donné d'eux : c'est à nous de trier. Dans Grévin comme dans Ronsard, il faut prendre les bons vers sans se laisser rebuter par les autres. Il faut, ainsi qu'on l'a dit si heureusement pour Ronsard, « les mettre sur le papier comme des diamants démontés[1] », sans s'offusquer de ce que la monture délaissée pouvait avoir de faux goût. Citons un exemple au hasard. Dans une pièce de ses débuts, Grévin s'excuse auprès de Ronsard d'avoir eu la hardiesse de se désaltérer à la source de poésie, tourmenté par la soif du beau « comme un chien haletant après avoir chassé ». Fils aîné du Parnasse, s'écrie-il,

> Helas, pardonne moy si j'ay bien osé boire,
> Panché sur les deux mains pres le bort d'un ruisseau
> Qui jazart ecoulloit une bien petite eau[2]...,

Voilà, pour rendre une pensée délicate, des vers qui ne laissent pas d'être suffisamment frappés. Continuons, et nous tomberons sur un développement trivial : la description minutieuse de la position que le poète doit prendre pour approcher sa bouche de l'onde.

Si maintenant on tient compte d'un point très important, mais sur lequel je n'ai pas à revenir, la place qu'il faut assigner dans l'histoire de notre art dramatique au nom de Jacques Grévin, on trouvera à ce poète une figure singulièrement attachante dans le groupe des écrivains parmi lesquels il a vécu. Poète d'arrière-garde, dit Pasquier. Soit, mais il faut s'entendre. L'expression

1. P. Blanchemain, *Étude sur la vie de P. de Ronsard*. Paris, 1867, p. 57.
2. *Hymne au Dauphin*, v. 130-132.

n'a qu'un sens chronologique, Pasquier remarquant que Grévin était venu après les hommes de la Pléiade. Son appréciation prêterait à l'équivoque et à l'injustice, si l'on y voyait une idée de défaveur pour l'auteur de l'*Olimpe* et de *César*. Emule de Jodelle par l'intelligence des nécessités d'un théâtre nouveau, supérieur à Jodelle par l'habileté de la mise en œuvre, j'ai soutenu que de lui datent et la tragédie et la comédie françaises, ces deux genres où notre esprit national devait trouver plus tard un si merveilleux épanouissement. Si l'on ne m'accorde pas qu'il ait été le premier, mettons qu'il reste le second. Je puis encore retourner le mot de Pasquier et appeler Grévin un éclaireur d'avant-garde.

En même temps, il appartient bien à son époque par la diversité de ses aptitudes, par cette curiosité studieuse et cette fougue intellectuelle qui sont la marque des esprits du XVIe siècle. Elle symbolise la Renaissance et sa soif de tout connaître, l'allégorie célèbre de la prophétesse Bacbuc[1], montrant à ses visiteurs la source du savoir universel, et leur disant : Buvez!

1. Rabelais, *in fine*.

APPENDICE

I

VERS INÉDITS OU RARES DE JACQUES GRÉVIN

A. — *Le Chant du Cigne*

(Poésie inédite[1])

A la majesté de la Royne dangleterre. J. Grevin, en janvier 1560.

Madame, encependant que la mutine noise
Brusle d'un feu guerrier la noblesse françoise,
Et que le peuple, amy d'audace et cruaulté,
Choisist pour gouverneur sa seulle voullunté,
Cependant qu'au milieu de noz luttes sanglantes
Du couard citadin les armes insollentes
Rougissent dans le sang de ceulx qui sans support
Voyent au desprouvé les effroix de la mort,
Et bref encependant que Bellonne maistrise,
Je me suis retiré au bort de la Tamise,
Ainsi comme ung nochier qui fuyant le dangier
Se saulve heureusement dans le havre estrangier,
Ou il a remarqué d'une flamme brillante
Au plus noir de la nuit la clairté radressante.
Je nageois de Paris l'Ocean obstiné,
Agité par les ventz du peuple mutiné;

1. Voir plus haut, p. 59.

La nuict estoit obscure et la lune couverte
N'escleroit les sentiers de ma routte deserte ;
Les rochers de la guerre à fleur d'eau paroissoient,
Et d'un bort incertain les bancs me menaçoient :
Quand la grande clarté et saincte et bien aymee
Qui compaigne le cours de vostre renommee
Apparut à mes yeux, et quand au desespoir
De tous aultres secours j'eus ce bien de la voir ;
Aussi tost que la vois, aussi tost l'asseurance
Me feit monter en hault les voilles d'esperance,
Aussi tost j'ay singlé et d'un cours asseuré
En bref je vins surgir au rivage esperé.

Madame, de ce feu la flamme coustumiere
Nourrist en vos vertus sa puissante lumiere,
Admirable et divine et qui fin ne prendra
Tant que l'astre du monde en soy se maintiendra ;
Par elle desormais on pensera la terre
Qui s'esloigne aujourdhuy des rives d'Angleterre
N'estre rien que desert et sec et retiré,
Voyre de tout le monde à bon droict separé,
D'autant que ce pais ou la vertu habonde
Doibt à juste raison estre nommé le monde.

Aussi Dieu tout puissant qui d'un œil arresté
Regarde des Angloix le sceptre redoubté,
Autres fois, en faveur de vous qui debviez naistre,
Mist ung monde en la main du vertueux ancestre,
Lequel ayant vaincu les plus audacieux,
Aquist de conquereur le beau nom precieux.

De ce premier guerrier la race genereuse
A tant depuis esté et fertille et heureuse,
En comtes et en ducs, en princes et en Roys,
Aux armes redoubtez et justes en leurs loix.

Les ungs preux et hardis augmenterent leur gloire,
Par leurs actes gravez au temple de Victoire,
Pour avoir maintes fois d'un bras encouragé
Desroutté l'Escoissois en bataille rangé,
Et les aultres encor, amys des destinees,
Veirent de leurs subjectz les trouppes mutinees
Vaincues tout aussi que les audacieux

Qui jadis (comme on dict) eschellerent les cieux;
Ou ainsi qu'on a veu ceste bande peu sage
Qui habite aux marestz d'Irlande la saulvage[1]
Avoir puis peu de jours cherement achepté
Et payé cherement son infidellité,
Quant par votre conseil et la sage conduicte
De maint brave guerrier elle fut mise en fuicte,
Et que Dieu tout puissant monstra evidamment
Qu'il veult favoriser vostre gouvernement.
Les aultres, non contans de ces gloires acquises,
Furent favorisez en mainctes entreprises,
Ayans passé la mer, leur chef environné
D'un laurier tousjours vert se sentit couronné,
Et mesme nous veoyons la belle renommee
D'Edouard et Henry, heureusement armee,
Au meilleu des vaincus tenir dessoubz ses piedz
Du north et du mydy les peuples chastiez.
Son chef est couronné; sa lance est estophee
D'un corsellet gravé qu'elle porte en trophee;
L'armet est par dessus, et de ce vague corps
On veoit sortir le nom et les armes des mortz,
Les haches, les escutz, les banyeres connues,
Les flesches et les dardz et les lances rompues;
Son visage, ses bras, sa poictrine, et son flanc
Paroist entremeslé de poulsiere et de sang;
Elle est droicte sur pied; l'escharpe qu'elle porte
Est d'une lettre d'or escripte en ceste sorte :
Henry, filz de Henry, tant connu des Gaulois,
Et le prince Edouard, vaincueur des Escossois.
Ainsi de voz ayeulx l'adresse et la vaillance
Augmente d'autant plus vostre heureuse puissance,
Qu'heureux ils ont estez et crains et redoubtez
Par les peuples qu'ilz ont vaillamment surmontez.
Ce bon heur toutes fois, bien qu'il vous rende heureuse,
Ne sçauroit augmenter la gloire precieuse
Du los qui vous est deu et qui par l'univers
Ores sera porté sur l'esle de mes vers.
Ung aultre vous louera pour vostre dessendue

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 257, v. 28.

De Henry, le grand Roy dont la gloire entendue
La faict mesme advouer d'une commune voix
Le plus grand qui jamais porta le sceptre angloix;
L'aultre dira le nom de voz villes puissantes,
De vos fleuves coullans et isles verdoyantes,
De vos pallais dorez, de vos principaultez,
De vostre grand royaulme habondant en citez,
Et bref il vous louera en voyant l'abondance
Du peuple qui vous rend entiere obeyssance.
Pour toutes ces grandeurs seullement je diray
Que le premyer bon heur par les Roys désiré
Accompaigne voz jours, mais en ces biens estranges
Je ne veulx appuyer voz heureuses louanges.
Car fortune est caduque et la prosperité
Est pleine d'impuissance et de fragillité.
La louange est à nous, la louange j'estime
Qui est des vertueux la fille legitime,
Et qui tousjours demeure, encor que le bon heur
Ou la prosperité face place au malheur.
Ainsi, Madame, ainsi ceste louange est nee
Des premyeres vertus dont vous estes ornee,
Pour publier à tous et chanter en naissant
Que par vostre conduicte ung royaulme puissant
Demeure pacifique, et que la paix esleue
Depuis que vous regnez s'est tousjours maintenue
Contre l'espoir de ceulx qui se rompent de dueil[1],
Pour ce que Dieu vous a regardé de son œil,
Pour ce qu'il a voullu d'une main liberalle
Revestir vostre esprit d'une vertu royalle,
Et pour ce qu'il vous a conduicte tellement
Que chascun peult juger que bien et dextrement
Vous avez jusque icy maintenu par prudence
Cella que vos ayeulx acquirent par vaillance.
Par la mesme vertu vous vous accommodez
A l'honneur de tous ceulx ausquels vous commandez.
Vous prevoyez de loing que mal ne leur adviene;
Vous voullez que la loy entiere se maintiene;
Vostre voulloir s'accorde avecque l'equité,

1. Grévin dit ailleurs (II, 161, v. 22) : Sans tant se meurtrir de soucy.

Car vous donnez la reigle a vostre voullunté,
Laquelle se conduict d'une si sage addresse
Qu'on y peult remerquer la prudence maistresse
Vous voyez, entendez, et jugez promptement
Par l'œil et par l'oreille et par le jugement
De vos subjectz, qui sont fidelles en couraige
Et promptz à bien servir une princesse sage.
Ainsi vous conduisant, desja vous surmontez
Les roys qui ont esté en armes redoubtez,
D'aultant qu'il est meilleur et beaucoup plus honneste
De laisser ung bien faict qu'une chere conqueste;
Et d'aultant que la paix est ung don precieux,
Qui nous est envoyé tant seullement des cieulx,
Pour lequel acquerir tant et tant de gensdarmes
Sont mortz piteusement au meilleu des allarmes.
De là doncques on peult juger asseurement
Que Dieu vous meist en main ung tel gouvernement,
Et qu'apres vous avoir la plus digne trouvee,
Miraculeusement vous fustes reservee
Pour porter la couronne et le sceptre croissant,
Qui doibt en vostre main estre le plus puissant
Et le plus redoubté qu'onques il ne peult estre
En celle du vainqueur vostre premyer ancestre,
Ou de ceulx qui jadis furent aymez de Mars,
Les huict princes Henris, et les six Edouards,
Bref, qu'ayant pour ayeulx tant de roys venerables,
Vous trouvastes naissant les Muses favorables,
Qui vous vindrent baiser, et qui depuis ce temps
De leurs perfections compagnerent voz ans.
Car le Roy (se disoit le vieil poete d'Ascree[1])
Par prudence et vertu gouverne sa contree,

1. Cf. Hésiode :

Ὅντινα τιμήσωσι Διὸς κοῦραι μεγάλοιο
γεινόμενόν τ' ἐσίδωσι διοτρεφέων βασιλήων,
τῷ μὲν ἐπὶ γλώσσῃ γλυκερὴν χείουσιν ἐέρσην,
τοῦ δ' ἔπε' ἐκ στόματος ῥεῖ μείλιχα· οἱ δέ νυ λαοὶ
πάντες ἐς αὐτὸν ὁρῶσι διακρίνοντα θέμιστας
ἰθείῃσι δίκῃσιν· ὁ δ' ἀσφαλέως ἀγορεύων
αἶψα τε καὶ μέγα νεῖκος ἐπισταμένως κατέπαυσεν.

(*Theogon.*, v. 81-87.)

Lequel heureusement les neuf sçavantes seurs
Abreuverent jadis de leurs sainctes doulceurs.
Depuis, continuant à suyvre leur escholle,
Vous sceutes tellement façonner la parolle
Et les doctes discours de vostre doulce voix,
Qun chacun vous admyre entre les aultres Roys.
Vous parlez promptement nostre langue françoise,
L'espagnolle, et thuscane, et latine, et gregeoyse,
Vous sçavez la vulgaire, et si avez cest heur
D'entendre et de respondre à tout ambassadeur,
Car vous n'avez besoing de mandier la bouche
De ceulx à qui de droict vostre affaire ne touche,
Et qui, mallicieux ou bien maladvisez,
Rendent le plus souvent les princes abusez.
Vous gardez la doulceur avecque la puissance;
Vous tenez pres de vous la mesme reverance
Qui se sied sur le frond et penetre à tous coups
Dans le cueur de celluy qui se presente à vous;
Vous ne ressemblez point à ces roys miserables
Qui trop mal asseurez, et possible coulpables,
Hayneurs de leurs subjectz et n'estans point aymez,
Dedans leurs vieux pallais se tiennent enfermez[1].
Mais ainsi qu'une Royne aymee et bien voullue,
Vous contentez chascun de vostre heureuse veue,
Comme le beau solle[i]l, lequel bien que tousjours
Entrant dans l'Oriant il allume les jours,
Bien que nous ne voyons chose plus ordinaire
Que son feu journallier duquel il nous esclere,
Sy est il admiré et d'un chascun nommé
Pere conservateur et pere bien aymé.
Cella faict que les grands et ceulx de la commune
Admyrent vostre esprit plus que vostre fortune,
Et qu'on veoit aujourdhuy les peuples affligez
Dessoubz vostre faveur heureusement rangez,
Rangez et deffenduz d'une peine serville,
Comme estoient les Gregeoys soubz la targue d'Achille.
Madame, ces vertuz dont Dieu vous est autheur,
Feirent jadis nommer le Roy prince et pasteur

1. Cf. Pline le Jeune, *Panegyr.*, XLVIII.

De maintz peuples puissans ; celles mesmes encore
Font qu'aujourdhuy chascun vous ayme et vous honnore ;
Elles font que desja vostre nom precieux
Paroist entre les roys, ainsi que, dans les cieulx,
On veoyt au point du jour ceste estoille connue,
Qui du solleil levant anonce la venue.
Elle donne la vye à ceste grand clarté,
Qui sort comme ung solleil de vostre magesté.
Et à ce sceptre angloix que l'Europe contemple,
Qui sert aux mieulx apris de modelle et d'exemple,
D'addresse aux affligez, et qui m'a faict ce bien
De me conduire ainsi qu'un phare ægiptien,
Alors qu'abandonné aux ondes popullaires,
Je navigeoys la mer des civilles miseres,
Et que gaugnant la terre enfin je m'arresté
Dans le havre esperé de vostre grand cité.
Là si tost je ne fuz que, de douleur esprise,
Mon ame ne pleuroyt au bord de la Tamise,
Et, comme le futur compagnon des oyseaux
Qui congnoissent le flux et reflux de ses eaux,
Je sentis mes deux bras, mes flancs et ma poictrine
Se charger peu à peu du plumage d'un Cigne,
Non pour nager les eaux ou, quictant les citez,
Chercher du hault des lacs les cours inusitez,
Non pour laisser la terre ou, trop loing de la France,
Je faictz pour le jourdhuy ma longue demourance,
Mais bien pour degoiser sur cest humide bort
Le lamentable chant de ma prochaine mort.
Toutesfois je sentis vostre parolle humaine
Alenter doulcement ma doulleur et ma peine,
Lors qu'il vous pleut me veoir, me faisant cest honneur
D'avoir pour agreable ung mien petit labeur.
Ainsi donc, recouvert de ces plumes estranges,
Je laissay ma chanson pour dire voz louanges,
Pour anoncer au peuple et aux hommes sçavans
Qui vivent aujourdhuy et seront survivans,
Bref pour escripre au doz de vostre renommee :
LA ROYNE ELISABET, PRINCESSE BIEN AYMEE.

B. — *Vingt quatre sonnets de Grevin sur Romme*

A Madame de Savoie[1].

I

Je ne veux imiter la fureur de Petrarque[2],
Lors qu'espris justement d'une juste douleur,
Jadis il escrivoit la ruine et malheur
Dont toute Romme encor porte la juste marque.

Je ne veux contrefaire un sçavant Aristarque,
Ni masquer mes escrits d'une belle couleur,
Mais bien je veux montrer que la grandeur et heur
Furent assujetis au temps et à la Parque.

Comm' un grand pin fueillu plus gros et plus puissant
Fait un bruit plus hautain alors que perissant
Le foudre a deterré sa racine profonde,

Ainsi Romme, qui fut le chef de l'univers,
Par son bruit ruineux porté dedans mes vers,
De merveille et d'effroi remplira tout le monde.

II

Madame vous verrez en ce papier descrite
Et peinte de couleurs ceste grande cité,
Dont le nom est plus grand que n'est sa verité,
Cité qui maintenant est en poudre reduite.

C'est celle qui tenoit et captive et seduite
La mondaine grandeur par sa principauté,
C'est Romme qui fut grande en pompe et majesté,
Et ores n'est plus rien qu'une ville destruite.

1. Voir plus haut, p. 11 et 71. Les présents sonnets sont transcrits ici d'après le ms. 843 de la collection Dupuy, et pour la première fois, ce texte, le seul digne de foi, étant demeuré inconnu à M. Ed. Tricotel et aux éditeurs des *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile.*

2. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 169, v. 3.

Puisque Romme n'est rien, le vers que je compose
Ne peut representer à vos yeux autre chose
Que ce rien descendu d'un grand tout ancien;

Et toutesfois ce rien à qui bien le contemple
Monstre soudainement un merveilleus exemple,
Que la grandeur plus grande en fin ne sera rien.

III

Je portois le portrait de ceste grand'cité,
Maitresse de l'Europe, et d'Afrique et d'Asie,
Qui tenant des humains la puissance saisie,
Fit de tout l'univers une principauté.

Ce portrait fut semblable à son antiquité,
Tel que me le montra mainte histoire choisie,
Et si bien fut tiré dedans ma fantaisie,
Que soudain j'eus desir d'en voir la verité.

Je passai l'Apennin, je vis Romme deserte,
Ains je vis seulement une ruine aperte,
Qui me saisit d'ennui, de douleur et de dueil.

Car Romme n'est plus Romme [1], et de ceste grand' Romme
Ne reste que le nom en la bouche de l'homme,
L'image dans l'esprit, et le regret en l'œuil.

IV

Arrivé dedans Romme, en Romme je cherchois [2]
Romme qui fut jadis la merveille du monde :
Ne voiant ceste Romme à null' aultre seconde,
D'avoir perdu mes pas honteus je me faschois.

Du matin jusqu'au soir, ça et là je marchois,
Ores au Colisée, et or' à la Rotonde,
Ores monté bien haut, regardant à la ronde,
De voir ceste grand' Romme en Romme je taschois.

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 228, v. 21.
2. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 265, v. 1.

Mais en fin je connus que c'estoit grand' folie :
Car Romme est de long temps en Romme ensevelie,
Et Romme n'est sinon un sepulcre apparent.

Qui va donc dedans Romme et cherche en ceste sorte,
Ressemble au chevaucheur, qui tousjours va courant,
Et cherche en tous endroits le cheval qui le porte.

V

Le ciel juste et puissant, le feu qui tout consomme,
L'air qui entre par tout, l'eau qui court de roideur,
La terre qui met tout dedans sa profondeur,
Sepulcre de cela qui procede de l'homme :

Ces cinq pleins de desdaing s'esmerveillerent comme
Une ville eslevée en sublime grandeur
Faisoit craindre à chacun son sceptre commandeur,
Et jurèrent en fin la ruine de Romme.

Le ciel la foudroia, le feu la consomma,
L'air pestilentieus souvent l'envenima,
Le Tibre desbordé la noia de son onde.

La terre peu à peu s'esleva tellement,
Que pour mieux achever la vengence du monde
Elle a mis toute Romme où fut son fondement.

VI

O palais enterrez dessous vos profondeurs [1],
Tombeaus ensevelis en vostre propre cendre,
Colomnes que le temps en poudre fait espandre,
Theatres affaissez sous vos propres hauteurs;

Arcs vaincus et rompus, et vous temples menteurs,
Colosses empoudrez comme pierre plus tendre,
Thermes que peu à peu la vieillesse demembre,
Portiques ruinez avecques vos auteurs,

1. Cf Du Bellay, éd. M.-L., II, 253 v. 15-22.

Vous portez ces beaus noms, bien que dans vos matieres
Il n'y ait chapiteaus, ni corniches entieres,
Bases ni pedestal, ni ouvrage ancien.

Ainsi le beau portrait d'une femme ou d'un homme
Representé au vif en un miroir se nomme
Une femme ou un homme, et toutesfois n'est rien.

VII

Cependant que la France en France mutinée
Appeloit au butin le Flamen et Germain,
Pendant qu'elle tenoit le glaive dans la main,
De mort et d'ennemis par tout environnée,

J'allai voir des Romains la ville infortunée;
Je vis le grand tombeau de l'Empire Romain;
Je vis comme le temps cruel et inhumain
Avoit piteusement la ville ruinée.

Je voulus voir les arcz, les Theatres prisez,
Les coulomnes aussy et portiques brisez;
Car, puisque j'estois né en saison malheureuse,

J'aimai mieulx aller voir les ruines d'autrui,
Et m'en esmerveiller, que tousjours plein d'ennui
Voir de mes propres yeus la France ruineuse.

VIII

Soit que le Ciel vainqueur, ou soit que la nature
Par le vouloir de Dieu la cause en ait esté,
Du monde universel la plus grande cité
Est faite maintenant sa propre sepulture.

Des grans arcs triomphaux la belle architecture,
Des theatres doublez la somptuosité,
Des coulonnes encor l'orgueil et majesté
N'est rien pour le jourd'huy que poudre et pourriture.

Senat, peuple Romain, et vous grans Empereurs,
Qui de ces bastimens fustes premiers auteurs,
Confessez que le temps tout ruine et consomme ;

Car au lieu d'envoier par un ouvrage tel
A la posterité votre nom immortel,
Vous fistes seulement le sepulcre de Romme.

IX

Comme on voit d'un torrent la course vagabonde[1]
Descendre des rochers impetueusement,
Alors que le soleil plus vigoureusement
Touche le doz neigeus de la terre feconde :

Il bruit et si remplit la vallée profonde,
Il ravage et ruine, il paroit seulement ;
Romme ainsi se montra, quand orgueilleusement
L'Empire la rendit premiere de ce monde.

Mais lors que le soleil se retire en hiver,
Le torrent perd son bruit et ne se peut trouver,
Mais laisse seulement la campaigne pierreuse.

L'Empire, qui estoit un soleil redouté,
Alors qu'il s'eslongna de ceste grand' cité,
Fit que Romme perdit sa grandeur orgueilleuse.

X

Romme ne pouvant plus au monde estre premiere,
Dieu l'ordonnant ainsi par juste volonté,
Voiant par les Germains l'empire transporté,
Ains plustot parvenu à sa ruine entiere,

Ne devint pour cela moins orgueilleuse et fiere,
Car elle se forgea une principauté,
Changeant le temporel en spiritualité,
Pour se faire soudain des ames l'Emperiere.

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 270, v. 15-18.

Mais ne pouvant fuir le malheur inhumain
Qui doibt aneantir tout l'Empire Romain,
Elle voit son pouvoir qui ruine et empire;

Car le premier qui fut à ruine ordonné,
Fera qu'à la parfin il sera ruiné,
Puis qu'il fut le soutien de ce second empire.

XI

Porphires entaillez, et vous marbres escrits,
Qui tesmoignez encor, bien que soiez de pierre,
La gloire et la grandeur de maint chef en la guerre
Et le sage conseil de maints braves esprits;

Arcs, theatres et baings et colosses destruits,
Si ceux qui autresfois vous ont tiré de terre,
Si ceux qui vous ont faits au plomb et à l'equierre,
Si ceux qui vous ont mis sont en poudre reduits,

Si vous mesmes encor' perissez d'heure en heure,
Je n'ai point de regret qu'il faille que je meure,
Moi qui ne suis que rien en esprit et grandeurs.

Mais je me resjouis qu'en mourant je seconde
Les saiges avisez, les guerriers commandeurs,
Et ceste grand' cité qui fut le chef du Monde[1].

XII

Tout ainsi qu'un lion plein de cueur et d'ardeur[2],
L'effroi plus redouté de la plaine Libyque,
Se nourrit et se pait de la perte publique
De maints troupeaux qui ont essaié sa fureur,

1. Voir plus haut, p. 347. Cf. une parodie de ce lieu commun, et peut-être des vers de Grévin, dans Scarron, *Œuvres*. Paris, 1786, t. VII, p. 330 : Superbes monumens de l'orgueil des humains....
2. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 270, v. 19-22.

Romme ainsi quelquesfois esleva sa grandeur
Par le saccagement et la rapine inique
De maint prince vaincu et mainte republique
Reduite soubs le joug de son bras commandeur.

Le lion estant mort n'est rien que pourriture;
A ceux qui le craignoient il donne nourriture,
Et le champ est couvert de ses os descharnez.

En Romme par les siens à la fin saccagée,
Se voit tant seulement la terre estre chargée
De porphires rompus et marbres ruinez.

XIII

Deux freres successeurs du Troien ruiné,
Aians ja ruiné toute leur race antique,
Firent le fondement de ceste ville unique,
Fondement à ruine et malheur destiné.

Le plus malicieux ruina son aisné;
Des Albains et Sabins la ruine publique
Donna accroissement à ceste Republique,
Qui après ruina le Grec infortuné.

N'aiant que ruiner elle s'est ruinee,
Ruinant quant et quant l'Itale infortunee,
Et si a ruiné maint regne florissant.

Bref Romme tellement en ruines abonde,
Que si le Ciel n'estoit plus fort et plus puissant,
Romme en la fin seroit la ruine du Monde.

XIV

Ceste grande cité, Romme qui tout pouvoit,
Est maintenant semblable à la pierre brisée :
Celle que Romme on nomme est Romme desguisee,
Qui porte seulement le nom que l'autre avoit.

Le theatre, où jadis le peuple se trouvoit,
N'est qu'un mur ruiné nommé le Colisée :
Romme n'a rien d'entier, que l'eguille prisée,
Ou encor de Cesar le sepulcre se voit.

Car le temps ennemi de la grandeur humaine,
Taschant d'aneantir la puissance Romaine,
Ne voulut ruiner ce grand sepulcre, afin

Que dedans Romme mesme estant la cause entiere,
Qui jadis lui causa sa ruine premiere,
Sa ruine jamais ne puisse prendre fin.

XV

Le grand Vespasien, et Tite le vainqueur,
Qui jadis contraignans le Juif opiniatre,
Dessous le joug cruel du Romain idolatre
Abaisserent l'orgueil de ce peuple moqueur;

Bastit et dedia la superbe grandeur
Et l'ouvrage admiré du grand Amphitheatre,
Où Romme vit souvent la Fortune maratre
Guerdonner les vivans et d'heur et de malheur :

Mais ce feut seulement par feinte tragedie;
La fortune au jourd'hui plus puissante et hardie
Fait voir en verité la misere tragique.

Le monde est son theatre, et Romme est au meillieu,
Qui crie, en declarant sa ruine publique,
Que rien n'est eternel que la grandeur de Dieu.

XVI

Romme qui feut le chef et la source profonde
De guerre et de travail, de ruine et de mort,
Romme qui par surprise et par cruel effort
Troubla diversement toute la terre et l'onde,

Romme en desordre et guerre à nulle autre seconde,
Fist bastir à la Paix un temple grand et fort,
Voulant par ce moien que le mal et discord
Fut fait tant seulement pour le reste du Monde.

Mais tout incontinant que ces braves Romains
Afin de se meurdrir prindrent le glaive aus mains,
La Paix se departit, et la Discorde emeue

Les aiant ruinez, ruina leurs Palais,
Et si bien ruina ce grand temple de Paix,
Qu'onques depuis ce temps la Paix n'est revenue.

XVII

Vous qui venez à Romme, et qui songneusement
La cause recherchez de sa grande ruine,
Voiez des deux Venus la sculpture divine
Au jardin où le Pape entre secretement.

Voiez la Cleopatre, et le vieil batiment
Du temple de Venus, de Flore, et de Faustine;
Sachez qu'Enée estoit fils d'une concubine,
Ainsi que Romulus qui fit son fondement.

Une seule Venus, une Helène ravie
Firent perdre aux Troiens l'estat avec la vie,
Et firent ruiner ce que Priam avoit.

Ne vous estonnez doncq si ces rues sont pleines
De palais ruinez, puisque dans Romme on voit
Presqu'une infinité de Venus et d'Helenes.

XVIII

Tu te dois contenter, ô grand' Reine d'Egipte,
Cleopatre excellente en richesse et beauté,
Tu te dois contenter de voir ceste cité
Du chef au fondement piteusement destruite.

Tu la vois au jourd'hui et chetive et reduite
En un malheur si grand, que sa principauté
Se couvre du manteau de froide pauvreté
Qui a quitté le ciel, et la ter re seduite.

Or contente-toi donc, bien qu'Auguste jadis
T'aie arraché des mains le sceptre que perdis
Pour avoir trop aimé le valeureux Antoine :

Car le temps, plus puissant que ne sont les humains,
Afin de te vanger te faict voir les Romains
Reduits honteusement sous le pouvoir d'un moine.

XIX

Le grand Laocoon, prophète infortuné,
Congnoissant des Gregeois la nature traitresse,
Frappa tenant au poing la lance vangeresse
Le cheval, qui portoit le malheur soupçonné.

Pallas ou le destin contre luy mutiné
Fit miserablement devorer sa vieillesse
Par deux serpens tortus, et soudain par la Grèce
Troie fut mise en cendre et Priam ruiné.

La mort de ce vieillard incontinant suivie
Par le sac des Troiens et de toute l'Asie,
Monstre assez combien peut ce signe ruineux.

Les Romains ruinez se ruinent encore,
Car ils ont retenu tousjours au milieu d'eux
Un viel Laocoon que le serpent devore.

XX

Hercule, ainsi qu'on dit, fut juste punisseur
Des serpens punisseurs et du voleur Antée,
De Cacus le brigand, de l'Hidre surmontée,
Du traitre Gerion, du Lion meurtrisseur :

Il vainquit près le ciel l'esquadron aggresseur
Et des mutins Geans la grande troupe athée;
Du larron Diomède encores fut domtee
L'horrible cruauté et l'esprit ravisseur.

En quelque lieu qu'il fut, il surmonta le vice,
L'orgueil, la cruauté, l'audace, et l'injustice.
Ne sois donc esbahi de voir ces murs vaincus.

Hercule est au milieu, Romme est l'Hidre seconde,
Les Geans, les serpents, un Antée, un Cacus,
Geryon, Diomède, et un Lion au Monde.

XXI

Apollon, s'il est vrai ce qu'escrivent les poetes,
Espris (comme l'on dit) de tes saintes fureurs,
Quelque part que tu sois tu portes les malheurs,
Les froides pauvretez, ruines et disetes.

Eux, pour estre avouez tes prestres et prophetes,
N'emportent à la fin que travaux et douleurs,
Du plaisir incertain mille sanglots et pleurs,
Mille maulx apparens de leurs peines secretes.

Ne t'esmerveille donc, o ville ruinée,
Qui gardes d'Apollon l'image infortunee,
Si tu es maintenant destruite par le temps.

Apollon fut pour Troie, et Rodes sa sujete;
L'une et l'aultre a esté piteusement defaite,
L'une par les Gregeois, l'aultre par les Sultans.

XXII

O fleuve Egiptien, et toi Tibre mutin,
Qui d'un bras recourbé sur la cruche profonde
Versez à flots ondez vostre source feconde,
Voiez, voiez les maux de ce peuple Latin;

Regardez combien peut le temps et le destin :
Romme qui en grandeur n'a point eu sa seconde,
Est faicte la risée et la fable du Monde.
Elle s'est ruinée, et vous estes sans fin.

Vous versez et poussez les ondes montanières,
Qui renaissent tousjours en vos sources premières,
Pour paroistre au defaut de celle qui se pert.

Romme sans fin poursuit sa course perissante,
Mais sa naissance, helas, comm' à vous ne lui sert,
Car ell' est de ruine une source abondante.

XXIII

Aqueducts eslevez, et vous cerques courriers,
Colosses monstrueux, et cisternes humides,
Obelisques pointus[1], marchez amples et vuides,
Trophées somptueux du monde les premiers;

Asile autorisé, chevaux, braves guerriers,
Fils d'Apelle et Phidie, antiques piramides,
Braves ponts estendus sur les ondes liquides,
Que le Tibre conduit des grands lacs montaniers;

Campidole honoré, basiliques plaideuses,
Naumachies jadis pleines d'eaus fluctueuses,
Vous qui fustes alors ce que Romme on nommoit,

Vous estes aujourd'hui ce que Romme l'on nomme,
Vous n'estes rien que cendre, et quiconque vous voit
A la cendre et à rien compare toute Romme.

XXIV

Braves coutaux, et vous ruines glorieuses,
Qui de Romme le nom seulement retenez,
Las! quel reste avez vous de tant d'hommes bien nez,
De tant d'ames jadis rares et precieuses?

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 253, v. 18.

Theatres mi-brisez, coulomnes ruineuses,
Triomphes somptueux de gloire environnez,
Colosses qui en poudre estes ja retournez,
Vous servez à chacun de fables ocieuses.

Car bien que pour un temps l'ouvrage renommé
Encontre le temps mesme entrepreigne la guerre,
Si doit il estre en fin par le temps consommé.

Je vivrai donc content entre tant de malheurs,
Que si le temps met fin à ce qui est en terre,
Possible mettra il la fin à mes douleurs [1].

C. — *Sonnets d'Angleterre et de Flandre.*

On imprimait la présente étude, lorsque M. Léon Dorez, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, au cours de recherches étrangères à notre sujet, mit la main sur seize sonnets inédits de Jacques Grévin, contenus dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, le n° 8143 du fonds latin. Ce recueil (j'emprunte les renseignements suivants à M. Dorez [2]) a été décrit assez exactement dans le catalogue de 1744, sauf en ce qui concerne précisément les sonnets de Grévin, qui auraient dû figurer entre les articles : « 13° Diverses pièces de Remy Belleau » et « 14° Diverses stances sur l'amour [3] », et qui, par malencontre, se trouvèrent omis. On y remarque divers poèmes adressés à Jean de Morvillier, qui fut ambassadeur à Venise, évêque d'Orléans, et garda quelque temps les sceaux (en 1568), après la disgrâce de Michel de l'Hospital; parmi ces poèmes, je citerai une pièce de vers latins autographe d'Antonio Cerruti, au dos de laquelle on lit cette mention

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 267, v. 1-14 : Sacrez costaux, et vous sainctes ruines... (Voir plus haut, p. 75). Du Bellay avait suivi littéralement un sonnet italien de Balthasar Castiglione : Superbi colli, e voi sacre ruine... (Voir B. Castiglione, *Lettere*, Padoue, 1769-1771, t. II, p. 225), sonnet fameux à l'époque, et plusieurs fois rendu en vers latins (*Ibid.*, p. 283-285). Il se peut que Grévin ait, lui aussi, traduit directement Castiglione.

2. Léon Dorez, *Sonnets d'Angleterre et de Flandre par Jacques Grévin*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1898, p. 421-434. (Tirage à part à 35 exemplaires.)

3. *Catalogus Codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ*. Lutetiæ, 1739-1744, t. IV, p. 431-432.

(fol. 19) : « Trouvé parmy les papiers de Venise », et un cahier de poésies latines de Germain Audebert, Th. de Bèze, Olimpia Morata, etc., au dos duquel se trouve le nom de Jean de Vulcob. Le recueil se compose donc de documents ayant appartenu à deux personnages, Morvillier et Vulcob. Ce dernier, neveu de Jean de Morvillier, était un ami de Grévin, qui lui a dédié deux des sonnets retrouvés par M. Léon Dorez (sonn. XI et XIV). Grévin entretint-il des relations avec Jean de Morvillier? Cela paraît peu probable. M. Dorez nous apprend que par son testament olographe en date, à Paris, du 9 mars 1574[1], Jean de Morvillier, après avoir légué la plupart de ses biens à son « neveu M. de La Forest », partage le reste de son hérédité entre ses autres neveux et nièces, parmi lesquels il nomme son « neveu de Vulcob[2] ». De la sorte, des papiers qui provenaient de l'ancien ambassadeur à Venise se seraient trouvés réunis, entre les mains de Vulcob, à des papiers qui lui appartenaient à lui-même, tels que les sonnets de Grévin. M. Dorez ajoute : « Une autre hypothèse sur la provenance de ces sonnets, plausible encore, mais beaucoup moins sûre que la précédente, serait qu'ils ont été d'abord envoyés à Jacques Bochetel, le dédicataire du sonnet VIII, neveu de J. de Morvillier par sa mère, Marie de Morvillier, et dont un frère, Jean, et une sœur, Marie, embrassèrent les doctrines de la Réforme[3]. » Ce serait donc Jacques Bochetel qui aurait remis les sonnets à Jean de Morvillier : conjecture à laquelle nous accorderions plus de crédit qu'il ne convient à M. Dorez de le faire, car ce Jacques Bochetel, sieur de la Forest-Thaumyère, ambassadeur du roi de France en Angleterre, n'est autre que le légataire universel de Jean de Morvillier, et il a compté parmi les amis et les protecteurs de Grévin, qui lui dédia, non seulement le sonnet susdit, mais encore sa traduction des *Emblèmes* d'Adrien le Jeune (Voir plus haut, p. 63). Quoi qu'il en soit de la provenance des sonnets, M. Léon Dorez, dont le témoignage doit faire autorité en pareille matière, n'hésite pas à leur reconnaître une « authenticité incontestable », établie, à ses yeux, par la comparaison des facsimilé de l'écriture de Grévin que nous avons pris à Anvers (Voir plus

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits, fonds français*, n° 18288, fol. 43 (vers le bas).

2. Clause maintenue et précisée dans le second et définitif testament de J. de Morvillier, daté des 12-13 octobre 1577 (Ms. cité, fol. 55).

3. Haag, *op. cit.*, éd. Bordier, t. II, col 666.

haut, p. 65 et 359) et des nombreuses corrections que portent les nouveaux sonnets. Ceux-ci, en effet, ne sont pas autographes. Transcrits par un médiocre secrétaire (par deux secrétaires, pour mieux dire : le dernier sonnet n'est pas de la même main), et apparemment envoyés pour correction à Grévin, ils montrent en maint endroit la trace du travail de revision de celui-ci, qui tantôt a changé un mot mal lu, tantôt a rétabli un mot laissé en blanc par le copiste, et qui, dans le sonnet X, a tenu à ce que son nom fût écrit avec un accent aigu : correction bien caractéristique, contraire, nous le savons, aux habitudes orthographiques du temps, mais conforme aux idées et à la pratique personnelle de Grévin (Voir plus haut, p. 21, note 1, et p. 61). Grévin a donc pris soin de signer en quelque sorte ces vers où il se nomme ainsi lui-même, et dans lesquels nous retrouvons tous les mérites propres et divers de sa poésie, depuis un badinage amoureux qui fait penser à l'*Olimpe* (sonn. II et III), jusqu'aux sonnets politiques, très remarquables comme forme, très dignes de figurer à côté de la *Gélodacrye* et des *Sonnets sur Rome*, supérieurs peut-être à ceux-ci et à celle-là par les nobles accents d'une satire qui rappelle celle de J. Du Bellay, encore que moins gracieuse, et qui semble (analogie signalée à bon droit par M. Léon Dorez) annoncer, mais avec moins de colère, la rhétorique violente d'Agrippa d'Aubigné. On lira donc avec intérêt ces sonnets inédits de Grévin. Ce que j'en veux surtout retenir ici, ce sont les indications nouvelles qu'ils nous fournissent relativement à la biographie de notre auteur.

Nous connaissions un voyage de Grévin en Angleterre, en 1560-1561. Les nouveaux sonnets nous apprennent qu'il en fit un autre (sonn. I, III, VIII, XIV). A quelle époque ce second séjour à Londres? Je réponds hardiment : en septembre 1567, entre la publication du *Second discours sur l'Antimoine* (épître dédicatoire datée de Paris, 25 août 1567), et celle des *Emblèmes* traduits d'Adrien le Jeune (épître dédicatoire datée d'Anvers, le 20 octobre suivant). Désolé, nous dit-il, du spectacle des troubles qui affligeaient la France, Grévin, pour son repos, avait pris le chemin d'un « exil volontaire » (sonn. XIII), un peu moins volontaire peut-être qu'il ne lui plaît d'en convenir. C'est qu'on avait remis en question les garanties du « pacifique édit », c'est-à-dire de l'édit d'Amboise (sonn. V); et voilà certes un sonnet qui porte bien la

date de 1567, époque où éclata la deuxième guerre civile, à la suite des réserves faites par le Parlement lors de l'enregistrement de l'édit de 1563. Écoutons d'ailleurs Grévin lui-même (sonn. VIII) :

J'escrivois la plus part de ces miens pensemens
Ce pendant qu'en la France une civille guerre
Pour la seconde foys, ainsy com' un tonnerre,
Foudroioit à l'envy mille morts et tourmens....
Mais moy, loing des malheurs j'habitois l'Angleterre.

Ensuite, il gagna Anvers, où nous le trouvons chez Plantin. Le sonnet VII, adressé à Florent Chrestien, parle du séjour de son auteur « en Hainault, en Brabant, en Flandre et en Artois ». Et nous savons que ce dernier voyage a, non pas précédé, mais suivi le voyage en Angleterre. L'épître dédicatoire de la traduction des *Emblèmes* d'Adrien le Jeune, offerte par Grévin à M. de La Forest, ambassadeur du roi de France à Londres, débute par ces mots : « Monsieur, *lors que je partis de France pour passer en Angleterre....* »

Jusqu'ici, je suis d'accord avec M. Dorez. Dans le sonnet VIII, où l'auteur se félicite de la bienveillance que lui a témoignée « un grand enbassadeur, l'honneur des Bouchetelz », M. Dorez voit bien la preuve que Grévin a visité l'Angleterre en 1567, époque où précisément, paraît-il, Jacques Bochetel, sieur de La Forest-Thaumyère, représentait le roi de France à Londres[1]. Mais M. Dorez (et, sur ce point, je ne saurais partager sa manière de voir) estime que les poésies par lui publiées auraient été composées à des époques très diverses, savoir : les sonnets V, VII, VIII et X, en 1567; le sonnet IX, et probablement les sonnets I, II, III, IV et XV, lors du premier séjour de Grévin en Angleterre, en 1561 ; les autres, à des dates qu'il n'estime pas pouvoir, vu l'absence d'éléments précis, « essayer de fixer, même approximativement ». Et pourquoi ne pas croire Grévin lui-même sur le temps où il a écrit ces compositions? Il nous déclare expressément que c'est au moment de la seconde guerre civile, c'est-à-dire en 1567, au moins pour *la plupart* de ces « pensemens ». (Je parlerai tout à l'heure de la portée de cette restriction.) Mais, dit M. Dorez, il y a le sonnet IX. « Ce sonnet ne peut guère être que l'envoi du *Chant du Cigne*, offert en *estrenne*

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits*, *fonds français*, n° 26 861 (*Pièces originales*, Dossier *Bochetel*, n° 377, pièce 31 : quittance du 23 janvier 1567).

à la reine Élisabeth au mois de janvier 1561 : il n'est pas possible, après avoir lu les deux morceaux, d'en douter sérieusement. » Qu'on nous permette de ne pas partager cette opinion. Nous savons que, le 1er janvier 1567, Robert Estienne offrait à Catherine de Médicis, à titre d'étrennes, le *Proème* anonyme de Grévin, panégyrique, sous forme déguisée, de la reine-mère (Voir plus haut, p. 214). Apparemment, Grévin voulait d'abord faire précéder son *Proème* du sonnet en question :

Je n'ay pas entreprins de donner en estrenne
A vostre Magesté....

Ensuite, il se ravisa, et Robert Estienne dit en prose ce que l'auteur avait projeté de dire en vers : « Madame, ainsi que j'advisois les moyens par lesquels à ce premier jour de l'an je pourrois recognoistre vostre Majesté, il y eut un mien ami, etc.... Parquoy, Madame, vous recevrez, s'il vous plaist, les estrenes que vous présente votre subject.... » Voilà peut-être pourquoi Grévin nous apprend qu'il a écrit vers la fin de 1567 *la plupart* de ces sonnets : celui-là, tout au moins, était un peu antérieur. Pour tout dire, je considère comme un peu postérieur le n° XVI et dernier (sonnet d'une écriture différente et visiblement ajouté). Il est bien curieux, ce sonnet. Grévin y déplore l'envahissement de la France par les étrangers : Italiens, Espagnols, Anglais, Allemands. Encore un passage qui fait foi de sa date, et des gens que nous connaissons : les Italiens, courtisans exécrés et funestes; les Anglais, que Condé avait appelés en France par les négociations d'Hampton Court, et auxquels il avait fallu reprendre le Havre; les Espagnols, alliés de la couronne depuis le traité de Cateau-Cambrésis : n'étaient-ce pas leurs troupes qui avaient sauvé la capitale lorsque Condé marchait sur Paris pour venger la perte de Rouen? Quant à « ces mutins Allemans que la France mandie », je vois en eux les reîtres de Jean-Casimir qui se joignirent à l'armée de Condé au cours de la seconde guerre civile, en janvier 1568 [1]. Grévin gémissant sur les renforts que tiraient de l'étranger ses frères en religion, se serait-on attendu à un tel langage? Rien de moins suspect cependant que la persistance de ses sentiments calvinistes. Mais c'est ainsi que l'éloignement nous fait juger des choses avec un esprit plus détaché.

1. Cf. Sonn. VIII : Lors un oraige espais de reistres allemans....



Nicole Estienne, femme de Jean Liébault.
(D'après un dessin de F. Clouet.)

M. Dorez signale avec raison un passage du sonnet X comme important pour l'histoire de l'art. Nous apprenons par cet endroit que le portrait de Grévin, placé en tête du *Théâtre*, a pour auteur François Clouet, dit Janet, fils de Jean Clouet, et successeur de ce dernier comme peintre de la cour, de 1540 à 1572. Colletet, qui possédait, nous dit-il, « la planche mesme » de ce portrait, n'en révélait pas l'origine. Le Père Lelong indiquait cette gravure sur bois comme étant d'un auteur inconnu[1]. Tout récemment, M. Henri Bouchot, dans une étude sur les Clouet, passant en revue les élèves et continuateurs de ceux-ci, reproduisait le portrait de Grévin, avec ce titre : *Portrait de J. Grévin, présumé de Nicolas Denisot*[2]; attribution qui pouvait séduire, Denisot ayant fait le portrait d'Olympe[3]. Nous saurons désormais que ce joli médaillon appartient à l'œuvre de François Clouet, ami de la Pléiade[4]. Il se trouve, en conséquence, que nous devons au même artiste de connaître et les traits de Grévin et ceux de Nicole Estienne. Dans une série de portraits au crayon conservés à la Bibliothèque nationale, dans lesquels M. Bouchot, si scrupuleux en cette matière, n'hésite pas cependant à voir des œuvres authentiques de François Clouet[5], il existe un portrait de « Madame Lyebault », dont nous donnons ici une réduction, comme formant le pendant naturel de celui de Grévin. C'est un beau dessin au crayon et à l'estompe[6], de 0 m. 35 sur 0 m. 25, légèrement rehaussé de pastel (la *lettre à la sanguine*, en haut, à droite, a été ajoutée au siècle suivant), et qui date certainement des premières années du mariage d'Olympe : cela résulte non seulement des apparences, mais de ce fait établi que tous les portraits de ce recueil sont antérieurs à 1570[7]. La fille de Charles Estienne est représentée en buste, de trois quarts, la tête tournée à gauche. Elle porte, selon l'usage des femmes de bourgeoisie, le chaperon tombant à plat sur le front. La description que Grévin nous a laissée de sa maîtresse, dans un sonnet cité plus haut (p. 224), en dépit de

1. Lelong, *op. cit.*, t. IV, p. 205.

2. Henri Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*. Paris, 1892, p. 57.

3. I, 20, v. 1-14; 24, v. 28.

4. Ronsard, éd. P. Bl., I, 102, v. 9; 132, v. 30; II, 351, v. 1; Du Bellay, éd. M.-L., II, 143, v. 8.

5. Henri Bouchot, *op. cit.*, p. 26-28.

6. Henri Bouchot, *Les Portraits aux crayons des* XVIe *et* XVIIe *siècles conservés à la Bibliothèque nationale*. Paris, 1884, p. 45 et 204.

7. *Ibid.*, p. 44 et 46.

quelques traits conventionnels, s'applique bien à l'épouse du médecin Liébault[1].

Il nous reste à donner le texte des sonnets que M. Léon Dorez appelle très justement : *Sonnets d'Angleterre et de Flandre.*

I

Je vivoys sans ennuy et plain de liberté
Entre ceulx que la France aime, cherit et prise,
Quant leur langue faconde et docte et bien aprise
Parloit de la vertu et de l'honnesteté.

Maintenant que je suis à Londres arresté,
Pour tromper les ennuys dont mon ame est surprise,
Ores dans ung basteau je rame la Tamise
Et voy de mains pallais l'excellante beauté;

Je voy ore ung toreau, ore ung ours qui se dresse
Contre l'assault mordant des dogues plains d'adresse,
Je les voy conbattant leurs forces emploier[2].

Mais l'onde qui est sourde et la pierre muette,
Les bestes sans raiȿon ne me font qu'ennuyer
Depuis qu'il me souvient de ceulx que je regrette.

II

Anne, je le confesse et ne le puis nier,
Et bien que je voulusse en après m'en desdire,
Sy est-ce qu'aisement chaiscun le pourroit lire
Au langoureulx discours de mon humble prier;

Je confesse qu'Amour sceut sy bien employer
Vos regards au besoing, et sy bien les conduire,
Pour me fraper au cueur et mon ame seduire,
Qu'ores je ne me puis guerir ou deslier.

1. I, 40, v, 15-28. Cf. II, 228, v. 9 : Il verra *deux sourcils en croissant revoltez....*

2. Les combats d'ours ou de taureaux contre des chiens se donnaient dans un lieu situé le long de la Tamise, sur la paroisse de Southwark, appelé le *Jardin de Paris.* C'était le rendez-vous de la populace. Voir Shakespeare, *trad. François-Victor Hugo.* Paris, 1859-1866, t. XIII, p. 426 et 472.

Je pense toutesfoys, alors que je vous baise
A l'entour doulcement la pointure et la braise,
Qui me point et consume et me remplit de deüil :

Vostre bouche rentame et trompe ma blessure[1],
Tellement qu'il me fault au tourment que j'endure
Acuser vostre bouche aussy bien que vostre œil.

III

Tu fus faict, Bridouel[2], aultresfois pour acquerre
La bonne vollonté, la grace, la faveur
Et le cœur amoureulx de ce brave empereur,
Qui fut en son vivant des plus grands de la terre;

Et ores que tu sois faict de brique et de pierre,
Sy est-ce qu'on t'estime aujourdhuy la terreur,
La redoutable mort et l'enfer plain d'horreur,
Qui sert d'espouventail aux dames d'Angleterre.

De par moy toutesfoys tu ne seras nommé
Que le saint purgatoire où leur corps enfermé
Purge les doux mesfaitz qu'il commit en cachette,

Et où en peu de temps se sentant desvetu
De toutte crainte et honte, il aquiert la vertu
De vivre au paradis où l'on court l'esguillette.

IV

O paisible refus et rigueur abondante
En douce et chaste amour jointe à la piété;
Desdaing brave et acord, par qui fut arresté
Mon vouloir inportun et plein de flamme ardante;

1. Cf. II, 241, v. 7; 251, v. 2-3.

2. Bridewell, palais bâti par Henri VIII pour recevoir Charles-Quint, et converti par Édouard VI en workhouse et en prison pour femmes. C'est au palais de Bridewell que Shakespeare a placé le 3e acte de son *Henri VIII*.

Gentil parler qui eus clerement reluisante
La grande courtoisye avec l'honnesteté ;
Belle fleur de vertu, fontaine de beauté,
Par qui l'abject penser loing de mon cœur s'absente ;

O toy, regard divyn pour faire un homme hureulx,
Ores fier pour brider l'esprit avantureulx,
Qui trop fol entreprend la chose mescante,

Ores donne à ma vye ung prompt allegement :
Ceste variété et gentille et plaisante
Fut racine au salut qui fut mort aultrement.

V

Le pacifique edit, comme argent monnoyé
Qui debvoit prendre cours ès païs de la France,
Fut forgé sur le fer d'une guerrière lance,
Et merqué soubz le coing d'un boulet foudroyé.

Pour monstrer qu'il n'estoit ny faulx ni deseryé,
Il eust le nom du Roy qu'il porta pour semblance,
Tellement que chaiscun peult avoyr assurance
Qu'onques il ne fut faict d'alloy falcifyé.

Mais les faulx monnoieurs qui soudain l'enpoignèrent,
Pour faire leur proffit peu à peu le roignèrent,
Tant qu'il fut mesconnu pour monnoye de Roy.

On l'a mis au billon, la fournaise s'alume,
On a pris de rechef et le coin et l'enclume
Pour luy donner sa forme et son premier alloy.

VI

O faulce opinion, combien tu nous tourmente,
Nous faisant desirer le faux pour verité !
Tu es le masque feint couvert de fauceté,
Dont l'aprehention aisement s'epouvente.

O faulce opinion, cruelle et inconstante,
Tu donnes mille assaux à nostre infirmité,
Tu nous fais mille foys changer de vollonté
Et croire de leger à ce qui se presente.

Tu as les yeulx bandez, et chaiscun toutesfoys
Te suit incontinant quelque par[t] que tu soys;
Quelque par[t] que tu sois, tu chasse la s[c]ience.

Celluy là qui sera de te sui[v]re contant,
Deviendra faux, masqué, cruel et inconstant,
N'aiant de verité aulcune congno[i]ssance.

VII

Crestien, en ce pendant qu'éloigné de la France,
En Hainault, en Brabant, en Flandre et en Artois,
Pensif et esperant et craintif, je portois
Les regretz envieulx d'une fascheuse apsence,

Le penser me tenoit la langue, et l'esperañce
Emportoit mon esprit au lieu où je n'estois;
Pour partir d'heure en heure à cheval je montois,
Mais la crainte soudain chargeait ma patience.

Dy moy, qu'eussé-je faict à ce sourt pensement,
A ce trompeur espoir, à ce craintif tourment,
Sy je n'eusse adressé aux Muses ma complainte?

Elles chassèrent loing ces trois boureaulx divers,
Sy bien que ce pendant j'ay fasonné ces vers
Pour charmer mon penser, mon espoir et ma crainte.

VIII

J'escrivois la plus part de ces miens pensemens
Ce pendant qu'en la France une civille guerre
Pour la seconde foys, ainsy com' un tonnerre,
Foudroioit à l'envy mille morts et tourmens.

Lors un oraige espais de reistres allemans
Plouvoit à gros torrens pour noier nostre terre;
Mais moy, loing des malheurs j'habitois l'Angleterre,
Ennemy de discords et de ses remuementz.

Là je fus retiré du meilleu de mes peines,
Receu et bien-vollu par les faveurs humaines
D'un grand enbassadeur, l'honneur des Bouchetelz,

Lequel à ses biens faictz adjouste daventaige :
Car l'oiant discourir, je me donne couraige
De rendre par son nom mes escriptz immortelz.

IX

Je n'ay pas entreprins de donner en estrenne
A vostre Magesté chose qui soit à moy.
Car donner apartient seullement à ung Roy
Et à ceulx là qui ont puissance souveraine.

J'ay pour vous honnorer d'une voix plus qu'humaine
Discouru les vertus qu'en vous je reconnoy,
Vertus qui sont à vous et qui peuvent de soy
Meriter le beau nom de princesse et de Reine.

Et bien que je me sente indigne à vous louer,
Sy seray-je aujourd'huy, s'il vous plaist m'advouer,
Le peintre qui rendra la memoire animée,

Et qui par mes escriptz voz vertus desduisant,
Auray ceste faveur de vous faire un present
Du portrait immortel de vostre renommée.

X

Tu n'as veu seullement que le port et le trait
De Grévin esloigné des rivages de France;
Car me voyant icy faire ma demourance
Ce n'est que veoir ung cors dont l'esprit est distrait.

Janet, qui aultresfoys en tira le portrait,
Representa si bien de mes yeulx la semblance,
Que celluy qui l'a veu et ores me voit, pense
Voir de cest euvre grant seullement ung extrait.

Je n'ay pour le jour d'huy qu'une longue pensée,
Qui par milles discours est à demy lassée
Et augmente tousjours le mal que mon cœur sent.

Ces vers froidz et pesans te portent tesmoignaige
Que je n'ay que le cœur, la voix et le visaige,
Et qu'entre les Françoys mon esprit est absent.

XI

Tout ce peuple ignorant, sot et presunptueulx,
Qui ne trouve rien bon, à qui rien ne peult plaire
Que cella qu'il a fait, ou qu'il pretend de faire,
Et qui pense tout aultre estre defectueux,

Ce peuple, de Vulcob, est, dict-il, vertueulx;
Mais sa vertu nouvelle à toute aultre contraire,
Tant grande qu'elle fut, ne me pouroit distraire
Du pensement que j'ay qu'il est tumultueux.

Car ses perfections me paroissent semblables
Aux remuemens divers des ondes e[f]froiables
Qui menacent de loing un rocher grant et fort,

Et qui, pleines d'orgeuil et d'audace venteuse,
Après avoir rendu la mer impetueuse,
Se viennent en la fin froisser contre le bort.

XII

Avoir le parler bon et la langue faconde,
Sur ung propos divin discourir doctement,
A maintes questions respondre promptement,
Et desveler[1] en brief les affaires du monde;

1. Dévoiler. Voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, V° *Desvoiler*.

En ces perfections la sagesse se fonde,
Et là chasque mo[r]tel pretend soigneusement;
Mais l'homme toutefois n'en vit plus saintement,
Et moings pour tout cella en justice il abonde.

Toute ceste sagesse est dicte vanité,
S'elle n'a pour conpagne et grace et charité,
Admirables effectz de toute sapience!

Car il vault beaucoup mieulx pour œuvres et bienfaitz
D'un vray amendement resentir les effectz,
Que savoir proprement parler de penitence.

XIII

France[1], ma douce mère, hélas! je t'ay laissé,
Non sans ung grand regret et une longue plainte,
Non sans avoyr au cœur une douleur enprainte,
Et un long pensement mille foys repensé,

Ce n'est point pour avoyr ton repos offencé[2],
Ou plain d'esprit vange[u]r et de cholère feinte
Avoyr dedans le cœur d'une poitrine attaincte
Trop inhumainement ung glayve outrepassé.

Onques je ne fus tel de fait ny de pensée,
Je n'ay point pour cella ma maison delaissée,
Pour aller demourer en ung estrange lieu :

Mais voiant le repos, o France, te desplaire,
Voiant jointe au cousteau la parolle de Dieu,
Pour cella j'ay choisy ung exil vollontaire[3].

XIV

Quiconque veult savoir combien grande est ma peyne,
Qu'il contemple le mal que l'homme est esprouvant,
Lors que plain de desdain il accuse souvent
Et les jours et les nuictz de paresse(s) inhumaine(s).

1. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 171, v. 15 sqq.
2. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 188, v. 15 sqq.
3. Cf. Du Bellay, éd. M.-L., II, 192, v. 1-4 et 11.

Qu'il considère encor l'entreprinse trop veyne
De celluy qui combat l'inconstance du vent.
Bref, le peu de profit que l'on va recepvant
De conter, comme on dit, les ondes et l'areine.

Encor pour me sauver de ma prochaine mort,
Je regarde le su[d], l'est, l'ouest et le north,
Je m'atens au reflux des eaux de la Tamise.

Et ainsi, de Vulcob, je suis désespéré,
Puisque de mes malheurs la delivrance est mise
Sur les vens et les eaux, qui n'ont rien d'assuré.

XV

La vertu precieuse et la chaste Beauté
Deployèrent en vous toute leur excellance,
Lors que parangonnant leur force et leur puissance
Chasqu'une combatoit pour l'imortallité.

Vertu donna l'esprit de magnanimité,
De savoir acomply, de justice et clemence.
Beauté orna le corps de toute bienséance,
Où la doulceur fut jointe avec la magesté.

Sy le tendre subject n'estoit né perissable.
Vostre beau(l)té seroit à la vertu semblable.
Toutesfoys son renom ne laisse d'estre tel;

Car puisque l'une et l'aultre en vous se monstre egalle,
Et puisque l'une et l'aultre est divine et royalle,
Le nom de la vertu fera l'aultre immortel.

XVI

La France est aujourdhuy le publique eschaffaut[1]
Sur lequel la discorde insolente et hardie
Joue, à nostre malheur, sa triste tragedie,
Où la fureur sanglante et la mort ne deffaut.

1. Cf. I, 94, v. 1; Du Bellay, éd. M.-L., II, 208, v. 2.

L'avare Italien, l'Espagnol fin et caut,
Le paresseus Angloys et la trouppe estourdie
Des mutins Allemans que la France mandie
Regardent ce théatre, et bien peu leur en chaut.

Le premier en nourrit sa gourmande prestrise,
L'autre accroist ce pendant, et le tiers en devise,
Bien joyeus que le quart se charge de butin.

Miserable Françoys qui sert de nourriture,
D'accroissance, de fable et de despouille seure
A l'avare, au ruzé, à l'oysif et mutin!

II

LES VARIANTES D'ANVERS[1]

(Les mots en italiques sont ceux du nouveau texte adopté par Grévin)

César

II. P. 2, v. 1. Quel souspeçon me tourmente? *et quel horreur* me suit.
v. 16. C'est *aimer* trop long temps celuy que je redoute.
v. 29-30. *Viens doncq quand tu vouldras, viens, la Mort, me* [trencher
Le long fil de mes ans, *tu ne me peus* fascher.
P. 3, v. 19. (Le second « ne » est supprimé.)
P. 4, v. 10. Sert *ores pour garder* leur antique puissance.
P. 7, v. 4. Luy redonnant la vie *avecq la seureté*.
P. 8, v. 11. *Puisque* vous estes seul cause de sa grandeur.
v. 25. *Le* digne gouverneur d'une telle province.
P. 9, v. 1. Quelque Cesar sera le vangeur *de ce* tort.
P. 10, v. 17. Qui *compagnerent* la victoire.
v. 21. D'une noble et *gentille* race.
v. 25. *A deffendre* une Republique.
P. 11, v. 24. *Silla* premier l'humide plaine.
P. 12, v. 9. Ne tint le loisir *otieux*.
v. 21. Eslever *dessus* toy le bras imperieux.
P. 14, v. 12-13. Le vouloir qu'ay receu de ma *race loialle*
Pour un jour estoufer ceste *audace royale*,
Qui s'esleve sur nous et trop vilainement } vers ajoutés.
A son authorité donne commencement }
v. 22. *Dessoubz le joug dompteur*, si ce n'est par contraincte.
P. 15, v. 16. Qu'on se souvienne aussi qu'il *y vescut* un homme.
P. 16, v. 10. Que *son* sang auroit faict delaissant le corps blesme.
v. 15. Du pouvoir, de l'honneur, que *nostre* antiquité.

1. Voir plus haut, p. 64.

P. 17, v. 11. Après avoir oui une *muglante* voix.
v. 21. Par ma main vangeresse, *encores* qu'en mesme heure.
v. 27. Il fault *qu'il voye au soir la belle* liberté.
P. 18, v. 8-9. C'est assez, c'est assez *car il est* arresté
De mourir ou vanger l'antique liberté.
v. 15. Et *encor nous tenons une* main patiente.
v. 18. (Grévin supprime : *a.*)
P. 20, v. 1. Mais j'ay je ne sçay quoy qui me *retient* pensif.
v. 6-9. (Les quatre vers de la réplique de Cassius sont supprimés.)
v. 10. *Il suffit,* soyez prest pendant que je regarde.
P. 21, v. 18. *Au plus profond des grandes* eaux.
v. 28. *Quand* de la chair des plus grands Princes.
P. 22, v. 10. De sa proüesse *tant puissante.*
P. 23, v. 23. *Elle ne monstre* sa fureur.
P. 24, v. 14-16. Et si *par* amitié de nous il vous souvient,
Si lon vous peult mouvoir à estre favorables
Et à donner secours aux pauvres miserables.
v. 20. *Pour d'un mal avenir faire la* demonstrance.
P. 25, v. 6. Libre de passions, libre de *ceste* crainte.
v. 25. Que veulent tant de pleurs *escoulez* de vostre œil.
P. 26, v. 24-25. Le somme gracieux *qui du vent de ses* aelles
Me charma les esprits, et voyci, ô bons dieux.
P. 27, v. 16. Sinon que quelque mal nous *vienne* devancer.
v. 20. *Celluy qui follement* se laisse espouvanter.
v. 21. Et quand *ce* seroit vray ce qu'il nous represente.
P. 28, v. 5. *Ou* qu'on doive penser estre une chose vraye.
P. 29, v. 4. *Helas!* si ne voulez asseurer vostre vie.
P. 30, v. 4. *C'est un camp conjuré encontre la fran-* [*chise*
Que par peine et travail un homme s'est [*acquise.* } vers ajoutés.
P. 31, v. 16. A *toute la* troupe bannie.
v. 20. Que *celluy qui prend* un empire.
v. 21. *Hors les mains de la* liberté.
P. 33, v. 8. *On ne la creut,* et sur leur port.
v. 12-14. Les palais, les murs, et *rampartz,*
Proye des plus cruels *soldartz*
Et de mille bruslantes flames.
P. 35, v. 10. *Et luy a faict sentir* la mesme cruauté.
v. 24. Se *impartisse* en deux, à fin qu'elle m'enserre.

P. 38, v. 8-9. *Nature nous* est plus marastre
Qu'à nul aultre des animaux.
P. 41, v. 15. *Allez voir au Senat et vous verrez com-* [*ment* } vers ajouté.
Il gist mort estendu, massacré pauvrement.
P. 42, v. 5. (Grévin efface l'apostrophe du mot « n'aufrage ».)
P. 42, v. 8-9. (Grévin met dans la bouche du « Second soldat » ces [deux derniers vers.)

La Trésorière

II. P. 48, v. 3. Et *toutes* ces farces badines.
v. 25. *Par laquelle* ils sont *tant* prisez.
P. 49, v. 17. *D'aller ainsi* à l'avanture.
v. 21. *Elle* ne veult estre forcee.
P. 50, v. 2. Se *presente* en *la* Comedie.
v. 3. *Aussi ne pouroy je penser.*
v. 14. *Le* principal de ceste affaire.
P. 51, v. 10-12. *Car je voy mon mal qui* empire,
Sans *que je voye en ce tourment*
Moyen d'avoir amendement.
v. 16-17. *Et croyez que pour vous complaire*
J'en feray si bien mon devoir.
v. 18. *Tu dis bien, mais* le vain espoir.
v. 22. *Qui plein d'une flame amoureuse*
Serve sa dame rigoureuse. } vers ajoutés.
v. 28. *Et me recharge d'*impuissance.
P. 52, v. 1. *Puis* d'autant qu'estes languissant.
v. 3-4. Le plaisir sera *favorable*
Et tousjours pauvre miserable.
v. 9. *Pourtant ce n'est* point que me race.
v. 12. *Mais* c'est bien plus tost quelque dieu.
v. 19-20. De *ce grand Amour* qui me domte
Et qui brusle mon cœur, surmonte.
P. 53, v. 4. *Car il ne tient qu'au* Tresorier.
v. 23. Le plaisir par *l'atargement.*
P. 54, v. 20. *Il vault mieux estre* diligent.
P. 55, v. 24. *Que son babil l'a ja* faict estre.
P. 56, v. 21. Tant seulement sous l'*esperance.*

P. 57, v. 10-11. Le gain *adoucira mes maux;*
Qu'on face seller *les chevaux.*
v. 23. *Simple comme elle* de nature.
P. 58, v. 6. *Et laisser* avec le mesnage.
v. 10. *Car rien ne m'est* plus aggreable.
v. 16. *Deux* mille francs en peu de jours.
P. 59, v. 10. *Mais* qui pis est, jamais sa porte.
v. 13. Le menace *s'il n'a* argent.
v. 20. Et *toutefois*, la recompense.
P. 60, v. 3-4. Vous êtes fort *bien* arrivez
Comme espaignol a la bataille.
P. 61, v. 14-15. *Et si, si voulez avancer*
Je vous feray recompenser.
P. 62, v. 1-2. (Supprimés).
v. 3. *Escoutez, je partz* dans une heure.
v. 20. Si *j'entends bien* mon personnage.
P. 63, v. 2. Ne *pourra tomber un* bon os.
P. 64, v. 11-12. *Venez, venez, hastez le pas,*
Pendant que monsieur n'y est pas.
P. 65, v. 19. Il est vray : *et* tout mon torment.
P. 66, v. 5-6. Doresnavant de *vos desirs*
Et de voz amoureux plaisirs.
P. 67, v. 5-6. Ouy bien, mais possible *si* tard,
Que nous aurons perdu courage.
v. 7. *Encor'* le bien de mon *partage.*
v. 8. *On* ne pense.
v. 14-15. Qui le mérite : mais *il fault*
Se garder d'en avoir deffault
P. 68, v. 4-5. (Supprimés).
P. 69, v. 19. *Ce qu'il veult et* peult accorder.
P. 70, v. 20. *C'est pour* farder.
P. 72. v. 19. *Ne prendra fin qu'*heureusement.
v. 22. Vous *m'entendez.*
P. 73, v. 19. *De* bien faire une faction.
P. 74, v. 15. Vous *lui faictes un si bon* tour.
P 75, v. 5. Comme vous dictes, *l'entretien.*
v. 12. *N'ayans* tousjours le vent à gré.
v. 15-16. (Intervertis).
v. 21-23. (Supprimés; remplacés par ce vers unique) :
Contre la fortune cruelle.

P. 77,	v. 8.	*Car* nous n'aurons tousjours le temps.
	v. 11-12.	*Encependant que* le plaisir
		S'offre d'une gaité de cueur.
	v. 20.	L'esprit et *repos de la* nuict.
P. 78,	v. 10.	C'est le *chef* des inventions.
P. 79,	v. 15-16.	Vingt cinq escus *qu'il fault laisser*,
		Et autant *pour vous avancer.*
	v. 20.	Vous en *delivrer. Ce* seroit.
P. 82,	v. 5.	Si vous *usez* de mon conseil.
P. 83,	v. 2.	Vous entendez bien *ceste* affaire.
	v. 12.	Vous entendez *ce que je veux.*
	v. 13.	Sus, sus, *entrez, petit morveux.*
P. 87,	v. 23-25.	Que *de mon corps et* mon honneur
		Vous avez eu la jouissance
		Seullement sur vostre assurance.
P. 90,	v. 3.	Par le corps, *elle* ne demande.
	v. 13.	*C'est qu'*envers une damoiselle.
P. 91,	v. 18-19.	(Intervertis).
P. 93,	v. 7.	J'ay *bien* entendu leur langage.
	v. 10.	Le *pourrois* tu bien recognoistre.
	v. 21.	As tu veu qu'elle l'*aiest* receu.
P. 94,	v. 1.	J'ay veu *comme elle* le baisoit.
	v. 12.	Est ce ainsi *qu'elle* me redoute.
P. 95,	v. 10.	Mon ire *quand elle* s'esmeut.
	v. 21.	*Car* j'ay entendu bien souvent.
	v. 26.	De *toutes* offrandes nouvelles.
P. 96,	v. 9.	Le *tablier* rabaissé dessus.
P. 99,	v. 17.	Sus *doncq* dedans, enfoncez l'huys.
	v. 21.	*Ainsi faict-on aux* ennemis.
P. 103,	v. 14.	Le profit *revient au* commun.
P. 105,	v. 2.	Si vous *me faictes* tour honneste.
	v. 4.	*D'un asne pour tromper les hommes.*
P. 107,	v. 16.	*Le cœur, le courage et* les armes.
P. 108,	v. 12.	*Comment? en* me pensant sauver.
P. 109,	v. 9-11.	(Supprimés ; remplacés par ce vers unique) :
		Changer de dame et de fortune.
	v. 19.	*Il ne s'y fault plus arrester.*
	v. 20.	Boniface, allons *donc compter.*
P. 110,	v. 1.	J'en *remercie* nos amis.

Les Esbahis

I. P. 113,	v. 5.	Que chacun de vous *peult* avoir.
	v. 7.	*Jusqu'a ce* qu'elle soit parfaicte.
P. 114,	v. 2.	*Aux* estourdis *faire* Mercure.
	v. 5.	*Et qu'une* troupe mal choisie.
	v. 15.	*Se sentans* faibles, de leurs reins.
	v. 26.	N'aguere *contre* le Poëte.
P. 115,	v. 1.	*De* la rancune et *du* soucy.
	v. 4.	*Font six grands* plats de deux viandes.
	v. 6.	D'un rien elles *font un* grand cas.
	v. 22.	*Mesme* il n'a pas tant seulement.
P. 116,	v. 14-15.	*C'est assez : car* avant qu'il sorte *Il fera* que sommairement
P. 117,	v. 7.	*Toutefois c'est* le temps qui court.
	v. 8.	*Car tousjours ces braves* de court.
	v. 18.	*Qu'avecque une* telle licence.
P. 118,	v. 8.	A ceux qui pour *un tel* ouvrage.
	v. 10-11.	*Car il n'y a* entendement Qui *puisse* endurer ce torment.
	v. 15.	*Encor qu'ils n'y puissent* prevoir. (Grévin avait d'abord écrit : *Bien qu'ils*, qu'il a rayé [ensuite).
	v. 26.	Et *si* feroit *grand'* conscience.
	v. 28.	*De celle qu'elle aime* le mieux.
P. 119,	v. 6-8.	*Elle laissa tout son* mesnage, *Et se masquant* de traïson, Elle *appela* dans ma maison.
	v. 11.	*Puis* se voyant l'heure opportune.
	v. 13.	*Il feignit* de prendre le soing.
	v. 15.	*Mais il fut par* trop diligent.
	v. 19.	*Or* contre fortune bon cueur.
P. 120,	v. 6-7.	Dont je l'aime ne *pouvoit* plus *En mon endroit* que les escuz.
	v. 13.	Qu'*elle n'entend pas le* torment.
	v. 17.	Elle est encor toute *follette*.

P 120, v. 21-22. *A ce soulas de* jouissance
Que j'auray le jour de ma noce.
(Grévin avait d'abord écrit : *Qui de plus en plus me* [renforce).

v. 27. *Qu'un ange descendu* des cieux.

v. 28. *Paravant* il estoit plus sale.

P. 121, v. 2. *Tout* marmiteux et *tout* crotté.

v. 26. *Toutefois j'auray* cependant.

P. 122, v. 17. Mon bien, ma vie *desiree.*

P. 124, v. 6. *J'ay de la force e*t du courage.

v. 15. *Et que c'estoit trop d'*une fois.

P. 126, v. 22-24. *Vous serez mis* sur le haut bout,
Vous vivrez sans melancolie,
Ainsi durera vostre vie.

P. 127, v. 1. Dix ans d'avantage, *car* j'ose.

v. 5. Je me suis mis en *tout* devoir.

v. 8. *Car ainsi je me veux* complaire.

v. 17. Vous ne le devez pour *ceste* heure.

v. 21. Suffise vous, *car* quand à moy.

v. 25. *D'autant que* j'ay plus *grande* envie.

P. 128, v. 19. A Madelon, *qu'elle* s'attende.

P. 129, v. 22. *Ce balet de vielle sisterne.*

P. 130, v. 7. *Ne* debvroit rougir de grand honte.

P. 131, v. 5. Que par *mignardises il flatte.*

v. 25. *Mais* la nouvelle plus certaine.

v. 26. *A voir* sa maniere de faire.

P. 132, v. 24. *Va* tousjours suivant les sentiers.

P. 133, v. 19. Il est bien homme *tant* estrange.

P. 137, v. 27-28. *Elles diront les* mesmes mots
Pour tromper un nouveau venu.

P. 138, v. 15. *Qu'il soit tant qu'il vouldra* faché.

v. 17. *Il en peult bien quitter* sa part.

v. 20. *Et si vous pouvez* estre seur.

v. 22. *Que* tout au plus tard, des demain.

P. 139, v. 17-18. Ha, *mon* cousin! qu'il est aisé
Pendant que lon est en santé.

P. 140, v. 6-8. *Car je me plais* en mon torment,
Voyant une *beauté si grande*
Qui me contrainct et me commande.

v. 16. *Point*, point, je jure.

P. 141,	v. 24.	Car si bien *y* sceut attacher.
	v. 29.	(Intervertis).
P. 142,	v. 1.	
	v. 18.	*Scavez vous quoy, il fault* chercher.
	v. 20.	Et embrouiller *si bien l'*affaire.
P. 143,	v. 3.	*Et* si jamais un bon moyen.
	v. 5.	*Je le vous veux faire* sçavoir.
	v. 9.	*Le maistre* auquel je doy service.
	v. 11.	En cest *endroit : car* le merite.
	v. 15-16.	(Supprimés).
	v. 17.	*Croy que si j'ay la* jouissance.
P. 144,	v. 16.	Je m'esbahy qu'*elle ne vient*
P. 145,	v. 14.	*Car* en tant qu'elle est lavandiere.
	v. 16.	*Et* puis vrayment qui *au* besoing.
P. 146,	v. 7.	*In* despetto de ce vieil pere.
P. 148,	v. 22.	Et le mau de terre te *tingue*.
P. 149,	v. 20.	Tant ores *elle* est esploree.
P. 150,	v. 9.	*Car* il nous en fault eschapper.
	v. 13.	*Au maniment de ceste noce.*
P. 151,	v. 8.	*Qu'elle n'endure* qu'on la baise.
	v. 9.	*Elle ne sera* si farouche.
	v. 24.	Chez moy, *mais ne nous fais* attendre.
P. 159,	v. 12.	*Qu'il y aiest point* en la justice.
	v. 24-27.	*Bien qu'en soit pleine* la maison. *Mais c'est en quoy la* femme peult, Ne *le* vouloir quand on le veult, Et *alors qu'on ne le veult* point.
P. 160,	v. 6.	*Mais* encor ceste macquerelle.
	v. 16.	*C'est ainsi qu'elle m'en a* faict.
	v. 27-28.	*Elles espargnent* de serment, Pour mieux *desguiser* leur deffaicte.
P. 161,	v. 4.	L'estat n'est-il *point* remonté.
P. 162,	v. 5.	Tant *qu'au monde seray vivante.*
	v. 6.	Il est bien fol qui se *tourmante.*
P. 163,	v. 11.	Pourveu *qu'elles tirent* le bien.
P 164,	v. 8.	L'en *esmouvoent* encore plus.
	v. 17.	*Car elle est d'un fort* beau maintien.
	v. 27.	*Elle* vint chez moy : car *devant.*
	v. 29.	*Et m'a* dict qu'il y *avoit* bien.

P. 166, v. 1.	*Vous* monstrer homme vertueux.
v. 16.	*Jamais l'amoureux* ne recule.
v. 24.	Pour *desnouer* les durs liens.
P. 168, v. 14.	Je vous *le prometz* de ma part.
P. 169, v. 6.	*Comme elle* s'y sera portee.
v. 21.	Vostre *nez.* — *Elle* luy eschappe.
P. 170, v. 12.	*Qu'une femme* n'entende bien.
v. 16.	*Depuis qu'elle le* veut deffaire.
v. 17-18.	Si *au bon bout elle* ne rend Tout ce que mal *elle* entreprend.
P. 171, v. 19.	Endurer en *son* mariage.
P. 172, v. 6.	(Ce vers ne rimait avec aucun autre. Grévin corrige cette [négligence de la façon suivante) : *Du* different *qu'ils ont ensemble* *Qui ne soit ainsi qu'il me semble.*
P. 173, v. 17.	*Qu'elle me porte honneur* ainsi.
P. 174, v. 3-4.	*J'en eusse ja l'esprit contant* *Car je le veux : mais pourautant.*
v. 7.	*J'ay voulu davantage* attendre.
P. 175, v. 13.	*A* receu *tel* contentement.
P. 176, v. 10.	Il n'y *a eu* si durs assaux.
v. 21.	Ne *m'aiet faict* seur de la victoire.
v. 25.	(Supprimé).
v. 26.	(Après ce vers, Grévin ajoute le vers suivant) : *Puisqu'avez commencé la noce.*
P. 177, v. 18-20.	Que *Josse depuis peu de temps* *Est rajeuni de dix bons ans* Depuis *le jour* tant seulement.
P. 179, v. 16.	*Ceste rigueur qu'elle* me tient.
v. 20.	*Marion* se mocque de moy.
v. 22.	*Porter* par dessous mon pourpoint.
P. 181, v. 6.	Ceste *cholere :* mais dis moy.
v. 11.	*Davantage, elles m'ont* parlé.
v. 13.	*Je pense bien qu'elle* voudroit.
P. 187, v. 8-9.	J'auray ce que *j'ai advancé* Quand *le contract en fut passé.*
P. 190, v. 5.	Tant *choleré*, et si je croy.
v. 11-12.	Ouy, *qu'a* tous les diables soit *il,* Je n'ay peu *par esprit subtil.*

P. 191, v. 8. J'en ay *veu d'aultres*, et si suis.
P. 195, v. 2. *Encore* ne le puis-je croire.
v. 14-16. Le doux accueil, *le beau maintien*,
Le souzris, *avec l'entretien*
Qu'elle m'a faict : au demeurant.
v. 22. *Que j'y suis elle tire* l'huis.
P. 196, v. 10. Voyant *les larmes* de ses yeux.
v. 15. Et *or' qu'elle* ne fust contente.
v. 24. Cela s'entend), *elle se bat.*
P. 197, v. 25. Voire *et* eust-il la conscience.
P. 198, v. 6. *Sa rigueur ne se sent* attainte.
v. 25. Jamais il *n'attaindra le* but.
P. 199, v. 1. Et *avec ton* humble priere.
P. 200, v. 6. Ha Dieu ! ce *sot* poltron paysant.
v. 9. Prime de la caze *Frenaise.*
P. 206, v. 7. *A Paris* elle sera faicte.
v. 12. Preste *a tout cella* que je puis.
P. 207, v. 20. Comment les *scauray-je?*
P. 209, v. 11-12. Qui parle si hault, et *qui pense*
Par armes faire resistence.
P. 214, v. 19. Si je leve une fois les *poings.*
(Avec le mot « pouces » qu'il y avait dans le texte pri-
[mitif, le vers était sans rime).
P. 216, v. 9. *Touchez en la.* — Et hay avant.
v. 13. (Après ce vers, Grévin ajoute le vers suivant) :
Il fault scavoir que j'en feray.
v. 14-17. (Supprimés).
P. 217, v. 5. Pour plus *entiere* recompense.
v. 7-10. (Supprimés).

La Pastorale

I. P. 193, v. 12. Il dira que tu peux *puissantement lier.*
v. 14. Des corbeaux enrouez, croacer *en* ton temple.
P. 194. (Avant le premier vers, Grévin met *Le Poëte*).
P. 195, v. 9-11. (Supprimés, et remplacés, pour rétablir l'alternance des
[rimes, par ce vers unique) :
Mais comme il s'amusoit, Colin morne et resvant.

P. 200, v. 14-15. Nous *donne de* ses biens contre tout'nostre attente,
Et tousjours le beau temps *va suyvant* la tourmente.
v. 18. *Hardy* je chanteray le berger de Savoye.
v. 25. *Vollettant* al' entour, d'y entrer plus avant.
P. 201, v. 4-7. Mais, malheur ! *il* ne scait qu'une Olimpe, et l'Amour.
J'ay beau *le* remboucher cent et cent fois le jour,
Tousjours il met dehors une vaine complainete,
Comme si la dedans ma honte estoit emprainte.
v. 19. (Après ce vers : *Le Poëte*).
v. 20. Ainsi ces deux bergers *s'entrepoussoyent* d'autant.
v. 23. Qui faisoit *mille* tours au travers de la plaine.
P. 202, v. 4. *La ou son chien estoit* couché sur la louviere.
v. 6-7. Sous les saules branchus *qui rendoyent l'*ombre frais
Tout au long de la berge, *et enfloit* sa musette.
P. 204, v. 16. Tant *elles poussent* le front.
P. 205, v. 10. *Elle* prend en mariage.
v. 12. Elle prend pour *son* espoux.
v. 16. Un *jeston* de mille avettes.
v. 18. Suçant la liqueur *benine.*
v. 21. *Pour faire un* miel doucereux.
P. 206, v. 27-28. Les beautez de *nostre* France :
Elle les peult surpasser.
P. 207, v. 11. (Après ce vers : *Le Poëte*).
P. 208, v. 6. C'est Tenot, c'est luy mesme, *il s'en vient,* il chemine.
v. 15. *Ilz* ont tant faict pour nous, que nous sommes remis.
v. 21. Prennent en nostre terre *une ferme* alliance.
v. 25. Passant *dans le vilage* auprès la grand'Eglise.
P. 209, v. 2. Faicts de mille tortis de lauriers et de *lierre.*
v. 12. Comme lon voit au bois d'un *lierre* tortu.
v. 14. Qui semble avoir *nouri* ce verdoyant feuillage.
v. 23. Rencontrer mon *Olympe,* et d'un cordon de soye.
P. 210, v. 14. (Après ce vers : *Le Poëte*).
P. 212, v. 13. Fut *en* la tombe enserree.
v. 29. *Qu'elle porte a nostre* France.
P. 213, v. 19. Puissiens nous *voir le grand bien.*
v. 22. Enfans, hastez le pas, j'oy *au vilage* un bruit.

III

COMPLAINTE SUR LE TRESPAS DE JACQ. GREVIN

DE CLERMONT EN BEAUVAISIN

Par CLAUDE BINET[1]

Si la mort de Memnon et si la mort d'Achille
A fait pleurer l'Aurore, a fait pleurer Thetis,
Et si le larmoyer aux dieux n'est chose vile,
Encore qu'au destin ne soient assujetis,

Si les Dieux sont touchez aussi bien que nous hommes
De quelque sentiment qui provient du mal-heur
(Si mort est un mal-heur) auquel sujets nous sommes,
Et qui tient à chacun egalle sa rigueur,

Tu peus bien maintenant, tu peus bien, Ericine,
Lacher un clair ruisseau de tes yeux comme nous,
Tu peus bien à ce coup monstrer de dueil le signe
Et pour ton Grevin mort te plomber de courroux.

Tu peus bien, tu peus bien, deesse Cytherée,
Pour ton prestre sacré jetter autant de pleurs,
Comme pour ton Adon tu devins eplorée,
Le voyant roide mort et empourprant les fleurs.

Car il a ja paié au Nocher le truage
Qu'on doit apres sa mort, et un somme de fer
La tellement saisi, palissant son visage,
Que plus il ne pourra devers nous repasser.

1. Voir plus haut, p. 80. Cf. Ovide, *In Tibulli mortem* (*Amor.* III, 9).

· Plus il ne chantera les beautez de sa dame,
Plus il ne chantera d'Olimpe les beaux yeux,
Puisqu'il est mort, helas! et qu'il gist sous la lame,
Et puis qu'il a ja beu la ou jurent les dieux.

Et toy, Dieu Paphien, pour l'amour de ton poete,
Qui t'ha si bien chanté, brise ton beau carquois.
Et ton arc bien doré, et ta double sagette,
Contre la fiere mort enaigrissant ta voix.

Ne cour plus maintenant avecq' le jeu ton frere,
Tantost çà, tantost là, pour esclaver nos cœurs;
Vien, vien avecques moy, laisse lisle Cythere,
Laisse tous les plaisirs, compagnon de douleurs.

Jette un torrent de pleurs et de ces pleurs efface
Le corail, les rayons, le feu, le teint vermeil,
Des levres, de tes yeux, du flambeau, de ta face,
Bref, amour, ne fay rien qui ne sente son dueil.

Car, helas, ton Grevin, ton Grevin duquel l'ame
Tu n'auras de ton trait, est navré maintenant
D'un traict plus dangereux, trait qui la vie entame
Plus que le tien, amour, navrant cruellement.

Et puis, et puis on dit que les sœurs filandrieres
N'eurent onques pouvoir sur la vie de ceux
Qui par peine et sueur et par longues miseres
Ont acquis le laurier non deu au paresseux.

Et puis, et puis on dit que ceste troupe sainte
Qui caresse les seurs, n'est subjecte à la mort,
Mais à ce que je voy ce n'est que chose feinte,
Comme rien que de feint de leur cerveau ne sort.

Au poete Ismarien que proufita son pere,
Et sa mere sçavante, et d'avoir arresté
Les feres à son chant ou un cours de riviere,
Puis-que avecque son art la Parque la domté?

Mais celuy qui chanta la guerre aux dix années
Et les longues erreurs de l'accort Itaquois,
Ne fut-il pas subject aux dures destinées,
Combien qu'il fût cheri des sœurs triplement trois?

Il est bien vray qu'encor Nemese et son Tibulle
Ne sont mis en oubli, forçantz les siecles vieux,
Non plus que la Lesbie au doctedoux Catulle,
Qu'il a confitte au miel de ses vers doucereux.

La gracieuse Olimpe et la belle Cassandre,
L'une de mon Grevin, l'autre d'un grand Ronsard,
Ne seront quant au nom reduites onc en cendre,
En despit de l'effort du fauche-tout vieillard.

Mais seulement noz vers et nostre poesie
Ne sentent point la dent de la mort ny des ans.
Cependant les labeurs font acourcir la vie,
Et font neiger sur nous avant nostre printemps.

Voila, voila que c'est, voila la recompense
D'avoir d'un cœur hardi le monstre combattu,
Monstre fier et infect qui gastoit nostre France,
Voila le beau loier de suivre la vertu.

Encore si les Dieux, puisqu'il est necessaire
A chacun de mourir, laissoient couler plus loing
Le surgeon de noz ans, ce nous seroit salaire,
Mais, helas, tant s'en faut qu'ils en aient quelque soing,

Veu qu'aiantz emploié toute nostre jeunesse
Pour aprendre du bien, c'est alors que jaloux
Ils nous font devaller legers avecq la presse
Qui vague dans la greve au noir fleuve à neuf tours.

Ainsi Grevin est mort et un tombeau emmure
Celuy qui florissoit hier, comme au matin
La printanniere fleur qui au soir ne demeure,
Ainsi est mort l'honneur de nostre Beauvaisin.

Toy donc, douce Venus, toy Cupidon, vous Fées,
Qui souvent vous baignez au pli de mon Terain,
Soyez toutes de noir desormais atifées,
Et au lieu de danser ensemble au beau serain,

Faittes voler en l'air mille greves complaintes
Pour vostre Grevin mort, faites que les rochers
Et les cimes des bois soient de vos pleurs ataintes,
Le Ciel en soit touché jusqu'aux bors estrangers.

Il n'est point vostre pere au tout mouillé visage
Qui montant contremont (prodige merveilleux),
Ne se sente du mal, et par ce ne presage
De son poete sacré le destin mal-heureux.

Ornez donc son tombeau d'un eternel lierre,
De mille et mille fleurs, et quand le renouveau
Aura fait son quartier, qu'un beau laurier enserre
Tout au long de l'hiver de Grevin le tombeau.

Quant à moy, mon Grevin, ou soit que dans la salle
Du Dieu Plutonien tu face ton sejour,
Ou soit que ja tu sois par grâce speciale
Dans le champ Elisé revoltant ton amour,

Je te voue mes vers, et fay à Dieu priere
Qu'il te veuille donner un infini repos,
Et que de ce tombeau la pierre soit legere
Et n'offence jamais la cendre de tez os.

TABLE DES NOMS

d'écrivains ou de personnages du XVIe siècle cités dans l'ouvrage

---

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Z

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

VIE DE GRÉVIN

CHAPITRE II

GRÉVIN MÉDECIN

CHAPITRE III

LE THÉATRE DE GRÉVIN

CHAPITRE IV

LES POÉSIES DE GRÉVIN

CHAPITRE V

LES AMIS DE GRÉVIN

CONCLUSION

APPENDICE

TABLE DES GRAVURES

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 7, ligne 25, ajouter : Littré a eu connaissance d'une éd. (*) qui porterait la date de 1577. Voir Littré, *Dictionnaire de la Langue française*. Paris, 1873-1874, t. IV, p. 2624, v° *Grévin*.

P. 9, première ligne. Le n° 16 devrait être précédé d'un astérisque.

P. 40, ligne 25, au lieu de *precipitez* lire *inusitez*.

P. 41, ligne 26, au lieu de *d'estime* lire *j'estime*.

P. 42, ligne 11, au lieu de *thustonne* lire *thuscane*.
ligne 26, au lieu de *Haynnes* lire *Hayneurs*.

P. 56, ligne 9. Cf Perse, *Prolog*.

P. 61, ligne 19, après *escripre* il faut fermer la parenthèse.

P. 65, ligne 20-21 : *Le personnage est inconnu*. Voir plus loin, p. 575, ce qui est dit de ce personnage.

P. 77, note 2, au lieu de *Pie II* lire *Pie V*.

P. 114, note 1, v 6, au lieu de *societata* lire *sociata*.
v. 9, au lieu de *vacuus* lire *vacuos*.

P. 135, ligne 9, au lieu de *sotties* lire *soties*.

P. 139, ligne 4, au lieu de *Armodius* lire *Harmodius*.

P. 141, note 4, ligne dernière, au lieu de *Satrn* lire *Saturn*.

P. 176, ligne 28. Cf. Molière (*L'Avare*, II, 6) :

> Frosine : Hé bien ! qu'est-ce que cela, soixante ans? Voilà bien de quoi! C'est la fleur de l'âge.

P. 178, ligne 25. Cf. Molière (*Ibid.*) :

> Harpagon : Il n'y a que ma fluxion qui me prend de temps en temps.
> Frosine : Cela n'est rien. Votre fluxion ne vous sied point mal, et vous avez grâce à tousser.

P. 180, ligne 2. Cf., dans l'*Avare*, dame Claude, servante d'Harpagon.

P. 200, ligne 21, au lieu de *snr* lire *sur*.

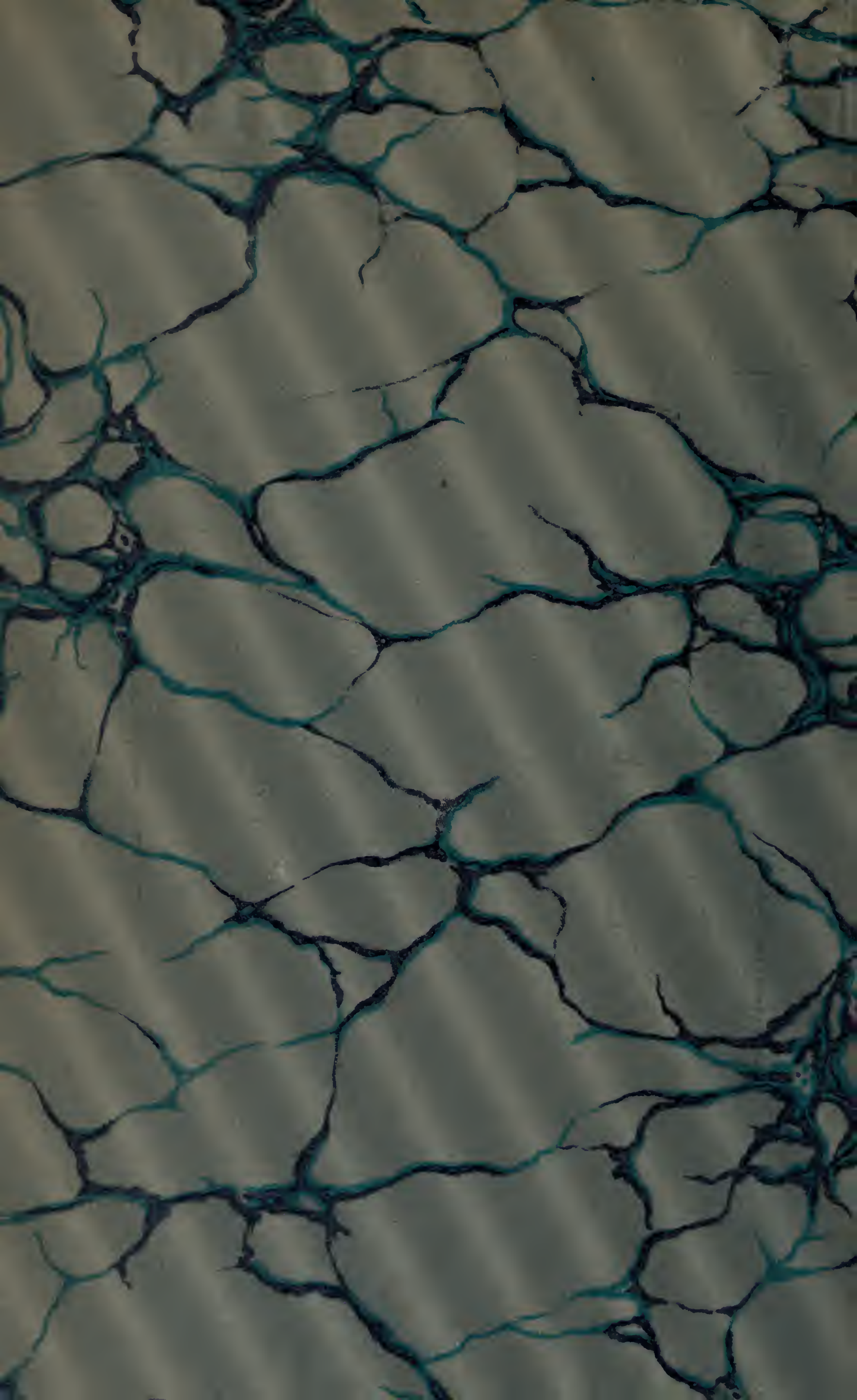
P. 328, ligne 27, au lieu de *n'aquéreront-ils* lire *n'acquerront-ils*.

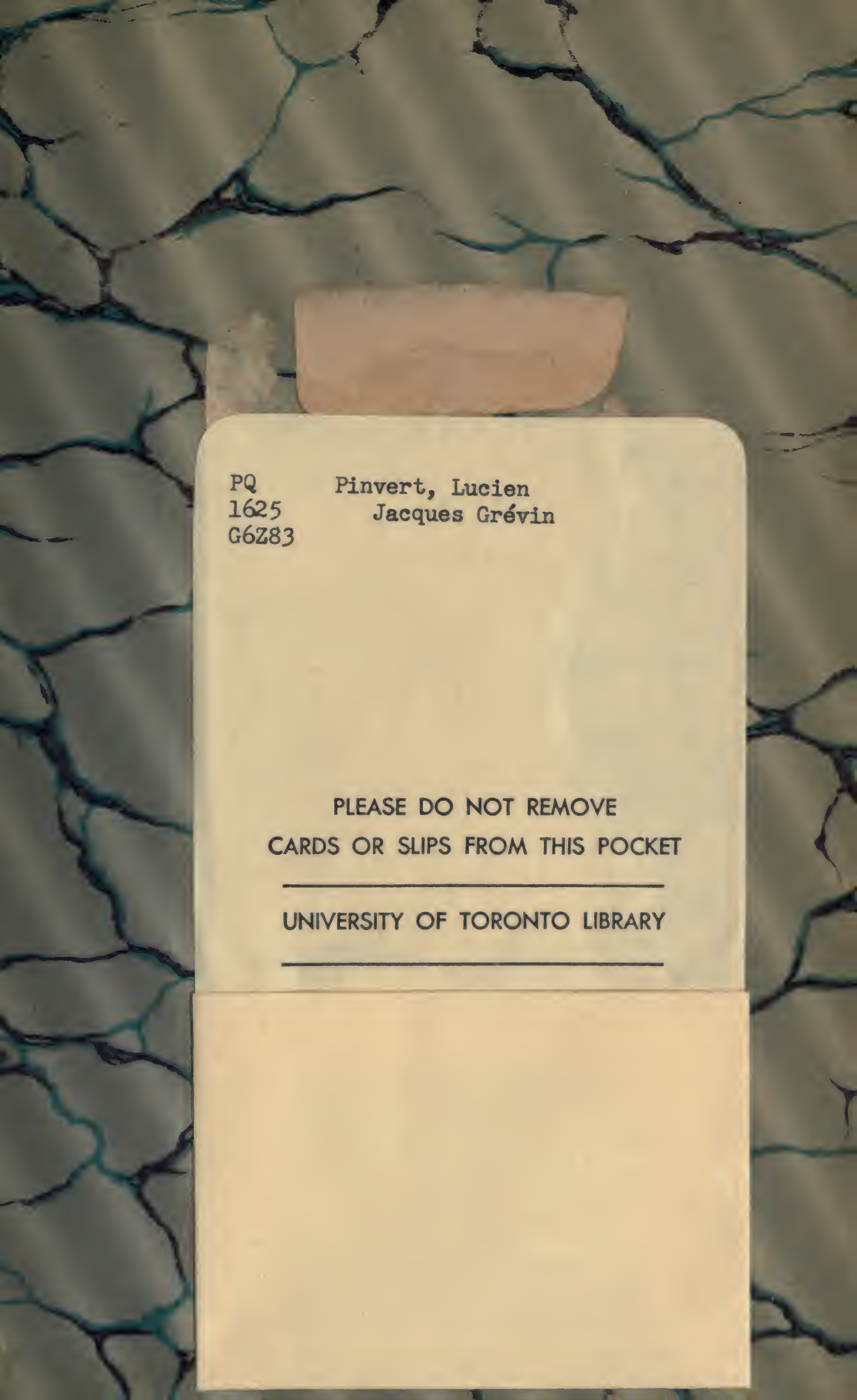
P. 351, v. 1, au lieu de *que la* lire *qu'une*.
v. 5, au lieu de *milieu de noz luttes* lire *meilleu de nos villes*.
v. 8, au lieu de *desprouvé* lire *desproveu*.

P. 352, dernier vers, au lieu de *aussi* lire *ainsi*.

39017. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE
9, rue de Fleurus, Paris.






PQ
1625
G6Z83
Pinvert, Lucien
Jacques Grévin
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

